

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern
Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern
Band: - (1935)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT
POUR
L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1934



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE
Imprimerie fédérative S. A.
1935

Index

	Pages
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—84
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8—9
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	10—84
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	10
II. Comptes spéciaux	11—84
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif).	85—119
I. Fonds capital	85—97
A. Forêts	86—87
B. Domaines	86—87
C. Caisse des domaines	86—87
D. Caisse hypothécaire.	88—89
E. Banque cantonale	90—91
F. Emprunts	92—93
G. a. Capitaux de chemins de fer	94—97
G. b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	96—97
II. Fonds d'administration	98—119
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	98—117
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	98—111
B. Placements	112—113
C. Administration courante, compte courant	112—113
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	114—115
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	114—115
F. Emprunts	114—115
G. Caisse	114—115
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	116—117
J. Solde du compte de l'administration courante	118—119
K. Inventaire du mobilier	118—119
Comptes des fonds spéciaux	121—171
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	173—190
Annexe	191—196

Nota. Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les *numéros des pages du compte d'Etat* sont mis entre *parenthèse*, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN



Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Mutations			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
Récapitulation et bilan							
I. Fonds capital							
26,160,095	—	—	—	A. Forêts	Page 86	Achats et augmentations	4,940 —
80,584,983	—	—	—	B. Domaines	» 86	des estimations	1,037,680 25
1,101,453	—	6,707,945	10	C. Caisse des domaines	» 86		557,375 40
30,000,000	—	—	—	D. Caisse hypothécaire	» 88		— —
40,000,000	—	—	—	E. Banque cantonale	» 90	Nouvelles créances et rem-	— —
—	—	100,090,729	30	F. Emprunts	» 92	boursements de dettes	2,070,500 —
88,904,101	80	36,290,663	70	G a. Capitaux de chemins de fer	» 96		1,558,164 25
—	—	21,011,023	69	G b. Fonds d'amort. des chemins de fer	» 96		645,450 —
266,750,632	80	164,100,361	79	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	5,874,109 90
		102,650,271	01	Actif net			
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:							
				Page 98		Nouvelles créances et rem-	
174,016,880	12	213,008,382	04	Avances, placements et dépôts		boursements de dettes	274,358,000 81
438,290	54	692,404	91	Caisses et compensations par décompte		Recettes	453,564,432 52
11,350,299	43	14,857	05	Restes actifs		Nouvelles créances	455,451,481 91
33,944	35	1,436,467	46	Restes passifs		Dépenses	453,201,632 36
185,839,414	44	215,152,111	46	Page 116			1,636,575,547 60
—	—	28,376,398	54	J. Solde du compte de l'administration		Amortissement	470,500 —
9,486,629	11	—	—	courante	Page 118	Augmentations de l'inven-	164,439 15
195,326,043	55	243,528,510	—	K. Inventaire du mobilier	» 118	Total des augmentations	1,637,210,486 75
48,202,466	45	—	—	Total de l'actif et du passif		Augmentation nette . . .	6,837,711 56
				Passif net			
I. Fonds capital							
266,750,632	80	164,100,361	79	Page 4		Augmentations	5,874,109 90
195,326,043	55	243,528,510	—	» 4			1,637,210,486 75
462,076,676	35	407,628,871	79	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations	1,643,084,596 65
		54,447,804	56	Actif net		Diminution nette	4,173,071 06
Bilan							
462,076,676	35	407,628,871	79	Eléments de la fortune	Page 4	Augmentations	1,643,084,596 65
—	—	54,447,804	56	Fortune nette	» 8	Diminutions	171,440,656 78
462,076,676	35	462,076,676	35				1,814,525,253 43

Canton de Berne — Compte général pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Récapitulation et bilan							
I. Fonds capital							
9,070	—	} Ventes et réductions des estimations	A. Forêts	Page 87	26,155,965	—	—
385,773	25		B. Domaines	» 87	81,236,890	—	—
563,267	45		C. Caisse des domaines	» 87	1,059,797	20	6,672,181
—	—	} Nouvelles dettes et remboursements de créances	D. Caisse hypothécaire	» 89	30,000,000	—	—
—	—		E. Banque cantonale	» 91	40,000,000	—	—
651,358	70		F. Emprunts	» 93	—	—	98,020,229
1,600,000	—		Ga. Capitaux de chemins de fer	» 97	89,807,907	35	36,287,663
			Gb. Fonds d'amort. des chemins de fer	» 97	—	—	21,965,573
3,209,469	40	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		268,260,559	55	162,945,648
2,664,640	50	Augmentation nette	Actif net				105,314,911
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:							
				Page 99			
279,525,856	63	Nouvelles dettes et remboursements de créances	Avances, placements et dépôts . . .		183,582,950	86	227,742,308
453,201,632	36	Dépenses	Caisses et compensations par décompte		628,246	09	519,560
453,564,432	52	Recettes	Restes actifs		13,453,054	94	230,563
452,307,706	64	Nouvelles dettes	Restes passifs		337,937	51	846,534
1,638,599,628	15			Page 117	198,002,189	40	229,338,966
5,277,855	69	Excédent des dépenses	J. Solde du compte de l'administration courante	Page 119	—	—	33,183,754
170,714	47	Diminutions de l'inventaire	K. Inventaire du mobilier	» 119	9,480,353	79	—
1,644,048,198	31	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		207,482,543	19	262,522,721
			Passif net		55,040,178	01	
3,209,469	40	} Diminutions	I. Fonds capital	Page 5	268,260,559	55	162,945,648
1,644,048,198	31		II. Fonds d'administration	» 5	207,482,543	19	262,522,721
1,647,257,667	71	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		475,743,102	74	425,468,369
			Actif net				50,274,733
Bilan							
1,647,257,667	71	Diminutions	Eléments de la fortune	Page 5	475,743,102	74	425,468,369
167,267,585	72	Augmentations	Fortune nette	» 8	—	—	50,274,733
1,814,525,253	43				475,743,102	74	475,743,102

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat

Compte de profits et pertes

Compte de l'administration courante

1934



Budget de 1934		Rubriques du compte	Sommes totales				Soldes			
Doit	Avoir		Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Fortune nette										
—	54,447,804	Situation de la fortune nette au 1 ^{er} janvier	—	—	54,447,804	56	—	—	54,447,804	56
—	—	Augmentation, comme ci-dessous	—	—	167,267,585	72	4,173,071	06	—	—
8,597,729	—	Diminution, comme ci-dessous . .	171,440,656	78	—	—	—	—	—	—
45,850,075	—	Situation de la fortune nette au 31 déc.	50,274,733	50	—	—	50,274,733	50	—	—
54,447,804	54,447,804		221,715,390	28	221,715,390	28	54,447,804	56	54,447,804	56
Compte de profits et pertes										
A. Augmentations et diminutions de la fortune *)										
1. Recettes et dépenses de l'administration courante:										
—	120,012,756	Recettes	—	—	163,658,543	22	5,277,855	69	—	—
128,610,485	—	Dépenses	168,936,398	91	—	—	—	—	—	—
128,610,485	120,012,756		168,936,398	91	163,658,543	22	5,277,855	69	—	—
B. Rectifications *)										
1. Forêts:										
—	—	Ventes: Plus-values.	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Infériorités de prix de vente	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat	—	—	—	—	1,130	—	—	—
—	—	Infériorités de prix d'achat	—	—	100	—	—	—	—	—
—	—	Vente de droits	—	—	3,000	—	—	—	—	—
—	—	Rectifications des estimations	6,070	—	1,840	—	—	—	—	—
2. Domaines:										
—	—	Ventes: Plus-values.	—	—	57,912	—	—	—	—	—
—	—	Infériorités de prix d'achat	11,720	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Achats: Excédents de prix d'achat	57,534	—	—	—	—	—	—	—
—	—	Infériorités de prix d'achat	—	—	3,442	—	—	—	609,288	45
—	—	Vente de droits	—	—	42,752	85	—	—	—	—
—	—	Achat de droits	34	40	—	—	—	—	—	—
—	—	Rectifications des estimations .	108,900	—	760,830	—	—	—	—	—
—	—	Cessions de domaines	77,460	—	—	—	—	—	—	—
3. Caisse de domaines:										
—	—	Subsides fédéraux pour l'acquisition de terrain de reboisement	—	—	33,726	50	—	—	33,726	50
4. Obligations du Chemin de fer Steffisburg-Thun-Interlaken, amortissement										
—	—		1,325	—	—	—	1,325	—	—	—
—	—	Report	263,043	40	903,603	35	2,455	—	643,014	95

*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Budget de 1934		Rubriques du compte	Sommes totales				Soldes			
Doit	Avoir		Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Compte de profits et pertes										
B. Rectifications *)										
—	—	Report	263,043	40	903,603	35	2,455	—	643,014	95
—	—	5. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):								
		Emprunt de 1895, 3 %	—	—	1,145,000	—	}	—	2,070,500	—
		Emprunt de 1900, 3 ½ % . . .	—	—	337,000	—				
		Emprunt de 1906, 3 ½ % . . .	—	—	274,000	—				
		Emprunt de 1911, 4 %	—	—	314,500	—				
—	—	6. Fonds d'amort. des chemins de fer:								
		Versement	1,600,000	—	—	—	1,600,000	—	—	—
—	—	7. Avance à l'administration courante, amortissement	470,500	—	—	—	470,500	—	—	—
—	—	8. Compte de l'administration courante, amortissement	—	—	470,500	—	—	—	470,500	—
—	—	9. Inventaire du mobilier:								
		Augmentations	—	—	164,439	15	}	6,275	32	—
		Diminutions	170,714	47	—	—				
—	—		2,504,257	87	3,609,042	50	—	—	1,104,784	63
128,610,485	120,012,756	A. Augmentations et diminutions de la fortune	168,936,398	91	163,658,543	22	5,277,855	69	—	—
—	—	B. Rectifications	2,504,257	87	3,609,042	50	—	—	1,104,784	63
128,610,485	120,012,756	Total des mutations de la fortune	171,440,656	78	167,267,585	72	4,173,071	06	—	—
*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.										

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933 *)		Budget de 1934 *)	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
Fr.	Ct.	Fr.		brutes		nettes		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
Récapitulation											
1,878,742	45	1,854,233	I. Administration générale .	1,938,821	60	127,369	25	1,811,452	35	—	—
3,131,794	05	3,089,756	II. Administration judiciaire .	3,045,750	85	50,926	70	2,994,824	15	—	—
254,647	80	253,694	III a. Justice	252,774	66	23,545	41	229,229	25	—	—
3,171,207	05	2,998,402	III b. Police	6,638,985	68	3,618,865	93	3,020,119	75	—	—
622,308	60	673,347	IV. Affaires militaires	2,839,504	65	2,256,333	58	583,171	07	—	—
2,746,755	55	2,799,801	V. Cultes	2,611,189	80	14,020	10	2,597,169	70	—	—
17,701,107	05	17,482,436	VI. Instruction publique . . .	20,013,001	48	3,164,408	73	16,848,592	75	—	—
48,446	40	48,103	VII. Affaires communales . . .	51,232	25	4,891	40	46,340	85	—	—
10,777,115	53	8,845,650	VIII. Assistance publique . . .	13,546,194	71	3,396,415	17	10,149,779	54	—	—
3,380,557	07	3,402,328	IX a. Economie publique . . .	12,171,628	56	8,899,553	97	3,272,074	59	—	—
2,588,996	80	2,595,835	IX b. Service sanitaire	7,812,364	64	5,380,617	57	2,431,747	07	—	—
6,283,702	14	5,900,145	X a. Travaux publics	13,206,346	12	7,432,265	49	5,774,080	63	—	—
115,285	50	111,054	X b. Chemins de fer, navigation et aviation	123,705	95	13,078	65	110,627	30	—	—
11,117,349	97	12,089,712	XI. Emprunts	12,487,789	55	—	—	12,487,789	55	—	—
1,750,913	76	1,788,013	XII. Finances	2,072,273	92	398,082	56	1,674,191	36	—	—
2,274,771	48	2,156,507	XIII. Agriculture	6,030,772	15	3,829,167	52	2,201,604	63	—	—
419,497	58	388,485	XIV. Economie forestière . . .	613,259	63	227,002	50	386,257	13	—	—
806,994	93	302,100	XV. Forêts domaniales	1,162,787	48	1,703,183	17	—	—	540,395	69
2,482,280	77	2,443,920	XVI. Domaines de l'Etat	273,382	07	2,757,429	19	—	—	2,484,047	12
269,374	15	233,000	XVII. Caisse des domaines . . .	303,475	35	4,382	30	299,093	05	—	—
1,502,058	71	1,500,000	XVIII. Caisse hypothécaire . . .	24,596,232	59	26,097,568	73	—	—	1,501,336	14
2,000,000	—	2,200,000	XIX. Banque cantonale	22,983,786	27	24,983,786	27	—	—	2,000,000	—
1,049,330	08	2,439,795	XX. Caisse de l'Etat	3,680,660	04	5,695,325	41	—	—	2,014,665	37
14,025	60	8,100	XXI. Amendes et confiscations .	604,502	53	615,886	13	—	—	11,383	60
81,891	13	99,800	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	184,858	95	258,242	25	—	—	73,383	30
1,019,741	80	977,968	XXIII. Régie des sels	1,537,787	30	2,550,258	13	—	—	1,012,470	83
2,396,790	65	2,290,946	XXIV. Timbre	83,308	30	2,573,198	80	—	—	2,489,890	50
5,362,090	30	4,784,500	XXV. Emoluments	105,035	40	5,212,659	14	—	—	5,107,623	74
2,638,625	77	2,200,000	XXVI. Taxe des successions de do- nations	795,996	16	3,473,903	26	—	—	2,677,907	10
280,443	15	279,000	XXVII. Redevances pour forces hy- drauliques	31,167	50	311,675	—	—	—	280,507	50
1,123,173	32	1,097,500	XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse .	191,703	38	1,313,793	70	—	—	1,122,090	32
847,024	70	1,109,219	XXIX. Part de la recette de l'alcool .	—	—	—	—	—	—	—	—
557,264	60	551,019	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse .	—	—	551,019	20	—	—	551,019	20
828,114	60	845,705	XXXI. Taxe militaire	1,185,900	20	1,961,728	94	—	—	775,828	74
38,431,642	61	35,283,200	XXXII. Impôts directs	4,988,702	23	42,505,760	97	—	—	37,517,058	74
758,649	35	300,000	XXXIII. Imprévu	771,516	96	2,252,198	10	—	—	1,480,681	14
61,421,492	72	58,412,772	Recettes	—	—	163,658,543	22	—	—	61,640,289	03
69,291,222	28	67,010,501	Dépenses	168,936,398	91	—	—	66,918,144	72	—	—
—	—	—	Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	—	—
7,869,729	56	8,597,729	Excédent des dépenses	—	—	5,277,855	69	—	—	5,277,855	69
69,291,222	28	67,010,501		168,936,398	91	168,936,398	91	66,918,144	72	66,918,144	72

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
Comptes spéciaux											
I. Administration générale											
A. Grand Conseil											
150,113	15	126,000	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions	166,928	15	—	—	166,928	15	—	—
150,113	15	126,000		166,928	15	—	—	166,928	15	—	—
B. Conseil-exécutif											
150,299	15	150,300	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif	141,038	10	—	—	141,038	10	—	—
150,299	15	150,300		141,038	10	—	—	141,038	10	—	—
C. Crédit du Conseil-exécutif											
12,709	25	17,500	1. Frais du Conseil-exécutif et gratifications pour années de service. . . .	19,323	40	—	—	19,323	40	—	—
9,977	85	5,500	2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique, des arts et des sciences }	12,127	15	—	—	12,127	15	—	—
—	—	—	3. Secours	7,283	55	85	—	7,198	55	—	—
8,447	50	7,000	4. Archives et bibliothèque	38,734	10	85	—	38,649	10	—	—
31,134	60	30,000									
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires											
6,000	—	4,550	1. Députation au Conseil des Etats. . .	4,970	—	—	—	4,970	—	—	—
209	50	150	2. Commissaires.	70	55	—	—	70	55	—	—
6,209	50	4,700		5,040	55	—	—	5,040	55	—	—
E. Chancellerie d'Etat											
56,813	50	57,070	1. Traitements des fonctionnaires . . .	53,880	60	—	—	53,880	60	—	—
87,187	20	85,087	2. Traitements des employés	78,926	15	—	—	78,926	15	—	—
5,990	30	6,000	3. Frais de bureau	7,832	55	1,839	55	5,993	—	—	—
97,188	95	100,000	4. Frais d'impression	142,501	20	43,201	20	99,300	—	—	—
16,352	95	16,000	5. Service de l'hôtel de ville.	26,400	55	10,394	30	16,006	25	—	—
37,000	—	37,000	6. Loyers	37,000	—	—	—	37,000	—	—	—
300,532	90	301,157		346,541	05	55,435	05	291,106	—	—	—
F. Feuilles officielles											
1. Fermages:											
21,000	—	21,000	a. Feuille officielle allemande	—	—	21,000	—	—	—	21,000	—
11,000	—	11,000	b. Feuille officielle du Jura	—	—	11,000	—	—	—	11,000	—
2. Abonnements des aubergistes:											
26,509	—	26,600	a. Feuille officielle allemande	—	—	26,502	—	—	—	26,502	—
7,556	25	7,600	b. Feuille officielle du Jura	—	—	7,553	—	—	—	7,553	—
66,065	25	66,200		—	—	66,055	—	—	—	66,055	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
II. Administration judiciaire											
A. Cour suprême											
268,760	45	269,345	1. Traitements des juges	251,564	—	—	—	251,564	—	—	—
2,504	40	3,000	2. Indemnités des juges-suppléants . . .	3,986	70	—	—	3,986	70	—	—
271,264	85	272,345		255,550	70	—	—	255,550	70	—	—
B. Greffe de la Cour											
59,370	75	60,602	1. Traitements des fonctionnaires . . .	50,369	65	—	—	50,369	65	—	—
85,444	40	80,762	2. Traitements des employés	81,381	85	—	—	81,381	85	—	—
6,999	45	6,000	3. Frais de bureau	8,983	95	3,031	95	5,952	—	—	—
17,851	75	18,000	4. Service du Palais de justice	17,970	60	—	—	17,970	60	—	—
22,800	—	22,800	5. Loyers	22,800	—	—	—	22,800	—	—	—
1,499	65	1,500	6. Bibliothèque	1,507	65	—	—	1,507	65	—	—
1,320	45	1,500	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau	1,837	75	—	—	1,837	75	—	—
195,286	45	191,164		184,851	45	3,031	95	181,819	50	—	—
C. Tribunaux de district											
323,882	10	340,100	1. Traitements des présidents de tribunal	311,112	50	1,654	60	309,457	90	—	—
11,575	40	7,500	2. Indemnités des vice-présidents	10,388	25	—	—	10,388	25	—	—
70,118	75	68,000	3. Indemnités des juges et des juges-suppléants	65,834	45	55	20	65,779	25	—	—
47,614	40	40,000	4. Frais de bureau	47,654	60	776	20	46,878	40	—	—
47,300	—	47,300	5. Loyers	47,300	—	—	—	47,300	—	—	—
—	—	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—
500,490	65	502,900		482,289	80	2,436	—	479,803	80	—	—
D. Greffes des tribunaux de district											
241,347	55	244,750	1. Traitements des greffiers	225,746	50	—	—	225,746	50	—	—
2,842	95	4,000	2. Indemnités des remplaçants	2,907	50	—	—	2,907	50	—	—
386,847	85	390,000	3. Traitements des employés	367,540	25	—	—	367,540	25	—	—
23,364	30	20,000	4. Frais de bureau	28,636	—	9,003	55	19,632	45	—	—
18,400	—	18,400	5. Loyers	18,400	—	—	—	18,400	—	—	—
672,802	65	677,150		643,230	25	9,003	55	634,226	70	—	—
E. Ministère public											
79,724	75	79,100	1. Traitements des fonctionnaires	74,538	90	—	—	74,538	90	—	—
1,156	50	400	2. Frais de bureau du procureur général	700	—	—	—	700	—	—	—
7,858	10	6,000	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant .	7,457	40	—	—	7,457	40	—	—
1,200	—	1,200	4. Loyer	1,200	—	—	—	1,200	—	—	—
89,939	35	86,700		83,896	30	—	—	83,896	30	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
II. Administration judiciaire											
271,264	85	272,345	A. Cour suprême	255,550	70	—	—	255,550	70	—	—
195,286	45	191,164	B. Greffe de la Cour	184,851	45	3,031	95	181,819	50	—	—
500,490	65	502,900	C. Tribunaux de district	482,289	80	2,486	—	479,803	80	—	—
672,802	65	677,150	D. Greffes des tribunaux de district . . .	643,230	25	9,003	55	634,226	70	—	—
89,939	35	86,700	E. Ministère public	83,896	30	—	—	83,896	30	—	—
50,529	30	42,300	F. Cours d'assises	43,923	40	1	80	43,921	60	—	—
1,186,978	60	1,165,850	G. Offices des poursuites et des faillites . .	1,193,015	70	36,203	40	1,156,812	30	—	—
9,066	40	9,300	H. Conseils de prud'hommes	8,851	60	—	—	8,851	60	—	—
117,035	10	114,179	J. Tribunal administratif	125,917	55	200	—	125,717	55	—	—
25,683	35	27,868	K. Tribunal de commerce	24,224	10	—	—	24,224	10	—	—
12,717	35		(Administration des districts, ameuble- ment)								
3,131,794	05	3,089,756		3,045,750	85	50,926	70	2,994,824	15	—	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 94,931.85											
III a. Justice											
A. Frais d'administration de la Direction											
14,322	—	14,323	1. Traitements des fonctionnaires . . .	14,912	85	—	—	14,912	85	—	—
20,772	30	20,916	2. Traitements des employés	20,922	55	—	—	20,922	55	—	—
6,761	40	6,300	3. Frais de bureau	14,095	11	7,886	21	6,208	90	—	—
65,243	15	60,000	4. Frais de justice	50,629	95	2,849	65	47,780	30	—	—
3,000	—	3,000	5. Loyers	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
1,348	50	1,000	6. Chambre des notaires et examens de notaires	831	90	350	—	481	90	—	—
111,447	35	105,539		104,392	36	11,085	86	93,306	50	—	—
B. Commission de législation et revision des lois											
165	—	1,000	1. Frais de revision, de rédaction et d'im- pression	556	—	—	—	556	—	—	—
165	—	1,000		556	—	—	—	556	—	—	—
C. Inspectorat											
42,432	95	42,750	1. Traitements des fonctionnaires . . .	40,387	20	—	—	40,387	20	—	—
3,900	—	3,900	2. Traitement de l'employé	6,990	60	3,299	60	3,691	—	—	—
6,421	10	7,200	3. Frais de bureau et de déplacement .	5,476	40	—	—	5,476	40	—	—
52,754	05	53,850		52,854	20	3,299	60	49,554	60	—	—
D. Apprentissages											
3,000	—	2,500	1. Enseignement	10,480	—	7,980	—	2,500	—	—	—
3,430	—	3,700	2. Examens d'apprentis	3,804	35	198	45	3,605	90	—	—
6,430	—	6,200		14,284	35	8,178	45	6,105	90	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III a. Justice											
E. Office cantonal des mineurs											
44,271	60	44,840	1. Traitements des fonctionnaires . . .	42,626	25	—	—	42,626	25	—	—
11,714	50	15,165	2. Traitements des employés	10,895	10	—	—	10,895	10	—	—
12,000	—	11,000	3. Frais de bureau et de déplacement . .	10,902	35	—	—	10,902	35	—	—
12,265	30	12,500	4. Frais de justice et divers	12,664	05	981	50	11,682	55	—	—
3,600	—	3,600	5. Loyers	3,600	—	—	—	3,600	—	—	—
83,851	40	87,105		80,687	75	981	50	79,706	25	—	—
111,447	35	105,539	A. Frais d'administration de la Direction	104,392	36	11,085	86	93,306	50	—	—
165	—	1,000	B. Commission de législation et revision des lois	556	—	—	—	556	—	—	—
52,754	05	53,850	C. Inspectorat	52,854	20	3,299	60	49,554	60	—	—
6,430	—	6,200	D. Apprentissages	14,284	35	8,178	45	6,105	90	—	—
83,851	40	87,105	E. Office cantonal des mineurs	80,687	75	981	50	79,706	25	—	—
254,647	80	253,694		252,774	66	23,545	41	229,229	25	—	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 24,464.75											
III b. Police											
A. Frais d'administration de la Direction											
50,550	90	50,780	1. Traitements des fonctionnaires . . .	47,896	80	—	—	47,896	80	—	—
112,797	05	113,950	2. Traitements des employés	101,871	25	—	—	101,871	25	—	—
21,993	05	20,000	3. Frais de bureau	23,829	25	3,875	17	19,954	08	—	—
8,600	—	8,600	4. Loyers	8,600	—	—	—	8,600	—	—	—
193,941	—	193,330		182,197	30	3,875	17	178,322	13	—	—
B. Passeports, arrestations et conduites											
21,740	05	12,000	1. Police des passeports et des étrangers	20,122	45	41	10	20,081	35	—	—
23,373	60	22,500	2. Frais d'arrestations	21,165	45	—	—	21,165	45	—	—
23,282	90	21,000	3. Frais de conduites	32,820	50	11,455	15	21,365	35	—	—
68,396	55	55,500		74,108	40	11,496	25	62,612	15	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
C. Corps de police											
31,188	—	31,256	1. Traitements des fonctionnaires . . .	29,545	35	—	—	29,545	35	—	—
1,848,792	15	1,863,353	2. Solde des gendarmes	1,777,958	65	4,067	90	1,773,890	75	—	—
20,852	75	66,512	3. Habillement	74,719	25	—	—	74,719	25	—	—
2,013	20	2,000	4. Equipement et armement	2,343	30	—	—	2,343	30	—	—
3,023	35	3,000	5. Service d'identification	3,922	40	922	40	3,000	—	—	—
4,500	—	4,500	6. Frais de bureau	4,500	40	—	—	4,500	40	—	—
161,985	55	161,571	7. Loyers	160,726	35	200	—	160,526	35	—	—
59,425	65	59,680	8. Indemnités de logement, de mobilier, de vélo et de machine à écrire . . .	58,980	75	—	—	58,980	75	—	—
8,004	70	8,000	9. Soins médicaux	5,830	25	—	—	5,830	25	—	—
10,694	45	8,000	10. Frais divers d'administration	14,247	85	3,000	—	11,247	85	—	—
10,341	05	12,500	11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction	10,416	70	—	—	10,416	70	—	—
40,000	—	40,000	12. Quote-part du produit des amendes.	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
2,120,820	85	2,180,372		2,143,191	25	48,190	30	2,095,000	95	—	—
D. Prisons											
1. Prisons de la ville de Berne:											
34,014	55	25,000	a. Nourriture	34,659	—	20,173	—	14,486	—	—	—
24,597	15	23,000	b. Frais divers d'entretien	22,070	80	—	—	22,070	80	—	—
19,700	—	19,700	c. Loyers	19,700	—	—	—	19,700	—	—	—
2. Prisons des districts:											
69,005	04	73,000	a. Nourriture	84,243	07	6,975	98	77,267	09	—	—
29,281	25	27,000	b. Frais divers d'entretien	25,927	41	12	30	25,915	11	—	—
53,200	—	53,100	c. Loyers	53,200	—	—	—	53,200	—	—	—
229,797	99	220,800		239,800	28	27,161	28	212,639	—	—	—
E. Etablissements pénitentiaires											
1. Pénitencier de Thorberg:											
44,874	96	45,000	a. Administration	48,001	82	121	45	47,880	37	—	—
3,039	53	2,400	b. Enseignement et culte	3,119	40	20	—	3,099	40	—	—
64,059	47	74,000	c. Nourriture	74,490	03	2,781	95	71,708	08	—	—
59,768	24	44,750	d. Entretien	60,610	80	2,075	25	58,535	55	—	—
28,825	—	26,850	e. Loyer	29,402	50	775	—	28,627	50	—	—
102,592	90	106,500	f. Industries	140,203	36	227,775	20	—	—	87,571	84
6,209	02	6,500	g. Exploitation agricole	129,946	58	139,563	70	—	—	9,617	12
104,183	32	80,000		485,774	49	373,112	55	112,661	94	—	—
3,484	70	—	Roulement	9,702	40	10,193	40	—	—	491	—
2,788	10	2,000	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	—	—	4,099	70	—	—	4,099	70
97,910	52	78,000	i. Pensions	495,476	89	387,405	65	108,071	24	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
E. Etablissements pénitentiaires											
2. Maison de travail de St-Jean-Anet:											
51,087	25	49,000	a. Administration	49,727	38	846	65	48,880	73	—	—
2,455	30	2,460	b. Enseignement et culte	2,516	80	643	40	1,873	40	—	—
59,709	42	52,000	c. Nourriture	61,748	64	5,125	30	56,623	34	—	—
62,213	57	49,400	d. Entretien	88,271	85	25,393	—	62,878	85	—	—
21,340	—	21,340	e. Loyer	22,200	—	953	25	21,246	75	—	—
32,167	65	42,200	f. Industries	44,095	45	88,752	90	—	—	44,657	45
40,095	57	57,000	g. Exploitation agricole	246,132	28	265,366	73	—	—	19,234	45
124,542	32	75,000	Roulement	514,692	40	387,081	23	127,611	17	—	—
15,281	50	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	17,200	25	41,109	45	—	—	23,909	20
46,884	10	51,000	i. Pensions	1,893	80	45,178	—	—	—	43,284	20
62,376	72	24,000		533,786	45	473,368	68	60,417	77	—	—
3. Pénitencier de Witzwil:											
74,137	17	76,109	a. Administration	76,850	55	1,256	40	75,594	15	—	—
13,040	57	11,800	b. Enseignement et culte	12,658	96	202	05	12,456	91	—	—
167,267	85	158,000	c. Nourriture	167,191	90	4,528	55	162,663	35	—	—
156,913	45	152,000	d. Entretien	229,566	10	66,364	65	163,201	45	—	—
41,417	70	41,000	e. Loyer	43,162	—	2,519	35	40,642	65	—	—
40,455	85	62,000	f. Industries	135,955	35	182,491	63	—	—	46,536	28
401,506	78	326,909	g. Exploitation agricole	607,854	98	995,308	95	—	—	387,453	97
10,814	11	50,000	Roulement	1,273,239	84	1,252,671	58	20,568	26	—	—
454	45	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	27,403	85	30,189	35	—	—	2,785	50
78,208	55	70,000	i. Pensions	60	—	76,941	80	—	—	76,881	80
—	—	—	k. Constructions nouvelles	45,000	—	45,000	—	—	—	—	—
66,939	99	20,000		1,345,703	69	1,404,802	73	—	—	59,099	04
4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse:											
28,866	30	27,000	a. Administration	26,428	80	395	80	26,033	—	—	—
7,118	36	6,200	b. Enseignement et culte	5,844	63	20	—	5,824	63	—	—
43,858	85	42,100	c. Nourriture	47,905	65	1,022	85	46,882	80	—	—
51,599	15	40,000	d. Entretien	52,185	05	4,666	85	47,518	20	—	—
28,058	35	27,600	e. Loyer	32,658	—	1,000	—	31,658	—	—	—
7,596	—	8,000	f. Industries	52,440	88	56,806	95	—	—	4,366	07
1,573	60	6,900	g. Exploitation agricole	96,904	34	98,264	60	—	—	1,360	26
153,478	61	128,000	Roulement	314,367	35	162,177	05	152,190	30	—	—
7,074	70	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,585	90	15,241	30	—	—	12,655	40
35,146	60	32,000	i. Pensions	155	25	31,194	30	—	—	31,039	05
—	—	—	k. Subventions fédérales	—	—	5,300	—	—	—	5,300	—
111,257	31	96,000		317,108	50	213,912	65	103,195	85	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
E. Etablissements pénitentiaires											
5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelsbank:											
31,811	60	33,700	a. Administration	34,658	95	4,057	95	30,601	—	—	—
2,120	18	1,500	b. Enseignement et culte	1,552	95	1	—	1,551	95	—	—
33,187	95	33,500	c. Nourriture	32,076	58	3,331	35	28,745	23	—	—
44,118	15	34,100	d. Entretien	49,893	80	10,824	10	39,069	70	—	—
18,349	15	16,200	e. Loyer	18,479	—	—	—	18,479	—	—	—
28,311	90	27,500	f. Industries	11,505	15	37,076	58	—	—	25,571	43
2,230	81	2,500	g. Exploitation agricole	36,489	60	37,543	—	—	—	1,053	40
99,044	32	89,000	Roulement	184,656	03	92,833	98	91,822	05	—	—
331	—	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,163	40	1,460	85	—	—	297	45
20,716	—	17,000	i. Pensions	851	05	16,813	—	—	—	15,961	95
2,000	—	2,000	k. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
75,997	32	70,000		186,670	48	113,107	83	73,562	65	—	—
97,910	52	78,000	1. Pénitencier de Thorberg	495,476	89	387,405	65	108,071	24	—	—
62,376	72	24,000	2. Maison de travail de St-Jean-Anet. .	533,786	45	473,368	68	60,417	77	—	—
66,939	99	20,000	3. Pénitencier de Witzwil	1,345,703	69	1,404,802	73	—	—	59,099	04
111,257	31	96,000	4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse	317,108	50	213,912	65	103,195	85	—	—
75,997	32	70,000	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelsbank	186,670	48	113,107	83	73,562	65	—	—
280,601	88	248,000		2,878,746	01	2,592,597	54	286,148	47	—	—
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme											
12,135	50	12,229	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .	—	—	—	—	—	—	—	—
12,135	50	12,229	2. Subvention à la société de patronage et à la commission des détenus libérés .	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
G. Frais de justice et de police											
356,064	83	135,000	1. Frais de police criminelle	237,588	87	1,598	35	235,990	52	—	—
346,282	—	262,000	2. Emoluments et remboursements de frais	329,878	95	640,110	04	—	—	310,231	09
300	—	300	3. Indemnité pour parts aux émoluments	300	—	—	—	300	—	—	—
1,584	75	1,000	4. Emoluments de la Cour suprême . .	5,580	35	6,872	05	—	—	1,291	70
43,732	30	40,000	5. Frais de police	51,346	35	5,066	80	46,279	55	—	—
1,000	—	1,000	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
5,496	90	4,500	7. Chambres de conciliation	2,010	82	—	—	2,010	82	—	—
2,781	70	—	8. Frais de police extraordinaires	139	95	—	—	139	95	—	—
61,508	98	82,200		627,845	29	653,647	24	—	—	25,801	95
H. Etat civil											
18,895	70	12,000	1. Etat civil de Berne	53,988	65	37,313	15	16,675	50	—	—
194,244	70	191,600	2. Traitements des autres officiers de l'état civil	192,036	25	230	—	191,806	25	—	—
2,999	40	3,000	3. Frais d'inspections et frais divers . .	2,825	10	107	85	2,717	25	—	—
216,139	80	182,600		248,850	—	37,651	—	211,199	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
III b. Police											
J. Office de la circulation routière											
11,249	75	11,450	1. Traitement du chef de service . . .	10,816	50	—	—	10,816	50	—	—
111,870	—	91,971	2. Traitements des employés	102,671	90	—	—	102,671	90	—	—
14,846	95	6,300	3. Frais de bureau	9,290	25	—	—	9,290	25	—	—
19,267	25	14,000	4. Frais d'impression	11,029	80	8,520	—	2,509	80	—	—
6,239	10	5,000	5. Frais de déplacement	5,110	20	—	—	5,110	20	—	—
31,160	65	20,000	6. Service des automobiles	21,359	90	617	—	20,742	90	—	—
24,358	95	15,000	7. Police de la circulation	16,495	95	—	—	16,495	95	—	—
2,156	90	1,000	8. Expertises	382	15	20	—	362	15	—	—
9,770	—	8,000	9. Loyers	9,320	—	—	—	9,320	—	—	—
10,255	35	35,000	10. Permis de circulation	57,770	50	72,656	20	—	—	14,885	70
220,664	20	137,721	11. Prélèvement sur la taxe des automobiles	—	—	162,433	95	—	—	162,433	95
—	—	—		244,247	15	244,247	15	—	—	—	—
193,941	—	193,330	A. Frais d'administration de la Direction	182,197	30	3,875	17	178,322	13	—	—
68,396	55	55,500	B. Passeports, arrestations et conduites .	74,108	40	11,496	25	62,612	15	—	—
2,120,820	85	2,180,372	C. Corps de police	2,143,191	25	48,190	30	2,095,000	95	—	—
229,797	99	220,800	D. Prisons	239,800	28	27,161	28	212,639	—	—	—
280,601	88	248,000	E. Etablissements pénitentiaires	2,878,746	01	2,592,597	54	286,148	47	—	—
—	—	—	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	—	—	—	—	—	—	—	—
61,508	98	82,200	G. Frais de justice et de police	627,845	29	653,647	24	—	—	25,801	95
216,139	80	182,600	H. Etat civil	248,850	—	37,651	—	211,199	—	—	—
—	—	—	J. Office de la circulation routière . . .	244,247	15	244,247	15	—	—	—	—
3,171,207	05	2,998,402		6,638,985	68	3,618,865	93	3,020,119	75	—	—
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 21,717. 75											
IV. Affaires militaires											
A. Frais d'administration de la Direction											
20,592	75	20,870	1. Traitements des fonctionnaires	19,698	75	—	—	19,698	75	—	—
70,297	60	68,375	2. Traitements des employés	69,400	70	6,700	—	62,700	70	—	—
6,923	10	6,300	3. Frais de bureau	6,294	10	—	—	6,294	10	—	—
5,744	40	5,500	4. Frais d'impression	5,450	80	—	—	5,450	80	—	—
4,200	—	4,200	5. Loyers	4,200	—	—	—	4,200	—	—	—
1,233	50	1,500	6. Mobilisation, frais des préparatifs . .	1,893	10	—	—	1,893	10	—	—
108,991	35	106,745		106,937	45	6,700	—	100,237	45	—	—
B. Commissariat des guerres											
7,925	—	7,925	1. Traitement du commissaire des guerres	11,216	40	4,000	—	7,216	40	—	—
9,546	—	9,546	2. Traitement de son adjoint	9,024	60	—	—	9,024	60	—	—
82,255	65	83,620	3. Traitements des employés	79,453	10	856	80	78,596	30	—	—
7,996	10	7,200	4. Frais de bureau	7,170	80	521	55	6,649	25	—	—
6,100	—	6,100	5. Loyers	6,100	—	—	—	6,100	—	—	—
—	—	200	6. Frais d'équipement et d'organisation	—	—	—	—	—	—	—	—
1,354	—	1,800	7. Frais divers d'administration	1,152	—	120	—	1,032	—	—	—
9,630	—	9,800	8. Part de la confection des effets militaires dans les frais d'administration	—	—	9,080	—	—	—	9,080	—
57,770	—	58,845	9. Part des ateliers dans les frais d'administration 1/2 (voir IV. F. 6.)	—	—	54,880	—	—	—	54,880	—
367	80	400	10. Assurance contre les accidents . . .	665	—	319	80	345	20	—	—
48,144	55	48,146		114,781	90	69,778	15	45,003	75	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IV. Affaires militaires											
C. Dépôt de Tavannes											
3,274	—	8,337	1. Loyers	13,400	—	5,063	—	8,337	—	—	—
3,274	—	8,337		13,400	—	5,063	—	8,337	—	—	—
D. Administration des casernes											
6,822	15	6,992	1. Traitement de l'intendant des casernes	6,624	75	—	—	6,624	75	—	—
7,750	—	7,750	2. Traitements des employés	7,342	20	179	30	7,162	90	—	—
56,910	65	53,000	3. Entretien	72,483	95	20,748	65	51,735	30	—	—
5,958	85	5,000	4. Achat de literie	4,993	75	—	—	4,993	75	—	—
110,026	45	110,030	5. Loyers	118,870	—	8,650	—	110,220	—	—	—
166,548	—	166,548	6. Indemnité de la Confédération.	—	—	166,741	55	—	—	166,741	55
380	40	400	7. Assurance contre les accidents.	393	—	27	60	365	40	—	—
21,300	50	16,624		210,707	65	196,347	10	14,360	55	—	—
E. Administration des arrondissements											
1. Traitements des commandants d'arrondissement:											
59,155	95	60,000	a. Traitements	55,658	75	—	—	55,658	75	—	—
5,933	50	6,000	b. Vacations	5,802	65	—	—	5,802	65	—	—
2. Frais de bureau des commandants d'arrondissement:											
47,367	80	48,570	a. Traitements des employés.	44,809	85	—	—	44,809	85	—	—
6,400	—	6,400	b. Loyers	6,900	—	500	—	6,400	—	—	—
15,246	45	15,000	c. Frais divers	14,577	25	36	25	14,541	—	—	—
145,037	40	148,000	3. Traitements des chefs de section.	142,641	—	—	—	142,641	—	—	—
10,502	60	12,000	4. Recrutement	9,328	60	—	—	9,328	60	—	—
289,643	70	295,970		279,718	10	536	25	279,181	85	—	—
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes											
923,786	95	500,000	1. Achats, salaires des ouvriers.	1,195,694	75	—	—	1,195,694	75	—	—
145	—	200	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	172	—	36	—	136	—	—	—
29,433	65	15,000	3. Intérêts du fonds de roulement	30,522	—	—	—	30,522	—	—	—
7,250	—	7,250	4. Loyer	7,250	—	—	—	7,250	—	—	—
1,016,099	55	532,250	5. Produit	—	—	1,292,012	30	—	—	1,292,012	30
9,630	—	9,800	6. Frais d'administration (IV. B. 8.)	9,080	—	—	—	9,080	—	—	—
45,853	95	—		1,242,718	75	1,292,048	30	—	—	49,329	55

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
V. Cultes											
A. Frais d'administration de la Direction											
880	35	800	1. Frais de bureau	791	05	—	—	791	05	—	—
800	—	800	2. Traitement du secrétaire	800	—	—	—	800	—	—	—
1,680	35	1,600		1,591	05	—	—	1,591	05	—	—
B. Culte protestant											
1,780,812	05	1,831,265	1. Traitements des pasteurs	1,681,937	50	9,516	95	1,672,420	55	—	—
8,930	90	9,400	2. Suppléments de traitement	10,116	95	—	—	10,116	95	—	—
45,730	55	46,580	3. Indemnités de logement	46,657	25	—	—	46,657	25	—	—
74,278	65	74,590	4. Indemnités de chauffage	74,508	70	—	—	74,508	70	—	—
17,300	—	17,300	5. Pensions de retraite	17,300	—	—	—	17,300	—	—	—
13,559	10	13,795	6. Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes	13,014	15	—	—	13,014	15	—	—
580	—	580	7. Allocation en faveur du culte protestant de Soleure	580	—	—	—	580	—	—	—
801	35	801	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs	—	—	801	35	—	—	801	35
2,445	15	2,000	9. Commission des examens de théologie	3,813	50	1,360	—	2,453	50	—	—
251,800	—	248,400	10. Loyers	248,400	—	—	—	248,400	—	—	—
3,300	—	3,300	11. Contribution aux frais du culte des sourds-muets	3,300	—	—	—	3,300	—	—	—
—	—	—	12. Wangen a. A., rénovation d'église, subside	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
9,000	—	—	(Moutier, construction d'une église, subside)	—	—	—	—	—	—	—	—
2,206,935	05	2,246,409		2,102,628	05	11,678	30	2,090,949	75	—	—
C. Culte catholique romain											
450,412	80	456,550	1. Traitements du clergé	424,035	60	1,241	—	422,794	60	—	—
1,300	—	1,300	2. Suppléments de traitement	1,241	—	—	—	1,241	—	—	—
4,500	—	4,500	3. Indemnités de logement	4,130	65	—	—	4,130	65	—	—
1,800	—	1,800	4. Indemnités de chauffage	1,800	—	—	—	1,800	—	—	—
24,690	60	28,175	5. Pensions de retraite	22,149	05	220	80	21,928	25	—	—
4,082	40	4,082	6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de la conférence diocésaine	4,082	40	—	—	4,082	40	—	—
8,800	—	8,800	7. Traitements des chanoines bernois . .	8,381	40	—	—	8,381	40	—	—
204	45	100	8. Commission des examens de théologie	249	75	440	—	—	—	190	25
495,381	35	505,307		466,069	85	1,901	80	464,168	05	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
V. Cultes											
D. Culte catholique chrétien											
36,940	05	39,785	1. Traitements des curés	34,937	10	400	—	34,537	10	—	—
400	—	400	2. Suppléments de traitement	400	—	—	—	400	—	—	—
1,300	—	1,950	3. Indemnités de logement	1,300	—	—	—	1,300	—	—	—
1,200	—	1,400	4. Indemnités de chauffage	1,400	—	—	—	1,400	—	—	—
2,750	—	2,750	5. Traitement de l'évêque	2,750	—	—	—	2,750	—	—	—
168	75	200	6. Commission des examens de théologie	113	75	40	—	73	75	—	—
42,758	80	46,485		40,900	85	440	—	40,460	85	—	—
1,680	35	1,600	A. Frais d'administration de la Direction	1,591	05	—	—	1,591	05	—	—
2,206,935	05	2,246,409	B. Culte protestant	2,102,628	05	11,678	30	2,090,949	75	—	—
495,381	35	505,307	C. Culte catholique romain	466,069	85	1,901	80	464,168	05	—	—
42,758	80	46,485	D. Culte catholique chrétien	40,900	85	440	—	40,460	85	—	—
2,746,755	55	2,799,801		2,611,189	80	14,020	10	2,597,169	70	—	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 202,631.30											
VI. Instruction publique											
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode											
11,322	—	11,322	1. Traitement du secrétaire	10,697	40	—	—	10,697	40	—	—
41,098	95	41,478	2. Traitements des employés	44,164	55	1,200	—	42,964	55	—	—
9,138	10	8,000	3. Frais de bureau	11,131	41	—	—	11,131	41	—	—
2,000	—	2,000	4. Loyers	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
15,994	45	10,000	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement	27,200	75	15,994	50	11,206	25	—	—
4,341	80	4,800	6. Frais du Synode	480	05	—	—	480	05	—	—
83,895	30	77,600		95,674	16	17,194	50	78,479	66	—	—
B. Université											
885,666	15	920,953	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université	942,165	65	112,759	85	829,405	80	—	—
8,305	—	6,500	2. Droits d'immatriculation	—	—	7,883	—	—	—	7,883	—
242,011	20	250,000	3. Traitements des assistants	226,614	95	705	40	225,909	55	—	—
202,025	80	201,909	4. Traitements des employés	203,251	35	11,215	85	192,035	50	—	—
155,064	34	156,000	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.)	180,310	73	25,909	85	154,400	88	—	—
273,360	—	273,360	6. Loyers	288,460	—	15,100	—	273,360	—	—	—
57,000	—	60,000	7. Bibliothèque de la ville, subvention .	60,000	—	—	—	60,000	—	—	—
1,806,824	49	1,855,722	A reporter	1,900,802	68	173,573	95	1,727,228	73	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
B. Université											
1,806,824	49	1,855,722	Report	1,900,802	68	173,573	95	1,727,228	73	—	—
8. Instituts et cliniques:											
4,982	15		1. Clinique chirurgicale	5,010	50	—	—	5,010	50	—	—
4,269	90		2. Clinique médicale	8,443	20	3,943	20	4,500	—	—	—
12,314	95		3. Cabinet d'anatomie	12,307	48	134	10	12,173	38	—	—
5,302	20		4. Cabinet de physiologie	6,488	85	1,175	—	5,313	85	—	—
2,845	60		5. Cabinet d'ophtalmologie	4,249	20	1,150	—	3,099	20	—	—
2,337	45		6. Institut d'otologie et de laryngologie	954	60	—	—	954	60	—	—
4,330	69		7. Institut pathologique	7,919	71	2,500	—	5,419	71	—	—
1,866	45		8. Laboratoire de chimie médicale	829	25	587	20	242	05	—	—
6,720	60		9. Institut d'hygiène et de bactériologie	8,294	75	65	—	8,229	75	—	—
2,700	—		10. Institut «Pasteur»	6,500	—	3,800	—	2,700	—	—	—
6,671	78		11. Laboratoire de chimie organique	5,934	78	2,128	70	3,806	08	—	—
7,406	60		12. Laboratoire de chimie inorganique	10,187	30	5,196	55	4,990	75	—	—
5,463	35		13. Cabinet de physique et Observatoire	5,997	80	338	65	5,659	15	—	—
1,787	45		14. Institut d'astronomie	3,074	06	—	—	3,074	06	—	—
2,561	14		15. Collections minéralogiques	3,466	05	865	70	2,600	35	—	—
2,938	99		16. Institut de géologie	2,879	20	27	90	2,851	30	—	—
3,465	05		17. Collections zoologiques	3,311	75	18	60	3,293	15	—	—
7,676	85		18. Institut pharmaceutique	7,995	05	2,476	60	5,518	45	—	—
4,863	50		19. Institut pharmacologique	5,138	25	248	50	4,889	75	—	—
4,634	10		20. Institut de dermatologie	3,092	10	—	—	3,092	10	—	—
1,499	50	115,000	21. Clinique des maladies infantiles	1,956	70	—	—	1,956	70	—	—
1,937	25		22. Institut géographique	3,608	25	38	90	3,569	35	—	—
1,136	25		23. Institut psychologique	1,259	40	200	—	1,059	40	—	—
864	90		24. Collection d'objets d'art historiques	3,878	10	—	—	3,878	10	—	—
399	—		25. Biologie physico-chimique	361	10	11	10	350	—	—	—
5,811	33		26. Cabinet d'anatomie	4,665	15	92	20	4,572	95	—	—
—	—		27. Cabinet de physiologie	—	—	—	—	—	—	—	—
2,399	91		28. Cabinet d'anat. pathologique	7,322	78	5,057	70	2,265	08	—	—
1,119	90		29. Cabinet de zootechnie	1,092	45	—	—	1,092	45	—	—
1,062	90		30. Clinique chirurgicale	1,008	95	—	—	1,008	95	—	—
764	23		31. Clinique médicale	985	30	158	20	827	10	—	—
117	35		32. Clinique ambulatoire	15,206	54	20,760	95	—	—	5,554	41
—	—		33. Pharmacie	—	—	—	—	—	—	—	—
2,453	05		34. Bibliothèque	2,330	20	—	—	2,330	20	—	—
—	—		35. Inspection des viandes	—	—	—	—	—	—	—	—
593	—		36. Ecole normale supérieure	1,987	75	68	15	1,919	60	—	—
18,134	—		37. Emoluments des laboratoires	—	—	16,263	—	—	—	16,263	—
18,269	64		38. Bibliothèques des séminaires	16,037	91	175	—	15,862	91	—	—
10,000	—		(Institut de médecine légale)	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—		39. Instituts et cliniques, crédit général	9,030	—	430	—	8,600	—	—	—
9. Jardin botanique:											
a. Entretien											
b. Subvention pour le jardin alpestre de la Schynige Platte											
93,924	34	85,000	c. Loyer du jardin botanique	19,800	—	—	—	87,835	52	—	—
d. Subvention du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne											
e. Subvention de la municipalité de Berne											
7,068	44	5,000	10. Hôpital vétérinaire	83,628	04	83,130	30	497	74	—	—
2,018,876	70	2,050,722	A reporter	2,263,806	84	333,351	29	1,930,455	55	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934		Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)					
					brutes				nettes							
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				
Administration courante																
VI. Instruction publique																
B. Université																
2,018,876	70	2,050,722		A reporter	2,263,806	84	333,351	29	1,930,455	55	—	—				
				11. Polyclinique:												
				a. Traitements	52,761	50	3,150	—	68,341 25							
68,841	15	68,000		b. Appareils, médicaments, etc.	54,903	15	—	—								
				c. Subvention de la municipalité de Berne	—	—	25,000	—								
				d. Recettes	—	—	11,173	40								
				12. Institut dentaire:												
				a. Traitements	47,234	85	6,125	85	38,357 65							
44,873	90	41,500		b. Matériel d'enseignement	20,260	85	—	—								
				c. Loyer	20,000	—	—	—								
				d. Recettes	—	—	38,012	20								
				e. Subvention de la municipalité de Berne	—	—	5,000	—	39,193 15							
				13. Institut de médecine légale:												
				a. Traitements	24,286	30	3,454	30								
39,739	20	38,000		b. Matériel d'enseignement	9,609	20	—	—								
				c. Loyer	13,400	—	—	—	2,766 65							
				d. Recettes	—	—	4,648	05								
				14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile:												
320,000	—	320,000		a. Contribution aux frais des cliniques	320,000	—	—	—					320,000	—	—	—
35,086	80	30,000		b. Indemnité p. lits gratuits dans les cliniques	34,605	—	—	—	34,605	—	—	—				
3,000	—	3,000		c. Contribution aux frais de l'institut de radiographie	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—				
10,750	—	10,750		d. Indemnité pour l'entretien des bâtiments	10,750	—	—	—	10,750	—	—	—				
1,500	—	1,500		15. Subvention de l'Etat pour la polyclinique de l'hôpital «Jenner» . . .	1,500	—	—	—	1,500	—	—	—				
				16. Polyclinique de psychiatrie:												
				a. Matériel d'enseignement	3,466	65	1,200	—	2,766 65							
				b. Loyer	3,200	—	—	—								
				c. Recettes	—	—	—	—								
				d. Subvent. de la municipalité de Berne	—	—	2,700	—								
2,542,667	75	2,563,472			2,882,784	34	433,815	09	2,448,969	25	—	—				
C. Ecoles moyennes																
181,500	—	179,000		1. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat	188,120	—	23,120	—	165,000	—	—	—				
870,547	40	865,000		2. Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures	993,137	85	143,620	—	849,517	85	—	—				
2,141,779	95	2,130,000		3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	2,070,509	05	314	75	2,070,194	30	—	—				
				4. Inspections:												
				a. Traitements et frais de déplacement	15,024	—	—	—	15,024	—	—	—				
18,585	20	18,586		b. Frais de bureau	902	10	—	—	902	10	—	—				
1,025	15	900		5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes	160,123	—	—	—	160,123	—	—	—				
159,968	85	150,000		6. Bourses	20,520	—	4,924	50	15,595	50	—	—				
15,109	80	15,000		7. Remplacement de maîtres malades .	34,749	10	11,075	40	23,673	70	—	—				
29,206	60	24,000		8. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	4,720	—	—	—	4,720	—	—	—				
4,972	50	3,000		9. Caisse d'assurance, subside	384,031	25	318	70	383,712	55	—	—				
376,633	15	387,000		10. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes. . . .	—	—	—	—	—	—	—	—				
—	—	—		11. Cours de perfectionnement	1,076	10	—	—	1,076	10	—	—				
969	20	1,000														
3,800,297	80	3,773,486			3,872,912	45	183,373	35	3,689,539	10	—	—				

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
D. Ecoles primaires											
7,510,778	80	7,510,000	1. Contributions aux traitements des maîtres	7,132,044	85	264	90	7,131,779	95	—	—
20,000	—	17,000	2. Subventions extraordinaires	35,586	75	18,625	—	16,961	75	—	—
224,999	40	218,624	3. Pensions de retraite	263,035	40	54,759	—	208,276	40	—	—
745,563	80	747,000	4. Caisse d'assurance, subside	864,959	—	120,000	—	744,959	—	—	—
15,014	85	15,000	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques	30,130	—	12,025	—	18,105	—	—	—
129,984	—	60,000	6. Subventions pour la construction de maisons d'école	77,272	50	32,000	—	45,272	50	—	—
7. Ecoles de couture:											
803,774	20	805,000	a. Traitements	764,010	60	—	—	764,010	60	—	—
13,210	—	13,000	b. Cours d'instruction	12,850	—	—	—	12,850	—	—	—
7,999	95	6,000	8. Gymnastique	20,547	90	14,550	—	5,997	90	—	—
9. Inspecteurs d'écoles:											
138,615	30	138,557	a. Traitements et frais de déplacement	131,994	10	—	—	131,994	10	—	—
4,628	15	3,000	b. Frais de bureau	3,912	95	—	—	3,912	95	—	—
2,636	—	2,000	10. Enseignement par sections de classe	2,359	10	—	—	2,359	10	—	—
42,558	65	39,000	11. Enseignement des travaux manuels	48,936	20	8,000	—	40,936	20	—	—
57,937	65	55,000	12. Subventions pour fournitures scolaires	92,401	65	32,000	—	60,401	65	—	—
71,597	10	70,000	13. Ecoles complémentaires	96,106	60	28,145	50	67,961	10	—	—
90,368	60	82,000	14. Remplacement d'instituteurs malades	123,411	25	41,537	75	81,873	50	—	—
7,935	—	6,000	15. Remplacement des maîtresses de couture malades	5,665	50	—	—	5,665	50	—	—
39,695	—	39,900	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc.	70,388	—	32,000	—	38,388	—	—	—
17. Enseignements de l'économie domestique:											
265,424	60	267,000	a. Ecoles complémentaires publiques et cours	451,642	80	178,789	—	272,853	80	—	—
14,617	—	12,000	b. Ecoles complémentaires privées et cours	40,155	—	25,705	—	14,450	—	—	—
1,005	—	1,000	c. Bourses	2,440	—	1,235	—	1,205	—	—	—
18,000	—	18,000	d. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	—	—	13,200	—	—	—	13,200	—
60,864	40	59,000	18. Maîtresses de couture, caisse de retraite, subvention	85,216	70	24,000	—	61,216	70	—	—
11,294	—	8,000	19. Remplacement de maîtres astreints au service militaire	7,875	—	—	—	7,875	—	—	—
134	05	100	20. Commission concernant les prestations en nature.	106	85	—	—	106	85	—	—
10,262,635	50	10,156,181		10,363,048	70	636,836	15	9,726,212	55	—	—
E. Ecoles normales											
1. Ecole normale allemande des instituteurs											
A. Section inférieure à Hofwil:											
22,883	85	22,758	a. Administration	21,961	95	60	20	21,901	75	—	—
91,157	88	92,202	b. Enseignement	92,809	54	8,777	90	84,031	64	—	—
25,483	50	28,000	c. Nourriture	26,394	45	3,468	25	22,926	20	—	—
43,537	85	30,000	d. Entretien	34,735	70	185	—	34,550	70	—	—
20,200	—	20,200	e. Loyer	22,400	—	2,200	—	20,200	—	—	—
614	90	1,000	f. Exploitation agricole	2,983	85	3,267	90	—	—	284	05
202,648	18	192,160		201,285	49	17,959	25	183,326	24	—	—
708	45	—	Roulement	6,655	50	4,101	75	2,553	75	—	—
32,390	—	32,000	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	31,850	—	—	—	31,850	—
5,398	—	—	h. Pensions	—	—	—	—	—	—	—	—
			i. Allocation prélevée sur la subvention fédérale	—	—	—	—	—	—	—	—
164,151	73	160,160		207,940	99	53,911	—	154,029	99	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
E. Ecoles normales											
B. Section supérieure à Berne:											
a. Administration:											
492	45	500	1. Mobilier, achat et entretien . . .	349	50	13	60	335	90	—	—
3,540	80	4,247	2. Chauffage, éclairage, etc. . . .	7,855	15	3,378	65	4,476	50	—	—
4,500	—	4,500	3. Concierge	4,290	—	—	—	4,290	—	—	—
2,122	05	1,000	4. Frais de bureau	1,479	—	188	05	1,290	95	—	—
141	70	500	5. Bâtiments, entretien	295	35	30	—	265	35	—	—
b. Enseignement:											
94,363	10	95,506	1. Traitements	156,401	15	64,225	30	92,175	85	—	—
8,895	37	4,500	2. Matériel d'enseignement, biblio-								
			thèque, etc.	7,171	93	1,546	50	5,625	43	—	—
16,100	—	16,100	c. Loyer	16,100	—	—	—	16,100	—	—	—
31,978	50	30,000	d. Bourses	29,091	10	435	—	28,656	10	—	—
1,499	—	1,800	e. Indemnités de déplacement . .	1,086	95	—	—	1,086	95	—	—
f. Ecole d'application:											
525	—	700	1. Concierge	3,800	—	3,166	65	633	35	—	—
372	50	100	2. Mobilier, achat et entretien .	253	45	—	—	253	45	—	—
663	05	1,307	3. Chauffage, éclairage et nettoyage	3,837	—	3,187	90	649	10	—	—
6,600	—	7,200	4. Traitements des maîtres . . .	6,696	—	—	—	6,696	—	—	—
478	20	400	5. Matériel d'enseignement, bi-								
			bliothèque	154	90	—	—	154	90	—	—
643	50	800	6. Logement du Concierge . . .	143	75	1,030	—	—	—	886	25
171,628	22	167,560		239,005	23	77,201	65	161,803	58	—	—
2. Ecole normale de Porrentruy:											
14,641	15	14,000	a. Administration	13,977	20	296	80	13,680	40	—	—
63,194	57	65,900	b. Enseignement	61,881	38	608	10	61,273	28	—	—
13,931	05	16,000	c. Nourriture	14,628	39	120	90	14,507	49	—	—
11,538	10	11,500	d. Entretien	18,182	35	1,231	30	16,951	05	—	—
103,304	87	107,400	Roulement	108,669	32	2,257	10	106,412	22	—	—
4,917	—	—	e. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,973	—	2,159	—	—	—	186	—
12,330	—	10,000	f. Pensions	—	—	12,620	—	—	—	12,620	—
7,370	—	7,000	g. Bourses pour les élèves externes . .	8,370	—	—	—	8,370	—	—	—
103,261	87	104,400		119,012	32	17,036	10	101,976	22	—	—
3. Ecole normale de Thoune:											
18,329	50	17,500	a. Administration	16,999	95	38	10	16,961	85	—	—
73,130	39	76,000	b. Enseignement	72,774	52	1,005	35	71,769	17	—	—
139	85	—	c. Nourriture	137	16	—	—	137	16	—	—
8,970	27	5,000	d. Entretien	5,688	25	270	—	5,418	25	—	—
12,300	—	12,300	e. Loyer	12,300	—	—	—	12,300	—	—	—
112,870	01	110,800	Roulement	107,899	88	1,313	45	106,586	43	—	—
5,701	—	—	f. Augmentations et diminut. à l'inventaire	—	—	3,952	—	—	—	3,952	—
4,000	—	4,000	g. Subvention de la ville de Thoune .	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
24,203	90	22,000	h. Bourses	21,839	40	195	—	21,644	40	—	—
127,372	91	128,800		129,739	28	9,460	45	120,278	83	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
E. Ecoles normales											
4. Ecole normale de Delémont:											
14,449	05	14,000	a. Administration	13,907	80	—	—	13,907	80	—	—
54,684	—	55,000	b. Enseignement	54,264	14	—	—	54,264	14	—	—
18,894	16	17,000	c. Nourriture	20,904	45	352	60	20,551	85	—	—
14,406	60	13,000	d. Entretien	14,746	90	408	80	14,338	10	—	—
18,300	—	18,300	e. Loyer	18,300	—	—	—	18,300	—	—	—
1,738	95	1,700	f. Jardin et poulailler	2,065	90	300	—	1,765	90	—	—
122,472	76	119,000	Roulement	124,189	19	1,061	40	123,127	79	—	—
5,646	95	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	38	80	4,537	70	—	—	4,498	90
15,047	50	14,925	h. Pensions	—	—	16,230	—	—	—	16,230	—
3,277	50	3,000	i. Bourses pour les élèves externes .	5,187	50	—	—	5,187	50	—	—
6,202	50	—	k. Allocation prélevée sur la subvention fédérale	—	—	—	—	—	—	—	—
110,147	21	107,075		129,415	49	21,829	10	107,586	39	—	—
5. Dépenses diverses:											
15,368	60	15,002	a. Pensions	12,582	50	1,666	—	10,916	50	—	—
4,000	10	3,000	b. Cours de répétition et de perfectionnement	11,660	30	8,750	50	2,909	80	—	—
17,792	60	12,000	c. Caisse d'assurance, subside	17,756	05	—	—	17,756	05	—	—
37,161	30	30,002		41,998	85	10,416	50	31,582	35	—	—
6. Musée scolaire suisse, subvention . .											
21,800	—	3,000		3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
21,800	—	3,000		3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)											
80,000	—	80,000		—	—	80,000	—	—	—	80,000	—
80,000	—	80,000		—	—	80,000	—	—	—	80,000	—
1. Ecole normale allemande des instituteurs											
164,151	73	160,160	A. Section inférieure à Hofwil	207,940	99	53,911	—	154,029	99	—	—
171,628	22	167,560	B. Section supérieure à Berne	239,005	23	77,201	65	161,803	58	—	—
335,779	95	327,720		446,946	22	131,112	65	315,833	57	—	—
103,261	87	104,400	2. Ecole normale de Porrentruy	119,012	32	17,036	10	101,976	22	—	—
127,372	91	128,800	3. Ecole normale de Thoun	129,739	28	9,460	45	120,278	83	—	—
110,147	21	107,075	4. Ecole normale de Delémont	129,415	49	21,829	10	107,586	39	—	—
676,561	94	667,995		825,113	31	179,438	30	645,675	01	—	—
37,161	30	30,002	5. Cours de répétition et pensions	41,998	85	10,416	50	31,582	35	—	—
21,800	—	3,000	6. Musée scolaire, subvention	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
80,000	—	80,000	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire	—	—	80,000	—	—	—	80,000	—
655,523	24	620,997		870,112	16	269,854	80	600,257	36	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
F. Institutions de sourds-muets											
1. Etablissement de Münchenbuchsee:											
23,699	21	24,600	a. Administration	24,448	18	118	85	24,329	33	—	—
26,504	31	28,800	b. Enseignement	28,448	81	1,582	19	26,866	62	—	—
30,122	44	39,000	c. Nourriture	30,643	58	2,853	85	27,789	73	—	—
62,136	88	45,200	d. Entretien	55,922	30	11,295	70	44,626	60	—	—
19,200	—	19,200	e. Loyer	19,200	—	—	—	19,200	—	—	—
2,794	78	1,700	f. Métiers	12,185	30	13,607	85	—	—	1,422	55
744	05	1,000	g. Exploitation agricole	5,342	10	8,557	45	—	—	3,215	35
1,467	—	2,200	h. Caisse d'assurance, subside	1,092	30	—	—	1,092	30	—	—
159,591	01	156,300	Roulement	177,282	57	38,015	89	139,266	68	—	—
14,093	40	—	i. Augmentations et diminut. à l'inventaire	10,719	85	1,052	25	9,667	60	—	—
45,598	20	48,400	k. Pensions.	—	—	41,661	50	—	—	41,661	50
7,567	—	—	l. Allocation prélevée sur la subvent. fédérale	—	—	3,477	—	—	—	3,477	—
120,519	21	107,900		188,002	42	84,206	64	103,795	78	—	—
12,000	—	12,000	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern:	11,000	—	—	—	11,000	—	—	—
12,000	—	12,000	Subvention de l'Etat	11,000	—	—	—	11,000	—	—	—
2,508	25	2,500	3. Intérêts du fonds de l'institution des	—	—	2,508	25	—	—	2,508	25
2,508	25	2,500	sourds-muets	—	—	2,508	25	—	—	2,508	25
120,519	21	107,900	1. Etablissement de Münchenbuchsee . .	188,002	42	84,206	64	103,795	78	—	—
12,000	—	12,000	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern	11,000	—	—	—	11,000	—	—	—
2,508	25	2,500	3. Intérêts du fonds de l'institution des	—	—	2,508	25	—	—	2,508	25
130,010	96	117,400	sourds-muets	199,002	42	86,714	89	112,287	53	—	—
G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences											
38,500	—	37,500	1. Musée historique, subvention	48,500	—	10,000	—	38,500	—	—	—
6,000	—	13,500	2. Musée des beaux-arts, subvention . .	6,300	—	—	—	6,300	—	—	—
3,000	—	3,000	3. Musée académique, subvention . . .	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
2,000	—	2,000	4. Conservatoire, subvention	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
1,214	—	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions	800	—	—	—	800	—	—	—
5,000	—	10,000	6. Musée d'histoire naturelle, subside .	15,000	—	—	—	15,000	—	—	—
17,062	50	10,000	7. Conservation des monuments historiques	13,042	30	3,095	—	9,947	30	—	—
5,000	—	4,500	8. «Bärndütsch», subvention	4,500	—	—	—	4,500	—	—	—
27,000	—	24,000	9. Théâtre de la ville de Berne, subvention	24,000	—	—	—	24,000	—	—	—
4,000	—	3,000	10. Orchestre de la ville de Berne, subvention	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
1,000	—	1,000	11. Musée alpin, subvention	21,000	—	—	—	21,000	—	—	—
800	—	800	12. Musée jurassien de Delémont, subvention	800	—	—	—	800	—	—	—
2,500	—	2,000	13. Société cantonale de musique, subvention	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
4,000	—	3,000	14. Fondation «Château de Spiez», subvention	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
50,000	—	25,000	15. Musée d'histoire naturelle, nouveau bâtiment, subvention	25,000	—	—	—	25,000	—	—	—
50,000	—	25,000	16. Musée des beaux-arts, nouveau bâtiment, subvention	25,000	—	—	—	25,000	—	—	—
9,000	—	9,000	17. Station scientifique du Jungfrauoch, subvent.	9,000	—	—	—	9,000	—	—	—
226,076	50	173,300		205,942	30	13,095	—	192,847	30	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
H. Librairie scolaire											
1. Matériel d'enseignement:											
561,846	95	672,105	a. Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier	626,606	95	11,461	05	615,145	90	—	—
265,927	65	225,900	b. Frais de confection de matériel d'enseignement	256,732	—	—	—	256,732	—	—	—
284,478	05	258,155	c. Produit de la vente de matériel d'enseignement	—	—	274,845	35	—	—	274,845	35
2,890	85	1,125	d. Exemplaires gratuits	2,873	20	—	—	2,873	20	—	—
615,145	90	713,135	e. Provisions en magasin au 31 décembre	10,529	35	683,378	20	—	—	672,848	85
68,958	50	72,160		896,741	50	969,684	60	—	—	72,943	10
2. Frais:											
29,741	85	30,240	a. Traitements	29,119	50	—	—	29,119	50	—	—
444	—	600	b. Salaires	—	—	—	—	—	—	—	—
6,364	55	7,600	c. Frais de magasin et de bureau . .	5,377	90	378	15	4,999	75	—	—
7,200	—	7,200	d. Loyer	7,200	—	—	—	7,200	—	—	—
1,380	90	1,100	e. Frais de transport et affranchissement	2,533	20	1,643	—	890	20	—	—
15,390	20	15,000	f. Intérêts du fonds de roulement . .	17,509	85	—	—	17,509	85	—	—
60,521	50	61,740		61,740	45	2,021	15	59,719	30	—	—
3. Emploi du produit:											
5,997	10	6,070	a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition	5,327	35	—	—	5,327	35	—	—
2,439	90	4,350	b. Versement au fonds de réserve . .	7,896	45	—	—	7,896	45	—	—
8,437	—	10,420		13,223	80	—	—	13,223	80	—	—
Produit											
68,958	50	72,160	1. Matériel d'enseignement	896,741	50	969,684	60	—	—	72,943	10
60,521	50	61,740	2. Frais	61,740	45	2,021	15	59,719	30	—	—
8,437	—	10,420		958,481	95	971,705	75	—	—	13,223	80
8,437	—	10,420	3. Emploi du produit	13,223	80	—	—	13,223	80	—	—
—	—	—		971,705	75	971,705	75	—	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
J. Subvention fédérale pour l'école primaire											
551,019	20	551,020	1. Subvention de la Confédération . . .	—	—	551,019	20	—	—	551,019	20
2. Emploi de la subvention:											
80,000	—	80,000	a. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.)	80,000	—	—	—	80,000	—	—	—
56,000	—	56,000	b. Suppléments de pensions à des instituteurs retraités (VI. D. 3 et E. 5. a.)	56,000	—	—	—	56,000	—	—	—
80,000	—	80,000	c. Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.) . . .	80,000	—	—	—	80,000	—	—	—
32,000	—	32,000	d. Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires (VI. D. 6.) .	32,000	—	—	—	32,000	—	—	—
48,000	—	48,000	e. Subventions extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps enseignant (VI. D. 2.)	48,000	—	—	—	48,000	—	—	—
80,000	—	80,000	f. Subventions aux communes pour la délivrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux .	80,000	—	—	—	80,000	—	—	—
32,000	—	32,000	g. Subventions aux communes pour la gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires (VI. D. 12.)	32,000	—	—	—	32,000	—	—	—
8,000	—	8,000	h. Subventions aux communes pour l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire (VI. D. 11.)	8,000	—	—	—	8,000	—	—	—
12,000	—	12,000	i. Subsidés en faveur des institutions générales d'instruction au sens de l'art. 29 de la loi du 6 mai 1894 . .	12,000	—	—	—	12,000	—	—	—
8,000	—	8,000	k. Subsidés en faveur des cours de perfectionnement du corps enseignant primaire (VI. E. 5b)	8,000	—	—	—	8,000	—	—	—
40,000	—	40,000	l. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs pour la mise en compte d'années de service au profit des membres âgés du corps enseignant (VI. D. 4.)	40,000	—	—	—	40,000	—	—	—
24,000	—	24,000	m. Subside pour l'assurance des maîtresses de couture et de ménage (VI. D. 18.)	24,000	—	—	—	24,000	—	—	—
32,000	—	32,000	n. Subventions pour les mesures en faveur des anormaux (VI. D. 16.) . .	32,000	—	—	—	32,000	—	—	—
1,600	—	1,600	o. Subventions à des cours de gymnastique (VI. D. 8.)	1,600	—	—	—	1,600	—	—	—
17,419	20	17,420	p. A la disposition du Conseil-exécutif, pour être employé conformément à la loi fédérale	17,419	20	—	—	17,419	20	—	—
—	—	—		551,019	20	551,019	20	—	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VI. Instruction publique											
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme											
1,000	—	1,000	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .	—	—	800	—	—	—	800	—
1,000	—	1,000	2. Refuges pour enfants, subvention .	800	—	—	—	800	—	—	—
—	—	—		800	—	800	—	—	—	—	—
83,895	30	77,600	A. Frais d'administration de la Direction et du Synode	95,674	16	17,194	50	78,479	66	—	—
2,542,667	75	2,563,472	B. Université	2,882,784	34	433,815	09	2,448,969	25	—	—
3,800,297	80	3,773,486	C. Ecoles moyennes	3,872,912	45	183,373	35	3,689,539	10	—	—
10,262,635	50	10,156,181	D. Ecoles primaires	10,363,048	70	636,836	15	9,726,212	55	—	—
655,523	24	620,997	E. Ecoles normales	870,112	16	269,854	80	600,257	36	—	—
130,010	96	117,400	F. Institutions de sourds-muets	199,002	42	86,714	89	112,287	53	—	—
226,076	50	173,300	G. Encouragements aux beaux-arts	205,942	30	13,095	—	192,847	30	—	—
—	—	—	H. Librairie scolaire	971,705	75	971,705	75	—	—	—	—
—	—	—	J. Subvention fédérale pour l'école primaire	551,019	20	551,019	20	—	—	—	—
—	—	—	K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	800	—	800	—	—	—	—	—
17,701,107	05	17,482,436		20,013,001	48	3,164,408	73	16,848,592	75	—	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 633,843.25											
VII. Affaires communales											
A. Frais d'administration de la Direction											
27,130	35	27,150	1. Traitements des fonctionnaires . . .	26,281	50	—	—	26,281	50	—	—
14,618	80	14,753	2. Traitements des employés	13,861	80	—	—	13,861	80	—	—
5,497	25	5,000	3. Frais de bureau et de déplacement . .	9,888	95	4,891	40	4,997	55	—	—
1,200	—	1,200	4. Loyers	1,200	—	—	—	1,200	—	—	—
48,446	40	48,103		51,232	25	4,891	40	46,340	85	—	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 1,762.15											

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
A. Frais d'administration de la Direction											
52,431	20	55,280	1. Traitements des fonctionnaires	52,831	20	800	—	52,031	20	—	—
105,279	65	113,140	2. Traitements des employés	117,304	—	—	—	117,304	—	—	—
29,838	45	18,000	3. Frais de bureau	41,470	75	7,426	85	34,043	90	—	—
6,020	—	6,200	4. Loyers	6,200	—	—	—	6,200	—	—	—
193,569	30	192,620		217,805	95	8,226	85	209,579	10	—	—
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique											
506	20	500	1. Commission cantonale.	444	40	—	—	444	40	—	—
36,917	95	35,780	2. Inspecteur cantonal et adjoints:	33,786	—	—	—	33,786	—	—	—
20,031	55	17,000	a. Traitements	22,061	70	31	—	22,030	70	—	—
1,200	—	1,200	b. Frais de bureau et de déplacement	1,200	—	—	—	1,200	—	—	—
24,585	60	25,000	c. Loyer	24,110	70	—	—	24,110	70	—	—
83,241	30	79,480	3. Inspecteurs d'arrondissement	81,602	80	31	—	81,571	80	—	—
C. Assistance des indigents											
2,799,434	87	2,620,000	1. Subventions aux communes:	2,871,560	65	303,301	80	2,568,258	85	—	—
1,786,050	10	1,380,000	a. Subventions pour l'assistance permanente	1,825,787	20	2,284	95	1,823,502	25	—	—
3,125,337	14	2,150,000	b. Subventions pour l'assistance temporaire	3,457,507	64	584,238	68	2,873,268	96	—	—
2,100,028	96	1,750,000	2. Assistance extérieure:	2,443,308	82	342,517	35	2,100,791	47	—	—
200,000	—	200,000	a. Assistance hors du canton	200,000	—	—	—	200,000	—	—	—
10,010,851	07	8,100,000	b. Subventions suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique	10,798,164	31	1,232,342	78	9,565,821	53	—	—
			3. Subventions extraordinaires aux communes								

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions											
6,025	—	42,500	1. Hospice de l'Oberland à Utzigen . .	6,012	50	—	—	6,012	50	—	—
7,450	—		2. Hospice du Seeland à Worben . . .	6,687	50	—	—	6,687	50	—	—
5,775	—		3. Hospice du Mittelland à Riggisberg	5,837	50	—	—	5,837	50	—	—
4,025	—		4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil	4,212	50	—	—	4,212	50	—	—
4,737	50		5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl	4,900	—	—	—	4,900	—	—	—
5,362	50		6. Hospice de l'Emmental à Friesenberg	5,462	50	—	—	5,462	50	—	—
4,725	—		7. Hospice du district de Signau à Langnau	6,227	50	1,240	—	4,987	50	—	—
7,462	50		8. Hospices communaux divers	7,662	50	—	—	7,662	50	—	—
45,562	50	42,500		47,002	50	1,240	—	45,762	50	—	—
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions											
2,500	—	2,000	1. Orphelinat de Saignelégier	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
24,000	—	22,000	2. Maison d'éducation Victoria, Wabern	22,000	—	—	—	22,000	—	—	—
5,000	—	4,500	3. Orphelinat de Belfond	4,500	—	—	—	4,500	—	—	—
5,000	—	4,500	4. Orphelinat de Courtelary	4,500	—	—	—	4,500	—	—	—
6,000	—	5,000	5. Orphelinats de Delémont	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
2,500	—	2,000	6. Orphelinat de Reconvilier	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
5,000	—	4,500	7. Maison d'éducation d'Oberbipp . . .	4,500	—	—	—	4,500	—	—	—
5,000	—	4,500	8. Maison d'éducation d'Enggistein . .	4,500	—	—	—	4,500	—	—	—
2,500	—	2,000	9. Maison d'éducation du Steinhölzli . .	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
10,000	—	8,000	10. Maison pour enfants faibles d'esprit de Berthoud	8,000	—	—	—	8,000	—	—	—
10,000	—	8,000	11. Maison pour enfants faibles d'esprit de Steffisbourg	8,000	—	—	—	8,000	—	—	—
77,500	—	67,000		67,000	—	—	—	67,000	—	—	—
F. Maisons cantonales d'éducation											
1. Landorf											
11,429	11	10,100	a. Administration	11,372	25	250	85	11,121	40	—	—
11,506	86	10,400	b. Enseignement	11,185	38	121	—	11,064	38	—	—
21,853	98	21,400	c. Nourriture	20,168	79	650	—	19,518	79	—	—
21,895	20	19,020	d. Entretien	24,039	13	2,497	—	21,542	13	—	—
8,980	—	8,980	e. Loyers	9,100	—	120	—	8,980	—	—	—
3,212	05	6,400	f. Exploitation agricole	34,591	23	41,818	30	—	—	7,227	07
78,877	20	63,500		110,456	78	45,457	15	64,999	63	—	—
1,359	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	4,649	50	1,112	—	3,537	50	—	—
21,733	30	18,500	h. Pensions	1,590	—	25,290	50	—	—	23,700	50
55,784	90	45,000		116,696	28	71,859	65	44,836	63	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
F. Maisons cantonales d'éducation											
2. Aarwangen:											
10,209	90	10,200	a. Administration	9,751	80	22	80	9,729	—	—	—
10,897	33	10,300	b. Enseignement	10,114	79	100	—	10,014	79	—	—
22,082	39	23,085	c. Nourriture	21,204	93	42	90	21,162	03	—	—
19,882	10	19,000	d. Entretien	19,813	30	1,794	95	18,018	35	—	—
7,400	—	7,400	e. Loyers	7,400	—	—	—	7,400	—	—	—
5,581	88	1,635	f. Exploitation agricole	25,304	60	24,666	56	638	04	—	—
76,053	60	68,350	Roulement	93,589	42	26,627	21	66,962	21	—	—
8,052	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,899	—	3,321	—	—	—	422	—
19,875	—	19,350	h. Pensions.	1,695	—	21,397	50	—	—	19,702	50
48,126	60	49,000		98,183	42	51,345	71	46,837	71	—	—
3. Cerlier:											
10,749	65	10,400	a. Administration	10,210	35	—	—	10,210	35	—	—
8,444	28	8,600	b. Enseignement	10,025	63	1,063	45	8,962	18	—	—
24,222	21	22,750	c. Nourriture	23,205	55	367	—	22,838	55	—	—
23,071	28	23,050	d. Entretien	32,846	64	2,776	95	30,069	69	—	—
9,000	—	9,000	e. Loyers	9,000	—	—	—	9,000	—	—	—
3,850	48	1,000	f. Exploitation agricole	44,886	50	45,056	73	—	—	170	23
79,337	90	72,800	Roulement	130,174	67	49,264	13	80,910	54	—	—
3,480	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,615	—	4,272	—	—	—	1,657	—
20,555	50	15,000	h. Pensions.	2,122	50	25,614	—	—	—	23,491	50
6,266	—	—	(Subvention pour achat de mobilier)								
55,996	40	57,800		134,912	17	79,150	13	55,762	04	—	—
4. Kehrsatz:											
10,402	84	10,200	a. Administration	10,328	18	460	35	9,867	83	—	—
9,576	28	9,700	b. Enseignement	9,505	95	299	65	9,206	30	—	—
15,360	45	17,900	c. Nourriture	16,734	45	598	45	16,136	—	—	—
18,113	25	14,200	d. Entretien	14,589	05	966	35	13,622	70	—	—
7,800	—	8,500	e. Loyers	6,590	—	—	—	6,590	—	—	—
5,737	09	900	f. Exploitation agricole	45,465	74	47,537	90	—	—	2,072	16
55,515	73	59,600	Roulement	103,213	37	49,862	70	53,350	67	—	—
1,782	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,841	—	1,126	—	715	—	—	—
14,595	85	14,100	h. Pensions.	1,297	50	16,232	50	—	—	14,935	—
42,701	88	45,500		106,351	87	67,221	20	39,130	67	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
F. Maisons cantonales d'éducation											
5. Bretièges:											
10,039	45	11,000	a. Administration	10,290	28	530	05	9,760	23	—	—
11,910	91	12,000	b. Enseignement	12,508	13	—	—	12,508	13	—	—
21,524	—	20,000	c. Nourriture	22,354	25	889	—	21,465	25	—	—
20,204	35	17,800	d. Entretien	24,842	85	3,539	45	21,303	40	—	—
16,580	—	16,700	e. Loyers	16,650	—	—	—	16,650	—	—	—
793	55	1,000	f. Exploitation agricole	26,669	60	30,899	45	—	—	4,229	85
81,052	26	76,500	Roulement	113,315	11	35,857	95	77,457	16	—	—
2,635	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,947	—	4,871	—	—	—	1,924	—
19,096	—	16,000	h. Pensions	1,777	50	21,181	—	—	—	19,403	50
2,570	—	2,500	i. Subvention de la Confédération . .	—	—	2,530	—	—	—	2,530	—
56,751	26	58,000		118,039	61	64,439	95	53,599	66	—	—
6. Loveresse:											
7,777	55	8,220	a. Administration	7,588	85	27	30	7,561	55	—	—
5,769	30	5,930	b. Enseignement	5,167	45	—	—	5,167	45	—	—
10,461	70	10,950	c. Nourriture	10,635	85	224	35	10,411	50	—	—
10,007	55	8,400	d. Entretien	12,811	80	3,623	—	9,188	80	—	—
3,300	—	3,300	e. Loyer	3,300	—	—	—	3,300	—	—	—
2,678	55	150	f. Exploitation agricole	11,826	95	9,723	85	2,103	10	—	—
39,994	65	36,650	Roulement	51,330	90	13,598	50	37,732	40	—	—
544	—	650	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	4,071	—	2,200	—	1,871	—	—	—
10,403	—	7,550	h. Pensions	1,017	—	11,862	50	—	—	10,845	50
30,135	65	29,750		56,418	90	27,661	—	28,757	90	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
F. Maisons cantonales d'éducation											
55,784	90	45,000	1. Landorf	116,696	28	71,859	65	44,836	63	—	—
48,126	60	49,000	2. Aarwangen	98,183	42	51,345	71	46,837	71	—	—
55,996	40	57,800	3. Cerlier	134,912	17	79,150	13	55,762	04	—	—
42,701	88	45,500	4. Kehrsatz	106,351	87	67,221	20	39,130	67	—	—
56,751	26	58,000	5. Breitièges	118,039	61	64,439	95	53,599	66	—	—
30,135	65	29,750	6. Loveresse	56,418	90	27,661	—	28,757	90	—	—
289,496	69	285,050		630,602	25	361,677	64	268,924	61	—	—
G. Subventions diverses											
38,000	—	30,000	1. Bourses pour apprentissages	16,592	—	—	—	16,592	—	—	—
14,894	67	20,000	2. Assistance de malades étrangers au canton	38,645	—	18,607	50	20,037	50	—	—
7,000	—	5,000	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
20,000	—	20,000	4. Secours en cas de dommages dus aux éléments	23,867	50	8,733	—	15,134	50	—	—
8,000	—	—	5. Société cantonale «Pour la vieillesse» et subsides en faveur de l'aide aux vieillards	249,644	—	399,288	—	—	—	149,644	—
3,000	—	3,000	6. Pouponnière cantonale	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
2,000	—	1,000	7. Etablissement de Balgrist	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
35,003	—	—	} 8. Assistance des anormaux	35,040	—	35,040	—	—	—	—	—
35,003	—	—		—	—	1,225,758	—	—	—	1,225,758	—
—	—	—	9. a. Subvention fédérale	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	b. Part des communes	400,000	—	—	—	400,000	—	—	—
—	—	—	c. Allocations de l'Etat	545,758	—	—	—	545,758	—	—	—
—	—	—	d. Subside à la Société cantonale «Pour la vieillesse»	100,000	—	—	—	100,000	—	—	—
—	—	—	e. Subsides à des institutions en faveur de la jeunesse	180,000	—	—	—	180,000	—	—	—
76,894	67	79,000		1,598,546	50	1,687,426	50	—	—	88,880	—
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme											
153,000	80	100,000	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—
153,000	80	100,000	2. Subventions	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations											
104,111	35	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité	—	—	105,116	32	—	—	105,116	32
104,111	35	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité	105,470	40	354	08	105,116	32	—	—
—	—	—		105,470	40	105,470	40	—	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Dolt (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Dolt (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
VIII. Assistance publique											
193,569	30	192,620	A. Frais d'administration de la Direction	217,805	95	8,226	85	209,579	10	—	—
83,241	30	79,480	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique	81,602	80	31	—	81,571	80	—	—
10,010,851	07	8,100,000	C. Assistance des indigents	10,798,164	31	1,232,342	78	9,565,821	53	—	—
45,562	50	42,500	D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions	47,002	50	1,240	—	45,762	50	—	—
77,500	—	67,000	E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions	67,000	—	—	—	67,000	—	—	—
289,496	69	285,050	F. Maisons cantonales d'éducation . . .	630,602	25	361,677	64	268,924	61	—	—
76,894	67	79,000	G. Subventions diverses	1,598,546	50	1,687,426	50	—	—	88,880	—
—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations	105,470	40	105,470	40	—	—	—	—
10,777,115	53	8,845,650		13,546,194	71	3,396,415	17	10,149,779	54	—	—
Les dépenses dépassent le budget de fr. 1,304,129.54											
IX a. Economie publique											
A. Frais d'administration de la Direction											
8,530	65	8,779	1. Traitement du secrétaire	8,673	15	—	—	8,673	15	—	—
32,720	95	32,448	2. Traitements des employés	30,614	80	—	—	30,614	80	—	—
5,996	45	5,400	3. Frais de bureau	6,186	20	790	—	5,396	20	—	—
2,700	—	2,700	4. Loyers	2,700	—	—	—	2,700	—	—	—
49,948	05	49,327		48,174	15	790	—	47,384	15	—	—
B. Commerce et industrie											
13,995	40	12,000	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	17,056	10	4,093	75	12,962	35	—	—
39,475	85	43,000	2. Bourses	55,025	—	15,512	—	39,513	—	—	—
3,000	—	3,000	3. Association d'industrie hôtelière, subvention	3,000	—	—	—	3,000	—	—	—
1,411	75	1,800	4. Loi sur la protection des ouvrières, inspection	141	60	—	—	141	60	—	—
2,910	—	2,910	5. Maîtres d'écoles industrielles, pensions	2,910	—	—	—	2,910	—	—	—
60,793	—	62,710		78,132	70	19,605	75	58,526	95	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
C. Chambre du commerce et de l'industrie											
31,180	50	31,698	1. Traitements des fonctionnaires . . .	29,839	05	—	—	29,839	05	—	—
18,891	60	19,072	2. Traitements des employés	18,196	20	—	—	18,196	20	—	—
1,163	65	1,000	3. Indemnités de séances et de route . .	812	95	—	—	812	95	—	—
11,805	15	10,000	4. Frais de bureau et de déplacement, publicat.	9,999	60	—	—	9,999	60	—	—
5,500	—	5,500	5. Loyers	6,700	—	1,200	—	5,500	—	—	—
68,540	90	67,270		65,547	80	1,200	—	64,347	80	—	—
D. Office cantonal des apprentissages											
1. Administration:											
21,257	40	21,592	a. Traitements des fonctionnaires. . .	20,374	80	—	—	20,374	80	—	—
23,594	85	23,920	b. Traitements des employés	22,410	50	—	—	22,410	50	—	—
9,857	95	9,000	c. Frais de bureau	9,015	—	41	—	8,974	—	—	—
1,800	—	1,800	d. Loyers	1,800	—	—	—	1,800	—	—	—
e. Emoluments:											
34,000	—	30,000	1. Produit	—	—	36,000	—	—	—	36,000	—
24,000	—	20,000	2. Versement au fonds cantonal des examens d'apprentis	26,000	—	—	—	26,000	—	—	—
10,000	—	10,000	3. Subside aux frais des examens d'apprentis	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—
95,561	59	90,000	2. Apprentissages et examens d'apprentis	122,285	37	32,651	75	89,633	62	—	—
3. Ecoles professionnelles:											
169,946	—	615,000	a. Ecoles et cours spéciaux d'arts et métiers	402,589	40	220,113	—	182,476	40	—	—
309,125	—		b. Ecoles complémentaires d'arts et métiers	604,470	—	315,570	—	288,900	—	—	—
25,325	—		c. Ecoles de commerce	52,330	—	26,530	—	25,800	—	—	—
110,700	—		d. Ecoles complémentaires commerciales	127,300	—	9,700	—	117,600	—	—	—
—	—		e. Constructions de bâtiments, subsides	—	—	—	—	—	—	—	—
767,167	79	761,312		1,398,575	07	640,605	75	757,969	32	—	—
E. Musée des arts et métiers											
a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique:											
61,913	65	68,610	1. Traitements	60,534	10	—	—	60,534	10	—	—
1,164	48	1,000	2. Matériel d'enseignement	1,200	80	—	—	1,200	80	—	—
6,206	86	6,500	3. Bibliothèque et collection	8,022	51	705	80	7,316	71	—	—
4,440	40	4,500	4. Expositions, cours, conférences . .	3,772	85	100	—	3,672	85	—	—
4,482	68	4,600	5. Frais d'administration	3,971	44	104	35	3,867	09	—	—
1,569	15	1,500	6. Matériaux	1,585	45	—	—	1,585	45	—	—
13,578	35	14,000	7. Loyer	14,120	—	—	—	14,120	—	—	—
3,280	08	3,000	8. Mobilier, outillage, four	2,522	75	—	—	2,522	75	—	—
8,191	60	8,000	9. Chauffage, éclairage et nettoyage .	8,118	70	—	—	8,118	70	—	—
219	45	300	10. Frais divers	210	45	—	—	210	45	—	—
1,040	—	1,000	11. Ecolages	—	—	1,189	—	—	—	1,189	—
3,361	25	3,000	12. Produit des travaux des élèves . .	—	—	2,322	85	—	—	2,322	85
25,655	95	25,447	13. Subvention de la ville de Berne .	—	—	25,512	—	—	—	25,512	—
2,500	—	2,500	14. Subvention de la bourg. de Berne .	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
1,245	—	3,000	15. Subventions diverses	—	—	2,700	—	—	—	2,700	—
24,579	50	25,563	16. Subvention de la Confédération . .	—	—	25,000	—	—	—	25,000	—
46,665	—	51,500		104,059	05	60,134	—	43,925	05	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
E. Musée des arts et métiers											
b. Ecole de sculpture de Brienz:											
24,586	80	26,125	1. Traitements	23,633	90	65	—	23,568	90	—	—
1,380	40	1,500	2. Matériel d'enseignement	1,425	80	—	—	1,425	80	—	—
1,706	—	1,400	3. Frais d'administration	1,536	75	—	—	1,536	75	—	—
1,171	10	1,300	4. Moyens d'enseignement p. élèves	1,408	—	—	—	1,408	—	—	—
5,493	25	3,000	5. Matériaux, bois, etc.	3,776	55	—	—	3,776	55	—	—
1,500	—	1,500	6. Loyer	1,500	—	—	—	1,500	—	—	—
452	95	1,000	7. Mobilier, achat et entretien	272	55	—	—	272	55	—	—
2,014	95	1,600	8. Chauffage, force motrice, éclairage, nettoyage	1,615	95	—	—	1,615	95	—	—
622	80	600	9. Divers	1,078	50	476	—	602	50	—	—
82	—	100	10. Ecolages	—	—	147	—	—	—	147	—
6,566	65	4,500	11. Produit des travaux des élèves	—	—	4,706	65	—	—	4,706	65
4,000	—	4,000	12. Subvention de la commune de Brienz	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
8,749	20	9,545	13. Subvention de la Confédération	—	—	8,830	—	—	—	8,830	—
19,530	40	19,880		36,248		18,224	65	18,023	35		
a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique											
46,665	—	51,500		104,059	05	60,134	—	43,925	05	—	—
19,530	40	19,880	b. Ecole de sculpture de Brienz	36,248		18,224	65	18,023	35		
66,195	40	71,380		140,307	05	78,358	65	61,948	40		
F. Technicum de Berthoud											
1. Enseignement:											
229,401	60	240,790	a. Traitements des professeurs	221,604	60	—	—	221,604	60	—	—
b. Matériel d'enseignement:											
61,405	76	20,050	aa. Crédit ordinaire	20,388	94	350	—	20,038	94	—	—
		38,350	bb. Crédit extraordinaire	37,506	11	—	—	37,506	11	—	—
2. Administration:											
1,854	05	2,000	a. Commission de surveillance et d'examen	1,347	60	—	—	1,347	60	—	—
11,652	15	12,000	b. Frais de bureau et de déplacement	11,095	63	385	45	10,710	18	—	—
22,944	15	24,500	c. Chauffage, éclairage et nettoyage	25,442	03	8	—	25,434	03	—	—
—	—	2,500	(Achat de mobilier, crédit extraordinaire)								
7,978	45	8,200	d. Concierge	7,349	30	—	—	7,349	30	—	—
44,400	—	44,400	{ 3. Intérêt du capital de construction }	44,400		—	—	44,400		—	—
			4. Loyer								
379,636	16	392,790	Roulement	369,134	21	743	45	368,390	76	—	—
44,080	—	45,000	5. Ecolages	2,900	—	43,655	—	—	—	40,755	—
62,835	40	71,063	6. Subvention de la ville de Berthoud	—	—	61,618	50	—	—	61,618	50
102,650	—	85,000	7. Subvention de la Confédération	—	—	98,380	—	—	—	98,380	—
5,785	—	6,000	8. Bourses	3,185	—	—	—	3,185	—	—	—
175,855	76	197,727		375,219	21	204,396	95	170,822	26	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
G. Technicum et école des transports de Bienne											
1. Enseignement:											
347,362	60	355,390	a. Traitements des professeurs . . .	332,501	85	—	—	332,501	85	—	—
b. Matériel d'enseignement:											
53,462	90	40,000	aa. Crédit ordinaire	62,969	45	792	45	62,177	—	—	—
112,375	10	91,386	bb. Crédit extraordinaire	91,377	75	—	—	91,377	75	—	—
2. Administration:											
3,010	10	4,000	a. Commission de surveillance et d'examen	3,261	75	—	—	3,261	75	—	—
4,184	90	4,800	b. Traitements	4,434	30	—	—	4,434	30	—	—
14,808	30	12,000	c. Frais de bureau et de déplacement	11,186	60	305	—	10,881	60	—	—
27,028	30	26,000	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	20,548	75	—	—	20,548	75	—	—
9,600	—	13,100	e. Concierges	8,942	70	—	—	8,942	70	—	—
1,957	40	7,000	3. Bureau d'observation des montres .	1,965	15	2,658	85	—	—	693	70
56,600	—	56,600	4. Loyer	56,600	—	—	—	56,600	—	—	—
626,474	80	596,276	Roulement	593,788	30	3,756	30	590,032	—	—	—
30,625	—	28,000	5. Ecolages	—	—	24,282	50	—	—	24,282	50
15,327	60	18,000	6. Produit des travaux des élèves . .	—	—	14,584	35	—	—	14,584	35
1,564	10	1,000	7. Recettes diverses	—	—	1,234	65	—	—	1,234	65
1,302	70	1,500	8. Intérêts des capitaux	200	—	1,506	90	—	—	1,306	90
119,942	—	116,392	9. Subvention de la ville de Bienne .	—	—	111,941	—	—	—	111,941	—
161,230	—	141,000	10. Subvention de la Confédération . .	—	—	156,200	—	—	—	156,200	—
2,650	—	3,200	11. Bourses	1,850	—	—	—	1,850	—	—	—
299,133	40	293,584		595,838	30	313,505	70	282,332	60	—	—
H. Office du travail											
21,471	—	21,471	1. Traitements des fonctionnaires . . .	20,281	80	—	—	20,281	80	—	—
78,747	30	79,588	2. Traitements des employés	73,947	—	—	—	73,947	—	—	—
26,812	14	24,300	3. Frais de bureau et d'impression . . .	28,790	51	992	25	27,798	26	—	—
5,000	—	5,000	4. Loyer	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
30,000	—	28,413	5. Subvention de la Confédération . . .	43,264	30	71,692	90	—	—	28,428	60
102,030	44	101,946	A reporter	171,283	61	72,685	15	98,598	46	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
H. Office du travail											
102,030	44	101,946	Report	171,283	61	72,685	15	98,598	46	—	—
6. Mesures propres à combattre le chômage:											
a. Traitements des employés auxiliaires				83,866	—	12,204	—	71,662	—	—	—
b. Subsidés aux caisses d'assurance contre le chômage				4,797,219	24	1,937,690	88	2,859,528	36	—	—
c. Encouragement de travaux de chômage				1,203,792	55	792,119	80	411,672	75	—	—
d. Introduction d'industries nouvelles .				18,967	40	—	—	18,967	40	—	—
e. Secours de crise				2,817,789	18	1,711,843	25	1,105,945	93	—	—
f. Aide volontaire aux chômeurs . .				2,428	35	2,428	35	—	—	—	—
g. Cours de perfection et de réadaptation				39,029	20	13,910	25	25,118	95	—	—
h. Assurance-chômage productive . .				5,095	95	2,324	40	2,771	55	—	—
i. Office fiduciaire des petits patrons horlogers				18,750	—	18,750	—	—	—	—	—
k. Aide aux petits patrons				—	—	—	—	—	—	—	—
l. Subsidés à des caisses de maladie . .				—	—	—	—	—	—	—	—
m. Encouragement du travail à domicile				54,850	—	14,450	—	40,400	—	—	—
n. Service volontaire de travail (camp de travail)				32,123	75	8,393	75	23,730	—	—	—
o. Distribution de fruits aux chômeurs				19,978	20	11,899	60	8,078	60	—	—
p. Report au compte d'avance . . .				—	—	2,976,232	04	—	—	2,976,232	04
2,673,104	80	2,024,334		9,265,173	43	7,574,931	47	1,690,241	96	—	—
1,696,387	44	1,677,612									
J. Police des denrées alimentaires											
1. Laboratoire du chimiste cantonal:											
11,925	—	12,760	a. Traitement du chimiste cantonal .	11,161	80	—	—	11,161	80	—	—
39,267	75	42,444	b. Traitements des assistants, du commis et du concierge	37,435	45	—	—	37,435	45	—	—
17,400	—	17,400	c. Loyer	17,400	—	—	—	17,400	—	—	—
10,074	95	10,000	d. Articles chimiques, écrits, éclairage, etc.	9,996	15	—	—	9,996	15	—	—
9,044	40	10,000	e. Recettes des analyses	340	—	11,420	70	—	—	11,080	70
2. Inspections:											
40,068	—	42,873	a. Traitements des experts	37,829	40	—	—	37,829	40	—	—
15,071	33	13,000	b. Frais de bureau et de déplacement	14,373	45	—	—	14,373	45	—	—
—	—	1,000	c. Cours d'instruction	—	—	—	—	—	—	—	—
202	95	400	3. Frais de bureau et d'impression . . .	382	45	—	—	382	45	—	—
51,964	95	50,000	4. Subvention de la Confédération . . .	2,627	25	40,696	40	—	—	38,069	15
73,000	63	79,877		131,545	95	52,117	10	79,428	85	—	—
K. Poids et mesures											
2,200	—	2,200	1. Traitement de l'inspecteur	2,071	20	—	—	2,071	20	—	—
829	90	900	2. Frais de bureau et de déplacement . .	772	20	—	—	772	20	—	—
8,696	20	9,000	3. Frais d'inspection	6,326	—	—	—	6,326	—	—	—
2,309	40	2,300	4. Poids, mesures, appareils	2,114	75	71	60	2,043	15	—	—
1,200	—	1,250	5. Loyer	1,200	—	—	—	1,200	—	—	—
15,235	50	15,650		12,484	15	71	60	12,412	55	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX a. Economie publique											
L. Police du feu											
1,326	15	2,000	1. Inspection du matériel d'incendie . .	1,032	50	—	—	1,032	50	—	—
12,447	10	12,000	2. Police du feu	11,761	25	40	—	11,721	25	—	—
13,773	25	14,000		12,793	75	40	—	12,753	75	—	—
M. Orientation professionnelle et patronage des apprentis											
30,762	—	35,000	1. Subsidés	47,837	—	13,931	—	33,906	—	—	—
30,762	—	35,000		47,837	—	13,931	—	33,906	—	—	—
A. Frais d'administration de la Direction											
49,948	05	49,327	B. Commerce et industrie	48,174	15	790	—	47,384	15	—	—
60,793	—	62,710	C. Chambre du commerce et de l'industrie	78,132	70	19,605	75	58,526	95	—	—
68,540	90	67,270	D. Office cantonal des apprentissages . .	65,547	80	1,200	—	64,347	80	—	—
767,167	79	761,312	E. Musée des arts et métiers	1,398,575	07	640,605	75	757,969	32	—	—
66,195	40	71,380	F. Technicum de Berthoud	140,307	05	78,358	65	61,948	40	—	—
175,855	76	197,727	G. Technicum et école des transports de Bienne	375,219	21	204,396	95	170,822	26	—	—
299,133	40	293,584	H. Office du travail	595,838	30	313,505	70	282,332	60	—	—
1,696,387	44	1,677,612	J. Police des denrées alimentaires . . .	9,265,173	43	7,574,931	47	1,690,241	96	—	—
73,000	63	79,877	K. Poids et mesures	131,545	95	52,117	10	79,428	85	—	—
15,235	50	15,650	L. Police du feu	12,484	15	71	60	12,412	55	—	—
13,773	25	14,000	M. Orientation professionnelle et patronage des apprentis	12,793	75	40	—	12,753	75	—	—
30,762	—	35,000		47,837	—	13,931	—	33,906	—	—	—
3,316,793	12	3,325,449		12,171,628	56	8,899,553	97	3,272,074	59	—	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 53,374.41											
IX b. Service sanitaire											
A. Frais d'administration											
3,077	10	3,000	1. Collège de santé, examens et inspections	7,808	40	5,393	60	2,414	80	—	—
17,322	10	17,322	2. Traitements des fonctionnaires . . .	16,273	20	—	—	16,273	20	—	—
8,000	80	8,000	3. Traitement de l'employé	7,977	—	469	—	7,508	—	—	—
3,699	35	3,000	4. Frais de bureau	3,575	07	579	—	2,996	07	—	—
1,200	—	1,200	5. Loyers	1,200	—	—	—	1,200	—	—	—
33,299	35	32,522		36,833	67	6,441	60	30,392	07	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
IX b. Service sanitaire											
B. Service sanitaire en général											
29,679	35	4,000	1. Frais généraux	77,826	20	117,730	90	—	—	39,904	70
7	35	1,500	2. Vaccinations	1,975	35	193	35	1,782	—	—	—
264,663	05	306,800	3. Subventions aux hôpitaux de district	408,800	—	137,754	80	271,045	20	—	—
20,000	—	18,000	4. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux	18,000	—	—	—	18,000	—	—	—
347,335	60	345,000	5. Subvention à l'hôpital de l'Ile	352,403	60	—	—	352,403	60	—	—
200,000	—	100,000	6. Extension du service public des aliénés	100,000	—	—	—	100,000	—	—	—
404,362	80	404,363	7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose	842,615	—	438,252	—	404,363	—	—	—
133,750	—	129,250	8. Hôpital de l'Ile, aide financière . . .	129,250	—	—	—	129,250	—	—	—
5,000	—	4,500	9. Union cantonale des samaritains, subside	4,500	—	—	—	4,500	—	—	—
1,345,424	75	1,313,413		1,935,370	15	693,931	05	1,241,439	10	—	—
C. Maternité											
118,277	35	124,983	1. Administration	120,669	95	—	—	120,669	95	—	—
5,115	85	5,000	2. Enseignement	5,162	90	55	20	5,107	70	—	—
128,413	75	130,017	3. Nourriture	132,022	35	4,711	—	127,311	35	—	—
177,370	30	150,000	4. Entretien	213,541	95	20,514	55	193,027	40	—	—
3,521	15	3,900	5. Polyclinique gynécologique	6,625	05	3,040	95	3,584	10	—	—
18	65	—	6. Laboratoire de radiographie	28,276	90	28,301	35	—	—	24	45
—	—	20,000	7. Installation diagnostique « Röntgen »	—	—	—	—	—	—	—	—
90,000	—	90,000	8. Loyer	90,000	—	—	—	90,000	—	—	—
522,717	05	523,900	Roulement	596,299	10	56,623	05	539,676	05	—	—
126,459	—	122,200	9. Pensions des femmes en traitement .	203	—	146,843	25	—	—	146,640	25
5,800	—	7,000	10. Pensions des élèves sages-femmes . .	—	—	9,950	—	—	—	9,950	—
10,500	—	9,700	11. Pensions des élèves gardes-malades .	—	—	10,950	—	—	—	10,950	—
15,458	10	—	12. Augmentation et diminutions à l'inventaire	23,382	60	15,920	50	7,462	10	—	—
364,499	95	385,000		619,884	70	240,286	80	379,597	90	—	—
D. Cours d'instruction des sages-femmes											
2,591	65	2,900	1. Indemnités de subsistance et de déplacement	2,243	35	—	—	2,243	35	—	—
2,591	65	2,900		2,243	35	—	—	2,243	35	—	—
E. Maison de santé de la Waldau											
540,728	33	550,200	1. Administration	589,329	90	24,872	52	564,457	38	—	—
4,926	90	4,500	2. Enseignement et culte	4,591	65	—	—	4,591	65	—	—
414,444	08	430,900	3. Nourriture	435,444	45	32,028	95	403,415	50	—	—
352,344	33	308,000	4. Entretien	383,842	97	44,185	35	339,657	62	—	—
60,103	—	60,000	5. Loyers	71,675	—	11,641	—	60,034	—	—	—
22,145	70	27,300	6. Industries	140,526	56	173,796	25	—	—	33,269	69
10,296	17	6,000	7. Exploitation agricole	376,350	59	282,845	39	93,505	20	—	—
1,340,104	77	1,320,300	Roulement	2,001,761	12	569,369	46	1,432,391	66	—	—
28,419	95	—	8. Augmentations et diminut. à l'inventaire	30,107	25	136,073	40	—	—	105,966	15
1,063,723	30	1,036,000	9. Pensions	123,872	—	1,163,275	30	—	—	1,039,403	30
69,264	97	69,300	10. Subvention du fonds de la Waldau .	—	—	69,329	52	—	—	69,329	52
235,536	45	215,000		2,155,740	37	1,938,047	68	217,692	69	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
Xa. Travaux publics											
A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments											
1. Administration centrale:											
56,267	55	57,050	a. Traitements des fonctionnaires. . .	53,266	70	—	—	53,266	70	—	—
62,603	55	62,745	b. Traitements des employés.	59,477	25	—	—	59,477	25	—	—
17,001	15	15,300	c. Frais de bureau et de déplacement	17,573	50	2,274	10	15,299	40	—	—
5,500	—	5,500	d. Loyers	5,500	—	—	—	5,500	—	—	—
2. Service des bâtiments:											
50,658	90	50,875	a. Traitements du personnel	48,155	25	—	—	48,155	25	—	—
3,996	45	3,600	b. Frais de bureau et de déplacement	3,599	90	—	—	3,599	90	—	—
196,027	60	195,070		187,572	60	2,274	10	185,298	50	—	—
B. Service des arrondissements											
64,062	—	64,330	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement	63,946	05	3,500	—	60,446	05	—	—
103,092	05	103,335	2. Traitements des employés	99,026	95	6,900	—	92,126	95	—	—
20,977	10	18,900	3. Frais de bureau et de déplacement .	52,113	86	33,355	51	18,758	35	—	—
8,350	—	8,050	4. Loyers	8,350	—	—	—	8,350	—	—	—
196,481	15	194,615		223,436	86	43,755	51	179,681	35	—	—
C. Entretien des bâtiments de l'Etat											
400,000	05	360,000	1. Bâtiments de l'administration	360,574	10	608	80	359,965	30	—	—
139,998	60	126,000	2. Bâtiments curiaux	141,326	10	15,292	65	126,033	45	—	—
9,175	10	5,000	3. Eglises	1,305	60	—	—	1,305	60	—	—
3,623	10	4,500	4. Places publiques	4,453	15	—	—	4,453	15	—	—
29,990	75	27,000	5. Bâtiments d'exploitation rurale	27,027	80	—	4	27,023	80	—	—
33,000	—	25,000	6. Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux	38,400	—	—	—	38,400	—	—	—
615,787	60	547,500		573,086	75	15,905	45	557,181	30	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X a. Travaux publics											
D. Constructions nouvelles de bâtiments											
1. Constructions diverses:											
A. Crédits approuvés:											
530,000	—	214,000	1. Bienne et Berthoud, technicums, transf.	31,000	—	—	—	31,000	—	—	—
			2. Moutier, préfecture, transformations	83,000	—	—	—	83,000	—	—	—
			3. Cerlier, maison d'éducation, nouvelle construction et transformations . .	99,611	45	—	—	99,611	45	—	—
				213,611	45	—	—	213,611	45	—	—
204,041	20	276,000	B. Constructions nouvelles:								
			1. Berne, canton, bâtiments de l'Etat, divers objets	9,487	65	65	65	9,422	—	—	—
			2. Eggiwil, cure, installation des eaux	372	65	—	—	372	65	—	—
			3. Hindelbank, maison de travail, cuisine électrique	1,972	80	—	—	1,972	80	—	—
			4. Aménagement des rives du lac de Bienne	10,042	30	50	—	9,992	30	—	—
			5. Aménagement des rives du lac de Thoune et de Brienz	2,877	05	—	—	2,877	05	—	—
			6. Bellelay, maison de santé, alimentation en eau, travaux complémentaires	18,000	—	—	—	18,000	—	—	—
			7. Berne, Stift, magasin de matériel .	4,967	40	—	—	4,967	40	—	—
			8. Köniz, domaine du château, porcherie, buanderie, etc.	724	40	—	—	724	40	—	—
			9. Thorberg, pénitencier, cuisine de la porcherie, rétablissement	3,997	30	—	—	3,997	30	—	—
			10. Interlaken, préfecture, agrandissement de la salle du tribunal	30,023	25	—	—	30,023	25	—	—
			11. Loveresse, foyer d'éducation pour jeunes filles, annexe	48,000	—	—	—	48,000	—	—	—
			12. Berne, hôpital vétérinaire, clinique des chiens, transformations.	4,325	25	675	25	3,650	—	—	—
			13. Berne, Hôpital de l'Ile, policlinique, agrandissement	85,000	—	—	—	85,000	—	—	—
			14. Nidau, château, travaux de réfection	30,000	—	—	—	30,000	—	—	—
			15. Courtelary, prisons, transformations .	20,000	—	—	—	20,000	—	—	—
			16. Münsingen, école agricole, condenseur et conduite à vapeur, réfection	1,846	70	—	—	1,846	70	—	—
			17. Aarberg, préfecture, installation de W.C.	4,054	—	—	—	4,054	—	—	—
			18. Montagne de Diesse, maison disciplinaire, ventilation de la cuisine . .	1,386	75	—	—	1,386	75	—	—
734,041	20	490,000		490,688	95	790	90	489,898	05	—	—
2. Maisons de santé:											
			1. Bellelay et Münsingen, maisons de santé, agrandissement	150,177	30	150,177	30	—	—	—	—
65,540	17	—	2. Waldau, maison de santé, canalisation	12,331	58	12,331	58	—	—	—	—
65,540	17	—	3. Waldau, maison de santé, logement du directeur	25,721	35	25,721	35	—	—	—	—
			4. Waldau, maison de santé, transformation de la cuisine de l'économe . .	20,867	60	20,867	60	—	—	—	—
			5. Policlinique de psychiatrie, transformation	4,250	—	4,250	—	—	—	—	—
734,041	20	490,000		704,036	78	214,138	73	489,898	05	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X a. Travaux publics											
E. Entretien des ponts et chaussées											
2,110,040	—	2,118,000	1. Traitements des cantonniers	2,014,622	50	822	50	2,013,800	—	—	—
849,862	73	850,000	2. Entretien des routes.	922,437	08	72,386	50	850,050	58	—	—
349,997	87	350,000	3. Travaux de réfection et digues . .	367,065	95	17,050	—	350,015	95	—	—
1,741	28	2,300	4. Assurance immobilière	1,931	99	—	—	1,931	99	—	—
40,015	85	32,000	5. Service des automobiles	32,816	10	814	—	32,002	10	—	—
74,836	78	—	6. Taxe des automobiles et des moto-								
			cycles	4,069,190	41	4,322,737	32	—	—	253,546	91
95,004	55	—	7. Part aux droits sur la benzine . .	1,590,991	30	1,541,444	65	49,546	65	—	—
1,349,251	30		8. Travaux à compte du crédit extra-								
			ordinaire de fr. 5,000,000.—	97,126	50	8,102	80	89,023	70	—	—
1,349,251	30		9. Avance sur crédit extraordinaire de								
			fr. 5,000,000.—	—	—	89,023	70	—	—	89,023	70
74,836	78		10. Report des dépenses en plus du pro-								
			duit de la taxe des automobiles et des	253,546	91	—	—	253,546	91	—	—
95,004	55		motocycles								
			11. Report des dépenses en moins de la								
			part aux droits sur la benzine . . .	—	—	49,546	65	—	—	49,546	65
3,351,657	73	3,352,300		9,349,728	74	6,101,928	12	3,247,800	62	—	—
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées											
250,000	—	225,000	1. Constructions diverses:								
			1. Route de Fregiécourt à Cornol, cons-	21,000	—	21,000	—	—	—	—	—
			truction nouvelle								
			2. Route Belp-Hunziken-Rubigen, pont	24,892	40	—	—	24,892	40	—	—
			de la Giesse								
			3. Ponts du IV ^e arrondissement, conso-	19,973	90	—	—	19,973	90	—	—
			lidation.								
			4. Route de Zweisimmen à Gessenay,	860	—	—	—	860	—	—	—
			consolidation du pont du Marchgraben	25,000	—	—	—	25,000	—	—	—
			5. Nidau, pont du canal, tablier . . .								
			6. Ridau d'Anet à Löwenberg, pont du	3,069	95	—	—	3,069	95	—	—
			canal principal	4,603	70	—	—	4,603	70	—	—
			7. Tunnel de la Roche, parapet	10,201	30	—	—	10,201	30	—	—
			8. Gorges du Pichoux, portail du tunnel	3,011	20	—	—	3,011	20	—	—
			9. Crémines, pont de la Rauss, barrières								
			10. Porrentruy, passage à niveau de	500	—	—	—	500	—	—	—
			St. Germain, projet	611	—	—	—	611	—	—	—
			11. Route d'Anet à Cerlier, correction .								
			12. Route du Pillon, élargissement et	4,998	65	—	—	4,998	65	—	—
			travaux de soutènement								
			13. Route de Hof à Susten, mur de sou-	5,025	90	—	—	5,025	90	—	—
			tènement, transformation.	1,994	70	—	—	1,994	70	—	—
			14. Pont de la Suze à Boujean, consolidation								
			15. Pont de la Lütschine à Zweilütschinen,	900	—	—	—	900	—	—	—
			examen.								
250,000	—	225,000	A reporter	126,642	70	21,000	—	105,642	70	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X a. Travaux publics											
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées											
250,000		225,000	Report	126,642	70	21,000	—	105,642	70	—	—
			16. Route de Wilderswil à Saxeten, IV ^e classe, correction	159	45	—	—	159	45	—	—
			17. Route de Bure au Paradis, IV ^e classe, correction	714	90	—	—	714	90	—	—
			18. Pont du Port à Wimmis, projet . .	1,606	05	—	—	1,606	05	—	—
			19. Route de Gunten à Sigriswil, élargissement	5,870	90	—	—	5,870	90	—	—
			20. Route d'Oey à Diemtigen, pont du Katzenloch, travaux de consolidation	3,700	35	—	—	3,700	35	—	—
			21. Route de Gwatt à Spiez, pont de la Kander, travaux de consolidation .	4,432	50	—	—	4,432	50	—	—
			22. Route de Vicques à Mervelier, consolidation du pont à Recolaine	4,558	25	—	—	4,558	25	—	—
			23. Büren, pont de bois, réparations . .	2,060	15	—	—	2,060	15	—	—
			24. Route de Courgenay à Cornol, correction à Courgenay	3,438	30	—	—	3,438	30	—	—
			25. Rappenfluh, travaux de consolidation	9,998	60	—	—	9,998	60	—	—
			26. Nidau, canal de l'Aar, peinture du pont	7,890	25	—	—	7,890	25	—	—
			27. Kräylingen, transformation du pont d'Altisberg	3,349	85	—	—	3,349	85	—	—
			28. Route de Bienne à Reuchenette, parapets dans les gorges du Taubenloch	4,650	—	—	—	4,650	—	—	—
			29. Route de Sigriswil à Tschingel, correction du Tschingelstutz, IV ^e classe	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—
			30. Route de Laufon à Angenstein, transformation du bâtiment Cueni	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
			31. Route de Porrentruy à Courtedoux, transformation de pont	826	75	—	—	826	75	—	—
			32. Route du Simmental à Därstetten, transformation de la grange Bühler	400	—	—	—	400	—	—	—
			33. Routes du II ^e arrondissement, travaux de rétablissement	14,963	65	—	—	14,963	65	—	—
			34. Consolidation de ponts dans le 1 ^{er} arrondissement	3,587	70	—	—	3,587	70	—	—
			35. Simme près Ringoldingen, transformation du pont	6,500	—	—	—	6,500	—	—	—
			36. Oberburg, établissement d'un trottoir, subvention de l'Etat	400	—	—	—	400	—	—	—
			37. Routes du IV ^e arrondissement, travaux divers	8,764	75	876	45	7,888	30	—	—
			38. Route du I ^{er} arrondissement, travaux divers	7,208	20	—	—	7,208	20	—	—
			39. Route de Moutier à Delémont, parapets	1,432	75	—	—	1,432	75	—	—
			40. Routes du II ^e arrondissement, travaux divers	8,720	40	—	—	8,720	40	—	—
250,000	—	225,000		246,876	45	21,876	45	225,000	—	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
Fr.		Fr.		brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			X a. Travaux publics								
			G. Travaux hydrauliques								
800,000	—	700,000	1. Travaux hydrauliques:								
			2. Ecluses de l'Aar à Thoune et Unterseen, entretien	8,901	25	—	—	8,901	25	—	—
			3. Frais divers.	10,461	21	4,895	50	5,565	71	—	—
			4. Suze à Cortébert, correction	33,300	—	16,200	—	17,100	—	—	—
			5. Emme, correction IV ^e section et Färzbach, commune de Schangnau	15,588	60	11,000	—	4,588	60	—	—
			6. Emme, correction entre Kemmeriboden et la frontière cantonale	128,086	90	51,300	—	76,786	90	—	—
			7. Habbach à Habkern, endiguement	21,186	30	15,000	—	6,186	30	—	—
			8. Kneugraben à Wengen, endiguement, II ^e projet	4,000	—	4,000	—	—	—	—	—
			9. Grönnbach à Merligen, endiguement	4,037	95	4,010	—	27	95	—	—
			10. Simme dans la commune de Boltigen, correction, VIII ^e projet	23,945	15	23,800	—	145	15	—	—
			11. Guntenbach près Gunten, transformation des rigoles	8,000	—	8,000	—	—	—	—	—
			12. Seitenbach inférieur à Lenk, endiguement, II ^e projet	39,060	—	26,040	—	13,020	—	—	—
			13. Aar, correction entre Runtigen et Aarberg près du barrage de Niederried	13,194	90	11,500	—	1,694	90	—	—
			14. Kalberhönbach près Gessenay, endiguement	4,770	—	3,770	—	1,000	—	—	—
			15. Fallbach près Blumenstein, endiguement dans la partie supérieure	21,405	20	21,400	—	5	20	—	—
			16. Engstligen à Frutigen, correction, V ^e projet	5,650	—	5,100	—	550	—	—	—
			17. Birse, correction à Grellingue	2,705	—	2,290	—	415	—	—	—
			18. Trame, correction à Saicourt	11,058	65	10,400	—	658	65	—	—
			19. Scheulte, correction à Mervelier	8,000	—	6,600	—	1,400	—	—	—
			20. Mühlebach, endiguement dans la commune de Langnau	1,810	—	1,810	—	—	—	—	—
			21. Ilfisgraben à Langnau, endiguement	2,900	—	2,900	—	—	—	—	—
			22. Hühnerbach et Knubelgraben, endiguement dans la commune de Langnau	1,100	—	1,100	—	—	—	—	—
			23. Schützengraben à Langnau, endiguement	5,200	—	4,800	—	400	—	—	—
			24. Ilfis, correction entre Emmenmatt et Kröschenbrunnen	10,000	—	10,000	—	—	—	—	—
			25. Gürbe, endiguement dans la montagne	37,700	—	30,700	—	7,000	—	—	—
			26. Saxetenbach, endiguement dans la montagne, VI ^e projet	18,381	—	10,000	—	8,381	—	—	—
			27. Lutschine blanche, travaux de consolidation	901	10	—	—	901	10	—	—
			28. Lutschine à Bönigen, endiguement VIII ^e projet	4,081	80	2,226	—	1,855	80	—	—
			29. Lombach, endiguement dans la partie supérieure, XIV ^e projet	4,203	85	2,614	—	1,589	85	—	—
800,000	—	700,000	A reporter	449,628	86	291,455	50	158,173	36	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X a. Travaux publics											
G. Travaux hydrauliques											
800,000	—	700,000	Report	449,628	86	291,455	50	158,173	36	—	—
			29. Lüttschine, endiguement entre Zwei- lüttschinen et Gündlischwand	12,529	20	6,600	—	5,929	20	—	—
			30. Eistlenbach à Hofstetten, endiguement	21,783	35	11,700	—	10,083	35	—	—
			31. Aar et Zug, correction entre Thoune et Uttigen, travaux complémentaires	2,819	—	2,819	—	—	—	—	—
			32. Fitzligraben à Beatenberg, endiguement	10,917	—	10,917	—	—	—	—	—
			33. Saxetenbach et Lüttschine à Wilders- wil, endiguement	120	—	120	—	—	—	—	—
			34. Trub et affluents, endiguement . . .	1,800	—	1,800	—	—	—	—	—
			35. Singine, correction entre le Schwarz- wasser et la Sarine, travaux complé- mentaires	16,325	50	7,000	—	9,325	50	—	—
			36. Zug dans la commune de Fahrni, en- diguement	1,500	—	—	—	1,500	—	—	—
			37. Kander, correction entre Marchstein et Kien, III ^e projet	29,097	10	24,270	—	4,827	10	—	—
			38. Suze, correction à Courtelary, II ^e lot	15,472	—	8,472	—	7,000	—	—	—
			39. Aar, correction entre Runtigen et Aarberg, III ^e projet	18,577	10	16,267	55	2,309	55	—	—
			40. Simme, correction entre Oey et Wimmis	46,400	—	42,400	—	4,000	—	—	—
			41. Sarine près Gessenay, endiguement	16,810	10	13,100	—	3,710	10	—	—
			42. Lauenenbach à Hohfluh, endiguement, III ^e projet	18,096	60	12,500	—	5,596	60	—	—
			43. Lüttschine à Wilderswil, correction, VII ^e projet	19,054	75	18,135	—	919	75	—	—
			44. Bunderbach à Kandergrund, endigue- ment, II ^e projet	800	—	800	—	—	—	—	—
			45. Bütschelbach dans la commune de Rüeggisberg, endiguement	—	—	1,370	—	—	—	1,370	—
			46. Röthenbach, endiguement entre Wald- matt et Schineggswand	7,008	—	6,200	—	808	—	—	—
			47. Kurzeneigraben dans la commune de Sumiswald, endiguement	11,525	70	8,300	—	3,225	70	—	—
			48. Simme, correction entre le pont de Hof et Gwatt près Zweisimmen . .	667	50	—	—	667	50	—	—
			49. Raindligraben à Niederried, endigue- ment	1,998	55	—	—	1,998	55	—	—
			50. Flechgraben à Niederried, endigue- ment	3,003	10	—	—	3,003	10	—	—
			51. Lüttschine blanche au Sandweidli et Steinschlag, correction	89,256	95	45,000	—	44,256	95	—	—
			52. Lüttschine blanche, correction entre Eibrücke et Lochbrücke	67,065	—	30,700	—	36,365	—	—	—
			53. Kander à Kandersteg, digue	30,042	35	—	—	30,042	35	—	—
			54. Zug et affluents à Eriz, endiguement	14,420	60	9,890	—	4,530	60	—	—
			55. Aar au Schwäbis, correction	3,692	25	2,080	—	1,612	25	—	—
			56. Diessbach et affluents, endiguement	31,392	—	19,400	—	11,992	—	—	—
			57. Lac de Thoune près Krattiggraben, protection de la rive	14,959	—	—	—	14,959	—	—	—
800,000	—	700,000	A reporter	956,761	56	591,296	05	365,465	51	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			X a. Travaux publics								
			G. Travaux hydrauliques								
800,000	—	700,000	Report	956,761	56	591,296	05	365,465	51	—	—
			58. Lüttschine blanche, correction entre Lauterbrunnen et Stechelberg, III ^e projet	55,247	45	20,700	—	34,547	45	—	—
			59. Suze, correction à Cormoret, III ^e lot	15,580	—	10,950	—	4,630	—	—	—
			60. Tiefengraben, endiguement	5,269	65	1,500	—	3,769	65	—	—
			61. Singine froide, endiguement	20,116	15	11,500	—	8,616	15	—	—
			62. Reidenbach à Reidenbach, endiguement	3,700	—	3,700	—	—	—	—	—
			63. Gungbach près Wengi, endiguement dans la partie inférieure, IV ^e projet	7,541	20	4,800	—	2,741	20	—	—
			64. Röthenbach, endiguement dans les communes de Röthenbach et Eggwil	11,227	—	5,600	—	5,627	—	—	—
			65. Talgraben, endiguement dans les communes de Hasle et Lützelflüh	13,229	25	8,100	—	5,129	25	—	—
			66. Bumbach, commune de Schangnau, endiguement	8,220	—	4,800	—	3,420	—	—	—
			67. Guntenbach et affluents, endiguement	518	—	518	—	—	—	—	—
			68. Emme, affluents de la rive gauche entre le Rebloch et la Rebenbrücke	20,144	90	12,000	—	8,144	90	—	—
			69. Lüttschine, correction entre Stechelberg et Lauterbrunnen, II ^e projet	1,205	40	1,200	—	5	40	—	—
			70. Lüttschine près Wilderswil, correction et endiguement, VI ^e projet	1,338	—	1,338	—	—	—	—	—
			71. Turbach près Gessenay, endiguement, III ^e projet	7,428	50	4,170	—	3,258	50	—	—
			72. Tscherzsbach près Châtelet, endiguement, III ^e projet	5,550	—	3,550	—	2,000	—	—	—
			73. Birse dans les gorges de Moutier, dégâts causés par les inondations	18,994	95	—	—	18,994	95	—	—
			74. Torrents près Stechelberg, endiguement	32,407	75	16,000	—	16,407	75	—	—
			75. Saxetenbach au «Syti», commune de Wilderswil, endiguement	1,122	—	1,122	—	—	—	—	—
			76. Leuggenen, correction	37,000	—	20,000	—	17,000	—	—	—
			77. Lauenenbach près Gstaad, digue	740	—	—	—	740	—	—	—
			78. Simme, correction entre le barrage des Forces motrices bernoises et la Kander	2,690	30	1,695	—	995	30	—	—
			79. Zinggengraben, commune de Trub, endiguement	4,740	—	2,800	—	1,940	—	—	—
			80. Ruisseau d'Ursenbach, correction	7,340	—	3,700	—	3,640	—	—	—
			81. Aar au Schwäbis près Thoune, entretien du barrage	2,289	50	—	—	2,289	50	—	—
			82. Lamm- et Schwandenbach près Brienz, endiguement, V ^e projet	19,466	30	9,900	—	9,566	30	—	—
			83. Aar entre le Schützenfahr et l'Elfenau, digues	2,662	30	—	—	2,662	30	—	—
			84. Hagneck-Hermrigen, drainage	12,000	—	—	—	12,000	—	—	—
			85. Simme près Laubegg et Garstatt, endiguement	1,340	—	800	—	540	—	—	—
800,000	—	700,000	A reporter	1,275,870	16	741,739	05	534,131	11	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
Xa. Travaux publics											
G. Travaux hydrauliques											
800,000	—	700,000	Report	1,275,870	16	741,739	05	534,131	11	—	—
			86. Reichenbach à Reichenbach, endiguement, II ^e projet	3,950	—	3,950	—	—	—	—	—
			87. Suze, correction à Sonceboz, I ^{er} lot	38,682	35	24,200	—	14,482	35	—	—
			88. Niederbipp, correction du ruisseau dans la partie supérieure	19,525	55	10,000	—	9,525	55	—	—
			89. Lauenenbach au Trom, endiguement	800	—	400	—	400	—	—	—
			90. Ober- et Niedermattgraben, commune de Signau, endiguement	36,339	20	12,500	—	23,839	20	—	—
			91. Jassbach, commune de Röthenbach, endiguement	10,300	—	6,200	—	4,100	—	—	—
			92. Engstligen et Allenbach à Adelboden, III ^e projet	34	—	—	—	34	—	—	—
			93. Wetterbach près Kandersteg, endiguement	2,100	—	1,500	—	600	—	—	—
			94. Lauibach à Willigen, endiguement, III ^e projet	9,609	60	4,100	—	5,509	60	—	—
			95. Grüne, correction dans la commune de Lützelflüh	7,128	90	3,000	—	4,128	90	—	—
			96. Ortbachgraben, commune de Trub, endiguement	1,920	80	1,300	—	620	80	—	—
			97. Simme à Ringoldingen, protection des rives	3,846	85	3,700	—	146	85	—	—
			98. Birse, correction à Zwingen	6,569	75	4,230	—	2,339	75	—	—
			99. Birse, correction à Court	10,200	—	4,200	—	6,000	—	—	—
			100. Frittenbach, endiguement dans les communes de Lauperswil et Rüderswil	8,638	—	5,500	—	3,138	—	—	—
			101. Nidau, barrage, travaux préliminaires	2,940	—	—	—	2,940	—	—	—
			102. Leimbach près Frutigen, endiguement, III ^e projet	5,000	—	5,000	—	—	—	—	—
			103. Lüttschine au Sandweidli près Lauterbrunnen, endiguement	7,102	—	7,102	—	—	—	—	—
			104. Birse, correction à Moutier	17,300	—	6,800	—	10,500	—	—	—
			105. Petite Simme en amont de Zweisimmen, endiguement à Grubi	10,984	10	—	—	10,984	10	—	—
			106. Sarine et Aar dans la région du barrage de l'Usine électrique de Kallnach	5,200	—	—	—	5,200	—	—	—
			107. Emme et affluents, travaux de l'Etat	13,472	45	5,436	20	8,036	25	—	—
			108. Singine et Schwarzwasser, dégâts causés par les inondations	1,737	30	—	—	1,737	30	—	—
			109. Emme, affluents de la rive gauche, travaux de l'Etat	—	—	2,424	70	—	—	2,424	70
			110. Mühlebach à Kehrsatz, correction	3,600	—	—	—	3,600	—	—	—
			111. Lombach dans la partie supérieure près du pont de Habkern, XV ^e projet	5,612	90	—	—	5,612	90	—	—
			112. Cornol, correction à Alle	13,220	—	5,220	—	8,000	—	—	—
			113. Birse, correction à Reconvilier et Loveresse	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
			114. Allaine en aval de Courchavon, travaux de consolidation	882	20	—	—	882	20	—	—
800,000	—	700,000	A reporter	1,523,566	11	858,501	95	665,064	16	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
Fr.		Fr.		brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X a. Travaux publics											
G. Travaux hydrauliques											
800,000	—	700,000	Report	1,523,566	11	858,501	95	665,064	16	—	—
			115. Pont du Doubs à St. Ursanne, travaux de consolidation	2,000	30	—	—	2,000	30	—	—
			116. Trame près du Moulin Brûlé, travaux de consolidation	904	30	—	—	904	30	—	—
			117. Lüttschine, correction entre Wilderswil et le lac de Brienz, IX ^e projet	17	35	—	—	17	35	—	—
			118. Horlauigraben, endiguement, II ^e projet	2,700	—	—	—	2,700	—	—	—
			119. Vendline, correction entre Vendlin-court et Bonfol	949	10	—	—	949	10	—	—
			120. Asuel, ruisseau, nouveau mur de soutènement	8,340	15	—	—	8,340	15	—	—
			121. Kapellengraben, endiguement . . .	3,968	80	—	—	3,968	80	—	—
			122. Rüegsbach à Rüegsau, endiguement	7,617	—	—	—	7,617	—	—	—
			123. Marchgraben p. Adelboden, II ^e projet	8,903	55	—	—	8,903	55	—	—
			124. Gohlgraben et affluents, commune de Langnau, endiguement	7,400	—	—	—	7,400	—	—	—
			125. Hornbach, endiguement dans la commune de Sumiswald	100	—	—	—	100	—	—	—
			126. Fontenais, ruisseau, «Le Rinçoir», à Porrentruy.	11,922	—	—	—	11,922	—	—	—
			127. Steinengraben, endiguement, travaux complémentaires	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
			128. Dürrbach, endiguement dans la commune de Bowil	3,500	—	—	—	3,500	—	—	—
			129. Fonds de compensation de la crise, prélèvement	—	—	25,397	35	—	—	25,397	35
800,000	—	700,000		1,583,888	66	883,899	30	699,989	36	—	—
9,000	—	9,000	2. Traitements des barragistes et des digueurs	13,014	70	4,014	70	9,000	—	—	—
62,953	84	—	3. Correction des eaux du Jura, entretien des canaux	131,619	13	131,619	13	—	—	—	—
20,000	—	20,000	4. Correction des eaux du Jura, fonds d'endiguement, versement	20,000	—	—	—	20,000	—	—	—
766,046	16	729,000		1,748,522	49	1,019,533	13	728,989	36	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
X b. Chemins de fer, navigation et aviation											
12,919	80	12,920	1. Traitement du chef de service	12,183	60	—	—	12,183	60	—	—
6,272	60	5,984	2. Traitement de l'employée	5,637	60	—	—	5,637	60	—	—
2,518	80	2,250	3. Frais de bureau et de déplacement . . .	2,955	70	688	30	2,267	40	—	—
500	—	500	4. Loyer	500	—	—	—	500	—	—	—
6,522	50	6,500	5. Frais de la police de la navigation . .	6,713	45	—	—	6,713	45	—	—
11,648	20	10,000	6. Emoluments de concessions	—	—	12,390	35	—	—	12,390	35
5,200	—	5,200	7. Subventions à des entreprises de navigation	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
38,000	—	35,000	8. Société d'aviation de Berne, subvention	35,000	—	—	—	35,000	—	—	—
—	—	2,700	9. Subventions à d'autres entreprises de transport et frais d'études de projets	715	60	—	—	715	60	—	—
50,000	—	45,000	10. Sociétés de développement, subventions	50,000	—	—	—	50,000	—	—	—
5,000	—	5,000	11. Office fédéral du tourisme, subvention	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
115,285	50	111,054		123,705	95	13,078	65	110,627	30	—	—
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 426.70											
XI. Emprunts											
A. Remboursements et intérêts											
1. Remboursement du capital:											
1,111,500	—	1,145,000	a. Emprunt de 1895, fr. 26,030,500, 3 %	1,145,000	—	—	—	1,145,000	—	—	—
325,000	—	337,000	b. Emprunt de 1900, fr. 15,064,000, 3 ½ %	337,000	—	—	—	337,000	—	—	—
264,500	—	274,000	c. Emprunt de 1906, fr. 16,798,000, 3 ½ %	274,000	—	—	—	274,000	—	—	—
302,500	—	314,500	d. Emprunt de 1911, fr. 27,350,000, 4 %	314,500	—	—	—	314,500	—	—	—
2. Intérêts:											
780,915	—	747,570	a. Emprunt de 1895, fr. 26,030,050, 3 %	747,570	—	—	—	747,570	—	—	—
527,240	—	515,865	b. Emprunt de 1900, fr. 15,064,000, 3 ½ %	515,865	—	—	—	515,865	—	—	—
583,301	25	573,877	c. Emprunt de 1906, fr. 16,798,000, 3 ½ %	573,877	50	—	—	573,877	50	—	—
1,094,000	—	1,081,900	d. Emprunt de 1911, fr. 27,350,000, 4 %	1,081,900	—	—	—	1,081,900	—	—	—
236,151	50	—	(Emprunt de 1914, fr. 14,027,000, 4 ¼ %)	—	—	—	—	—	—	—	—
1,125,000	—	1,125,000	e. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ %	1,125,000	—	—	—	1,125,000	—	—	—
600,000	—	600,000	f. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 %	600,000	—	—	—	600,000	—	—	—
712,500	—	712,500	g. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 ¾ %	712,500	—	—	—	712,500	—	—	—
450,000	—	450,000	h. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %	450,000	—	—	—	450,000	—	—	—
1,000,000	—	1,000,000	i. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 %	1,000,000	—	—	—	1,000,000	—	—	—
1,560,000	—	1,560,000	k. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 %	1,560,000	—	—	—	1,560,000	—	—	—
245,000	—	490,000	l. Emprunt de 1933, fr. 14,000,000, 3 ½ %	490,000	—	—	—	490,000	—	—	—
—	—	960,000	m. Emprunt de 1933, fr. 24,000,000, 4 %	960,000	—	—	—	960,000	—	—	—
—	—	—	n. Emprunt de 1934, fr. 20,000,000, 4 %	400,000	—	—	—	400,000	—	—	—
10,917,607	75	11,887,212		12,287,212	50	—	—	12,287,212	50	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XI. Emprunts											
B. Frais des emprunts											
40,701	72	45,000	1. Provisions et frais de transport . . .	43,990	65	—	—	43,990	65	—	—
9,040	50	7,500	2. Frais d'annonces et d'impression . .	6,586	40	—	—	6,586	40	—	—
150,000	—	150,000	3. Frais des emprunts de 1930, 1931 et 1933, amortissement	150,000	—	—	—	150,000	—	—	—
199,742	22	202,500		200,577	05	—	—	200,577	05	—	—
10,917,607	75	11,887,212	A. Remboursements et intérêts	12,287,212	50	—	—	12,287,212	50	—	—
199,742	22	202,500	B. Frais des emprunts	200,577	05	—	—	200,577	05	—	—
11,117,349	97	12,089,712		12,487,789	55	—	—	12,487,789	55	—	—
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 398,077. 55											
XII. Finances											
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines											
11,122	—	11,122	1. Traitement du secrétaire	10,386	—	—	—	10,386	—	—	—
13,946	—	13,946	2. Traitements des employés	13,119	—	—	—	13,119	—	—	—
4,861	—	4,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	4,536	95	51	90	4,485	05	—	—
3,500	—	3,500	4. Loyers	3,500	—	—	—	3,500	—	—	—
570	—	900	5. Frais judiciaires	1,363	—	—	—	1,363	—	—	—
38,696	25	39,000	6. Service des maisons n° 12 de la place de la Cathédrale	38,912	05	75	20	38,836	85	—	—
72,695	25	72,968		71,817	—	127	10	71,689	90	—	—
B. Contrôle cantonal des finances											
53,768	70	53,970	1. Traitements des fonctionnaires . . .	64,009	20	—	—	64,009	20	—	—
82,931	10	83,700	2. Traitements des employés	78,704	65	—	—	78,704	65	—	—
3,261	—	4,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	4,035	30	35	40	3,999	90	—	—
8,632	—	6,300	4. Frais d'impression et de reliure . . .	9,193	—	57	30	9,135	70	—	—
23,751	50	24,000	5. Frais du service des chèques postaux	23,889	50	—	—	23,889	50	—	—
2,500	—	2,500	6. Loyers	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—
174,844	30	174,970		182,331	65	92	70	182,238	95	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
A. Frais d'administration de la Direction											
7,732	80	7,735	1. Traitement du secrétaire	10,107	60	3,000	—	7,107	60	—	—
75,702	—	76,392	2. Traitements des employés	72,647	40	—	—	72,647	40	—	—
5,022	65	4,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	5,195	55	732	50	4,463	05	—	—
			4. Vétérinaire cantonal:								
5,962	50	5,995	a. Traitement	11,216	40	5,608	20	5,608	20	—	—
4,066	65	3,000	b. Frais de bureau et de déplacement	3,020	20	—	—	3,020	20	—	—
4,100	—	4,100	5. Loyer	4,100	—	—	—	4,100	—	—	—
102,586	60	101,722		106,287	15	9,340	70	96,946	45	—	—
B. Economie rurale											
1. Encouragements à l'agriculture:											
47,078	60	46,000	a. Encouragements en général	93,552	40	50,138	65	43,413	75	—	—
23,396	15	30,000	b. Encouragements à la viticulture . .	40,172	20	22,676	20	17,496	—	—	—
24,990	95	15,000	c. Mesures contre les ennemis de l'agri-								
			culture	14,868	—	—	—	14,868	—	—	—
—	—	—	d. Livraison de foin au Jura, remb. des								
			frais de transport	94,193	95	40,000	—	54,193	95	—	—
2. Amendement des terres:											
5,995	—	6,250	a. Traitement de l'ingénieur agricole .	10,642	80	4,789	35	5,853	45	—	—
17,803	90	18,110	b. Traitements des aides	25,407	60	8,325	25	17,082	35	—	—
5,018	50	5,000	c. Frais de bureau et de déplacement	12,131	60	7,468	10	4,663	50	—	—
2,000	—	2,000	d. Loyer	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
570,500	—	500,000	e. Subventions pour l'amendement de								
			terres et la construction de chemins								
			de montagne.	1,030,338	45	510,338	45	520,000	—	—	—
60,000	—	60,000	3. Elève de l'espèce chevaline	191,275	55	130,298	95	60,976	60	—	—
237,498	65	237,500	4. Elève de l'espèce bovine	426,618	65	189,184	85	237,433	80	—	—
59,900	70	59,000	5. Elève du petit bétail	104,048	95	44,681	75	59,367	20	—	—
—	—	—	6. Restitutions de primes	5,334	30	5,334	30	—	—	—	—
102,564	30	100,000	7. Assurance contre la grêle, subventions	203,193	20	99,028	90	104,164	30	—	—
8. Assurance du bétail:											
935,803	50		a. Subventions de l'Etat	941,697	—	—	—	941,697	—	—	—
20,984	20		b. Contribution du fonds d'assurance								
			du bétail	—	—	20,984	20	—	—	20,984	20
466,475	40	270,000	c. Subventions de la Confédération . .	—	—	469,428	60	—	—	469,428	60
189,946	—		d. Patentes de marchands de bétail .	165	—	188,707	—	—	—	188,542	—
21,038	40		e. Traitements des employés	19,286	10	—	—	19,286	10	—	—
3,922	60		f. Frais de bureau et de déplacement	2,952	30	—	—	2,952	30	—	—
9. Ecole de maréchalerie:											
8,142	35	7,500	a. Cours	12,060	—	5,070	60	6,989	40	—	—
2,500	—	2,500	b. Loyer	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—
1,450,748	—	1,358,860		3,232,438	05	1,796,455	15	1,435,982	90	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
C. Ecole d'agriculture de la Rütli											
1. Ecole:											
58,019	46	57,000	a. Enseignement	58,491	81	3,974	60	54,517	21	—	—
423	25	1,500	b. Expérimentations	443	80	—	—	443	80	—	—
19,499	36	22,000	c. Administration	39,388	50	12,819	65	26,568	85	—	—
9,890	14	18,500	d. Nourriture	64,714	60	52,364	90	12,349	70	—	—
28,785	45	22,000	e. Entretien	48,271	33	22,476	80	25,794	53	—	—
12,300	—	12,300	f. Loyer	12,300	—	—	—	12,300	—	—	—
5,140	—	5,000	g. Travaux des élèves	—	—	5,080	—	—	—	5,080	—
123,777	66	128,300	Roulement	223,610	04	96,715	95	126,894	09	—	—
3,053	—	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	4,630	—	7,280	—	—	—	2,650	—
8,113	—	8,700	i. Pensions des élèves	100	—	9,450	—	—	—	9,350	—
1,000	—	500	k. Bourses	175	—	—	—	175	—	—	—
26,143	70	25,650	l. Subvention de la Confédération . .	1,788	75	23,522	40	—	—	21,733	65
93,573	96	94,450		230,303	79	136,968	35	93,335	44	—	—
2. Exploitation du domaine											
6,916	03	1,950		135,985	79	143,337	40	—	—	7,351	61
6,916	03	1,950		135,985	79	143,337	40	—	—	7,351	61
1. Ecole											
93,573	96	94,450		230,303	79	136,968	35	93,335	44	—	—
6,916	03	1,950	2. Exploitation du domaine	135,985	79	143,337	40	—	—	7,351	61
4,761	67	2,500	3. Cidrerie	13,217	—	22,197	10	—	—	8,980	10
81,896	26	90,000		379,506	58	302,502	85	77,003	73	—	—
D. Ecole de laiterie de la Rütli											
1. Ecole:											
77,101	76	75,000	a. Enseignement	138,991	85	65,905	43	73,086	42	—	—
331	90	300	b. Expérimentations	9,425	10	8,800	—	625	10	—	—
20,458	29	18,000	c. Administration	18,965	84	108	50	18,857	34	—	—
21,629	59	24,000	d. Nourriture	26,696	26	4,701	50	21,994	76	—	—
12,823	40	15,600	e. Entretien	14,878	35	2,270	50	12,607	85	—	—
15,000	—	13,000	f. Loyer	15,000	—	—	—	15,000	—	—	—
147,344	94	145,900	Roulement	223,957	40	81,785	93	142,171	47	—	—
1,220	—	—	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	488	—	3,024	—	—	—	2,536	—
36,760	—	35,000	h. Pensions des élèves	70	—	37,025	—	—	—	36,955	—
950	—	500	i. Bourses	750	—	—	—	750	—	—	—
33,754	45	33,000	k. Subvention de la Confédération . .	—	—	30,158	15	—	—	30,158	15
76,560	49	78,400		225,265	40	151,993	08	73,272	32	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
D. Ecole de laiterie de la Rütli											
2. Laiterie:											
12,191	30	13,000	a. Loyers et impôts	16,382	15	4,050	—	12,332	15	—	—
4,962	05	2,500	b. Entretien des bâtiments	2,137	85	5	—	2,132	85	—	—
5,558	95	6,500	c. Ustensiles et machines	7,365	75	912	10	6,453	65	—	—
7,790	55	8,000	d. Combustible et éclairage	15,557	—	7,650	—	7,907	—	—	—
1,517	55	2,000	e. Traitements et salaires	1,654	80	140	—	1,514	80	—	—
10,016	49	10,500	f. Frais divers	10,176	69	2,474	25	7,702	44	—	—
316,254	30	310,000	g. Achat de lait	323,889	95	—	—	323,889	95	—	—
352,777	18	352,000	h. Produits	66,863	40	418,861	44	—	—	351,998	04
3,435	80	3,000	i. Porcherie	102,296	80	110,010	85	—	—	7,714	05
1,598	—	—	k. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,329	—	1,747	—	1,582	—	—	—
6,937	70	6,000	l. Service d'automobile	6,284	90	919	95	5,364	95	—	—
7,200	—	8,000	m. Subvention de l'école	—	—	8,800	—	—	—	8,800	—
217	91	4,500		555,938	29	555,570	59	367	70	—	—
76,560	49	78,400	1. Ecole	225,265	40	151,993	08	73,272	32	—	—
217	91	4,500	2. Laiterie	555,938	29	555,570	59	367	70	—	—
76,778	40	73,900		781,203	69	707,563	67	73,640	02	—	—
E. Ecoles agricoles d'hiver											
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli:											
54,247	85	52,000	a. Enseignement	51,684	—	3,836	10	47,847	90	—	—
17,480	—	11,500	b. Administration	12,050	—	—	—	12,050	—	—	—
28,500	—	27,000	c. Nourriture	27,200	—	—	—	27,200	—	—	—
17,400	—	20,000	d. Entretien	17,500	—	—	—	17,500	—	—	—
12,000	—	12,000	e. Loyer	12,000	—	—	—	12,000	—	—	—
129,627	85	122,500		120,434	—	3,836	10	116,597	90	—	—
40,350	—	39,000	Roulement	200	—	39,600	—	—	—	39,400	—
2,400	—	2,000	f. Pensions	1,700	—	—	—	1,700	—	—	—
24,205	30	23,400	g. Bourses	950	15	19,754	—	—	—	18,803	85
67,472	55	62,100	h. Subvention de la Confédération . .	123,284	15	63,190	10	60,094	05	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
E. Ecoles agricoles d'hiver											
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:											
98,816	25	95,000	a. Enseignement	102,542	01	11,392	25	91,149	76	—	—
541	85	700	b. Expérimentations.	592	35	—	—	592	35	—	—
37,162	05	33,000	c. Administration	42,213	45	4,308	25	37,905	20	—	—
17,132	54	17,000	d. Nourriture	55,954	30	38,861	—	17,093	30	—	—
21,815	25	18,000	e. Entretien	38,430	35	17,509	90	20,920	45	—	—
18,454	—	18,450	f. Loyer	18,450	—	—	—	18,450	—	—	—
2,869	—	2,000	g. Travaux des élèves	—	—	2,428	—	—	—	2,428	—
191,052	94	180,150	Roulement	258,182	46	74,499	40	183,683	06	—	—
5,942	80	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,210	10	25,347	50	—	—	24,137	40
42,282	60	40,500	i. Pensions.	150	—	40,665	—	—	—	40,515	—
1,200	—	1,000	k. Bourses	1,050	—	—	—	1,050	—	—	—
42,190	40	40,000	l. Subvention de la Confédération . .	2,667	15	40,833	85	—	—	38,166	70
101,837	14	100,650		263,259	71	181,345	75	81,913	96	—	—
4,010	68	1,000	m. Exploitation du domaine	109,262	61	100,299	—	8,963	61	—	—
97,826	46	99,650		372,522	32	281,644	75	90,877	57	—	—
3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:											
62,024	96	62,000	a. Enseignement	63,637	49	8,628	25	55,009	24	—	—
1,029	20	1,350	b. Expérimentations.	1,111	15	—	—	1,111	15	—	—
25,576	—	24,000	c. Administration	30,234	65	5,883	05	24,351	60	—	—
18,403	08	19,000	d. Nourriture	39,511	37	25,954	55	13,556	82	—	—
23,263	60	13,000	e. Entretien	34,497	20	13,699	60	20,797	60	—	—
20,400	—	20,400	f. Loyer	20,400	—	—	—	20,400	—	—	—
—	—	—	g. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—
150,696	84	139,750	Roulement	189,391	86	54,165	45	135,226	41	—	—
14,328	11	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	4,488	35	15,609	12	—	—	11,120	77
24,041	45	24,000	i. Pensions.	—	—	23,925	—	—	—	23,925	—
900	—	1,000	k. Bourses	1,100	—	—	—	1,100	—	—	—
25,593	10	29,000	l. Subvention de la Confédération . .	3,961	—	24,345	75	—	—	20,384	75
87,634	16	87,750		198,941	21	118,045	32	80,895	89	—	—
2,747	08	1,000	m. Exploitation du domaine	72,238	64	70,287	10	1,951	54	—	—
90,381	26	86,750		271,179	85	188,332	42	82,847	43	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
E. Ecoles agricoles d'hiver											
4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon:											
37,808	73	40,000	a. Enseignement	39,021	28	3,338	55	35,682	73	—	—
220	05	1,500	b. Expérimentations.	2,713	95	944	50	1,769	45	—	—
22,133	75	22,000	c. Administration	24,796	95	2,283	05	22,513	90	—	—
10,229	49	11,000	d. Nourriture	31,030	94	25,376	75	5,654	19	—	—
16,406	85	9,000	e. Entretien	17,097	80	10,678	50	6,419	30	—	—
15,000	—	14,500	f. Loyer	17,000	—	2,000	—	15,000	—	—	—
—	—	500	g. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—
101,798	87	97,500	Roulement	131,660	92	44,621	35	87,039	57	—	—
5,757	—	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	6,639	85	17,891	85	—	—	11,252	—
10,950	—	15,000	i. Pensions.	1,200	—	11,950	—	—	—	10,750	—
1,200	—	1,000	k. Bourses	2,050	—	—	—	2,050	—	—	—
17,376	60	18,000	l. Subvention de la Confédération . .	—	—	14,858	55	—	—	14,858	55
68,915	27	65,500	m. Exploitation du domaine	141,550	77	89,321	75	52,229	02	—	—
4,785	74	540		89,463	55	69,176	13	20,287	42	—	—
73,701	01	64,960		231,014	32	158,497	88	72,516	44	—	—
67,472	55	62,100	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli . .	123,284	15	63,190	10	60,094	05	—	—
97,826	46	99,650	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen	372,522	32	281,644	75	90,877	57	—	—
90,381	26	86,750	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal .	271,179	85	188,332	42	82,847	43	—	—
73,701	01	64,960	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon	231,014	32	158,497	88	72,516	44	—	—
329,381	28	313,460		998,000	64	691,665	15	306,335	49	—	—
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz											
24,137	40	25,830	a. Enseignement	22,300	35	445	50	21,854	85	—	—
2,458	45	500	b. Expérimentations	5,474	50	3,619	90	1,854	60	—	—
10,383	75	9,850	c. Administration	13,511	40	3,799	20	9,712	20	—	—
4,323	15	5,943	d. Nourriture	14,081	05	9,962	05	4,119	—	—	—
1,884	20	3,027	e. Entretien	10,388	90	7,152	70	3,236	20	—	—
4,000	—	4,000	f. Loyer.	3,800	—	—	—	3,800	—	—	—
188	65	200	g. Cours de vacher	—	—	—	—	—	—	—	—
47,375	60	49,350	Roulement	69,556	20	24,979	35	44,576	85	—	—
1,574	20	—	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	572	30	1,337	30	—	—	765	—
8,250	—	6,600	i. Pensions	—	—	6,600	—	—	—	6,600	—
800	—	800	k. Bourses	1,800	—	—	—	1,800	—	—	—
10,245	60	10,700	l. Subvention de la Confédération . . .	477	70	9,269	—	—	—	8,791	30
2,895	35	1,515	m. Laiterie	22,575	25	20,391	10	2,184	15	—	—
31,001	15	34,365		94,981	45	62,576	75	32,404	70	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg											
61,286	67	62,000	a. Enseignement	63,623	80	4,133	30	59,490	50	—	—
61	50	800	b. Expérimentations	144	75	—	—	144	75	—	—
19,865	50	20,000	c. Administration	20,652	75	644	65	20,008	10	—	—
15,427	25	15,500	d. Nourriture	23,624	20	11,982	75	11,641	45	—	—
23,423	60	15,800	e. Entretien	21,846	60	2,407	05	19,439	55	—	—
16,600	—	17,300	f. Loyer	18,600	—	2,000	—	16,600	—	—	—
10,000	—	—	g. Travaux des élèves	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
126,664	52	131,400	Roulement	148,492	10	31,167	75	117,324	35	—	—
4,561	95	—	h. Augment. et diminutions à l'inventaire	350	30	6,097	40	—	—	5,747	10
33,417	—	25,000	i. Pensions	400	—	27,750	—	—	—	27,350	—
400	—	800	k. Bourses	500	—	1,000	—	—	—	500	—
25,285	45	28,050	l. Subvention de la Confédération . . .	2,480	10	25,708	10	—	—	23,228	—
17,673	30	5,800	m. Jardin de l'école	26,032	35	9,720	45	16,311	90	—	—
12,164	34	11,550	n. Office central de l'arboriculture . . .	36,772	45	25,257	95	11,514	50	—	—
93,637	76	96,500		215,027	30	126,701	65	88,325	65	—	—
14,347	20	1,500	o. Exploitation du domaine	60,716	20	52,928	75	7,787	45	—	—
107,984	96	95,000		275,743	50	179,630	40	96,113	10	—	—
H. Ecoles ménagères											
1. Schwand-Münsingen:											
31,847	56	32,000	a. Enseignement	25,794	76	1,021	40	24,773	36	—	—
2,186	80	1,700	b. Administration	2,050	—	—	—	2,050	—	—	—
17,244	80	14,100	c. Nourriture	11,632	—	—	—	11,632	—	—	—
6,150	—	5,300	d. Entretien	5,850	—	—	—	5,850	—	—	—
7,350	—	7,350	e. Loyer	7,350	—	—	—	7,350	—	—	—
500	—	500	f. Travaux des élèves	—	—	500	—	—	—	500	—
64,279	16	59,950	Roulement	52,676	76	1,521	40	51,155	36	—	—
26,000	—	25,200	g. Pensions	—	—	19,600	—	—	—	19,600	—
750	—	500	h. Bourses	1,400	—	—	—	1,400	—	—	—
9,000	—	8,500	i. Subvention de la Confédération . . .	421	60	7,900	—	—	—	7,478	40
30,029	16	26,750		54,498	36	29,021	40	25,476	96	—	—
2. Brienz:											
14,208	15	15,500	a. Enseignement	12,985	25	710	90	12,274	35	—	—
4,527	05	4,500	b. Administration	3,462	20	3	—	3,459	20	—	—
4,352	—	4,750	c. Nourriture	3,828	50	—	—	3,828	50	—	—
2,250	—	3,080	d. Entretien	3,330	—	—	—	3,330	—	—	—
4,000	—	4,000	e. Loyer	4,000	—	—	—	4,000	—	—	—
350	—	300	f. Travaux des élèves	—	—	280	—	—	—	280	—
28,987	20	31,530	Roulement	27,605	95	993	90	26,612	05	—	—
6,800	—	7,200	g. Pensions	—	—	7,600	—	—	—	7,600	—
600	—	500	h. Bourses	800	—	—	—	800	—	—	—
4,310	80	4,830	i. Subvention de la Confédération . . .	159	20	3,890	—	—	—	3,730	80
18,476	40	20,000		28,565	15	12,483	90	16,081	25	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
H. Ecoles ménagères											
3. Langenthal:											
17,956	17	19,500	a. Enseignement	18,794	38	2,742	35	16,052	03	—	—
6,594	45	4,500	b. Administration	5,676	25	—	—	5,676	25	—	—
6,752	—	6,340	c. Nourriture	10,904	—	3,000	—	7,904	—	—	—
4,950	—	5,000	d. Entretien	4,950	—	—	—	4,950	—	—	—
6,000	—	6,000	e. Loyer	6,000	—	—	—	6,000	—	—	—
300	—	300	f. Travaux des élèves	—	—	300	—	—	—	300	—
41,952	62	41,040	Roulement	46,324	63	6,042	35	40,282	28	—	—
11,920	—	12,000	g. Pensions	—	—	13,550	—	—	—	13,550	—
700	—	500	h. Bourses	400	—	—	—	400	—	—	—
4,715	15	5,540	i. Subvention de la Confédération . .	421	35	4,080	—	—	—	3,658	65
26,017	47	24,000		47,145	98	23,672	35	23,473	63	—	—
4. Courtemelon:											
9,308	75	11,000	a. Enseignement	10,758	95	425	30	10,333	65	—	—
1,798	50	2,200	b. Administration	1,428	60	25	45	1,403	15	—	—
6,015	—	5,650	c. Nourriture	5,815	—	—	—	5,815	—	—	—
3,760	—	3,100	d. Entretien	3,525	—	—	—	3,525	—	—	—
2,000	—	2,500	e. Loyer	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
—	—	100	f. Travaux des élèves	—	—	—	—	—	—	—	—
22,882	25	24,350	Roulement	23,527	55	450	75	23,076	80	—	—
7,800	—	9,600	g. Pensions	800	—	8,800	—	—	—	8,000	—
1,000	—	500	h. Bourses	1,000	—	—	—	1,000	—	—	—
2,908	25	3,000	i. Subvention de la Confédération . .	—	—	3,450	—	—	—	3,450	—
13,174	—	12,250		25,327	55	12,700	75	12,626	80	—	—
1. Schwand-Münsingen											
30,029	16	26,750	2. Brienz	54,498	36	29,021	40	25,476	96	—	—
18,476	40	20,000	3. Langenthal	28,565	15	12,483	90	16,081	25	—	—
26,017	47	24,000	4. Courtemelon	47,145	98	23,672	35	23,473	63	—	—
13,174	—	12,250		25,327	55	12,700	75	12,626	80	—	—
87,697	03	83,000		155,537	04	77,378	40	77,658	64	—	—
J. Inspection des viandes											
2,698	40	2,700	1. Cours d'instruction	3,558	45	1,554	45	2,004	—	—	—
3,999	40	3,500	2. Frais divers	3,515	60	—	—	3,515	60	—	—
6,697	80	6,200		7,074	05	1,554	45	5,519	60	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XIII. Agriculture											
102,586	60	101,722	A. Frais d'administration de la Direction	106,287	15	9,340	70	96,946	45	—	—
1,450,748	—	1,358,860	B. Economie rurale	3,232,438	05	1,796,455	15	1,435,982	90	—	—
81,896	26	90,000	C. Ecole d'agriculture de la Rütti . . .	379,506	58	302,502	85	77,003	73	—	—
76,778	40	73,900	D. Ecole de laiterie de la Rütti	781,203	69	707,563	67	73,640	02	—	—
329,381	28	313,460	E. Ecoles agricoles d'hiver	998,000	64	691,665	15	306,335	49	—	—
31,001	15	34,365	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz .	94,981	45	62,576	75	32,404	70	—	—
107,984	96	95,000	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oesch- berg	275,743	50	179,630	40	96,113	10	—	—
87,697	03	83,000	H. Ecoles ménagères	155,537	04	77,878	40	77,658	64	—	—
6,697	80	6,200	J. Inspection des viandes	7,074	05	1,554	45	5,519	60	—	—
2,274,771	48	2,156,507		6,030,772	15	3,829,167	52	2,201,604	63	—	—
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 45,097.63											
XIV. Economie forestière											
A. Frais de l'administration centrale des forêts											
14,366	40	15,163	1. Traitements des fonctionnaires . . .	19,021	80	2,069	15	16,952	65	—	—
20,413	30	19,032	2. Traitements des employés	18,010	20	—	—	18,010	20	—	—
10,472	15	9,000	3. Frais de bureau et de déplacement .	15,310	65	6,284	25	9,026	40	—	—
2,500	—	2,500	4. Loyers	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—
47,751	85	45,695		54,842	65	8,353	40	46,489	25	—	—
B. Police forestière											
1. Conservateurs des forêts:											
25,750	85	26,825	a. Traitements des conservateurs des forêts	33,712	20	9,405	55	24,306	65	—	—
2,298	65	2,000	b. Frais de bureau	3,222	80	1,123	25	2,099	55	—	—
10,115	65	7,220	c. Frais de déplacement	6,662	70	—	—	6,662	70	—	—
2,320	—	2,320	d. Loyers	2,320	—	—	—	2,320	—	—	—
2. Inspecteurs forestiers:											
131,763	80	141,975	a. Traitements des inspecteurs forestiers	176,771	75	49,938	15	126,833	60	—	—
11,828	17	10,000	b. Frais de bureau	10,514	13	323	—	10,191	13	—	—
49,134	36	36,000	c. Frais de déplacement	42,492	25	—	—	42,492	25	—	—
9,450	—	9,450	d. Loyers	9,450	—	—	—	9,450	—	—	—
75,796	60	75,000	3. Gardes-forestiers	84,881	20	10,146	10	74,735	10	—	—
67,392	—	50,000	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses des inspecteurs forestiers	—	—	62,989	—	—	—	62,989	—
3,764	85	3,500	5. Assurance contre les accidents	3,080	70	—	—	3,080	70	—	—
254,830	93	264,290		373,107	73	133,925	05	239,182	68	—	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934													
Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)			
				brutes				nettes					
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
Administration courante													
XIV. Economie forestière													
C. Encouragements à l'économie forestière													
8,485	98	8,000	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture	92,713	73	84,724	05	7,989	68	—	—		
50,000	—	45,000	2. Endiguements de torrents et reboisements	45,000	—	—	—	45,000	—	—	—		
57,435	17	25,000	3. Subsidés du canton aux chemins subventionnés par la Confédération . . .	46,827	12	—	—	46,827	12	—	—		
115,921	15	78,000		184,540	85	84,724	05	99,816	80	—	—		
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages													
993	65	500	1. Subventions	768	40	—	—	768	40	—	—		
993	65	500		768	40	—	—	768	40	—	—		
A. Frais de l'administration centrale des forêts													
47,751	85	45,695	B. Police forestière	54,842	65	8,353	40	46,489	25	—	—		
254,830	93	264,290	C. Encouragements à l'économie forestière	373,107	73	133,925	05	239,182	68	—	—		
115,921	15	78,000	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages	184,540	85	84,724	05	99,816	80	—	—		
993	65	500		768	40	—	—	768	40	—	—		
419,497	58	388,485	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 2,227. 87	613,259	63	227,002	50	386,257	13	—	—		
XV. Forêts domaniales													
A. Produits principaux et produits intermédiaires													
1,639,985	—	1,190,000	1. Produits principaux	—	—	1,554,544	62	—	—	1,554,544	62		
182,430	40	—	2. Produits intermédiaires	—	—	—	—	—	—	—	—		
1,822,415	40	1,190,000		—	—	1,554,544	62	—	—	1,554,544	62		
B. Produits accessoires													
289	50	100	1. Vente de souches.	—	—	278	50	—	—	278	50		
2,340	50	1,500	2. Vente de tourbe, etc.	—	—	1,417	10	—	—	1,417	10		
54,674	70	55,000	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche	176	50	52,689	25	—	—	52,512	75		
57,304	70	56,600		176	50	54,384	85	—	—	54,208	35		

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XVII. Caisse des domaines											
4,536	95	43,000	A. Intérêts des créances	—	—	4,382	30	—	—	4,382	30
273,911	10	276,000	B. Intérêts des dettes	303,475	35	—	—	303,475	35	—	—
269,374	15	233,000		303,475	35	4,382	30	299,093	05	—	—
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 66,093.05											
XVIII. Caisse hypothécaire											
A. Produit											
24,326,505	50	24,100,000	1. Intérêts des prêts hypothécaires . .	—	—	24,131,815	40	—	—	24,131,815	40
514,593	15	488,750	2. Intérêts des prêts aux communes . .	—	—	500,079	35	—	—	500,079	35
438,034	85	450,000	3. Intérêts des prêts à des syndicats d'améliorations foncières	—	—	13,431	20	—	—	13,431	20
386,659	87	90,000	4. Intérêts des valeurs	—	—	491,693	85	—	—	491,693	85
38,662	95	1,000	5. Intérêts des correspondants	56,893	60	654,998	23	—	—	598,104	63
15,571	10	14,000	6. Commissions	—	—	44,962	30	—	—	44,962	30
1,009,355	—	981,300	7a Loyer du bâtiment de l'établissement	—	—	22,889	65	—	—	22,889	65
849,880	80	834,900	7b Intérêt de 3 % de l'emprunt de 1897	981,340	—	—	—	981,340	—	—	—
527,500	—	—	7c Intérêt de 3 ½ % de l'emprunt de 1905 (Intérêt de 4 ½ % de l'emprunt de 1923)	834,858	40	—	—	834,858	40	—	—
70,000	—	70,000	7d Intérêt de 3 ½ % de l'emprunt de 1923	70,000	—	—	—	70,000	—	—	—
1,187,500	—	1,187,500	7e Intérêt de 4 ¾ % de l'emprunt de 1929	1,187,500	—	—	—	1,187,500	—	—	—
1,200,000	—	1,200,000	7f Intérêt de 4 % de l'emprunt de 1931	1,200,000	—	—	—	1,200,000	—	—	—
464,722	25	700,000	7g Intérêt de 3 ½ % de l'emprunt de 1933	700,000	—	—	—	700,000	—	—	—
33,333	35	—	7h Intérêt de 4 % de l'emprunt de 1933	800,000	—	—	—	800,000	—	—	—
200,000	—	200,000	7i Intérêts des prêts sur lettres de gage à 4 %	200,000	—	—	—	200,000	—	—	—
46,145	04	33,450	8. Frais de paiement des coupons et des obligations	23,383	07	—	—	23,383	07	—	—
66,875	90	—	9. Provisions pour nouveaux placements et conversions	23,693	—	—	—	23,693	—	—	—
7,327,253	30	7,415,000	10. Intérêts des dépôts contre bons de caisse et obligations	6,923,100	60	—	—	6,923,100	60	—	—
4,788,887	36	4,993,000	11. Intérêts des fonds spéciaux	5,223,797	75	236,476	50	4,987,321	25	—	—
2,725,126	05	2,940,000	12. Intérêts des dépôts d'épargne	2,937,253	08	—	—	2,937,253	08	—	—
330,075	70	271,600	13. Intérêts des dépôts en compte courant	326,083	80	—	—	326,083	80	—	—
1,350,000	—	1,350,000	14. Intérêt du fonds capital	1,350,000	—	—	—	1,350,000	—	—	—
1,919,249	90	1,961,000	15. Impôt de fortune à payer à l'Etat	1,956,096	95	—	—	1,956,096	95	—	—
170,000	—	150,000	16. Versement au fonds de réserve	150,000	—	—	—	150,000	—	—	—
7,277	95	10,000	17. Frais d'ameublement, amortissement	10,068	70	—	—	10,068	70	—	—
230,000	—	—	18. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs, subvention, amortissement	115,000	—	—	—	115,000	—	—	—
10,000	—	—	19. Collecte pour les chômeurs, don	10,000	—	—	—	10,000	—	—	—
2,931	45	—	20. Valeurs, bénéfice de cours	—	—	1,222	25	—	—	1,222	25
15,635	40	24,000	21. Impôt fédéral sur les coupons	22,959	35	—	—	22,959	35	—	—
504,212	80	—	22. Amortissement de frais d'emprunt et réserve pour frais d'emprunt	267,009	20	—	—	267,009	20	—	—
—	—	120,000	23. Remise dans les cas d'assainissement (agr. et hôtellerie)	71,728	20	—	—	71,728	20	—	—
—	—	—	24. Université, don en faveur du jubilé	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
689,928	07	700,000		25,442,765	70	28,097,568	73	—	—	654,803	03

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XX. Caisse de l'Etat											
A. Intérêts des créances											
1. Intérêts des placements:											
1,412,528	05	1,363,370	a. Obligations	—	—	1,477,454	45	—	—	1,477,454	45
2,908,440	40	2,882,750	b. Actions	—	—	2,942,732	20	—	—	2,942,732	20
			b. b. Université, centenaire	24,200	—	200	—	24,000	—	—	—
2. Intérêts d'avances:											
26,918	60	262,000	a. Administrations spéciales	218,588	20	254,851	45	—	—	36,263	25
30,866	40	20,000	b. Oeuvres d'utilité publique	—	—	34,745	85	—	—	34,745	85
99,012	90	128,100	3. Intérêts de prêts pour constructions	159,469	65	299,411	20	—	—	139,941	55
4,841	34	5,000	4. Intérêts de créances diverses et intérêts moratoires	50	55	2,901	12	—	—	2,850	57
230,689	46	170,000	5. Intérêts moratoires pour impôts	201	35	257,172	20	—	—	256,970	85
8,042	10	—	6. Recettes diverses	10	—	21,266	75	—	—	21,256	75
24,601	30	25,000	7. Emoluments de dépôt	24,430	10	—	—	24,430	10	—	—
102,679	50	110,000	8. Impôt fédéral sur les coupons	156,675	75	—	—	156,675	75	—	—
75,400	—	—	9. Bénéfice sur cours	—	—	109,815	—	—	—	109,815	—
4,669,458	45	4,696,220		583,625	60	5,400,550	22	—	—	4,816,924	62
B. Intérêts des dettes											
1. Intérêts des dépôts:											
2,223,166	47	1,000,000	a. Administrations spéciales	1,685,436	28	170,996	—	1,514,440	28	—	—
97,652	15	20,000	b. Consignations judiciaires	31,256	89	—	—	31,256	89	—	—
—	—	500	c. Consignations administratives	199	65	—	—	199	65	—	—
12,328	56	7,000	d. Fonds spéciaux	69	90	18,643	64	—	—	18,573	74
148,605	80	7,000	e. Dépôts divers	89,635	15	13	85	89,621	30	—	—
20,007	01	20,000	2. Escomptes pour paiements au comptant	20,958	92	43	10	20,915	82	—	—
1,143,025	50	1,201,925	3. Intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	1,269,477	65	105,078	60	1,164,399	05	—	—
3,620,128	37	2,256,425		3,097,034	44	294,775	19	2,802,259	25	—	—
A. Intérêts des créances											
4,669,458	45	4,696,220		583,625	60	5,400,550	22	—	—	4,816,924	62
3,620,128	37	2,256,425	B. Intérêts des dettes	3,097,034	44	294,775	19	2,802,259	25	—	—
1,049,330	08	2,439,795		3,680,660	04	5,695,325	41	—	—	2,014,665	37
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 425,129.63											

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXIV. Timbre											
A. Droits de timbre											
95,303	45	80,000	1. Papier timbré	—	—	87,669	35	—	—	87,669	35
620,760	05	610,000	2. Timbres mobiles	292	10	601,396	80	—	—	601,104	70
57,990	—	55,000	3. Timbre des cartes à jouer.	—	—	54,089	—	—	—	54,089	—
1,708,114	50	1,647,000	4. Part au produit du timbre fédéral .	—	—	1,830,043	65	—	—	1,830,043	65
2,482,168	—	2,392,000		292	10	2,573,198	80	—	—	2,572,906	70
B. Frais d'exploitation											
23,324	55	37,000	1. Matière et entretien des appareils . .	23,157	90	—	—	23,157	90	—	—
34,252	50	36,000	2. Commissions des débiteurs	32,896	10	—	—	32,896	10	—	—
57,577	05	73,000		56,054	—	—	—	56,054	—	—	—
C. Frais d'administration											
500	—	500	1. Traitement du chef de bureau	500	—	—	—	500	—	—	—
21,868	60	22,054	2. Traitements des employés	20,971	20	—	—	20,971	20	—	—
3,931	70	4,000	3. Frais de bureau	3,991	—	—	—	3,991	—	—	—
1,500	—	1,500	4. Loyer	1,500	—	—	—	1,500	—	—	—
27,800	30	28,054		26,962	20	—	—	26,962	20	—	—
2,482,168	—	2,392,000	A. Droits de timbre	292	10	2,573,198	80	—	—	2,572,906	70
57,577	05	73,000	B. Frais d'exploitation	56,054	—	—	—	56,054	—	—	—
27,800	30	28,054	C. Frais d'administration	26,962	20	—	—	26,962	20	—	—
2,396,790	65	2,290,946		83,308	30	2,573,198	80	—	—	2,489,890	50
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 198,944.50											
XXV. Emoluments											
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites											
1,835,197	81	1,750,000	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture	—	—	1,632,449	75	—	—	1,632,449	75
602,838	55	600,000	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture	57,422	55	670,170	—	—	—	612,747	45
1,389,245	10	1,200,000	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	44,060	15	1,395,633	40	—	—	1,351,573	25
2,971	40	2,700	4. Frais de perception	2,664	80	—	—	2,664	80	—	—
3,824,310	06	3,547,300		104,147	50	3,698,253	15	—	—	3,594,105	65

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934		Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
					brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante												
XXV. Emoluments												
B. Chancellerie d'Etat												
160,969	70	130,000		1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	586	75	158,700	—	—	—	158,113	25
160,969	70	130,000			586	75	158,700	—	—	—	158,113	25
C. Greffes des tribunaux												
36,850	—	30,000		1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente	—	—	35,350	—	—	—	35,350	—
27,290	—	23,000		2. Emoluments du Tribunal administratif	—	—	41,530	—	—	—	41,530	—
18,650	—	15,000		3. Emoluments du Tribunal de commerce	—	—	23,400	—	—	—	23,400	—
1,840	—	1,000		4. Emoluments de la Chambre des avocats	—	—	2,350	—	—	—	2,350	—
1,020	—	1,000		5. Emoluments du Tribunal des assurances (Emoluments en matière pénale, voir IIIb, G. 2.)	—	—	880	—	—	—	880	—
85,650	—	70,000			—	—	103,510	—	—	—	103,510	—
D. Direction de police												
225,431	30	180,000		1. Emoluments de la direction de la police	40	—	207,685	70	—	—	207,645	70
153,563	—	145,000		2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés	—	—	156,508	40	—	—	156,508	40
264,472	—	200,000		3. Patentes des commis-voyageurs . . .	150	—	254,095	—	—	—	253,945	—
391,450	50	320,000		4. Permis de circulation pour automobiles	—	—	407,182	60	—	—	407,182	60
21,822	80	15,000		5. Emoluments du contrôle des cinématogr.	—	—	20,500	50	—	—	20,500	50
1,056,739	60	860,000			190	—	1,045,972	20	—	—	1,045,782	20
E. Direction de l'intérieur												
2,339	33	2,000		1. Droits de concession	—	—	2,292	29	—	—	2,292	29
19,824	50	20,000		2. Emoluments et droits de patente . .	111	15	24,164	30	—	—	24,053	15
6,490	—	5,000		3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie	—	—	7,640	—	—	—	7,640	—
13,989	10	15,000		4. Emoluments de liquidations	—	—	15,711	80	—	—	15,711	80
42,642	93	42,000			111	15	49,803	39	—	—	49,697	24
F. Direction des finances												
300	—	200		1. Emoluments et patentes des débiteurs de sel	—	—	100	—	—	—	100	—
185,578	01	130,000		2. Emoluments de la commission cantonale des recours	—	—	149,565	40	—	—	149,565	40
185,878	01	130,200			—	—	149,665	40	—	—	149,665	40
G. Direction des affaires sanitaires												
5,900	—	5,000		1. Emoluments	—	—	6,750	—	—	—	6,750	—
5,900	—	5,000			—	—	6,750	—	—	—	6,750	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques											
A. Produit											
311,603	50	310,000	1. Redevances	—	—	311,675	—	—	—	311,675	—
31,160	35	31,000	2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %	31,167	50	—	—	31,167	50	—	—
280,443	15	279,000		31,167	50	311,675	—	—	—	280,507	50
B. Frais de perception											
—	—	—	1. Frais d'impression et autres	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
280,443	15	279,000	A. Produit	31,167	50	311,675	—	—	—	280,507	50
—	—	—	B. Frais de perception	—	—	—	—	—	—	—	—
280,443	15	279,000		31,167	50	311,675	—	—	—	280,507	50
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 1,507.50											
XXVIII. Patentes d'auberges, permis de vente des spiritueux et établissements de danse											
A. Patentes d'auberges											
1,178,154	35	1,165,000	1. Patentes d'auberges	38,180	50	1,217,810	45	—	—	1,179,629	95
117,091	58	116,500	2. Part des communes, 10 %	117,091	58	—	—	117,091	58	—	—
1,061,062	77	1,048,500		155,272	08	1,217,810	45	—	—	1,062,538	37
B. Permis de vente des spiritueux											
57,782	60	60,000	1. Permis de vente	295	60	58,824	90	—	—	58,529	30
27,645	50	30,000	2. Part des communes, 50 %	27,910	—	—	—	27,910	—	—	—
30,137	10	30,000		28,205	60	58,824	90	—	—	30,619	30

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXVIII. Patentes d'auberges, permis de vente des spiritueux et établissements de danse											
C. Etablissements de danse											
700 60		500	1. Taxes de patentes	52 60		741 20		—		688 60	
40 60		—	2. Permis d'écoles de danse	—		60 90		—		60 90	
32,735 75		25,000	3. Autorisations spéciales pour établissements de danse	—		36,351 25		—		36,351 25	
33,476 95		25,500		52 60		37,153 35		—		37,100 75	
D. Frais de perception											
1,503 50		6,500	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression.	8,173 10		5 —		8,168 10		—	
1,503 50		6,500		8,173 10		5 —		8,168 10		—	
A. Patentes d'auberges											
1,061,062 77		1,048,500	A. Patentes d'auberges	155,272 08		1,217,810 45		—		1,062,538 37	
30,137 10		30,000	B. Permis de vente des spiritueux	28,205 60		58,824 90		—		30,619 30	
33,476 95		25,500	C. Etablissements de danse	52 60		37,153 35		—		37,100 75	
1,503 50		6,500	D. Frais de perception	8,173 10		5 —		8,168 10		—	
1,123,173 32		1,097,500		191,703 38		1,313,793 70		—		1,122,090 32	
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 24,590.32											
XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool											
1,033,161		1,242,448	1. Versement de la Confédération	—		—		—		—	
2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:											
14,135 50		14,229	a. Direction de la police	—		—		—		—	
19,000 —		19,000	b. Direction de l'instruction publique	—		—		—		—	
153,000 80		100,000	c. Direction de l'assistance publique	—		—		—		—	
847,024 70		1,109,219		—		—		—		—	
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 1,109,219.—											

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Compte de 1933		Budget de 1934	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
				brutes				nettes			
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Administration courante											
XXXII. Impôts directs											
A. Impôt sur la fortune											
8,260,575	78	8,224,300	1. Impôt foncier (3‰), 3,1‰	434,563	81	8,366,408	01	—	—	7,931,844	20
6,014,718	19	5,890,000	2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques (3‰), 3,1‰	8,910	74	6,150,253	62	—	—	6,141,342	88
75,593	08	60,000	3. Recouvrement complémentaire	1,011	73	80,413	09	—	—	79,401	36
—	—	—	4. Impôt spécial des sociétés Holding	52	70	6,571	50	—	—	6,518	80
14,350,887	05	14,174,300		444,538	98	14,603,646	22	—	—	14,159,107	24
B. Impôt du revenu											
16,736,989	05	15,500,000	1. Impôt du revenu de I ^{re} classe, (4,5 %) 4,65 %	1,200,000	—	17,694,049	80	—	—	16,494,049	80
3,861,207	50	3,300,000	2. Impôt du revenu de II ^e classe, (7,5 %), 7,75 %	300,000	—	3,980,857	25	—	—	3,680,857	25
1,044,755	36	600,000	3. Recouvrement complémentaire	51,136	35	1,019,726	55	—	—	968,590	20
21,642,951	91	19,400,000		1,551,136	35	22,694,633	60	—	—	21,143,497	25
C. Impôt additionnel											
4,967,150	19	4,100,000	1. Produit	563,217	98	5,180,775	50	—	—	4,617,557	52
4,967,150	19	4,100,000		563,217	98	5,180,775	50	—	—	4,617,557	52
D. Frais de taxation et de perception											
239,053	30	244,000	1. Commissions de l'impôt du revenu:	229,776	65	2,244	20	227,532	45	—	—
70,884	30	80,000	a. Traitements des employés	58,755	75	—	—	58,755	75	—	—
81,644	21	85,000	b. Indemnités des membres	75,946	71	—	—	75,946	71	—	—
324,432	25	332,100	c. Frais divers	315,748	10	11,158	40	304,589	70	—	—
16,581	25	17,000	2. Commission cantonale des recours:	14,580	80	—	—	14,580	80	—	—
83,367	05	82,000	a. Traitements	77,635	55	3,466	20	74,169	35	—	—
286,171	96	282,300	b. Indemnités des membres	290,332	67	—	—	290,332	67	—	—
662,944	53	564,000	c. Frais divers	650,246	09	—	—	650,246	09	—	—
159,709	88	123,000	3. Provisions de perception:	155,422	51	—	—	155,422	51	—	—
17,763	75	20,000	a. pour l'impôt sur la fortune	4,575	70	—	—	4,575	70	—	—
23,778	20	23,800	b. pour l'impôt du revenu	24,039	60	—	—	24,039	60	—	—
78,148	56	72,000	c. pour l'impôt additionnel	73,113	44	1,124	05	71,989	39	—	—
12,305	65	15,000	4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt	11,298	10	—	—	11,298	10	—	—
111,082	—	80,000	5. Indemnités aux communes	94,046	30	—	—	94,046	30	—	—
2,167,866	89	2,020,200	6. Frais divers de perception	2,075,517	97	17,992	85	2,057,525	12	—	—
			7. Frais de l'inventaire officiel								
			8. Frais de recours								

SECONDE PARTIE

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

I. Compte du fonds capital

II. Compte du fonds d'administration

1934



Canton de Berne — Compte général pour 1934									
Situation de la fortune au 31 décembre 1933						Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte				Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.					Fr.	Ct.
I. Fonds capital									
A. Forêts									
26,160,095	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 26,160,095.—		Vente de droits		3,000	—
						Infériorités de prix d'achat		100	—
						Augmentation de l'évaluation des forêts		1,840	—
26,160,095	—	—	—	Total de l'actif		Total des augmentations .		4,940	—
						Diminution nette		4,130	—
B. Domaines									
80,584,983	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 80,584,983.—*)		Achats de domaines . . .		172,743	40
				*) Domaines civils . . . fr. 73,684,850.—		Plus-value des ventes de domaines		57,912	—
				Domaines curiaux . . » 6,900,133.—		Infériorités de prix d'achat		3,442	—
				fr. 80,584,983.—		Vente de droits		42,752	85
						Augmentation de l'évaluation des domaines . .		760,830	—
80,584,983	—	—	—	Total de l'actif		Total des augmentations .		1,037,680	25
C. Caisse des domaines									
1,101,453	—	—	—	1. Créances pour ventes		Créances nouvelles:			
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—		Ventes de forêts . . .		3,000	—
						Ventes de domaines . .		130,124	85
—	—	1,541,001	16	2. Dettes pour achats		Paiements pour des acquisitions		215,743	40
—	—	5,166,943	94	3. Caisse hypothécaire, compte courant.		Créances rentrées		174,780	65
						Subsides fédéraux pour l'acquisition de terrain de reboisement		33,726	50
1,101,453	—	6,707,945	10	Total de l'actif et du passif		Total des augmentations .		557,375	40
5,606,492	10			Passif net		Diminution nette (Augmentation de la dette nette)		5,892	05

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934							
Avoir				Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital									
A. Forêts									
3,000	—	Ventes de forêts		Estimation cadastrale fr. 26,155,965.—		26,155,965	—	—	—
6,070	—	Diminution de l'évaluation des forêts							
9,070	—	Total des diminutions		Total de l'actif		26,155,965	—	—	—
B. Domaines									
130,124	85	Ventes de domaines		Estimation cadastrale fr. 81,236,890.—*)		81,236,890	—	—	—
57,534	—	Excédents de prix d'achat		*) Domaines civils . . . fr. 74,406,677.—					
108,900	—	Diminution de l'évaluation des domaines		Domaines curiaux . . » 6,830,213.—					
77,460	—	Cession de domaines		fr. 81,236,890.—					
34	40	Achat de droits							
11,720	—	Infériorités de prix de vente							
385,773	25	Total des diminutions		Total de l'actif		81,236,890	—	—	—
651,907	—	Augmentation nette							
C. Caisse des domaines									
174,780	65	Créances rentrées		1. Créances pour ventes		1,059,797	20	—	—
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—					
172,743	40	Dettes nouvelles: Achats de domaines		2. Dettes pour achats		—	—	1,498,001	16
215,743	40	Dépenses: Paiement de dettes		3. Caisse hypothécaire, compte courant		—	—	5,174,180	19
563,267	45	Total des diminutions		Total de l'actif et du passif		1,059,797	20	6,672,181	35
				Passif net		5,612,384	15		

Canton de Berne — Compte général pour 1934									
Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	
I. Fonds capital									
D. Caisse hypothécaire*)									
30,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat	—		—	—	
30,000,000	—	—	—	Total de l'actif			—	—	
*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse									
—	—	7,170,000	—	Fonds de réserve			—	—	
—	—	158,872,500	—	Emprunts			1,396,500	—	
—	—	187,748,300	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse			12,909,030	—	
—	—	92,706,662	92	Dépôts d'épargne			31,301,888	53	
5,418,001	34	130,186,190	—	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines)			7,830,147	77	
—	—	10,372,369	60	Dépôts en compte courant			3,283,672	60	
—	—	953,552	50	Coupons et obligations d'emprunts			7,969,039	37	
548,540	90	—	—	Caisse			47,385,857	70	
556,236,100	85	—	—	Prêts hypothécaires	Nouvelles créances et remboursements de dettes .		50,166,563	84	
11,736,173	60	—	—	Prêts aux communes			2,224,444	80	
315,637	70	—	—	Prêts à des syndicats d'améliorations foncières			—	—	
11,125,213	—	—	—	Valeurs			5,569,943	35	
19,721,094	28	1,954,636	15	Correspondants			101,401,628	42	
260,000	—	—	—	Frais des emprunts			7,009	20	
500,000	—	—	—	Immeubles			34,210	—	
1	—	—	—	Mobilier			10,093	70	
17,550,730	55	3,447,282	05	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts			21,296,176	45	
—	—	—	—	Profits et pertes			98,478,976	85	
623,411,493	22	593,411,493	22	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations . .		391,265,152	58	
		30,000,000	—	Actif net (fonds capital)					

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
D. Caisse hypothécaire*)							
—	—	1. Fonds capital de l'Etat		30,000,000	—	—	—
—	—	Total de l'actif		30,000,000	—	—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse							
150,000	—	Fonds de réserve		—	—	7,320,000	—
—	—	Emprunts		—	—	157,476,000	—
11,426,300	—	Dépôts contre obligations et bons de caisse		—	—	186,265,600	—
36,565,865	45	Dépôts d'épargne		—	—	97,970,639	84
14,625,085	37	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines)		5,242,061	59	136,805,187	85
433,116	—	Dépôts en compte courant		—	—	7,521,813	—
7,617,522	72	Coupons et obligations d'emprunts		—	—	602,035	85
47,335,281	—	Caisse		599,117	60	—	—
37,716,087	79	Prêts hypothécaires		568,686,576	90	—	—
1,282,205	60	Prêts aux communes		12,678,412	80	—	—
2,717	70	Prêts à des syndicats d'améliorations foncières		312,920	—	—	—
5,150,750	35	Valeurs		11,544,406	—	—	—
109,250,848	55	Correspondants		11,896,094	46	1,978,856	46
267,009	20	Frais des emprunts		—	—	—	—
34,210	—	Immeubles		500,000	—	—	—
10,093	70	Mobilier		1	—	—	—
20,919,082	30	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts		17,848,894	40	3,268,351	75
98,478,976	85	Profits et pertes		—	—	—	—
391,265,152	58	Total de l'actif et du passif		629,308,484	75	599,308,484	75
		Actif net (fonds capital)				30,000,000	—
Total des diminutions							

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
E. Banque cantonale*)							
40,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat	—	—	—
40,000,000	—	—	—	Total de l'actif		—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque							
—	—	6,800,000	—	Fonds de réserve	Nouvelles créances et rem- boursements de dettes .	—	—
—	—	290,130	04	Réserve spéciale pour créances		625,180	10
—	—	879,500	—	Emprunts		879,500	—
—	—	101,882,000	—	Bons de caisse		28,351,500	—
—	—	253,869,125	38	Carnets d'épargne		111,302,354	29
—	—	3,545,740	—	Acceptations		6,420,675	25
—	—	80,521,726	58	Comptes de dépôts		645,655,921	64
87,368,248	58	29,963,717	28	Correspondants		1,902,253,959	14
70,623,914	39	70,623,914	39	Siège central et succursales		807,440,445	17
5,510,230	56	—	—	Caisse		613,184,905	04
18,798,879	41	—	—	Effets sur la Suisse		524,116,538	81
1,579,948	28	—	—	Effets sur l'étranger		71,211,888	22
3,371,869	85	—	—	Effets avec nantissement		9,310,102	15
27,205,787	50	—	—	Fonds publics		69,015,334	96
1,399,963	—	—	—	Coupons		71,231,929	05
11,390,943	04	—	—	Comptes lombards		61,262,246	96
215,237,664	13	11,410,238	57	Accrédités		446,264,297	27
50,560,608	26	—	—	Prêts		10,986,307	19
94,384,516	54	—	—	Créances hypothécaires		22,979,923	60
12,797,787	36	—	—	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)	1,077,376	06	
1	—	—	—	Mobilier	41,028	05	
—	—	191,472	60	Dettes hypothécaires	47,535	20	
—	—	—	—	Cautions	6,459,103	13	
4,008,984	40	1,412,173	22	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées- compte des portefeuilles	6,091,332	74	
—	—	2,849,608	24	Compte de profits et pertes	80,737,255	99	
604,239,346	30	564,239,346	30	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations . .	5,496,946,640	01
		40,000,000	—	Actif net (fonds capital)			

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
E. Banque cantonale*)							
—	—	1. Fonds capital de l'Etat		40,000,000	—	—	—
—	—	Total de l'actif		40,000,000	—	—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque							
250,000	—	Fonds de réserve		—	—	7,050,000	—
599,608	24	Réserve spéciale pour créances		—	—	264,558	18
—	—	Emprunts		—	—	—	—
36,777,000	—	Bons de caisse		—	—	110,307,500	—
118,341,943	21	Carnets d'épargne		—	—	260,908,714	30
4,808,759	25	Acceptations		—	—	1,933,824	—
645,926,163	45	Comptes de dépôts		—	—	80,791,968	39
1,888,539,345	24	Correspondants		91,057,955	73	19,938,810	53
807,440,445	17	Siège central et succursales		79,340,876	68	79,340,876	68
613,239,322	96	Caisse		5,455,812	64	—	—
525,368,764	10	Effets sur la Suisse		17,546,654	12	—	—
70,782,815	30	Effets sur l'étranger		2,009,021	20	—	—
9,293,695	80	Effets avec nantissement		3,388,276	20	—	—
69,008,284	46	Fonds publics		27,212,838	—	—	—
71,232,451	25	Coupons		1,399,440	80	—	—
64,025,504	—	Comptes lombards		8,627,686	—	—	—
457,145,692	04	Accrédités		204,902,404	14	11,956,373	35
10,221,796	98	Prêts		51,325,118	47	—	—
10,481,624	34	Créances hypothécaires		106,882,815	80	—	—
862,867	30	Immeubles (incl. bâtiments de la banque) .		13,012,296	12	—	—
41,028	05	Mobilier		1	—	—	—
96,963	20	Dettes hypothécaires		—	—	240,900	60
6,459,103	73	Cautions		—	—	—	—
5,804,221	13	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-		4,321,471	54	1,437,549	35
80,199,240	81	compte des portefeuilles		—	—	2,311,593	06
5,496,946,640	01	Compte de profits et pertes		616,482,668	44	576,482,668	44
		Total de l'actif et du passif				40,000,000	—
		Actif net (fonds capital)					
Total des diminutions							

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
F. Emprunts							
—	—	24,919,000	—	1. Emprunt de 1895, fr. 24,919,000, 3 %	Remboursement	1,145,000	—
—	—	14,739,000	—	2. Emprunt de 1897, fr. 32,910,500, 3 % (Caisse hypothécaire)			
—	—	16,533,500	—	3. Emprunt de 1899, fr. 879,500, 3 ½ % (Banque cantonale)	Remboursement	337,000	—
—	—	27,047,500	—	4. Emprunt de 1900, fr. 14,739,000, 3 ½ %			
—	—		—	5. Emprunt de 1905, fr. 23,962,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)	Remboursement	274,000	—
—	—		—	6. Emprunt de 1906, fr. 16,533,500, 3 ½ %	Remboursement	314,500	—
—	—		—	7. Emprunt de 1911, fr. 27,047,500, 4 %			
—	—		—	8. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—		—	9. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)			
—	—		—	10. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—		—	11. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 ¾ % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—		—	12. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 4 ¾ % (Caisse hypothécaire)			
—	—	10,000,000	—	13. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %	—	—	—
—	—		—	14. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—		—	15. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—		—	16. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)			
—	—	6,851,729 30	—	17. Emprunt de 1933, fr. 14,000,000 3 ½ %	—	—	—
				Part du fonds capital fr. 6,851,729.30			
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 7,148,270.70			
				<u>fr. 14,000,000.—</u>			
—	—		—	18. Emprunt de 1933, fr. 24,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—		—	19. Emprunt de 1933, fr. 20,000,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)			
—	—		—	20. Emprunt de 1933, fr. 20,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)			
—	—		—	21. Emprunt de 1934, fr. 20,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)			
—	—	100,090,729 30	—	Total du passif	Diminution de la dette .	2,070,500	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934							
Avoir				Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital									
F. Emprunts									
—	—	—	—	1. Emprunt de 1895, fr. 23,774,000, 3 %	—	—	—	23,774,000	—
—	—	—	—	2. Emprunt de 1897, fr. 32,910,500, 3 % (Caisse hypothécaire)	—	—	—	14,402,000	—
—	—	—	—	3. Emprunt de 1899, fr. — 3 ½ % (Banque cantonale)	—	—	—	16,259,500	—
—	—	—	—	4. Emprunt de 1900, fr. 14,402,000, 3 ½ %	—	—	—	26,733,000	—
—	—	—	—	5. Emprunt de 1905, fr. 23,962,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)	—	—	—		—
—	—	—	—	6. Emprunt de 1906, fr. 16,259,500, 3 ½ %	—	—	—		—
—	—	—	—	7. Emprunt de 1911, fr. 26,733,000, 4 %	—	—	—		—
—	—	—	—	8. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—	—		—
—	—	—	—	9. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)	—	—	—		—
—	—	—	—	10. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—	—		—
—	—	—	—	11. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4 ¾ % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—	—		—
—	—	—	—	12. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 4 ¾ % (Caisse hypothécaire)	—	—	—		—
—	—	—	—	13. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %	—	—	—	10,000,000	—
—	—	—	—	14. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—	—		—
—	—	—	—	15. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)	—	—	—		—
—	—	—	—	16. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)	—	—	—		—
—	—	—	—	17. Emprunt de 1933, fr. 14,000,000, 3 ½ %	—	—	—	6,851,729 30	—
				Part du fonds capital fr. 6,851,729.30					
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 7,148,270.70					
				<u>fr. 14,000,000.—</u>					
				18. Emprunt de 1933, fr. 24,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)					
				19. Emprunt de 1933, fr. 20,000,000 3 ½ % (Caisse hypothécaire)					
				20. Emprunt de 1933, fr. 20,000,000, 4 % (Caisse hypothécaire)					
				21. Emprunt de 1934, fr. 20,000,000, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat)					
—	—	Augmentation de la dette		Total du passif	—	—	—	98,020,229 30	—
2,070,500	—	Diminution nette de la dette							

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
G a. Capitaux de chemins de fer							
<i>Actions</i>							
160,000	—	—	—	1. Huttwil-Wolhusen	—	—	—
2,151,500	—	—	—	2. Berthoud-Thoune	—	—	—
480,000	—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	—	—	—
1,262,000	—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe)	—	—	—
1,238,560	—	—	—	5. Chemins de fer réunis Berne-Worb	—	—	—
350,000	—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	—	—	—
171,800	—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière	—	—	—
1,724,500	—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	—	—	—
64,500	—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	—	—	—
2,184,000	—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	—	—	—
500,000	—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	—	—	—
484,320	—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	—	—	—
1,230,000	—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois	—	—	—
980,000	—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—
10,334,000	—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—
474,000	—	—	—	16. Soleure-Moutier	—	—	—
463,500	—	—	—	17. Langenthal-Jura	—	—	—
795,825	—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	—	—	—
270,000	—	—	—	19. Zweisimmen-Lenk	—	—	—
303,680	—	—	—	20. Mâche-Montménil	—	—	—
2,094,000	—	—	—	21. Soleure-Berne	—	—	—
958,000	—	—	—	22. Tavannes-Tramelan-Breuleux-Noirmont	—	—	—
1,037,200	—	—	—	23. Bienne-Täuffelen-Anet	—	—	—
567,500	—	—	—	24. Langenthal-Melchnau	—	—	—
402,500	—	—	—	25. Soleure-Niederbipp	—	—	—
160,000	—	—	—	26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	—	—	—
—	—	—	—	27. Berthoud-Thoune, privil.	} Reprise d'actions {	600,000	—
—	—	—	—	28. Ligne de l'Emmental, privil.		752,000	—
30,841,385	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	1,352,000	—
<i>Obligations</i>							
216,000	—	—	—	1. Frutigen-Brigue I ^{re} hyp.	—	—	—
12,553,000	—	—	—	2. Frutigen-Brigue II ^{re} hyp.	—	—	—
789,000	—	—	—	3. Moutier-Longeau I ^{re} hyp.	—	—	—
13,558,000	—	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	—	—
<i>Prêts pour l'électrification</i>							
2,033,043	—	—	—	1. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—
762,642	—	—	—	2. Spiez-Erlenbach	—	—	—
1,037,919	75	—	—	3. Erlenbach-Zweisimmen	—	—	—
2,139,868	50	—	—	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	—	—	—
775,197	75	—	—	5. Berne-Schwarzenbourg	—	—	—
1,465,382	10	—	—	6. Berne-Neuchâtel (Directe)	—	—	—
—	—	—	—	7. Soleure-Moutier	—	—	—
8,214,053	10	—	—	Total de l'actif	Report du compte d'avance	203,164	25
					Total des augmentations .	203,164	25

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Doit		
					Fr.	Ct.	
I. Fonds capital							
G a. Capitaux de chemins de fer							
<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>							
36,290,663	70	—	—	Divers	—	—	—
36,290,663	70	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	—	—
					Diminution nette	3,000	—
<i>Banque cantonale</i>							
—	—	36,290,663	70	Compte courant	Remboursement	3,000	—
—	—	36,290,663	70	Total du passif	Total des diminutions . .	3,000	—
Actions							
30,841,385	—	—	—		Attribution pour avance d'électrification	1,352,000	—
13,558,000	—	—	—	<i>Obligations</i>	—	—	—
8,214,053	10	—	—	<i>Prêts pour l'électrification</i>	Report du compte d'avance	203,164	25
36,290,663	70	—	—	<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>	—	—	—
—	—	36,290,663	70	<i>Banque cantonale</i>	Remboursement	3,000	—
88,904,101	80	36,290,663	70	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	1,558,164	25
		52,613,438	10	Actif net			
G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer							
—	—	21,011,023	69	1. Compte courant	Prélèvement	645,450	—
—	—	21,011,023	69	Total du passif	Total des diminutions . .	645,450	—
					Augmentation nette . . .	954,550	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
I. Fonds capital							
G a. Capitaux de chemins de fer							
<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale</i>							
3,000	—	Remboursement	Divers	36,287,663	70	—	—
3,000	—	Total des diminutions	Total de l'actif	36,287,663	70	—	—
 <i>Banque cantonale</i>							
—	—	—	Compte courant	—	—	36,287,663	70
—	—	Total des augmentations	Total du passif	—	—	36,287,663	70
3,000	—	Diminution nette					
 <i>Actions</i>							
645,450	—	Amortissement	<i>Obligations</i>	31,547,935	—	—	—
—	—	—	<i>Prêts pour l'électrification</i>	13,558,000	—	—	—
2,908	70	Remboursements	<i>Papiers-valeurs repris par l'Etat de la</i>	8,414,308	65	—	—
3,000	—	Remboursement	<i>Banque cantonale</i>	36,287,663	70	—	—
—	—	—	<i>Banque cantonale</i>	—	—	36,287,663	70
651,358	70	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	89,807,907	35	36,287,663	70
906,805	55		Actif net	—	—	53,520,243	65
 G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer							
1,600,000	—	Versement	1. Compte courant	—	—	21,965,573	69
1,600,000	—	Total des augmentations	Total du passif	—	—	21,965,573	69

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat			
				<i>A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)</i>			
				<i>a. Administration générale</i>			
1,016	65	—	—	1. Chancellerie d'Etat, émoluments	152,000		
73,350	—	—	—	2. Secrétaires de préfecture, émoluments	1,000		
200	—	—	—	3. Archiviste de l'Etat, avance p. débours	—		
74,566	65	—	—		153,000		
				<i>b. Administration judiciaire</i>			
22,000	—	—	—	1. Greffiers, émoluments	—		
23,600	—	—	—	2. Préposés aux offices des poursuites, émoluments	—		
45,600	—	—	—		—		
				<i>c. Justice</i>			
5,552	—	—	—	1. Affaires d'assistance judiciaire	—		
—	—	—	—	2./11. Préfectures, frais généraux	38,712 90		
2,167	55	—	—	12. Registres pour notaires	1,051 80		
1,244	85	—	—	13. Hoirie Clark-Joller	—		
—	—	—	—	15. Stoller, détournements	9,000		
—	—	2,090	65	16. Office des poursuites de Laufon	—		
7,302	80	—	—	17. Steck, détournements	4,542 90		
—	—	—	—	18. Hoiries diverses	12,923 10		
—	—	—	—	19. Büchi ca. Krompholz, affaire de bâtisse	240		
—	—	—	—	20. Libérations de la nationalité bernoise	112 90		
16,267	20	2,090	65		66,583 60		
				<i>d. Police</i>	Nouvelles avances et remboursements de dépôts		
62,444	67	1,068,326	15	1/5. Pénitenciers	788,125 84		
—	—	—	—	6. Emoluments	4,301		
3,000	—	—	—	7. Contrôle des cinémas	17,490 50		
—	—	177,137	80	8. Parts des amendes	177,137 80		
3,668	25	—	—	9. Avances en procès civils	1,057 75		
100	—	—	—	10. Emoluments de patentes	158,500		
4,188	88	—	—	11. Commission de patronage	—		
—	—	912	20	12. Office de l'état-civil	43,709 85		
—	—	1,500	—	13. Asile pour filles abandonnées, réserve de fondation	—		
7,797	45	—	—	15. Maison d'éducation pour adolescentes, Münsingen	6,022 15		
—	—	461	64	16. Frais de justice militaire	1,185 49		
—	—	500	—	17. Cautionnement divers	—		
81,199	25	1,248,837	79		1,197,530 38		
				<i>e. Militaire</i>			
35,000	—	—	—	1 a. Commissaire cantonal des guerres, avance de caisse	—		
577,158	60	—	—	b. Commissaire cantonal des guerres, avance de roulement	—		
612,158	60	—	—	A reporter	—		

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
		II. Fonds d'administration					
		H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
		<i>A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)</i>					
		<i>a. Administration générale</i>					
151,653	05	1. Chancellerie d'Etat, émoluments . .	1,363	60	—	—	
—	—	2. Secrétaires de préfecture, émoluments	74,350	—	—	—	
—	—	3. Archiviste de l'Etat, avance p. débours	200	—	—	—	
151,653	05		75,913	60	—	—	
		<i>b. Administration judiciaire</i>					
—	—	1. Greffiers, émoluments	22,000	—	—	—	
—	—	2. Préposés aux offices des poursuites, émoluments	23,600	—	—	—	
—	—		45,600	—	—	—	
		<i>c. Justice</i>					
—	—	1. Affaires d'assistance judiciaire . . .	5,552	—	—	—	
38,712	90	2./11. Préfecture, frais généraux . . .	—	—	—	—	
832	50	12. Registres pour notaires	2,386	65	—	—	
—	—	13. Hoirie Clark-Joller	1,244	85	—	—	
2,873	—	15. Stoller, détournements	6,127	—	—	—	
—	—	16. Office des poursuites de Laufon . .	—	—	2,090	65	
2,000	—	17. Steck, détournements	9,845	70	—	—	
21,713	78	18. Hoiries diverses	—	—	8,790	68	
400	—	19. Büchi ca. Krompholz, affaire de bâtisse	—	—	160	—	
138	60	20. Libérations de la nationalité bernoise	—	—	25	70	
66,670	78		25,156	40	11,067	03	
		<i>d. Police</i>					
783,133	56	1./5. Pénitenciers	71,331	03	1,072,220	23	
4,301	—	6. Emoluments	—	—	—	—	
17,490	50	7. Contrôle des cinémas	3,000	—	—	—	
196,253	13	8. Parts des amendes	—	—	196,253	13	
776	—	9. Avances en procès civils	3,950	—	—	—	
158,700	—	10. Emoluments de patentes	—	—	100	—	
—	—	11. Commission de patronage	4,188	88	—	—	
44,044	65	12. Office de l'état-civil.	—	—	1,247	—	
—	—	13. Asile pour filles abandonnées, réserve de fondation	—	—	1,500	—	
—	—	15. Maison d'éducation pour adolescentes, Münsingen	13,819	60	—	—	
1,170	15	16. Frais de justice militaire	—	—	446	30	
—	—	17. Cautionnements divers	—	—	500	—	
1,205,868	99		96,289	51	1,272,266	66	
		<i>e. Militaire</i>					
—	—	1 a. Commissaire cantonal des guerres, avance de caisse	35,000	—	—	—	
136,918	10	b. Commissaire cantonal des guerres, avance de roulement.	440,240	50	—	—	
136,918	10	Report	475,240	50	—	—	

Nouveaux dépôts et remboursements d'avances

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)							
e. Militaire							
612,158	60	—	—	Report	—	—	
30,854	05	—	—	2. Administration de l'arsenal, avance de roulement	1,297	65	
—	—	206,614	40	3. Installation de magasins, réserve	107,649	20	
8,675	—	—	—	4. Assurance contre les accidents	4,620	—	
—	—	—	—	5. Commissariat fédéral des guerres	67,286	75	
60,744	—	—	—	6. Service d'ordre	13,271	50	
712,431	65	206,614	40		194,125	10	
f. Instruction publique							
16,118	91	10,816	94	1./6. Etablissements d'instruction	686,871	45	
30,323	31	—	—	7. Hôpital vétérinaire	6,578	05	
292,638	10	—	—	8. Librairie scolaire	313,418	20	
—	—	—	—	9. Subvention fédérale aux frais de rempl. d'inst.	16,237	50	
2,645	—	—	—	10. Oeuvres de Jeremias Gotthelf	—	—	
30,000	—	—	—	11. Atlas scolaire, avance	—	—	
—	—	1,016	70	12. Ecoles complémentaires agricoles	—	—	
—	—	82,431	40	13. Communes diverses	82,430	—	
551,019	20	—	—	14. Ecole primaire	551,019	20	
—	—	1,514	45	15. Institut pharmaceut., Don Dr. Wander	1,771	25	
—	—	137	70	16. Fonds de recherches	—	—	
—	—	5,493	10	17. Laboratoire inorg., Fonds Dr. Wander	—	—	
—	—	15,000	—	18. Fonds des orgues de l'école normale sup. à Berne	—	—	
—	—	77,172	10	19. Subvention fédérale de 1930, solde	3,183	05	
—	—	—	—	20. Policlinique de psychiatrie	14,129	80	
—	—	—	—	21. Nouveaux Instituts de l'Université	16,590	05	
—	—	5,767	—	22. Asile jurass. p. enfants faibles d'esprit	—	—	
—	—	50,000	—	23. Musées d'histoire naturelle et musée d. beaux-arts à Berne, nouveaux bâtim.	—	—	
—	—	19,979	35	24. Centenaire de l'Université	4,681	45	
—	—	15,000	—	25. Fonds pour nouveaux bâtiments de l'école vétérinaire	—	—	
—	—	15,000	—	26. Université, travaux de rénovation	15,031	75	
—	—	4,000	—	27. Fonds de bâtisse de l'établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee	—	—	
—	—	—	—	28. Policlinique, mobilier	1,643	55	
—	—	—	—	29. Achat d'œuvres artistiques	7,650	—	
922,744	52	303,328	74		1,721,235	30	
g. Assistance publique							
910	60	5,071	88	1./6. Maisons cantonales d'éducation	370,630	30	
—	—	2,403	07	8. Subventions pour l'assistance des suisses à l'étranger	33,711	50	
300	—	—	—	9. Bureau de la Chaux-de-Fonds, avance	—	—	
—	—	—	—	10. Fonds de secours extraordinaires	5,500	—	
1,099	45	—	—	11. Camp de travail à Anet	19,595	43	
2,310	05	7,474	95		429,437	23	

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934							
Avoir				Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration					
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
				A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)					
				e. Militaire					
136,918	10			Report		475,240	50	—	—
—	—			2. Administration de l'arsenal, avance de roulement		32,151	70	—	—
97,000	—			3. Installation de magasins, réserve . .		—	—	195,965	20
4,530	—			4. Assurance contre les accidents . . .		8,765	—	—	—
67,286	75			5. Commissariat fédéral des guerres . .		—	—	—	—
74,015	50			6. Service d'ordre		—	—	—	—
379,750	35					516,157	20	195,965	20
				f. Instruction publique					
683,910	88			1./6. Etablissements d'instruction . . .		11,547	45	3,284	91
10,497	74			7. Hôpital vétérinaire		26,403	62	—	—
267,271	45			8. Librairie scolaire		338,784	85	—	—
16,237	50			9. Subvention fédérale aux frais de rempl. d'inst.		—	—	—	—
1,405	—			10. Oeuvres de Jeremias Gotthelf . . .		1,240	—	—	—
—	—			11. Atlas scolaire, avance		30,000	—	—	—
—	—			12. Ecoles complémentaires agricoles . .		—	—	1,016	70
80,000	—			13. Communes diverses		—	—	80,001	40
551,019	20			14. Ecole primaire		551,019	20	—	—
29	60			15. Institut pharmaceut., Don Dr. Wander		227	20	—	—
5	50			16. Fonds de recherches		—	—	143	20
219	70			17. Laboratoire inorg., Fonds Dr. Wander		—	—	5,712	80
—	—			18. Fonds des orgues de l'école normale sup. à Berne		—	—	15,000	—
45,237	80			19. Subvention fédérale de 1930, solde . .		—	—	119,226	85
14,581	80			20. Policlinique de psychiatrie		—	—	452	—
2,684	15			21. Nouveaux instituts de l'Université		13,905	90	—	—
—	—			22. Asile jurass. p. enfants faibles d'esprit		—	—	5,767	—
25,000	—			23. Musées d'histoire naturelle et musée d. beaux-arts à Berne, nouveaux bâtim.		—	—	75,000	—
—	—			24. Centenaire de l'Université		—	—	15,297	90
15,000	—			25. Fonds pour nouveaux bâtiments de l'école vétérinaire		—	—	30,000	—
5,031	75			26. Université, travaux de rénovation .		—	—	5,000	—
4,000	—			27. Fonds de bâtisse de l'établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee .		—	—	8,000	—
35,000	—			28. Policlinique, mobilier		—	—	33,356	45
9,000	—			29. Achat d'œuvres artistiques		—	—	1,350	—
1,766,132	07					973,128	22	398,609	21
				g. Assistance publique					
347,333	06			1./6. Maisons cantonales d'éducation .		19,135	96	—	—
35,820	35			8. Subventions pour l'assistance des suisses à l'étranger		—	—	4,511	92
—	—			9. Bureau de la Chaux-de-Fonds, avance		300	—	—	—
5,500	—			10. Fonds de secours extraordinaires . .		—	—	—	—
22,271	30			11. Camp de travail à Anet.		—	—	1,576	42
410,924	71					19,435	96	6,088	34

Nouveaux dépôts et remboursements d'avances

Canton de Berne — Compte général pour 1934							
Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)							
h. a. Economie publique							
200	—	—	—	1. Technicum de Berthoud	330,820	76	
—	—	4,920	85	2. Technicum de Bienne	533,294	65	
115,500	—	—	—	3. Avances pour écoles professionnelles	154,825	—	
10,620	—	—	—	4. Crise de l'horlogerie, avances	—	—	
67,525	—	—	—	5. Travail à domicile dans l'Oberland, secours	—	—	
—	—	6,400	—	6. Exposition industrielle de Berthoud 1924, remb. de subvention	—	—	
—	—	55,000	—	7b. Travail à domicile rustique, subv. fédérale	—	—	
55,000	—	—	—	7c. Travail rural à domicile, prêt féd.	2,000	—	
10,000	—	—	—	8a. Oberländ. «Heimatwerk», prêt	—	—	
2,650	—	—	—	8b. Oberländ. «Heimatwerk» subside à fonds perdu	—	—	
10,000	—	—	—	9a. Secours à l'industrie céramique, prêt	—	—	
10,000	—	—	—	9b. Secours à l'industrie céramique, subside à fonds perdu	—	—	
281,495	—	66,320	85		1,020,940	41	
h. b. Service sanitaire							
—	—	245	20	1. Maternité	384,759	30	
45,506	09	—	—	2. Maison de santé de la Waldau	547,043	45	
38,006	57	—	—	3. Maison de santé de Münsingen	879,929	55	
27,213	61	—	—	4. Maison de santé de Bellelay	262,801	80	
—	—	433,862	87	5. Extension du service public des aliénés	170,684	67	
1,075	30	—	—	6. Avance de timbres-émoluments à la direction des affaires sanitaires	6,975	—	
111,801	57	434,108	07		2,252,193	77	
i. Travaux publics							
18,755	54	—	—	1. Assurance contre les accidents	63,884	25	
94,722	20	—	—	2. Cerlier, maison d'éducation, transform.	4,889	25	
—	—	12,660	50	3. Cautionnements	4,115	50	
6,494	80	—	—	4. Münsingen, maison d'éducation pour adolescentes	109,006	65	
—	—	64,364	50	5. Berne, clinique chirurgicale, nouveau bâtiment	8,406	—	
—	—	3,558	—	6. Berne, instituts de l'université	—	—	
—	—	3,396	70	7. Zweisimmen, Ecole d'économie alpest.	3,540	—	
35,611	20	—	—	8. Maisons de santé, mobilier	—	—	
—	—	9,014	55	9. Berne, bâtiments militaires, réparat.	9,014	55	
21,398	25	—	—	10. Berne, Université, restauration	—	—	
—	—	—	—	Constructions routières extraordinaires:	5,601	75	
4,893,183	50	—	—	11. Sur crédit spécial de fr. 5,000,000.—	89,023	70	
193,083	74	—	—	12. Sur produit de la taxe des automobiles, solde	—	—	
—	—	191,884	14	13. Part aux droits sur la benzine, solde	49,546	65	
3,700	—	—	—	14a. Innertkirchen, pont de l'Aar	56,500	45	
3,000	—	—	—	14b. Liesberg, passage à niveau	287,341	30	
—	—	—	—	14c. Reconvilier, passage à niveau	111,429	25	
—	—	—	—	14d. Wangen, transform. du pont de l'Aar	125,450	—	
5,269,949	23	284,878	39	A reporter	927,749	30	

Nouvelles créances et remboursements de dépôts

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934							
Avoir				Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat									
A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)									
h. a. Economie publique									
330,820	76	1. Technicum de Berthoud		200	—	—	—	—	—
551,980	50	2. Technicum de Bienne		—	—	—	—	23,606	70
115,500	—	3. Avances pour écoles professionnelles		154,825	—	—	—	—	—
160	—	4. Crise de l'horlogerie, avances		10,460	—	—	—	—	—
—	—	5. Travail à domicile dans l'Oberland, secours		67,525	—	—	—	—	—
—	—	6. Exposition industrielle de Berthoud 1924, remb. de subvention		—	—	—	—	6,400	—
—	—	7b. Travail à domicile rustique, subv. fédérale.		—	—	—	—	55,000	—
2,000	—	7c. Travail rural à domicile, prêt féd.		55,000	—	—	—	—	—
—	—	8a. Oberländ. «Heimatwerk» prêt . . .		10,000	—	—	—	—	—
1,150	—	8b. Oberländ. «Heimatwerk» subside à fonds perdu		1,500	—	—	—	—	—
—	—	9a. Secours à l'industrie céramique, prêt		10,000	—	—	—	—	—
—	—	9b. Secours à l'industrie céramique, subside à fonds perdu		10,000	—	—	—	—	—
1,001,611	26			319,510	—	—	—	85,006	70
h. b. Service sanitaire									
385,160	25	1. Maternité		—	—	—	—	646	15
637,113	21	2. Maison de santé de la Waldau. . .		—	—	—	—	44,563	67
865,497	11	3. Maison de santé de Münsingen. . .		52,439	01	—	—	—	—
265,257	15	4. Maison de santé de Bellelay. . . .		24,758	26	—	—	—	—
100,000	—	5. Extension du service public des aliénés		—	—	—	—	363,178	20
7,691	90	6. Avance de timbres-émoluments à la direction des affaires sanitaires . . .		358	40	—	—	—	—
2,260,719	62			77,555	67	—	—	408,388	02
i. Travaux publics									
60,763	70	1. Assurance contre les accidents . . .		21,876	09	—	—	—	—
99,611	45	2. Cerlier, maison d'éducation, transform.		—	—	—	—	—	—
3,185	50	3. Cautionnements.		—	—	—	—	11,730	50
4,700	—	4. Münsingen, maison d'éducation pour adolescentes		110,801	45	—	—	—	—
375	—	5. Berne, clinique chirurgicale, nouveau bâtiment		—	—	—	—	56,333	50
—	—	6. Berne, instituts de l'université . . .		—	—	—	—	3,558	—
538	10	7. Zweisimmen, Ecole d'économie alpestre		—	—	—	—	394	80
35,611	20	8. Maisons de santé, mobilier		—	—	—	—	—	—
—	—	9. Berne, bâtiments militaires, réparat.		—	—	—	—	—	—
27,000	—	10. Berne, Université, restauration . . .		—	—	—	—	—	—
500,000	—	Constructions routières extraordinaires :		—	—	—	—	—	—
253,546	91	11. Sur crédit spécial de fr. 5,000,000.—		4,482,207	20	—	—	—	—
—	—	12. Sur produit de la taxe des automobiles, solde		—	—	—	—	60,463	17
60,200	45	13. Part aux droits sur la benzine, solde		—	—	—	—	142,337	49
290,341	30	14a. Innertkirchen, pont de l'Aar . . .		—	—	—	—	—	—
111,429	25	14b. Liesberg, passage à niveau		—	—	—	—	—	—
125,450	—	14c. Reconviiler, passage à niveau. . .		—	—	—	—	—	—
1,572,752	86	14d. Wangen, transform. du pont de l'Aar		—	—	—	—	—	—
				A reporter		4,614,884	74	274,817	46

Nouveaux dépôts et remboursements d'avances

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)							
i. Travaux publics							
5,269,949	23	284,878	39	Report		927,749	30
—	—	—	—	14e. Route de Köniz, achèvement		93,780	90
—	—	—	—	15b. Chenevez, correction du ruisseau		30,850	—
—	—	—	—	15d. Sonceboz, correction de la Suze		27,260	—
—	—	—	—	15e. Saicourt, correction de la Trame		27,000	—
—	—	—	—	15f. Saules, correction de la Trame		13,400	—
—	—	—	—	16. Berne, policlinique, agrandissement		35,946	25
2,163	—	—	—	17. Oeschberg, économat, reconstruction		4,875	85
—	—	30,000	—	18. Oeschberg, école d'horticulture, serre nouvelle		—	—
503,704	10	—	—	19. Berne, école d'application		5,231	25
—	—	2625	60	20. Hofwil, école normale, transformat.		2,625	60
—	—	193	10	21. Oeschberg, nouvelle boucherie		193	10
—	—	2,875	80	22. Berne, caserne de police, garage		2,875	80
65,910	85	—	—	23. Moutier, préfecture, achèvement		18,111	55
—	—	4,479	65	24. Delémont, La Turquie, passage		4,479	65
—	—	6,718	15	25. Route de Reichenbach-Kiental		15,718	15
200,000	—	—	—	26. Berne, Pont de la Lorraine, subside		—	—
30,000	—	—	—	27. Lütschine blanche, travaux urgents		40,500	—
—	—	—	—	28. Congrès du tourisme 1934		10,000	—
13,339	20	—	—	29. Technicums de Bienne et Berthoud, travaux de bâtisse		1,820	15
—	—	—	—	30. Loveresse, maison d'éducat., extension		75,148	60
—	—	—	—	31. Franches-Montagnes, aliment. en eau		66,915	90
—	—	—	—	32. Berne, Speichergasse 14/16, transf.		9,885	40
—	—	1,946	25	33. Berne, école d'application, entretien	Nouvelles avances et remboursements de dépôts	—	—
—	—	10,393	35	34. Aarwangen, maison d'éducat., transf.		9,210	45
—	—	15,000	—	35. Triangulation et mensur. cadastrales		—	—
—	—	1,257	95	36b. Berne, caserne de police		1,257	95
—	—	516	85	36c. Berne, Gesellschaftsstr. 2, transf.		516	85
—	—	5,711	—	36i. Berne, préfecture, fondements		5,448	50
—	—	13,125	45	36k. Büren, château, transformations		5,336	75
—	—	2,983	60	36l. Schwarzenbourg, château, transf.		3,029	90
—	—	1,202	45	36m. Divers travaux de bâtim. au Seeland		1,000	—
—	—	—	—	37. Berne, Arsenal, salle «Baranoff»		18,000	30
—	—	—	—	38. Installation de bureaux pour contribution de crise		29,023	15
—	—	—	—	39. Porrentruy, château, transformations		4,301	65
—	—	—	—	40. Nidau, château, transformations		2,900	—
—	—	—	—	41. Courtelary, prisons, transformations		65	15
6,085,066	38	383,907	59			1,494,458	10
k. Chemins de fer							
480,000	—	—	—	2a. Chemin de fer Berthoud-Thoune		120,000	—
601,600	—	—	—	2b. Chemin de fer de l'Emmental		150,400	—
160,000	—	—	—	2c. Lac de Bienne, Comp. de bât. à vap.		—	—
166,000	—	—	—	3a. Chemin de fer Porrentruy-Bonfol		—	—
422,082	55	—	—	3b. Chem. de fer Bienne-Täuffelen-Anet		21,104	10
125,456	44	—	—	3c. Chemin de fer de la Singine		—	—
1,955,138	99	—	—	A reporter		291,504	10

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934							
Avoir				Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat									
A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)									
i. Travaux publics									
1,572,752	86			Report	4,614,884	74		274,817	46
93,780	90			14e. Route de Köniz, achèvement . . .	—	—		—	—
30,850	—			15b. Chevenez, correction du ruisseau .	—	—		—	—
27,260	—			15d. Sonceboz, correction de la Suze .	—	—		—	—
27,000	—			15e. Saicourt, correction de la Trame .	—	—		—	—
13,400	—			15f. Saules, correction de la Trame . .	—	—		—	—
85,000	—			16. Berne, Polyclinique, agrandissement	—	—		49,053	75
9,747	80			17. Oeschberg, économat, reconstruction	—	—		2,708	95
—	—			18. Oeschberg, école d'horticulture, serre nouvelle	—	—		30,000	—
6,487	50			19. Berne, école d'application	502,447	85		—	—
—	—			20. Hofwil, école normale transformations,	—	—		—	—
—	—			21. Oeschberg, nouvelle boucherie . . .	—	—		—	—
—	—			22. Berne, caserne de police, garage . .	—	—		—	—
83,000	—			23. Moutier, préfecture, achèvement . .	1,022	40		—	—
—	—			24. Delémont, La Turquie, passage . .	—	—		—	—
9,000	—			25. Route de Reichenbach-Kiental . . .	—	—		—	—
—	—			26. Berne, Pont de la Lorraine, subside .	200,000	—		—	—
61,000	—			27. Lütschine blanche, travaux urgents.	9,500	—		—	—
10,000	—			28. Congrès du tourisme 1934	—	—		—	—
31,000	—			29. Technicums de Bienne et Berthoud, travaux de bâtisse	—	—		15,840	65
48,000	—			30. Loveresse, maison d'éducat., extension	27,148	60		—	—
—	—			31. Franches-Montagnes, aliment. en eau	66,915	90		—	—
9,885	40			32. Berne, Speichergasse 14/16, transform.	—	—		—	—
2,595	—			33. Berne, école d'application, entretien.	—	—		4,541	25
—	—			34. Aarwangen, maison d'éduc., transf.	—	—		1,182	90
1,000	—			35. Triangulation et mensur. cadastrales	—	—		16,000	—
—	—			36b. Berne, caserne de police	—	—		—	—
—	—			36c. Berne, Gesellschaftsstrasse 2, transf.	—	—		—	—
—	—			36i. Berne, préfecture, fondements . .	—	—		262	50
—	—			36k. Büren, château, transformations .	—	—		7,788	70
46	30			36l. Schwarzenbourg, château, transf.	—	—		—	—
75	65			36m. Divers travaux de bâtim. au Seeland	—	—		278	10
25,459	15			37. Berne, Arsenal, salle «Baranoff» . .	—	—		7,458	85
—	—			38. Installation de bureaux pour contribution de crise	29,023	15		—	—
—	—			39. Porrentruy, château, transformations	4,301	65		—	—
30,000	—			40. Nidau, château, transformations . .	—	—		27,100	—
20,000	—			41. Courtelary, prisons, transformations .	—	—		19,934	85
2,197,340	56				5,455,244	29		456,967	96
k. Chemins de fer									
600,000	—			2a. Chemin de fer Berthoud-Thoune .	—	—		—	—
752,000	—			2b. Chemin de fer de l'Emmental . .	—	—		—	—
—	—			2c. Lac de Bienne, Comp. de bât. à vap.	160,000	—		—	—
—	—			3a. Chemin de fer Porrentruy-Bonfol .	166,000	—		—	—
—	—			3b. Chem. de fer Bienne-Täuffelen-Anet	443,186	65		—	—
—	—			3c. Chemin de fer de la Singine . . .	125,456	44		—	—
1,352,000	—			A reporter	894,643	09		—	—

Nouveaux dépôts et remboursements d'avances

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration								
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat								
<i>A. Administrations spéciales (Comptes-courants)</i>								
1,955,138	99	—	—	Report			291,504	10
<i>k. Chemins de fer, navigation et aviation</i>								
51,600	—	—	—	3d et e. Lac de Bienne, Comp. de navigation à vapeur		2,900	—	—
65,000	—	—	—	3h. Gléresse-Mont. de Diesse, funiculaire		—	—	—
5,327	25	—	—	3l. Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés		—	—	—
34,252	60	—	—	3m. Chemin de fer Langenthal-Melchnau		1,883	85	—
35,709	15	—	—	3n. Chemin de fer Langenthal-Melchnau, livraison de cuivre		2,142	55	—
178,657	05	—	—	4b. Chemin de fer Saignelégier-Glovelier		2,500	—	—
34,121	30	—	—	4c. Chemin de fer Ramsei-Huttwil		2,616	65	—
25,350	—	—	—	4e. Chemin de fer Porrentruy-Bonfol		—	—	—
8,951	05	—	—	4g. Chemin de fer Langenthal-Huttwil		355	70	—
205,268	50	—	—	2d. Chemin de fer Soleure-Moutier		8,210	75	—
10,964	10	—	—	6b. 2. Services d'automobiles		328	90	—
2,610,339	99	—	—				312,442	50
<i>l. Finances</i>								
—	—	1,320,989	50	1. Emprunts de l'Etat, amortissements		1,999,902	50	—
—	—	2,189,781	63	2. Emprunts de l'Etat, intérêts		9,768,975	—	—
2,530,948	25	—	—	3. Frais d'emprunts		824,693	90	—
25,440	—	—	—	4. Avances pour dépenses		500	—	—
—	—	345,588	72	5. Régie des sels, compte-courant		345,588	72	—
111	81	—	—	6. Fondation Bourquin		1,688	15	—
17,550,860	12	—	—	7. B. L. S., avance au compte de la garantie d'intérêts	Nouvelles avances et remboursements de dépôts	1,680,000	—	—
400,000	—	—	—	8. Régie des sels, fonds de roulement		—	—	—
141	20	—	—	9. Direction des finances, timbres-émol.		100	—	—
28,400	—	—	—	10. Avances pour timbres-émoluments		—	—	—
551,019	20	—	—	11. Banque Nationale suisse		551,019	20	—
—	—	6,350	—	12. Vente de mobilier		—	—	—
—	—	5,056	05	13. Domaine de Hofwil, améliorations		836	—	—
1,033,161	—	—	—	14. Monopole de l'alcool		—	—	—
—	—	94,865	—	15. Réserve pour l'amortissement des avances au B. L. S.		—	—	—
—	—	—	—	16. Dépôt de la caisse d'assurance des inst.		—	—	—
—	—	58,769	42	17. Chèques postaux	46,869,370	50	—	
6,375,423	01	—	—	18. Assistance-chômage	2,976,232	04	—	
—	—	3,106,031	39	19. Banque Cantonale, compte spéc.	3,103,951	89	—	
—	—	—	—	20. Lutte contre l'alcool	150,691	10	—	
3,680,000	—	—	—	21. Commune de Berne, prêt pour la lutte contre la pénurie des logements	—	—	—	
3,800,000	—	—	—	22. Banque Cantonale, compte spécial pour travaux de chômage	—	—	—	
32,146	55	—	—	23. Impôt fédéral des coupons	218,925	—	—	
—	—	—	—	24. Banque Cantonale, comptes des coup.	197,556	60	—	
—	—	6,837	21	25. Aide de chômage du personnel cantonal	2,428	35	—	
—	—	8,124	57	26. Réserve du prod. de l'impôt de guerre	—	—	—	
—	—	500,000	—	27. Prêts pour communes 2 %	—	—	—	
140,150	—	—	—	28. B. L. S., intérêts en exstance	—	—	—	
36,147,801	14	7,642,393	49	A reporter		68,692,458	95	—

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934							
Avoir				Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat									
A. Administrations spéciales (Comptes-Courants)									
1,352,000	—			Report		894,643	09	—	—
k. Chemins de fer, navigation et aviation									
—	—	3d et e. Lac de Bienne, Comp. de navigation à vapeur				54,500	—	—	—
—	—	3h. Gléresse-Mont. de Diesse, funiculaire				65,000	—	—	—
—	—	3l. Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés. . .				5,327	25	—	—
—	—	3m. Chemin de fer Langenthal-Melchnau				36,136	45	—	—
—	—	3n. Chemin de fer Langenthal-Melchnau, livraison de cuivre				37,851	70	—	—
—	—	4b. Chem. de fer Saignelégier-Glovelier				181,157	05	—	—
3,092	—	4c. Chemin de fer Ramsei-Huttwil . .				33,645	95	—	—
—	—	4e. Chemin de fer Porrentruy-Bonfol .				25,350	—	—	—
587	70	4g. Chemin de fer Langenthal-Huttwil				8,719	05	—	—
213,479	25	2d. Chemin de fer Soleure-Moutier . .				—	—	—	—
—	—	6b. 2. Services d'automobiles				11,293	—	—	—
1,569,158	95					1,353,623	54	—	—
l. Finances									
2,075,500	—	1. Emprunts de l'Etat, amortissements				—	—	1,396,587	—
10,216,712	50	2. Emprunts de l'Etat, intérêts. . . .				—	—	2,637,519	13
150,000	—	3. Frais d'emprunts				3,205,642	15	—	—
100	—	4. Avances pour dépenses				25,840	—	—	—
339,248	14	5. Régie des sels, compte-courant . .				—	—	339,248	14
1,350	—	6. Fondation Bourquin				449	96	—	—
—	—	7. B.L.S., avance au compte de la garantie d'intérêts				19,230,860	12	—	—
—	—	8. Régie des sels, fonds de roulement .				400,000	—	—	—
165	40	9. Direction des finances, timbres-émol.				75	80	—	—
—	—	10. Avances pour timbres-émoluments .				28,400	—	—	—
551,019	20	11. Banque Nationale suisse.				551,019	20	—	—
—	—	12. Vente de mobilier				—	—	6,350	—
4,000	—	13. Domaine de Hofwil, améliorations .				—	—	8,220	05
1,033,161	—	14. Monopole de l'alcool				—	—	—	—
—	—	15. Réserve pour l'amortissement des avances au B.L.S.				—	—	94,865	—
4,925	75	16. Dépôt de la caisse d'assurance des inst.				—	—	4,925	75
46,462,689	14	17. Chèques postaux				347,911	94	—	—
—	—	18. Assistance-chômage				9,351,655	05	—	—
2,525,896	—	19. Banque Cantonale, compte spéc. . .				—	—	2,527,975	50
2,234	50	20. Lutte contre l'alcool				148,456	60	—	—
100,000	—	21. Commune de Berne, prêt pour la lutte contre la pénurie des logements . .				3,580,000	—	—	—
464,295	90	22. Banque Cantonale, compte spécial pour travaux de chômage				3,335,704	10	—	—
199,842	65	23. Impôt fédéral des coupons				51,228	90	—	—
197,556	60	24. Banque Cantonale, comptes des coup.				—	—	—	—
10	—	25. Aide de chômage du personnel cant..				—	—	4,418	86
—	—	26. Réserve du prod. de l'impôt de guerre				—	—	8,124	57
2,000,000	—	27. Prêts pour communes 2 %				—	—	2,500,000	—
140,150	—	28. B.L.S., intérêts en extance				—	—	—	—
66,468,856	78	A reporter				40,257,243	82	9,528,234	—

Nouveaux dépôts et remboursements d'avances

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
A. Administrations spéciales (Comptes-courants)							
I. Finances							
				Report			
36,147,801	14	7,642,393	49	29. Dépôt du Grand Hôtel Boss	68,692,458 95		
—	—	1,703	80	30. Comm. Berne, arrérages d'imp. del'Etat	— —		
9,058,476	72	—	—	31. Caisse bernoise de crédit	15,389,921 11		
500,000	—	—	—	32. Compte pour le paiement de coupons à Paris (emprunt 1906)	2,042,027 80		
3,240	53	—	—	33. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs	18,244 15		
—	—	—	—	34. Compte spécial, travaux de chômage	333,000 —		
200,000	—	—	—	35. Musée historique, caisse de retraite	470,295 90		
16,000	—	—	—	35 a. Musée hist. avance «Dreiämterbecher»	— —		
10,500	—	—	—	36. Intérêts de titres	— —		
2,349,960	—	—	—	37. Banque Cantonale, clinique chirurgic.	2,349,960 —		
—	—	2,142,641	55	38. Electrification des lignes subvent.	— —		
2,398,517	70	—	—	39. Confédération, prêts p. des construc.	42,121 —		
—	—	3,501,720	10	39 a. Div. communes, prêts pour des constr.	18,518 —		
—	—	2,225,304	90	40. Prêts pour des constructions	1 —		
7,365,937	45	—	—	41. Achats de livres	96 —		
—	—	174	70	43. Administration fédérale des contrib.	1,830,043 65		
1,708,114	50	—	—	46. Banque Cantonale, crédit pour travaux routiers extraordinaires	508,102 80		
—	—	4,893,183	50	47. Service des automobiles, compte-cour.	4,761,344 27		
—	—	3,108,536	50	48. Avances à diverses communes pour l'assistance-chômage	— —		
475,196	06	—	—	49. Conféd., prêt à commune municip. Berne	Nouvelles avances et remboursements de dépôts	50,000 —	
—	—	1,500,000	—	50. Fonds des mesures de chômage		150,941 —	
—	—	221,106	48	52. Impôt de guerre, II ^e période	— —		
—	—	9,617	65	53. Impôt de guerre, III ^e période	25,068 15		
69,148	42	—	—	54. Aérodrome de Berne	— —		
30,000	—	—	—	55. Réserves diverses	215,200 —		
—	—	306,892	50	56. Archives de Hallwil	100 90		
—	—	196	36	57. Dépôts divers	11,568 75		
—	—	104,714	15	B. 1. Banque Cantonale, compte-courant	108,912,259 84		
—	—	13,988,525	—	B. 2. Caisse hypothécaire, compte-courant	15,169,402 58		
—	—	12,062,695	61		220,990,675 85		
60,332,892	52	51,709,406	29				
m. Agriculture							
103,296	30	19,638	02	1/7. Ecoles agricoles	1,053,744 80		
—	—	—	—	8. Commission d'élevage du bétail	389,100 —		
—	—	5,164	40	9. Restitutions de primes	5,164 40		
—	—	2,450	—	10. Transactions immobilières	1,000 —		
—	—	1,625	15	11. Ecole de laiterie de la Rütli	— —		
—	—	22,796	75	12a. Confédération, prêts sans intérêts	— —		
22,686	75	—	—	12b. Communes div., prêts sans intérêts	— —		
—	—	3,500	—	13. Culture fruitière	3,500 —		
—	—	2,395,609	20	14a. Action de secours 1928, avance féd.	359,575 70		
2,366,814	61	—	—	14b. Action de secours 1928, prêts aux communes	833 05		
2,492,797	66	2,450,783	52		1,812,917 95		

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934			
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.
II. Fonds d'administration					
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
A. Administrations spéciales (Comptes-courants)					
1. Finances					
66,468,856	78	Report	40,257,243	82	9,528,234 —
—	—	29. Dépôt du Grand Hôtel Boss.	—	—	1,703 80
14,828,494	26	30. Comm. Berne, arrérages d'imp. de l'Etat	9,619,903	57	— —
42,027	80	31. Caisse bernoise de crédit	2,500,000	—	— —
19,849	75	32. Compte pour le paiement de coupons à Paris (emprunt 1906)	1,634	93	— —
100,000	—	33. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs	233,000	—	— —
—	—	34. Compte spécial, travaux de chômage	670,295	90	— —
5,500	—	35. Musée historique, caisse de retraite .	16,000	—	— —
2,349,960	—	35a. Musée hist. avance «Dreiämterbecher»	5,000	—	— —
—	—	36. Intérêts de titres	2,349,960	—	— —
11,148	95	37. Banque Cantonale, clinique chirurgic.	—	—	2,142,641 55
—	—	38. Electrification des lignes subvent. .	2,387,368	75	— —
—	—	39. Confédération, prêts p. des construc.	—	—	3,459,599 10
84,010	—	39a. Div. communes, prêts pour des constr.	—	—	2,206,786 90
—	—	40. Prêts pour des constructions	7,281,928	45	— —
1,708,114	50	41. Achats de livres	—	—	78 70
97,126	50	43. Administration fédérale des contribut.	1,830,043	65	— —
4,790,093	87	46. Banque cantonale, crédit pour travaux routiers extraordinaires	—	—	4,482,207 20
10,785	—	47. Service des automobiles, compte-cour.	—	—	3,137,286 10
—	—	48. Avances à diverses communes pour l'assistance-chômage	464,411	06	— —
516	85	49. Conféd., prêt à commune municip. Berne	—	—	1,450,000 —
23,215	35	50. Fonds des mesures de chômage . .	—	—	70,682 33
62,068	20	52. Impôt de guerre, II ^e période	—	—	32,833 —
—	—	53. Impôt de guerre, III ^e période	32,148	37	— —
—	—	54. Aérodrome de Berne	30,000	—	— —
—	—	55. Réserves diverses	—	—	91,692 50
—	—	56. Archives de Hallwil	—	—	95 46
96,965,569	63	57. Dépôts divers	—	—	93,145 40
10,762,512	69	B. 1. Banque Cantonale, compte-courant	—	—	2,041,834 79
198,329,850	13	B. 2. Caisse hypothécaire, compte-courant	—	—	7,655,805 72
—	—		67,678,938	50	36,394,626 55
m. Agriculture					
1,042,615	73	1/7. Ecoles agricoles.	107,700	80	12,913 45
389,100	—	8. Commission d'élevage du bétail . .	—	—	— —
4,970	75	9. Restitutions de primes	—	—	4,970 75
480	—	10. Transactions immobilières	—	—	1,930 —
—	—	11. Ecole de laiterie de la Rütli	—	—	1,625 15
16,686	75	12a. Confédération, prêts sans intérêts .	—	—	22,796 75
—	—	12b. Communes div., prêts sans intérêts	6,000	—	— —
—	—	13. Culture fruitière	—	—	— —
362,906	88	14a. Action de secours 1928, avance féd.	—	—	2,036,033 50
—	—	14b. Action de secours 1928, prêts aux communes	2,004,740	78	— —
1,816,760	11		2,118,441	58	2,080,269 60

Nouveaux dépôts et remboursements d'avances

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
A. Administrations spéciales (Comptes-courants)							
n. Forêts							
160,735	11	512,989	08	1. Forêts domaniales	}	2,227,518	26
347,658	89	227,225	81	2/3. Ancien compte d'exploitation		227,225	81
—	—	—	—	4/5. Nouveau compte d'exploitation		377,237	47
1,132	50	—	—	6. Timbres-émoluments		82	50
30,394	74	—	—	7. Assurance contre les accidents		51,866	90
15,084	24	—	—	8. Plans d'aménagement		59,306	95
12,942	90	—	—	9. Bois de feu pour bureaux de l'Etat		33,635	65
425	—	—	—	10. Provision d'enveloppes affranchies		462	—
53,482	—	—	—	11. Route St-Ursanne-Soubey		—	—
11,133	92	—	—	12. Pont sur la Singine froide		—	—
—	—	2,335	23	13. Réserve p. réparations de bâtiments		—	—
—	—	—	—	14. Captation de source d'eau «Klosterwald»		120	50
632,989	30	742,550	12			2,977,456	04
o. Intendance du timbre							
—	—	—	—	1. Frais de recours	}	178,144	25
—	—	415	45	2. Contrôle de navigation		11,222	30
—	—	415	45			189,366	55
p. Affaires communales					Nouvelles avances et remboursements de dépôts		
438	—	—	—	1. Dispositions sur l'assistance et l'établissement, recueil		—	—
53	90	—	—	2. Formulaires de banque (compte-courant)		—	—
1,579	90	—	—	3. Litige en matière communale, Spiez		—	—
2,071	80	—	—			—	—
q. Intendance de l'impôt							
—	—	175,901	97	3 a. Impôt de guerre, III ^e période, produit	}	428,873	42
—	—	4,093,146	16	7. Réserve pour impôts à éliminer		1,774,216	17
—	—	—	—	8. Impôt de crise		2,147,850	32
—	—	4,269,048	13			4,350,939	91
s. Office cantonal du travail							
Fonds de solidarité							
—	—	—	—	a. Prêt de la Confédération	}	20,400	—
—	—	—	—	b. Paiement des prêts de la Confédération		14,000	—
—	—	—	—	c. Association du trav. à domicile, Zurich		15,000	—
20,000	—	—	—	d. Bureau fiduciaire pour petits industriels		67,250	—
156,175	—	—	—			116,650	—
176,175	—	—	—				

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
A. Administrations spéciales (Comptes-courants)							
n. Forêts							
2,208,162	35	1. Forêts domaniales		180,091	02	512,989	08
347,658	89	2/3. Ancien compte d'exploitation . .		—	—	—	—
259,808	15	4/5. Nouveau compte d'exploitation . .		377,237	47	259,808	15
190	65	6. Timbres-émoluments		1,024	35	—	—
50,004	67	7. Assurance contre les accidents . .		32,256	97	—	—
61,692	65	8. Plans d'aménagement		12,698	54	—	—
31,385	45	9. Bois de feu pour bureaux de l'Etat.		15,193	10	—	—
595	20	10. Provision d'enveloppes affranchies .		291	80	—	—
—	—	11. Route St-Ursanne-Soubey		53,482	—	—	—
—	—	12. Pont sur la Singine froide		11,133	92	—	—
—	—	13. Réserve pour réparations de bâtiments		—	—	2,335	23
10,000	—	14. Captation de source d'eau «Klosterwald»		—	—	9,879	50
2,969,498	01			683,409	17	785,011	96
o. Intendance du timbre							
178,144	25	1. Frais de recours		—	—	—	—
11,295	—	2. Contrôle de navigation		—	—	488	15
189,439	25			—	—	488	15
p. Affaires communales							
118	—	1. Dispositions sur l'assistance et l'éta-		320	—	—	—
39	55	blissement, recueil		14	35	—	—
1,579	90	2. Formulaires de banque (compte-courant)		—	—	—	—
1,737	45	3. Litige en matière communale, Spiez		334	35	—	—
q. Intendance de l'impôt							
323,013	33	3a. Impôt de guerre, III ^e période, produit		—	—	70,041	88
1,500,547	55	7. Réserve pour impôts à éliminer . .		—	—	3,819,477	54
12,732,925	90	8. Impôt de crise		—	—	10,585,075	58
14,556,486	78			—	—	14,474,595	—
s. Office cantonal du travail							
20,400	—	Fonds de solidarité		—	—	—	—
14,000	—	a. Prêt de la Confédération		—	—	14,000	—
—	—	b. Paiement des prêts de la Confédération		14,000	—	—	—
—	—	c. Association du trav. à domicile, Zurich		35,000	—	—	—
9,500	—	b. Bureau fiduciaire pour petits indus-		213,925	—	—	—
—	—	triels		262,925	—	14,000	—
43,900	—						

Nouveaux dépôts et remboursements de créances

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte			Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	
				II. Fonds d'administration			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat			
				<i>B. Placements</i>			
				<i>Obligations</i>			
10,000	—	—	—	3 a. Commune de Cernier 1894	—	1,200	—
95,900	—	—	—	b. Canton de Fribourg 1892	—	600	—
24,000	—	—	—	c. Rente fédérale 1900	—	—	—
1,116,115	—	—	—	d. Caisse hypothécaire 1905	—	4,600	—
1,046,900	—	—	—	e. Canton de Berne 1906	—	3,480	—
2,029,335	—	—	—	f. Canton de Berne 1895	—	26,105	—
3,518,600	—	—	—	g. Caisse hypothécaire 1897	—	46,035	—
888,195	—	—	—	h. Canton de Berne 1900	—	11,845	—
51,300	—	—	—	i. Canton de Berne 1899	—	5,700	—
35,000	—	—	—	k. Fabriques des Longines	—	—	—
735,625	—	—	—	l. Canton de Berne 1923	—	—	—
99,900	—	—	—	n. Canton de Berne 1927	—	—	—
43,800	—	—	—	4 a. Chemins de fer de l'Oberland bernois	—	—	—
16,000	—	—	—	b. Chemins de fer fédéraux 1900	—	—	—
349,600	—	—	—	c. Chemins de fer fédéraux 1902	—	10,000	—
27,800	—	—	—	d. Chemins de fer Spiez-Erlenbach	—	200	—
1,872,454	70	—	—	e. B. L. S. Frutigen-Brigue I ^{er} rang	—	—	—
2,525,344	90	—	—	f. B. L. S. Moutier-Longeau I ^{er} rang	—	—	—
601,381	90	—	—	g. B. L. S. Frutigen-Brigue II ^e rang	—	—	—
				<i>Actions</i>			
1,264,700	—	—	—	5 a. Diverses	Bénéfices de cours et placements	—	—
3,648,481	30	—	—	b. Chemin de fer des Alpes bern., priorités		—	—
319,540	—	—	—	c. Chemin de fer Spiez-Erlenbach		—	—
7,600	—	—	—	d. Chemins de fer de l'Oberland bernois		—	—
3,250	—	—	—	e. Chemin de fer Berthoud-Thoune		—	—
261	—	—	—	f. Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe		—	—
2,825	—	—	—	g. Chemin de fer Steffisbourg-Thoune-Interlaken		—	—
1,000,000	—	—	—	h. Chemin de fer Berne-Neuchâtel		—	—
6,300	—	—	—	6 a. Société du crématoire de Berne		50	—
500,000	—	—	—	b. Sucrierie d'Aarberg		—	—
45,305,000	—	—	—	c. Forces motrices bernoises	—	—	—
1,777,750	—	—	—	d. Banque Nationale suisse	—	—	—
468,000	—	—	—	e. Salines suisses du Rhin	—	—	—
6,622	50	—	—	f. Valeurs diverses	—	1,000	—
25,000	—	—	—	g. Station radiophonique de Berne	—	—	—
4,000	—	—	—	h. Société suisse de transp. par remorq.	—	—	—
63,000	—	—	—	i. Chemin de fer de la Jungfrau, act. priv.	—	—	—
200,000	—	—	—	k. Chemin de fer des Alpes bernoises	—	—	—
20,000	—	—	—	l. Halles de Berthoud, parts sociales	—	—	—
69,709,581	30	—	—			110,815	—
				<i>C. Administration courante</i>			
28,376,398	54	—	—	1. Compte courant	Nouvelles avances:	—	—
		—	—	(Voir pages 10 et 118)		—	—
28,376,398	54	—	—	Total de l'actif	Excédent des dépenses de l'administration courante	5,277,855	69
					Total des augmentations.	5,277,855	69

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934			
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.
II. Fonds d'administration					
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
<i>B. Placements</i>					
<i>Obligations</i>					
6,000	—	3a. Commune de Cernier 1894	5,200	—	—
2,000	—	b. Canton de Fribourg 1892	94,500	—	—
—	—	c. Rente fédérale 1900	24,000	—	—
20,000	—	d. Caisse hypothécaire 1905	1,100,715	—	—
14,500	—	e. Canton de Berne 1906	1,035,880	—	—
113,500	—	f. Canton de Berne 1895	1,941,940	—	—
170,500	—	g. Caisse hypothécaire 1897	3,394,135	—	—
51,500	—	h. Canton de Berne 1900	848,540	—	—
57,000	—	i. Canton de Berne 1899	—	—	—
—	—	k. Fabriques des Longines	35,000	—	—
—	—	l. Canton de Berne 1923	735,625	—	—
—	—	n. Canton de Berne 1927	99,900	—	—
—	—	4a. Chemins de fer de l'Oberland bernois	43,800	—	—
—	—	b. Chemins de fer fédéraux 1900 . . .	16,000	—	—
50,000	—	c. Chemins de fer fédéraux 1902 . . .	309,600	—	—
1,000	—	d. Chemins de fer Spiez-Erlenbach . .	27,000	—	—
—	—	e. B.L.S. Frutigen-Brigue I ^{er} rang . .	1,872,454	70	—
—	—	f. B.L.S. Moutier-Longeau I ^{er} rang . .	2,525,344	90	—
—	—	g. B.L.S. Frutigen-Brigue II ^e rang . .	601,381	90	—
<i>Actions</i>					
—	—	5a. Diverses	1,264,700	—	—
—	—	b. Chemin de fer des Alpes bern., priorités	3,648,481	30	—
—	—	c. Chemin de fer Spiez-Erlenbach . . .	319,540	—	—
—	—	d. Chemins de fer de l'Oberland bernois	7,600	—	—
—	—	e. Chemin de fer Berthoud-Thoune . .	3,250	—	—
—	—	f. Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe	261	—	—
1,325	—	g. Chemin de fer Steffisbourg-Thoune-Interlaken	1,500	—	—
—	—	h. Chemin de fer Berne-Neuchâtel . .	1,000,000	—	—
500	—	6a. Société du crématoire de Berne . .	5,850	—	—
—	—	b. Sucrierie d'Aarberg	500,000	—	—
—	—	c. Forces motrices bernoises	45,305,000	—	—
—	—	d. Banque Nationale suisse	1,777,750	—	—
—	—	e. Salines suisses du Rhin	468,000	—	—
1,000	—	f. Valeurs diverses	6,622	50	—
—	—	g. Station radiophonique de Berne . .	25,000	—	—
—	—	h. Société suisse de transp. par remorq.	4,000	—	—
—	—	i. Chemin de fer de la Jungfrau, act.priv.	63,000	—	—
—	—	k. Chemin de fer des Alpes bernoises .	200,000	—	—
—	—	l. Halles de Berthoud, parts sociales .	20,000	—	—
488,825	—		69,331,571	30	—
<i>C. Administration courante</i>					
—	—	1. Compte courant	33,183,754	23	—
(Voir pages 10 et 119)					
470,500	—	Total de l'actif	33,183,754	23	—
470,500	—				
4,807,355	69				
Remboursement					
Remboursements d'avances:					
Excédent des recettes de					
l'administration courante					
Amortissement					
Total des diminutions					
Augmentation nette					

Canton de Berne — Compte général pour 1934									
Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Mouvement				
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit			
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.		
II. Fonds d'administration									
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat									
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts									
595,844	25	—	—	1. Avances cadastrales	Nouvelles avances et remboursements de dépôts	373,650	20		
—	—	2,654,122	53	2. Etablissement d'assurance immobilière		6,078,421	73		
282,246	11	—	—	3. Avances diverses		12,857	20		
472,061	38	37,785	25	4. Reboisements		512,610	32		
1,350,151	74	2,691,907	78	Total de l'actif et du passif	Total des diminutions . .	6,977,539	45		
1,341,756	04			Passif net					
E. Dépôts à la Caisse de l'Etat									
—	—	395,151	31	1. Consignations judiciaires	Remboursements de dépôts	491,129	05		
—	—	1,674	30	2. Consignations administratives		27,369	25		
—	—	892,524	55	3. Dépôts des offices de poursuites		1,477,726	70		
—	—	—	—	4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts		10,064,853	60		
—	—	—	—	5. Fonds spéciaux, compte courant		10,481,144	78		
—	—	53,966	85	6. Dépôts divers		169,614	60		
—	—	1,343,317	01	Total du passif	Total des diminutions	22,711,837	98		
					Augmentation nette	268,967	95		
F. Emprunts									
—	—	25,000,000	—	1. Emprunt de 1923, 4 1/2 %	—	—	—		
—	—	12,000,000	—	2. Emprunt de 1925, 5 %	—	—	—		
—	—	15,000,000	—	3. Emprunt de 1927, 4 3/4 %	—	—	—		
—	—	25,000,000	—	4. Emprunt de 1930, 4 %	—	—	—		
—	—	39,000,000	—	5. Emprunt de 1931, 4 %	—	—	—		
—	—	7,148,270	70	6. Emprunt de 1933, 3 1/2 %	—	—	—		
—	—	24,000,000	—	7. Emprunt de 1933, 4 %	—	—	—		
—	—	—	—	8. Emprunt de 1934, 4 %	—	—	—		
—	—	147,148,270	70	Total du passif	Total des diminutions	—	—		
					Augmentation nette	20,000,000	—		
G. Caisse									
438,290	54	692,404	91	1. Recettes de district	Recettes de caisse	66,542,373	89		
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes	Recettes par décompte	387,022,058	63		
438,290	54	692,404	91	Total de l'actif et du passif	Total des recettes	453,564,432	52		
254,114	37			Passif net					

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts</i>							
339,623	—	1. Avances cadastrales		629,871	45	—	—
5,729,231	93	2. Etablissement d'assurance immobilière		—	—	2,304,932	73
11,210	55	3. Avances diverses		283,892	76	—	—
588,158	15	4. Reboisements		452,198	13	93,469	83
6,668,223	63	Total de l'actif et du passif		1,365,962	34	2,398,402	56
309,315	82	Passif net		1,032,440	22		
<i>E. Dépôts à la Caisse de l'Etat</i>							
483,705	90	1. Consignations judiciaires		—	—	387,728	16
25,694	95	2. Consignations administratives		—	—	—	—
1,754,863	95	3. Dépôts des offices de poursuites		—	—	1,169,661	80
10,064,853	60	4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts		—	—	—	—
10,481,144	78	5. Fonds spéciaux, compte courant		—	—	—	—
170,542	75	6. Dépôts divers		—	—	54,895	—
22,980,805	93	Total du passif		—	—	1,612,284	96
<i>F. Emprunts</i>							
—	—	1. Emprunt de 1923, 4 ½ %		—	—	25,000,000	—
—	—	2. Emprunt de 1925, 5 %		—	—	12,000,000	—
—	—	3. Emprunt de 1927, 4 ¾ %		—	—	15,000,000	—
—	—	4. Emprunt de 1930, 4 %		—	—	25,000,000	—
—	—	5. Emprunt de 1931, 4 %		—	—	39,000,000	—
—	—	6. Emprunt de 1933, 3 ½ %		—	—	7,148,270	70
—	—	7. Emprunt de 1933, 4 %		—	—	24,000,000	—
20,000,000	—	8. Emprunt de 1934, 4 %		—	—	20,000,000	—
20,000,000	—	Total du passif		—	—	167,148,270	70
<i>G. Caisse</i>							
66,179,573	73	1. Recettes de district		628,246	09	519,560	30
387,022,058	63	2. Caisse des décomptes		—	—	—	—
453,201,632	36	Total de l'actif et du passif		628,246	09	519,560	30
362,800	16	Actif net				108,685	79

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration			
				H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat			
				<i>H. Restes</i>			
				(Créances et dettes échues)			
11,350,299	43	14,857	05	a. Restes actifs (créances échues)	Nouveaux restes actifs (mandats de perception)	455,451,481	91
33,944	35	1,436,467	46	b. Restes passifs (dettes échues)	Paiements de restes passifs (dépenses)	453,201,632	36
11,384,243	78	1,451,324	51	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	908,653,114	27
		9,932,919	27	Actif net			
				Récapitulation de H.			
				Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat			
				A. Administrations spéciales			
74,566	65	—	—	a. Administration générale	Nouvelles créances et remboursements de dépôts	153,000	—
45,600	—	—	—	b. Administration judiciaire		—	—
16,267	20	2,090	65	c. Justice		66,583	60
81,199	25	1,248,837	79	d. Police		1,197,530	38
712,431	65	206,614	40	e. Administration militaire		194,125	10
922,744	52	303,328	74	f. Instruction publique		1,721,235	30
2,310	05	7,474	95	g. Assistance publique		429,437	23
281,495	—	66,320	85	h. 1. Economie publique		1,020,940	41
111,801	57	434,108	07	h. 2. Service sanitaire		2,252,193	77
6,085,066	38	383,907	59	i. Travaux publics		1,494,458	10
2,610,339	99	—	—	k. Chemins de fer		312,442	50
60,332,892	52	51,709,406	29	l. Finances		220,990,675	85
2,492,797	66	2,450,783	52	m. Agriculture		1,812,917	95
632,989	30	742,550	12	n. Administration des forêts		2,977,456	04
—	—	415	45	o. Intendance du timbre		189,366	55
2,071	80	—	—	p. Affaires communales		—	—
—	—	4,269,048	13	q. Intendance des impôts		4,350,939	91
176,175	—	—	—	s. Office cantonal du travail		116,650	—
74,580,748	54	61,824,886	55			239,279,952	69
69,709,581	30	—	—	B. Placements		110,815	—
28,376,398	54	—	—	C. Administration courante, compte courant		5,277,855	69
1,350,151	74	2,691,907	78	D. Avances à des œuvres d'utilité publique		6,977,539	45
—	—	1,343,317	01	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat		22,711,837	98
—	—	147,148,270	70	F. Emprunts		—	—
174,016,880	12	213,008,382	04			274,358,000	81
438,290	54	692,404	91	G. Caisse	Recettes	453,564,432	52
11,350,299	43	14,857	05	H. a. Restes actifs	Nouvelles créances . . .	455,451,481	91
33,944	35	1,436,467	46	b. Restes passifs	Dépenses	453,201,632	36
185,839,414	44	215,152,111	46	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations .	1,636,575,547	60
29,312,697	02	—	—	Passif net	Augmentation nette . . .	2,024,080	55

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Avoir		Rubriques du compte		Doit		Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
II. Fonds d'administration							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
<i>H. Restes</i> (Créances et dettes échues)							
453,564,432	52	Rentrée de restes actifs (recettes)	a. Restes actifs (créances échues) . . .	13,453,054	94	230,563	17
452,307,706	64	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement)	b. Restes passifs (dettes échues) . . .	337,937	51	846,534	90
905,872,139	16	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	13,790,992	45	1,077,098	07
2,780,975	11	Diminution nette	Actif net			12,713,894	38
 Récapitulation de H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
A. Administrations spéciales							
151,653	05	Nouveaux dépôts et remboursements de créances	a. Administration générale	75,913	60	—	—
—	—		b. Administration judiciaire	45,600	—	—	—
66,670	78		c. Justice	25,156	40	11,067	03
1,205,868	99		d. Police	96,289	51	1,272,266	66
379,750	35		e. Administration militaire	516,157	20	195,965	20
1,766,132	07		f. Instruction publique	973,128	22	398,609	21
410,924	71		g. Assistance publique	19,435	96	6,088	34
1,001,611	26		h. 1. Economie publique	319,510	—	85,006	70
2,260,719	62		h. 2. Service sanitaire	77,555	67	408,388	02
2,197,340	56		i. Travaux publics	5,455,244	29	456,967	96
1,569,158	95		k. Chemins de fer	1,353,623	54	—	—
198,329,850	13		l. Finances	67,678,938	50	36,394,626	55
1,816,760	11		m. Agriculture	2,118,441	58	2,080,269	60
2,969,498	01		n. Administration des forêts	683,409	17	785,011	96
189,439	25		o. Intendance du timbre	—	—	488	15
1,737	45		p. Affaires communales	334	35	—	—
14,556,486	78		q. Intendance des impôts	—	—	14,474,595	—
43,900	—		s. Office cantonal du travail	262,925	—	14,000	—
228,917,502	07			79,701,662	99	56,583,350	38
488,825	—		B. Placements	69,331,571	30	—	—
470,500	—		C. Administration courante, compte courant	33,183,754	23	—	—
6,668,223	63		D. Avances à des œuvres d'utilité publique	1,365,962	34	2,398,402	56
22,980,805	93		E. Dépôts à la Caisse de l'Etat	—	—	1,612,284	96
20,000,000	—		F. Emprunts	—	—	167,148,270	70
279,525,856	63			183,582,950	86	227,742,308	60
453,201,632	36	Dépenses	G. Caisse	628,246	09	519,560	30
453,564,432	52	Recettes	H. a. Restes actifs	13,453,054	94	230,563	17
452,307,706	64	Nouvelles dettes	b. Restes passifs	337,937	51	846,534	90
1,638,599,628	15	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	198,002,189	40	229,338,966	97
			Passif net	31,336,777	57		

Canton de Berne — Compte général pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				II. Fonds d'administration			
				J. Compte de l'administration courante			
—	—	28,376,398	54	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 112)	Excédent des recettes de l'administration courante	—	—
					Amortissement	470,500	—
—	—	28,376,398	54	Total du passif	Total des diminutions . .	470,500	—
					Augmentation nette . . .	4,807,355	69
				K. Inventaire du mobilier			
3,408,343	99	—	—	1. Inventaire de l'administration générale	} Augmentations à l'in- ventaire {	—	—
6,078,285	12	—	—	2. Inventaire des établissements de l'Etat		164,439	15
9,486,629	11	—	—	Total de l'actif	Total des augmentations .	164,439	15
					Diminution nette	6,275	32

Canton de Berne — Compte général pour 1934

des capitaux		Situation de la fortune au 31 décembre 1934			
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir
Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.
II. Fonds d'administration					
J. Compte de l'administration courante					
5,277,855 69		Excédent des dépenses de l'administration courante	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 113)	— —	33,183,754 23
5,277,855 69		Total des augmentations .	Total du passif	— —	33,183,754 23
K. Inventaire du mobilier					
— 170,714 47		} Diminutions à l'inventaire {	1. Inventaire de l'administration générale	3,408,343 99	— —
			2. Inventaire des établissements de l'Etat	6,072,009 80	— —
170,714 47		Total des diminutions . .	Total de l'actif	9,480,353 79	— —

APPENDICE

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1934



Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1935.

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
4,458,698	05	—	—	1. Caisse des épizooties	Intérêts	175,737	55
				Caisse hypothécaire fr. 4,458,698.05	Taxes d'importation . . .	7,455	75
					Produit des certificats . .	240,959	40
					Amendes	2,732	—
					Utilisation	5,147	30
					Subsides de la Confédération	179,675	30
					Recettes diverses	1,460	—
					Total des augmentations .	613,167	30
82,270	90	—	—	2. Fonds pour bourses agricoles	Intérêts	3,272	80
				Caisse hypothécaire fr. 82,270.90	Subsides de la Confédération	600	—
					Total des augmentations .	3,872	80
440,031	61	—	—	3a. Institution Victoria	Pensions	42,922	35
				Domaine fr. 295,100.—	Subsides de l'Etat	22,000	—
				Mobilier » 64,190.—	Autres subsides	4,872	—
				Caisse hypothécaire » 23,218.89	Dons et legs	825	—
				Valeurs » 50,702.40	Total des augmentations .	70,619	35
				Extances actives » 3,455.50			
				Caisse, solde actif » 3,364.82			
				<u>fr. 440,031.61</u>			
22,000	—	—	—	3b. Fonds d'éducation de l'Institution Victoria	Intérêts	880	—
				Caisse hypothécaire fr. 22,000.—	Finances d'entrée	440	—
					Total des augmentations .	1320	—
92,500	—	—	—	3c. Fonds M. de Schiferli	Intérêts	3,680	—
				Caisse hypothécaire fr. 92,500.—	Total des augmentations .	3,680	—
5,095,500	56	—	—	A reporter		692,659	45

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune			Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses			Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
238,988	85	Police sanitaire du bétail	1. Caisse des épizooties		4,548,737	30	—	—
233,896	50	Indemnités pour pertes de bétail	Caisse hypothécaire fr. 4,548,737.30					
23,970	30	Frais des certificats						
26,272	40	Frais d'administration						
523,128	05	Total des diminutions						
90,039	25	Augmentation nette						
1,200	—	Bourses et subsides	2. Fonds pour bourses agricoles		84,943	70	—	—
1,200	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 84,943.70					
2,672	80	Augmentation nette						
68,294	41	Frais de l'institution	3a. Institution Victoria		440,067	90	—	—
2,288	65	Intérêts	Domaine fr. 295,100.—					
			Mobiliier » 58,790.—					
			Caisse hypothécaire » 20,930.69					
			Valeurs » 50,702.40					
70,583	06	Total des diminutions	Extances actives » 9,441.30					
36	29	Augmentation nette	Caisse, solde actif » 5,103.51					
			<u>fr. 440,067.90</u>					
—	—	—	3b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria		23,320	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 23,320.—					
1,320	—	Augmentation nette						
3,680	—	Subside à l'institution Victoria	3c. Fonds M. de Schiferli		92,500	—	—	—
3,680	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 92,500.—					
598,591	11		A reporter		5,189,568	90	—	—

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
5,095,500	56	—	—	Report		692,659	45
10,000	—	—	—	3d. Fonds Saffa Caisse hypothécaire fr. 10,000.—	Intérêts Total des augmentations .	400 400	—
15,799	55	—	—	3e. Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 15,799.55	Intérêts Total des augmentations .	600 600	—
5,147	56	—	—	3f. Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 5,147.56	Intérêts Total des augmentations .	200 200	—
41,661	60	—	—	3g. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 41,661.60	Intérêts Total des augmentations .	1,640 1,640	—
1,182	40	—	—	3h. Fonds de garantie de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,182.40	Intérêts Suppléments de pensions . Total des augmentations . Diminution nette	40 50 90 122	— — — 50
1,500	—	—	—	3i. Fonds de construction et de renou- vellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,500.—	Intérêts Total des augmentations .	60 60	—
1,500	—	—	—	3k. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,500.—	Intérêts Total des augmentations .	60 60	—
10,000	—	—	—	3l. Fonds de construction Caisse hypothécaire fr. 10,000.—	Subsides et intérêts Total des augmentations .	2,000 2,000	—
5,182,291	67	—	—	A reporter		697,709	45

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
598,591	11		Report	5,169,568	90	—	—
400	—	Subside aux frais d'instr.	3d. Fonds Saffa	10,000	—	—	—
400	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 10,000.—				
416	—	Secours à des élèves	3e. Fonds de secours de l'institution	15,983	55	—	—
416	—	Total des diminutions	Victoria				
184	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 15,983.55				
—	—	—	3f. Fonds du jubilé de l'institution	5,347	56	—	—
—	—	Total des diminutions	Victoria				
200	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 5,347.56				
1,301	60	Frais d'instruction d'une élève	3g. Fonds Elise Ebersold de l'institution	42,000	—	—	—
1,301	60	Total des diminutions	Victoria				
338	40	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 42,000.—				
212	50	Remboursement de parts de garantie	3h. Fonds de garantie de l'institution	1,059	90	—	—
212	50	Total des diminutions	Victoria				
—	—	—	Caisse hypothécaire fr. 1,059.90				
—	—	Total des diminutions	3i. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution	1,560	—	—	—
60	—	Augmentation nette	Victoria				
—	—	—	Caisse hypothécaire fr. 1,560.—				
—	—	Total des diminutions	3k. Fonds d'harmonium de l'institution	1,560	—	—	—
60	—	Augmentation nette	Victoria				
—	—	—	Caisse hypothécaire fr. 1,560.—				
—	—	Total des diminutions	3l. Fonds de construction	12,000	—	—	—
2,000	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 12,000.—				
600,921	21		A reporter	5,279,079	91	—	—

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
5,182,291	67	—	—	Report		697,709	45
24,799	55	1,247	09	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf	Intérêts	953	75
				Caisse hypothécaire fr. 24,799.55	Quote-part des pensions. .	1,590	—
				Solde passif » 1,247.09	Subventions	600	—
				fr. 23,552.46	Total des augmentations .	3,143	75
					Diminution nette	157	70
32,232	62	—	—	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen	Intérêts	1,287	80
				Caisse hypothécaire fr. 32,220.50	Quote-part des pensions. .	1,695	—
				Solde actif » 12.12	Subventions	150	—
				fr. 32,232.62	Total des augmentations .	3,132	80
43,915	31	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier	Intérêts	1,726	25
				Caisse hypothécaire fr. 43,909.—	Quote-part des pensions. .	2,122	50
				Solde actif » 6.31	Total des augmentations .	3,848	75
				fr. 43,915.31			
27,940	—	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges	Intérêts	1,116	45
				Caisse hypothécaire fr. 27,912.—	Quote-part des pensions. .	1,777	50
				Solde actif » 28.—	Total des augmentations .	2,893	95
				fr. 27,940.—			
78,390	90	859	96	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz	Intérêts	3,137	10
				Caisse hypothécaire fr. 78,390.90	Quote-part des pensions. .	1,297	50
				Solde passif » 859.96	Total des augmentations .	4,434	60
				fr. 77,530.94			
5,389,570	05	2,107	05	A reporter		715,163	30

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
600,921	21	Report		5,279,079	91	—	—
600	80	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf		24,053	30	658	54
2,700	65	Bourses d'apprentissage					
		Secours divers					
3,301	45	Total des diminutions					
		Caisse hypothécaire fr. 24,053.30					
		Solde passif » 658.54					
		fr. 23,394.76					
450	—	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen		32,627	87	—	—
2,287	55	Bourses d'apprentissage					
		Secours divers					
2,737	55	Total des diminutions					
395	25	Augmentation nette					
		Caisse hypothécaire fr. 32,608.30					
		Solde actif » 19.57					
		fr. 32,627.87					
950	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier		44,692	01	—	—
2,122	05	Achat d'un piano					
		Secours divers					
3,072	05	Total des diminutions					
776	70	Augmentation nette					
		Caisse hypothécaire fr. 44,685.25					
		Solde actif » 6.76					
		fr. 44,692.01					
—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretières		29,056	45	—	—
1,777	50	Bourses d'apprentissage					
		Secours divers					
1,777	50	Total des diminutions					
1,116	45	Augmentation nette					
		Caisse hypothécaire fr. 29,028.45					
		Solde actif » 28.—					
		fr. 29,056.45					
—	—	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz		79,028	—	752	31
3,689	85	Bourses d'apprentissage					
		Secours divers					
3,689	85	Total des diminutions					
744	75	Augmentation nette					
		Caisse hypothécaire fr. 79,028.—					
		Solde passif » 752.31					
		fr. 78,275.69					
615,499	61	A reporter		5,488,537	54	1,410	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
5,389,570	05	2,107	05	Report		715,163	30
15,412	65	—	—	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonviller Caisse hypothécaire fr. 15,412.65	Intérêts Total des augmentations .	616 616	45 45
15,584	50	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 15,584.50	Quote-part des pensions . Intérêts Total des augmentations .	1,017 623 1,640	— 50 50
917,141	50	—	—	11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 917,141.50	Intérêts Total des augmentations .	36,350 36,350	40 40
153,980	90	—	—	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 153,980.90	Intérêts Subvention du fonds du Mushafen Total des augmentations .	5,945 6,100 12,045	05 — 05
176,726	10	—	—	13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 176,726.10	Intérêts Total des augmentations .	7,069 7,069	— —
6,668,415	70	2,107	05	A reporter		772,884	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
615,499	61	Report		5,488,537	54	1,410	85
—	—						
—	—	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonviller		16,029	10	—	—
616	45	Caisse hypothécaire fr. 16,029.10					
204	20	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse		17,020	80	—	—
		Caisse hypothécaire fr. 17,020.80					
204	20						
1,436	30						
20,810	—	11. Fonds du Mushafen		924,161	90	—	—
2,020	—	Caisse hypothécaire fr. 924,161.90					
6,100	—						
400	—						
29,330	—						
7,020	40						
7,000	—	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école)		154,375	95	—	—
2,500	—	Caisse hypothécaire fr. 154,375.95					
2,150	—						
11,650	—						
395	05						
3,534	50	13. Fonds de l'école cantonale		180,260	60	—	—
		Caisse hypothécaire fr. 180,260.60					
3,534	50						
3,534	50						
660,218	31	A reporter		6,780,385	89	1,410	85

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
6,668,415	70	2,107	05	Report		772,884	70
8,615	95	—	—	14. Fonds des orgues de l'Université	Intérêts	344	60
				Caisse hypothécaire fr. 8,615.95	Total des augmentations .	344	60
155,272	15	—	—	15. Caisse des amendes militaires	Amendes militaires	10,714	50
				Caisse hypothécaire fr. 155,272.15	Intérêts	6,280	75
					Total des augmentations .	16,995	25
62,707	25	—	—	16. Fonds de l'institution des sourds-muets	Intérêts	2,508	25
				Caisse hypothécaire fr. 62,707.25	Total des augmentations .	2,508	25
82,957	90	257	56	17. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee	Intérêts	3,315	60
				Caisse hypothécaire fr. 82,957.90	Finances d'admission . . .	580	—
				Solde passif » 257.56	Total des augmentations .	3,895	60
				fr. 82,700.34			
89,769	10	—	—	18. Legs Müslin	Intérêts	3,575	90
				Caisse hypothécaire fr. 89,769.10	Total des augmentations .	3,575	90
7,067,738	05	2,364	61	A reporter		800,204	30

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934						
Dépenses			Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
660,218	31			Report	6,780,385	89	1,410	85
—	—	—						
—	—	Total des diminutions	14. Fonds des orgues de l'Université		8,960	55	—	—
344	60	Augmentation nette	Caisse hypothécaire	fr. 8,960.55				
—	—	Subside pour constructions	15. Caisse des amendes militaires		162,232	20	—	—
2,288	40	Subsides et frais divers	Caisse hypothécaire	fr. 162,232.20				
1,046	80	Fournitures à des recrues indigentes						
6,700	—	Traitement d'un employé de la Direction des affaires militaires						
10,035	20	Total des diminutions						
6,960	05	Augmentation nette						
2,508	25	Contribution aux frais des établissements de sourds-muets	16. Fonds de l'institution des sourds-muets		62,707	25	—	—
			Caisse hypothécaire	fr. 62,707.25				
2,508	25	Total des diminutions						
1,908	60	Secours	17. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee		84,693	50		6 16
1,908	60	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 84,693.50				
1,987	—	Augmentation nette	Solde passif	» 6.16				
				fr. 84,687.34				
1,805	50	Prix	18. Legs Müslin		91,539	50	—	—
1,805	50	Total des diminutions	Caisse hypothécaire	fr. 91,539.50				
1,770	40	Augmentation nette						
676,475	86			A reporter	7,190,518	89	1,417	01

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
7,067,738	05	2,364	61	Report		800,204	30
35,126	40	2,563	75	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité	Intérêts	1,321	25
				Caisse hypothécaire fr. 35,126.40	Dons	694	50
				Solde passif » 2,563.75	Total des augmentations .	2,015	75
				fr. 32,562.65			
14,020	15	—	—	20. Fonds de secours pour des mères et nourrissons de la Maternité	Intérêts	560	80
				Caisse hypothécaire fr. 14,020.15	Total des augmentations .	560	80
29,774	85	—	—	21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité	Intérêts	1,177	55
				Caisse hypothécaire fr. 28,457.20	Subvention de la Maternité	500	—
				Solde actif » 1,317.65	Total des augmentations .	1,677	55
				fr. 29,774.85			
1,160	70	—	—	22. Fonds pour des mères sourdes-muettes de la Maternité	Intérêts	46	40
				Caisse hypothécaire fr. 1,160.70	Total des augmentations .	46	40
8,986	10	—	—	23. Médaille Haller	Intérêts	359	40
				Caisse hypothécaire fr. 8,986.10	Total des augmentations .	359	40
19,217	15	—	—	24. Bourse Lücke	Intérêts	768	65
				Caisse hypothécaire fr. 19,217.15	Total des augmentations .	768	65
16,790	10	—	—	25. Prix Lazarus	Intérêts	671	60
				Caisse hypothécaire fr. 16,790.10	Total des augmentations .	671	60
7,192,813	50	4,928	36	A reporter		806,304	45

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
676,475	86		Report	7,190,518	89	1,417	01
1,849	15	Secours à des accouchées	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité	33,847	65	1,118	40
1,849	15	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 33,847.65				
166	60	Augmentation nette	Solde passif » 1,118.40				
			fr. 32,729.25				
—	—	—	20. Fonds de secours pour des mères et nourrissons de la Maternité	14,580	95	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 14,580.95				
560	80	Augmentation nette					
—	—	Indemnité	21. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité	31,452	40	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 30,934.75				
1,677	55	Augmentation nette	Solde actif » 517.65				
			fr. 31,452.40				
—	—	—	22. Fonds pour des mères sourdes-muettes de la Maternité	1,207	10	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 1,207.10				
46	40	Augmentation nette					
—	—	Médaille	23. Médaille Haller	9,345	50	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 9,345.50				
359	40	Augmentation nette					
300	—	Bourses	24. Bourse Lücke	19,685	80	—	—
300	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 19,685.80				
468	85	Augmentation nette					
—	—	—	25. Prix Lazarus	17,461	70	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 17,461.70				
671	60	Augmentation nette					
678,625	01		A reporter	7,318,099	99	2,535	41

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
7,192,813	50	4,928	36	Report		806,304	45
4,474	49	—	—	26. Fonds Guthniek			
				Caisse hypothécaire fr. 4,000.—	Intérêts	133	40
				Solde de compte » 474.49	Total des augmentations .	133	40
				fr. 4,474.49	Diminution nette	147	75
46,347	65	—	—	27. Fonds Træchsel			
				Caisse hypothécaire fr. 46,347,65	Intérêts	1,848	20
					Total des augmentations .	1,848	20
33,583	10	—	—	28. Fonds Haller			
				Caisse hypothécaire fr. 33,583.10	Intérêts	1,343	30
					Total des augmentations .	1,343	30
433,862	87	—	—	29. Fonds pour l'extension du service public des aliénés			
				Caisse de l'Etat fr. 433,862.87	Versement	100,000	—
					Total des augmentations .	100,000	—
					Diminution nette	70,684	67
3,267,298	26	48,028	59	30. Fonds de la Waldau			
				Immeubles fr. 927,737.92	Fermages	34,865	—
				Inventaire » 1,316,343.10	Intérêts des capitaux . . .	36,644	52
				Caisse hypothécaire » 912,846.43			
				Créances courantes » 91,821.82	Total des augmentations .	71,509	52
				Avances à des malades » 8,674.62	Diminution nette	106,036	15
				Caisse, solde actif » 9,874.37			
				Actif fr. 3,267,298.26			
				Caisse de l'Etat fr. 42,268.59			
				Dettes courantes » 5,760.—			
				Passif fr. 48,028.59			
				fr. 3,219,269.67			
10,978,379	87	52,956	95	A reporter		981,138	87

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
678,625	01	Report		7,318,099	99	2,535	41
281	15	Entretien des herbiers	26. Fonds Guthnick	4,326	74	—	—
281	15	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 4,000.—				
			Solde de compte » 326.74				
			fr. 4,326.74				
300	—	Subsides	27. Fonds Træchsel	47,895	85	—	—
300	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 47,895.85				
1,548	20	Augmentation nette					
—	—	Bourse	28. Fonds Haller	34,926	40	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 34,926.40				
1,343	30	Augmentation nette					
170,684	67	Maisons de santé de Bellelay et Münsingen, frais de construction	29. Fonds pour l'extension du service public des aliénés	363,178	20	—	—
170,684	67	Total des diminutions	Caisse de l'Etat fr. 363,178.20				
69,329	52	Contribution aux frais de la maison de santé	30. Fonds de la Waldau	3,149,737	02	36,503	50
2,250	—	Rentes	Immeubles fr. 918,822.92				
105,966	15	Diminution d'inventaire	Inventaire » 1,210,376.95				
177,545	67	Total des diminutions	Caisse hypothécaire » 919,511.43				
			Créances courantes » 41,948.18				
			Caisse de l'Etat » 43,304.97				
			Avances à des malades » 6,163.83				
			Caisse, solde actif » 9,608.74				
			Actif fr. 3,149,737.02				
			Dettes courantes fr. 36,503.50				
			Passif fr. 36,503.50				
			fr. 3,113,233.52				
1,027,436	50		A reporter	10,918,164	20	39,038	91

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
10,978,379	87	52,956	95	Report		981,138	87
64,729	35	—	—	31. Legs Mühlemann			
				Caisse hypothécaire fr. 64,729.35	Intérêts	2,574	80
					Total des augmentations .	2,574	80
					Diminution nette	115	20
954,770	25	—	—	32. Fondation Moser			
				Caisse hypothécaire fr. 954,770.25	Intérêts	38,007	—
					Total des augmentations .	38,007	—
6,113	85	—	—	33. Legs Flügel			
				Caisse hypothécaire fr. 6,113.85	Intérêts	244	50
					Total des augmentations .	244	50
42,728	16	—	—	34. Fonds des aliénés de la maison de			
				santé de la Waldau	Intérêts	1,711	55
				Caisse hypothécaire fr. 40,554.25	Total des augmentations .	1,711	55
				Valeurs » 2,173.91			
				fr. 42,728.16			
195,618	55	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident			
				des employés de la Waldau	Intérêts	7,824	70
				Caisse hypothécaire fr. 195,618.55	Total des augmentations .	7,824	70
181,382	60	—	—	36. Fonds de secours en cas d'accident			
				des employés de la maison de santé	Intérêts	7,255	25
				de Münsingen	Total des augmentations .	7,255	25
				Caisse hypothécaire fr. 181,382.60			
12,423,722	63	52,956	95	A reporter		1,038,756	67

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,027,436	50		Report	10,918,164	20	39,038	91
2,690	—	Subsides	31. Legs Mühlemann	64,614	15	—	—
2,690	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 64,614.15				
33,110	—	Subsides	32. Fondation Moser	959,667	25	—	—
33,110	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 959,667.25				
4,897	—	Augmentation nette					
—	—	—	33. Legs Flügel	6,358	35	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 6,358.35				
244	50	Augmentation nette					
13	90	Impôts	34. Fonds des aliénés de la maison de	44,425	81	—	—
13	90	Total des diminutions	santé de la Waldau				
1,697	65	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 42,251.90				
			Valeurs » 2,173.91				
			fr. 44,425.81				
—	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident	203,443	25	—	—
—	—	Total des diminutions	des employés de la Waldau				
7,824	70	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 203,443.25				
—	—	—	36. Fonds de secours en cas d'accident des	188,637	85	—	—
—	—	Total des diminutions	employés de la maison de santé de				
7,255	25	Augmentation nette	Münsingen				
			Caisse hypothécaire fr. 188,637.85				
1,063,250	40		A reporter	12,385,310	86	39,038	91

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933					Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
12,423,722	63	52,956	95	Report		1,038,756	67
142,705	40	—	—	37. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 142,705.40	Intérêts Total des augmentations .	5,708 5,708	20 20
23,800	—	—	—	38. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 23,800.—	Intérêts Total des augmentations .	912 912	60 60
9,370	45	—	—	39. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	Dons Intérêts Total des augmentations .	260 374 635	50 80 30
1,232	95	—	—	40. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232.95	Intérêts Total des augmentations .	49 49	25 25
65,671	05	—	—	41. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 65,671.05	Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	2,573 2,573 26	15 15 85
142,153	15	—	—	42. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 142,153.15	Intérêts Dons Total des augmentations .	5,886 10,200 16,086	10 — 10
12,808,655	63	52,956	95	A reporter		1,064,721	27

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,063,250	40		Report	12,385,310	86	39,038	91
—	—						
—	—						
5,708	20	Total des diminutions					
		Augmentation nette					
912	60	Cadeaux pour les malades pauvres	37. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay	148,413	60	—	—
912	60	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 148,413.60				
635	30	Primes à des malades qui font des travaux	38. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen	23,800	—	—	—
635	30	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 22,800.—				
			Valeurs » 1,000.—				
			fr. 23,800.—				
635	30	Primes à des malades qui font des travaux	39. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay	9,370	45	—	—
635	30	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 9,370.45				
49	25	Cadeaux de Noël	40. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay	1,232	95	—	—
49	25	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 1,232.95				
2,600	—	Bourses	41. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne	65,644	20	—	—
2,600	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 65,644.20				
5,900	—	Contribution aux frais de la Faculté de théologie catholique	42. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne	152,339	25	—	—
5,900	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 152,339.25				
10,186	10	Augmentation nette					
1,073,347	55		A reporter	12,786,111	31	39,038	91

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
12,808,655	63	52,956	95	Report		1,064,721	27
150,657	50	—	—	43. Fonds de bourses Lenz-Heymann	Intérêts	5,798	35
				<i>a. Fonds principal</i>	Legs	—	—
				Caisse hypothécaire fr. 144,657.50	Total des augmentations .	5,798	35
				Valeurs » 6,000.—	Diminution nette	9,996	65
				fr. 150,657.50			
34,072	40	—	—	<i>b. Fonds de réserve</i>	Intérêts	1,222	90
				Caisse hypothécaire fr. 34,072.40	Versement du fonds principal	5,595	—
					Total des augmentations .	6,817	90
					Diminution nette	373	30
7,050,000	—	—	—	44. Fonds de réserve de la Banque cantonale	Versement nouveau . . .	150,000	—
				Banque cantonale fr. 7,050,000.—	Total des augmentations .	150,000	—
3,499,566	05	—	—	45. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale	Versement nouveau . . .	520,478	42
				Banque cantonale fr. 3,499,566.05	Total des augmentations .	520,478	42
					Diminution nette	719,228	30
7,170,000	—	—	—	46. Caisse hypothécaire, fonds de réserve	Versement nouveau . . .	150,000	—
				Caisse hypothécaire fr. 7,170,000.—	Total des augmentations .	150,000	—
1,383	55	—	—	47. Fonds de secours et de patronage	Intérêts	55	30
				Caisse hypothécaire fr. 1,383.55	Total des augmentations .	55	30
—	—	—	—	48. Dime de l'alcool, réserve	—	—	—
				Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.—	Total des augmentations .	—	—
				Société du château de Bümpliz, bons de participation fr. 4,000.—			
30,714,335	13	52,956	95	A reporter		1,897,871	24

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,073,347	55		Report	12,786,111	31	39,038	91
5,595	—	Versement au fonds de réserve	43. Fonds de bourses Lenz-Heymann	140,660	85	—	—
10,200	—	Dons	<i>a. Fonds principal</i>				
15,795	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 134,660.85				
			Valeurs » 6,000.—				
			fr. 140,660.85				
6,950	—	Bourses	<i>b. Fonds de réserve</i>	33,699	10	—	—
241	20	Frais d'administration	Caisse hypothécaire fr. 33,699.10				
7,191	20	Total des diminutions					
—	—	—	44. Fonds de réserve de la Banque can-	7,200,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	tonale				
150,000	—	Augmentation nette	Banque cantonale fr. 7,200,000.—				
1,239,706	72	Prélèvements	45. Fonds spécial de réserve de la Banque	2,780,337	75	—	—
1,239,706	72	Total des diminutions	cantonale				
			Banque cantonale fr. 2,780,337.75				
—	—	—	46. Caisse hypothécaire, fonds de réserve	7,320,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 7,320,000.—				
150,000	—	Augmentation nette					
—	—	—	47. Fonds de secours et de patronage	1,438	85	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 1,438.85				
55	30	Augmentation nette					
—	—	—	48. Dime de l'alcool, réserve	—	—	—	—
—	—	Total des diminutions	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.—				
			Société du château de Bümpliz, bons de participation fr. 4,000.—				
2,336,040	47		A reporter	30,262,247	86	39,038	91

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
30,714,335	13	52,956	95	Report		1,897,871	24
963,546	56	—	—	49. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura	Versement nouveau . . .	20,000	—
				Caisse hypothécaire fr. 963,546.56	Intérêts	36,423	74
					Total des augmentations .	56,423	74
					Diminution nette	70,852	09
15,460	80	—	—	50. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura	Contributions des ouvriers.	335	20
				Caisse hypothécaire fr. 12,718.—	Intérêts	579	70
				Caisse d'épargne de Nidau » 2,743.30	Total des augmentations .	914	90
					Diminution nette	157	60
				fr. 15,461.30			
				Caisse, solde passif » —.50			
				fr. 15,460.80			
10,908,636	02	1,319,232	61	51. Fonds de l'hôpital de l'île	Produit de l'hôpital. . . .	58,155	25
				<i>a. Fonds de l'hôpital</i>	Intérêts des capitaux . . .	270,032	54
				Valeurs fr. 4,046,038.03	Fermages et loyers	11,540	25
				Caisse hypothécaire » 1,715,276.90	Legs et dons	9,392	—
				Immeubles » 3,941,790.32	Pharmacie de l'hôpital . .	706	77
				Inventaire » 280,588.50	Total des augmentations .	349,826	81
				Pharmacie de l'hôpital » 41,691.12			
				Etat de Berne » 700,000.—			
				Créances courantes » 177,014.65			
				Caisse, solde actif » 6,236.50			
				Actif fr. 10,908,636.02			
				Dépôts des malades fr. 6,327.20			
				Dettes courantes » 209,142.55			
				Réserve p. travaux de construction urgents, etc. » 1,103,762.86			
				Passif fr. 1,319,232.61			
				fr. 9,589,403.41			
64,030	—	—	—	<i>b. Fonds des cures de bains</i>	Intérêts	2,561	15
				Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	Subventions	7,480	20
					Total des augmentations .	10,041	35
42,666,008	51	1,372,189	56	A reporter		2,315,078	04

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934							
Dépenses				Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.					Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,336,040	47			Report		30,262,247	86	39,038	91
127,275	83	Entretien des canaux		49. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura		892,694	47	—	—
127,275	83	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 892,694.47					
1,072	50	Secours et frais médicaux		50. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura		15,303	20	—	—
1,072	50	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 13,226.70					
				Caisse d'épargne de Nidau » 2,022.90					
				Caisse » 53.60					
				fr. 15,303.20					
3,100	—	Charges		51. Fonds de l'hôpital de l'Ile		11,026,185	61	1,416,737	79
23,963	10	Impôts		a. Fonds de l'hôpital					
6,719	30	Frais d'administration		Valeurs fr. 3,971,864.23					
296,000	—	Réserve pour travaux de construction urgents		Caisse hypothécaire » 1,990,021.45					
329,782	40	Total des diminutions		Immeubles » 3,941,790.32					
20,044	41	Augmentation nette		Inventaire » 270,588.50					
				Pharmacie de l'hôpital » 56,919.74					
				Etat de Berne » 600,000.—					
				Créances courantes » 190,097.40					
				Caisse, solde actif » 4,903.97					
				Actif fr. 11,026,185.61					
				Dépôts des malades fr. 3,237.—					
				Dettes courantes » 174,188.15					
				Réserve pour travaux de construction urgents, etc. » 1,239,312.64					
				Passif fr. 1,416,737.79					
				fr. 9,609,447.82					
10,041	35	Subventions pour des cures et autres subventions		b. Fonds des cures de bains		64,030	—	—	—
10,041	35	Total des diminutions		Caisse hypothécaire fr. 64,030.—					
2,804,212	55			A reporter		42,260,461	14	1,455,776	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
42,666,008	51	1,372,189	56	Report		2,315,078	04
15,000	—	—	—	51. Fonds de l'hôpital de l'île			
				<i>c. Fonds Bitzius</i>	Intérêts	600	—
				Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	Subventions	1,508	35
					Total des augmentations .	2,108	35
27,093	60	—	—	<i>d. Fonds des cadeaux de Noël</i>	Intérêts	1,083	66
				Caisse hypothécaire fr. 27,093.60	Subventions	338	—
					Legs et dons	825	64
					Total des augmentations .	2,247	30
57,539	20	—	—	<i>e. Fonds Zeerleder</i>	Intérêts	2,301	50
				Caisse hypothécaire fr. 57,539.20	Total des augmentations .	2,301	50
100,820	—	—	—	<i>f. Fonds des viatiques</i>	Intérêts	4,032	70
				Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	Subventions	1,482	60
					Total des augmentations .	5,515	30
12,002	20	—	—	<i>g. Fonds Isenschmid</i>	Intérêts	480	05
				Caisse hypothécaire fr. 12,002.20	Total des augmentations .	480	05
87,505	55	—	—	<i>h. Fonds Gibollet et Imhoof</i>	Intérêts	3,500	10
				Caisse hypothécaire fr. 87,505.55	Subventions	5,658	35
					Total des augmentations .	9,158	45
42,510	90	—	—	<i>i. Fonds Sara</i>	Intérêts	1,700	35
				Caisse hypothécaire fr. 42,510.90	Subventions	323	65
					Total des augmentations .	2,024	—
43,008,479	96	1,372,189	56	A reporter		2,338,912	99

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,804,212	55	Report		42,260,461	14	1,455,776	70
		51. Fonds de l'hôpital de l'Île					
		<i>c. Fonds Bitzius</i>					
2,108	35	Subventions pour des cures	Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	15,000	—	—	—
2,108	35	Total des diminutions					
		<i>d. Fonds des cadeaux de Noël</i>					
1,422	70	Cadeaux de Noël aux malades de l'hôpital	Caisse hypothécaire fr. 27,918.20	27,918	20	—	—
1,422	70	Total des diminutions					
824	60	Augmentation nette					
		<i>e. Fonds Zeerleder</i>					
2,095	10	Secours	Caisse hypothécaire fr. 57,745.60	57,745	60	—	—
2,095	10	Total des diminutions					
206	40	Augmentation nette					
		<i>f. Fonds des viatiques</i>					
5,515	30	Secours aux malades de l'hôpital, subventions	Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	100,820	—	—	—
5,515	30	Total des diminutions					
		<i>g. Fonds Isenschmid</i>					
452	10	Récompenses aux gardes-malades	Caisse hypothécaire fr. 12,030,15	12,030	15	—	—
452	10	Total des diminutions					
27	95	Augmentation nette					
		<i>h. Fonds Gibollet et Imhoof</i>					
7,157	35	Appareils pour des malades indigents	Caisse hypothécaire fr. 89,506.65	89,506	65	—	—
7,157	35	Total des diminutions					
2,001	10	Augmentation nette					
		<i>i. Fonds Sara</i>					
1,641	35	Secours aux malades	Caisse hypothécaire fr. 42,893.55	42,893	55	—	—
1,641	35	Total des diminutions					
382	65	Augmentation nette					
2,824,604	80		A reporter	42,606,375	29	1,455,776	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
43,008,479	96	1,372,189	56	Report		2,338,912	99
				51. Fonds de l'hôpital de l'Île			
				<i>k. Fonds Charles Girard-Gibollet</i>	Legs et dons	1,600	—
6,659	60	—	—	Caisse hypothécaire fr. 6,659.60	Intérêts	266	35
					Total des augmentations .	1,866	35
				<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i>	Intérêts	14,485	60
362,150	90	—	—	Caisse hypothécaire fr. 362,150.90	Total des augmentations .	14,485	60
				<i>m. Caisse de retraite</i>	Intérêts	1,748	05
43,701	05	—	—	Caisse hypothécaire fr. 43,701.05	Subsides	2,584	90
					Total des augmentations .	4,332	95
					Diminution nette	10,068	85
				<i>n. Fonds d'achat d'une ambulance</i>	Intérêts	547	35
13,684	55	—	—	Caisse hypothécaire fr. 13,684.55	Total des augmentations .	547	35
				<i>o. Fonds Scherb</i>	Intérêts	28,583	75
722,197	70	—	—	Caisse hypothécaire fr. 722,196.70			
				Valeurs » 1.—	Total des augmentations .	28,583	75
				fr. 722,197.70			
				<i>p. Fonds de radio</i>	Intérêts	168	25
4,207	45	—	—	Caisse hypothécaire fr. 4,207.45	Total des augmentations .	168	25
					Diminution nette	169	30
				<i>q. Fondation Hans Stettler</i>	Intérêts	2,057	15
51,430	10	—	—	Caisse hypothécaire fr. 51,430.10	Total des augmentations .	2,057	15
44,212,511	31	1,372,189	56	A reporter		2,390,954	39

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,824,604	80		Report	42,606,375	29	1,455,776	70
		51. Fonds de l'hôpital de l'île					
		<i>k. Fonds Charles Girard-Gibollet</i>		8,504	30	—	—
		Caisse hypothécaire fr. 8,504.30					
21	65	Instruments et appareils					
21	65	Total des diminutions					
1,844	70	Augmentation nette					
3,192	20	Prélèvement	<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i>	373,444	30	—	—
3,192	20	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 373,444.30				
11,293	40	Augmentation nette					
14,401	80	Pensions	<i>m. Caisse de retraite</i>	33,632	20	—	—
14,401	80	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 33,632.20				
57	40	Frais	<i>n. Fonds d'achat d'une ambulance</i>	14,174	50	—	—
57	40	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 14,174.50				
489	95	Augmentation nette					
19,152	—	Rentes	<i>o. Fonds Scherb</i>	722,419	40	—	—
1,035	75	Impôts et frais d'administra- tion	Caisse hypothécaire fr. 722,418.40				
8,174	30	Secours	Valeurs » 1.—				
28,362	05	Total des diminutions	fr. 722,419.40				
221	70	Augmentation nette					
337	55	Frais	<i>p. Fonds de radio</i>	4,038	15	—	—
337	55	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 4,038.15				
2,052	—	Frais	<i>q. Fondation Hans Stettler</i>	51,435	25	—	—
2,052	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 51,435.25				
5	15	Augmentation nette					
2,873,029	45		A reporter	43,814,023	39	1,455,776	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
44,212,511	31	1,372,189	56	Report		2,390,954	39
200,831	90	—	—	52. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 200,831.90	Intérêts Total des augmentations .	8,011 8,011	55 55
20,786	95	—	—	53. Fonds de bibliothèque Ruppen Caisse hypothécaire fr. 20,786.95	Intérêts Total des augmentations .	831 831	40 40
20,846	65	—	—	54. Fonds de secours de la maison disciplinaire de la Montagne de Diesse Caisse hypothécaire fr. 19,457.65 Solde actif » 1,389.— fr. 20,846.65	Versement Intérêts Total des augmentations .	— 818 818	— 25 25
4,600	10	111	10	55. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 4,600.10 Solde de compte » 111.10 fr. 4,489.—	Intérêts Total des augmentations .	183 183	30 30
183,311	30	—	—	56. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 183,311.30	Intérêts Total des augmentations .	7,178 7,178	10 10
44,642,888	21	1,372,300	66	A reporter		2,407,976	99

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,873,029	45		Report	43,814,023	39	1,455,776	70
2,322	—	Indemnités	52. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière	206,521	45	—	—
2,322	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 206,521.45				
5,689	55	Augmentation nette					
830	—	Entretien de la bibliothèque	53. Fonds de bibliothèque Ruppenner	20,788	35	—	—
830	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 20,788.35				
1	40	Augmentation nette					
60	—	Secours	54. Fonds de secours de la maison disciplinaire de la Montagne de Diesse	21,664	90	60	—
60	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 21,664.90				
758	25	Augmentation nette	Solde passif „ 60.—				
			fr. 21,604.90				
—	—	—	55. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf	4,672	30	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 4,383.40				
183	30	Augmentation nette	Solde actif » 288.90				
			fr. 4,672.30				
4,257	55	Frais d'assurance	56. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil	186,231	85	—	—
4,257	55	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 186,231.85				
2,920	55	Augmentation nette					
2,880,499	—		A reporter	44,253,902	24	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
44,642,888	21	1,372,300	66	Report		2,407,976	99
769,074	45	—	—	57. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 769,074.45 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts	87,633 30,436	— 15
					Total des augmentations .	118,069	15
38,269	85	—	—	58. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,269.85	Intérêts Total des augmentations .	1,530 1,530	75 75
524,605	05	—	—	59. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 524,605.05	Versements de caisses d'assurance dissoutes Intérêts Total des augmentations .	— 20,984 20,984	— 20 20
23,476,031	90	—	—	60. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. III ^e section Caisse hypothécaire fr. 23,476,031.90	Subvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires . Intérêts Total des augmentations .	90,861 867,085 1,007,109 930,042 2,895,099	05 55 65 80 05
69,450,869	46	1,372,300	66	A reporter		5,443,660	14

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934						
Dépenses			Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,880,499	—			Report	44,253,902	24	1,455,836	70
5,000	—	Hôpital de district de Münsingen	57. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 782,027.28 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—		782,027	28	—	—
5,000	—	Hôpital de district d'Oberdiessbach						
5,000	—	Hôpital de district de St. Imier						
6,000	—	Asile d'alcoolisés Wysshölzli						
20,480	—	Hospice d'Utzigen						
9,000	—	» de Sumiswald						
11,200	—	» » Dettenbühl						
7,700	—	» » Frienisberg						
1,416	32	Maison d'Education de Cerlier						
8,000	—	Etablissement de sourdes-muettes à Wabern						
1,000	—	Hôspice de Worben						
5,720	—	Hôpital Feninger, Laufon						
11,600	—	Hospice « Gottesgnad » à Ittigen						
8,000	—	Maison d'éducation « Victoria » à Wabern						
105,116	32	Total des diminutions						
12,952	83	Augmentation nette						
1,510	—	Entretien de la bibliothèque	58. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,290.60		38,290	60	—	—
1,510	—	Total des diminutions						
20	75	Augmentation nette						
20,984	20	Contribution à l'assurance du bétail	59. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 524,605.05		524,605	05	—	—
20,984	20	Total des diminutions						
—	—	Augmentation nette						
189,766	05	Remboursements	60. Caisse d'assurance des instituteurs bernois <i>a. III^e section</i> Caisse hypothécaire fr. 23,753,734.95		23,753,734	95	—	—
2,299,547	25	Pensions						
83,473	10	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse						
44,609	60	Frais d'administration						
2,617,396	—	Total des diminutions						
277,703	05	Augmentation nette						
5,625,505	52		A reporter		69,352,560	12	1,455,836	70

57. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité
Caisse hypothécaire fr. 782,027.28
Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—

58. Fonds de bibliothèque Zehender
Caisse hypothécaire fr. 38,290.60

59. Fonds d'assurance du bétail
Caisse hypothécaire fr. 524,605.05

60. Caisse d'assurance des instituteurs bernois
a. III^e section
Caisse hypothécaire fr. 23,753,734.95

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
69,450,869	46	1,372,300	66	Report		5,443,660	14
				60. Caisse d'assurance des instituteurs bernois			
				<i>b. II^e section</i>			
37,282	25	—	—	Caisse hypothécaire fr. 37,282.25	Intérêts	1,491	20
					Total des augmentations .	1,491	20
				<i>c. Fonds de secours</i>			
313,897	35	—	—	Caisse hypothécaire fr. 313,897.35	Dons	2,510	75
					Intérêts	12,555	85
					Total des augmentations .	15,066	60
				61. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes			
10,219,138	80	—	—	Caisse hypothécaire fr. 10,219,138.80	Subvention de l'Etat . . .	388,753	05
					Cotisations des sociétaires, finances d'entrée	420,218	15
					Intérêts	414,499	85
					Total des augmentations .	1,223,471	05
				62. Fonds Edouard-Adolphe Stein			
28,640	25	—	—	Caisse hypothécaire fr. 28,640.25	Intérêts	1,141	95
					Total des augmentations .	1,141	95
				63. Fonds Jean Aebi			
28,845	50	—	—	Caisse hypothécaire fr. 28,845.50	Intérêts	1,153	80
					Total des augmentations .	1,153	80
				64. Legs Volz			
3,103	35	—	—	Caisse hypothécaire fr. 3,103.35	Intérêts	124	10
					Total des augmentations .	124	10
80,081,776	96	1,372,300	66	A reporter		6,686,108	84

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
5,625,505	52		Report	69,352,560	12	1,455,836	70
		60. Caisse d'assurance des instituteurs bernois					
703	75	Suppléments de primes		38,069	70	—	—
703	75	Total des diminutions	<i>b. II^e section</i>				
787	45	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 38,069.70				
12,332	90	Secours	<i>c. Fonds de secours</i>	316,631	05	—	—
12,332	90	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 316,631.05				
2,733	70	Augmentation nette					
503,953	60	Pensions	61. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes	10,904,231	85	—	—
22,134	65	Indemnités aux sociétaires					
12,289	75	sortis de la caisse	Caisse hypothécaire fr. 10,904,231.85				
		Frais d'administration					
538,378	—	Total des diminutions					
685,093	05	Augmentation nette					
1,100	—	Prix	62. Fonds Edouard-Adolphe Stein	28,682	20	—	—
1,100	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 28,682.20				
41	95	Augmentation nette					
—	—		63. Fonds Jean Aebl	29,999	30	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 29,999.30				
1,153	80	Augmentation nette					
—	—	Total des diminutions	64. Legs Volz	3,227	45	—	—
—	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 3,227.45				
124	10						
6,178,020	17		A reporter	80,673,401	67	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
80,081,776	96	1,372,300	66	Report		6,686,108	84
868,550	85	—	—	65. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions	31,167	50
				Caisse hypothécaire fr. 868,550.85	Intérêts	34,742	05
					Total des augmentations .	65,909	55
874,380	35	—	—	66. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose	Contributions des communes	219,387	95
				Caisse hypothécaire fr. 874,380.35	Versement	278	30
					Intérêts	35,741	20
					Total des augmentations .	255,407	45
72,111	15	—	—	67. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau	Intérêts	2,884	45
				Caisse hypothécaire fr. 72,111.15	Total des augmentations .	2,884	45
84,966	23	—	—	68. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra	Subvention de la Confédération	57,169	85
				Caisse hypothécaire fr. 84,966.23	Subvention de l'Etat . . .	30,000	—
					Contributions des propriétaires de vignes	5,821	83
					Intérêts	1,684	62
					Total des augmentations .	94,676	30
					Diminution nette	19,622	20
37,597	20	—	—	69. Fonds du Technicum de Bienne	Intérêts	1,506	90
				Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	Total des augmentations .	1,506	90
61,435	20	—	—	70. Fonds bernois de patronage	Intérêts	2,225	15
				Caisse hypothécaire fr. 61,227.30	Prélèvement sur la dîme de l'alcool	8,729	—
				Solde actif » 207,90	Remboursements	121	60
				fr. 61,435.20	Total des augmentations .	11,075	75
82,080,817	94	1,372,300	66	A reporter		7,117,569	24

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934						
Dépenses			Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
6,178,020	17			Report	80,673,401	67	1,455,836	70
—	—							
—	—	Total des diminutions						
65,909	55	Augmentation nette						
224	50	Frais de perceptions						
224	50	Total des diminutions						
255,182	95	Augmentation nette						
—	—							
—	—	Total des diminutions						
2,884	45	Augmentation nette						
114,298	50	Subsides pour la reconstruction des vignes						
114,298	50	Total des diminutions						
1,506	90	Versement au Technicum de Bienne						
1,506	90	Total des diminutions						
8,024	25	Secours						
2,455	60	Loyer et concierge						
10,479	85	Total des diminutions						
595	90	Augmentation nette						
6,304,529	92			A reporter	82,977,393	30	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
82,080,817	94	1,372,300	66	Report		7,117,569	24
18,517	40	—	—	71. Fondation du Lœtschberg	Intérêts	580	65
				Caisse hypothécaire fr. 14,517.40	Total des augmentations .	580	65
				Valeurs » 4,000.—			
				fr. 18,517.40			
116,589	10	—	—	72. Fondation Walther Munzinger	Dons	100	—
				Valeurs fr. 9,000.—	Intérêts	4,992	65
				Caisse hypothécaire » 107,589.10	Total des augmentations .	5,092	65
				fr. 116,589.10			
19,546,302	85	—	—	73. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat	Cotisations des fonctionnaires, employés et ouvriers	1,071,676	65
				a. Caisse d'invalidité	Contributions de l'Etat . .	1,456,864	75
				Caisse hypothécaire fr. 19,546,302.85	Intérêts	770,083	76
					Total des augmentations .	3,298,625	16
1,104,893	20	—	—	b. Caisse d'épargne	Dépôts des sociétaires . .	54,929	40
				Caisse hypothécaire fr. 1,104,893.20	Dépôts de l'Etat	74,215	70
					Intérêts	44,041	55
					Total des augmentations .	173,186	65
64,763	80	—	—	c. Fonds de secours	Contributions diverses . .	1,075	—
				Caisse hypothécaire fr. 64,763.80	Intérêts	2,550	35
					Total des augmentations .	3,625	35
102,931,884	29	1,372,300	66	A reporter		10,598,679	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
6,304,529	92		Report	82,977,393	30	1,455,836	70
—	—						
—	—	71. Fondation du Lœtschberg		19,098	05	—	—
580	65	Caisse hypothécaire	fr. 15,098.05				
		Valeurs	» 4,000.—				
			fr. 19,098.05				
4,460	—	72. Fondation Walther Munzinger		117,221	75	—	—
		Valeurs	fr. 7,200.—				
4,460	—	Caisse hypothécaire	» 110,021.75				
632	65		fr. 117,221.75				
2,745,286	60	73. Caisse de prévoyance des fonction-		19,910,983	35	—	—
147,580	61	naires, employés et ouvriers de l'Etat					
5,926	—	a. Caisse d'invalidité					
35,151	45	Caisse hypothécaire	fr. 19,910,983.35				
2,933,944	66						
364,680	50						
149,456	10	b. Caisse d'épargne		1,128,623	75	—	—
		Caisse hypothécaire	fr. 1,128,623.75				
149,456	10						
23,730	55						
2,763	—	c. Fonds de secours		65,626	15	—	—
		Caisse hypothécaire	fr. 65,626.15				
2,763	—						
862	35						
9,395,153	68		A reporter	104,218,946	35	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
102,931,884	29	1,372,300	66	Report		10,598,679	70
455,184	15	—	—	74. Fonds Théodore Koher de l'Institut de recherches biologiques	Intérêts	19,166	60
				Valeurs fr. 225,000.—	Total des augmentations .	19,166	60
				Caisse hypothécaire » 230,184.15			
				fr. 455,184.15			
33,335	10	—	—	75. Fonds D^r Spirig	Intérêts	1,290	05
				Caisse hypothécaire fr. 33,335.10	Total des augmentations .	1,290	05
					Diminution nette	9	95
1,505,183	55	—	—	76. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne	Subvention de l'Etat pour pensions	3,647	25
				Caisse hypothécaire fr. 1,505,183.55	Subvention de l'Etat pour les assurés	96,898	—
					Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires .	126,308	75
					Intérêts	62,068	60
					Total des augmentations .	288,922	60
8,258	85	—	—	77. Legs D^r K. A. Lingner	Intérêts	2,759	15
				Caisse hypothécaire fr. 8,258.85	Total des augmentations .	2,759	15
				Valeurs M. 2,500.—			
15,248	55	—	—	78. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat	Intérêts	609	90
				Caisse hypothécaire fr. 15,248.55	Total des augmentations .	609	90
205,671	80	—	—	79. Fonds cantonal de solidarité	Intérêts	7,826	80
				Caisse hypothécaire fr. 205,671.80	Total des augmentations .	7,826	80
					Diminution nette	12,173	20
105,154,766	29	1,372,300	66	A reporter		10,919,254	80

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
9,395,153	68		Report	104,218,946	35	1,455,836	70
—	—						
—	—	74. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques		474,350	75	—	—
19,166	60	Valeurs fr. 225,000.—					
		Caisse hypothécaire » 249,350.75					
		fr. 474,350.75					
1,300	—	75. Fonds D^r Spirig		33,325	15	—	—
1,300	—	Caisse hypothécaire fr. 33,325.15					
198,923	30	76. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne		1,558,139	70	—	—
28,115	45	Caisse hypothécaire fr. 1,558,139.70					
8,927	70						
235,966	45						
52,956	15						
—	—						
—	—	77. Legs D^r K. A. Lingner		11,018	—	—	—
—	—	Caisse hypothécaire fr. 11,018.—					
2,759	15	Valeurs M. 2,500.—					
—	—	78. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat		15,858	45	—	—
—	—	Caisse hypothécaire fr. 15,858.45					
609	90						
20,000	—	79. Fonds cantonal de solidarité		193,498	60	—	—
		Caisse hypothécaire fr. 193,498.60					
20,000	—						
9,652,420	13		A reporter	106,505,137	—	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
105,154,766	29	1,372,300	66	Report		10,919,254	80
7,956	50	—	—	80. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,956.50	Intérêts	318	20
					Total des augmentations .	318	20
10,653	09	—	—	81. Fonds Dr Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif » 292.49 fr. 10,653.09	Bénéfice de cours Intérêts	57 330	35 25
					Total des augmentations .	387	60
121,090	70	—	—	82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital Caisse hypothécaire fr. 121,090.70	Intérêts	4,843	60
					Total des augmentations .	4,843	60
32,809	10	—	—	83. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 32,809.10	Versement du fonds capital Intérêts	4,840 1,284	— 05
					Total des augmentations .	6,124	05
33,273	20	—	—	84. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 33,273.20	Intérêts	1,330	90
					Total des augmentations .	1,330	90
13,439	90	—	—	85. Fonds Fädmingen pour bourses Caisse hypothécaire fr. 13,439.90	Intérêts	523	55
					Total des augmentations .	523	55
105,373,988	78	1,372,300	66	A reporter		10,932,782	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
9,652,420	13		Report	106,505,137	—	1,455,836	70
—	—						
—	—	Total des diminutions	80. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg	8,274	70	—	—
318	20	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 8,274.70				
290	26	Achats de livres	81. Fonds Dr Joachim de Giacomo	10,750	43	—	—
			Valeurs fr. 10,360.60				
290	26	Total des diminutions	Caisse hypothécaire » 57.60				
97	34	Augmentation nette	Solde actif » 332.23				
			fr. 10,750.43				
4,840	—	Versement au fonds de disposition	82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital	121,094	30	—	—
4,840	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 121,094.30				
3	60	Augmentation nette					
5,755	—	Allocations	83. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition	33,178	15	—	—
			Caisse hypothécaire fr. 33,178.15				
5,755	—	Total des diminutions					
369	05	Augmentation nette					
—	—	—	84. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura	34,604	10	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 34,604.10				
1,330	90	Augmentation nette					
420	—	Bourses	85. Fonds Fädminger pour bourses	13,543	45	—	—
420	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 13,543.45				
103	55	Augmentation nette					
9,663,725	39		A reporter	106,726,582	13	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
105,373,988	78	1,372,300	66	Report		10,932,782	70
21,717	15	—	—	86. Fonds K. A. Guillebeau	Dons	200	—
				Caisse hypothécaire fr. 20,717.15	Intérêts	861	—
				Valeurs » 1,000.—	Total des augmentations .	1,061	—
				fr. 21,717.15			
169,601	15	—	—	87. Fondation Eduard Herzog	Intérêts	7,130	45
				Caisse hypothécaire fr. 149,601.15	Dons	7,150	—
				Valeurs » 20,000.—	Total des augmentations .	14,280	45
				fr. 169,601.15			
18,510	10	—	—	88. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne	Intérêts	740	40
				Caisse hypothécaire fr. 18,510.10	Total des augmentations	740	40
76,605	35	—	—	89. Fonds pour secours extraordinaires	Intérêts	3,064	05
				Caisse hypothécaire fr. 76,605.35	Total des augmentations .	3,064	05
					Diminution nette	500	95
451,350	—	—	—	90. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne	Dons	571,426	90
				a. Fonds de fortune	Intérêts	30,615	90
				Caisse hypothécaire fr. 451,350.—	Total des augmentations .	602,042	80
11,933	60	—	—	b. Fonds de roulement	Dons	543	80
				Caisse hypothécaire fr. 11,933.60	Intérêts	277	—
					Versement du fonds de fortune	30,615	90
					Total des augmentations .	31,436	70
106,123,706	13	1,372,300	66	A reporter		11,585,408	10

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
9,663,725	39		Report	106,726,582	13	1,455,836	70
850	—	Allocations	86. Fonds K. A. Guillebeau	21,928	15	—	—
	—		Caisse hypothécaire fr. 20,928.15				
850	—	Total des diminutions	Valeurs » 1,000.—				
211	—	Augmentation nette	fr. 21,928.15				
1,952	10	Contribution aux frais de la Faculté de théologie cathol.	87. Fondation Eduard Herzog	181,929	50	—	—
	—		Caisse hypothécaire fr. 161,929.50				
1,952	10	Total des diminutions	Valeurs » 20,000.—				
12,328	35	Augmentation nette	fr. 181,929.50				
—	—	—					
—	—	Total des diminutions	88. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne	19,250	50	—	—
740	40	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 19,250.50				
3,565	—	Secours	89. Fonds pour secours extraordinaires	76,104	40	—	—
3,565	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 76,104.40				
30,615	90	Versement au fonds de roulement	90. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne	1,022,776	90	—	—
30,615	90	Total des diminutions	a. Fonds de fortune				
571,426	90	Augmentation nette	Caisse hypothéc. fr. 1,022,776.90				
22,315	—	Allocations	b. Fonds de roulement	20,357	60	—	—
697	70	Frais d'administration	Caisse hypothécaire fr. 20,357.60				
23,012	70	Total des diminutions					
8,424	—	Augmentation nette					
9,723,721	09		A reporter	108,068,929	18	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
106,123,706	13	1,372,300	66	Report		11,585,408	10
5,921	15	—	—	91. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 5,921.15	Intérêts Total des augmentations .	236 236	80 80
25,461	60	—	—	92. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 25,461.60	Intérêts Total des augmentations .	1,348 1,348	— —
25,857	95	—	—	93. Fondation lieutenant-colonel-vétérinaire Græub Caisse hypothécaire fr. 25,857.95	Intérêts Total des augmentations .	1,021 1,021	85 85
3,898,889	05	—	—	94. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 3,898,889.05	Versement de l'Etat . . . Intérêts Total des augmentations .	200,000 155,955 355,955	— 55 55
188,812	20	—	—	95. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 168,812.20 Valeurs » 20,000.— fr. 188,812.20	Intérêts Total des augmentations .	7,689 7,689	30 30
2,165	—	—	—	96. Legs N. Spring Caisse hypothécaire fr. 2,165.—	Intérêts Total des augmentations .	86 86	60 60
110,270,813	08	1,372,300	66	A reporter		11,951,746	20

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
9,723,721	09		Report	108,068,929	18	1,455,836	70
—	—	91. Legs Kindler pour la recherche du cancer		6,157	95	—	—
—	—	Caisse hypothécaire	fr. 6,157.95				
236	80	Total des diminutions					
		Augmentation nette					
—	—						
—	—	92. Fondation Alfred Kindler		26,809	60	—	—
1,348	—	Caisse hypothécaire	fr. 26,809.60				
		Total des diminutions					
		Augmentation nette					
800	—	Allocations		26,079	80	—	—
800	—	Total des diminutions					
221	85	Augmentation nette					
149,644	—	Subsides à la Société cantonale «Pour la vieillesse» et pour l'assistance des vieillards		4,105,200	60	—	—
149,644	—	Total des diminutions					
206,311	55	Augmentation nette					
—	—						
—	—	95. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère		196,501	50	—	—
7,689	30	Caisse hypothécaire	fr. 176,501.50				
		Valeurs	» 20,000.—				
			fr. 196,501.50				
—	—						
—	—	96. Legs N. Spring		2,251	60	—	—
86	60	Caisse hypothécaire	fr. 2,251.60				
		Total des diminutions					
		Augmentation nette					
9,874,165	09		A reporter	112,431,930	23	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
110,270,813	08	1,372,300	66	Report		11,951,746	20
21,640	60	—	—	97. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 21,640.60	Intérêts Total des augmentations .	865 865	60 60
106,365	70	—	—	98. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 106,365.70	Intérêts Versement Total des augmentations .	4,234 26,000 30,234	50 — 50
9,806	55	—	—	99. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire fr. 9,806.55	Intérêts Total des augmentations .	269 269	15 15
10,823	60	—	—	100. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire fr. 10,823.60	Intérêts Total des augmentations . Augmentation nette. . . .	424 424 395	35 35 65
3,644	25	—	—	101. Fonds d'excursion des instituts géologique-minéralogique et géographique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 3,644.25	Dons Intérêts Total des augmentations .	1,992 158 2,150	— 90 90
107,345	75	—	—	102. Fondation de Harries Caisse hypothécaire fr. 10,345.75 Valeurs » 97,000.— fr. 107,345.75	Intérêts Total des augmentations .	4,759 4,759	95 95
110,530,439	53	1,372,300	66	A reporter		11,990,450	65

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
9,874,165	09		Report	112,431,930	23	1,455,836	70
—	—						
—	—	97. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 22,506.20		22,506	20	—	—
865	60						
		Total des diminutions					
		Augmentation nette					
921	50	Prélèvements	98. Fonds cantonal des examens d'apprentissage	135,678	70	—	—
921	50	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 135,678.70				
29,313	—	Augmentation nette					
113	90	Allocations	99. Fonds Ed. Fischer	9,961	80	—	—
113	90	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 9,961.80				
155	25	Augmentation nette					
820	—	Allocations	100. Fonds Bürgi	10,427	95	—	—
820	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 10,427.95				
—	—		101. Fonds d'excursion des instituts géologique-minéralogique et géographique de l'Université	5,795	15	—	—
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 5,795.15				
2,150	90	Augmentation nette					
3,300	—	Bourses	102. Fondation de Harries	108,593	65	—	—
212	05	Frais d'administration	Caisse hypothécaire fr. 11,593.65				
3,512	05	Total des diminutions	Valeurs » 97,000.—				
1,247	90	Augmentation nette	fr. 108,593.65				
9,879,532	54		A reporter	112,724,893	68	1,455,836	70

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications			
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
110,530,439	53	1,372,300	66	Report		11,990,450	65
11,769	10	—	—	103. Fonds pour l'encouragement de l'élevage chevalin du Jura	Intérêts	466	90
				Caisse hypothécaire fr. 11,769.10	Total des augmentations .	466	90
13,863	48	—	—	104. Fonds de voyages de l'établissement des sourds-muets de Münchenbuchsee	Intérêts	550	90
				Caisse hypothécaire fr. 13,785.60	Total des augmentations .	550	90
				Solde actif „ 77.88			
				fr. 13,863.48			
20,254	65	—	—	105. Fonds des places gratuites de l'établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee	Intérêts	653	20
				Banque cantonale fr. 20,254.65	Total des augmentations .	653	20
—	—	—	—	106. Fonds de voyage de l'association des anciens élèves de l'école normale	Etat au 1 ^{er} janvier . . .	25,689	—
					Intérêts	1,007	35
					Total des augmentations .	26,696	35
—	—	—	—	107. Fondation pour l'encouragement des recherches concernant l'Encéphalite, de la faculté de médecine de l'Université	Allocations	10,000	—
					Intérêts	232	20
					Total des augmentations .	10,232	20
—	—	—	—	108. Fondation Henri Türlér de l'«Helvétia» à Berne	Allocations	5,020	—
					Total des augmentations .	5,020	—
110,576,326	76	1,372,300	66	A reporter		12,034,070	20

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934						
Dépenses			Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
9,879,532	54			Report	112,724,893	68	1,455,836	70
231	30	Secours	103. Fonds pour l'encouragement de l'élevage chevalin du Jura		12,004	70	—	
231	30	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 12,004.70					
235	60	Augmentation nette						
446	90	Voyages	104. Fonds de voyage de l'établissement des sourds-muets de Münchenbuchsee		13,967	48	—	
446	90	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 13,966.60					
104	—	Augmentation nette	Solde actif » —.98					
			fr. 13,967.48					
265	—	Bourses	105. Fonds des places gratuites de l'établissement des sourds-muets de Münchenbuchsee		20,642	85	—	
265	—	Total des diminutions	Banque cantonale fr. 20,642.85					
388	20	Augmentation nette						
1,696	35	Voyages	106. Fonds de voyage de l'association des anciens élèves de l'école normale		25,000	—	—	
1,696	35	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 25,000.—					
25,000	—	Augmentation nette						
—	—	—	107. Fondation pour l'encouragement des recherches concernant l'Encéphalite de la faculté de médecine de l'Université		10,232	20	—	
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 10,232.20					
10,232	20	Augmentation nette						
—	—	—	108. Fondation Henri Türlér de l'«Helvétia» à Berne		5,020	—	—	
—	—	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 5,020.—					
5,020	—	Augmentation nette						
9,882,172	09		A reporter		112,811,760	91	1,455,836 70	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

Situation de la fortune au 31 décembre 1933				Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
110,576,326	76	1,372,300	66	Report		12,034,070 20
—	—	—	—	109. Donation des Communes paysannes bernoises en faveur du Centenaire de l'Université	Allocation	13,500 —
					Total des augmentations .	13,500 —
—	—	—	—	110. Fonds de bibliothèque (besoins généraux)	Dons	4,479 65
					Total des augmentations .	4,479 65
—	—	—	—	111. Fondation Geiser pour le séminaire de mathématiques	Allocations	500 —
					Intérêts	9 35
					Total des augmentations .	509 35
110,576,326	76	1,372,300	66	Somme totale de l'actif et du passif	Somme totale des augmentations	12,052,559 20
		109,204,026	10	Actif net		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1934

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1934					
Dépenses		Fonds spéciaux		Actif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
9,882,172	09		Report	118,811,760	91	1,455,836	70
—	—	—					
—	—	109. Donation des communes paysannes bernoises en faveur du Centenaire de l'Université		13,500	—	—	—
13,500	—	Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 13,500.—				
—	—	—					
—	—	Total des diminutions					
4,479	65	Augmentation nette	110. Fonds de bibliothèque (besoins généraux)	4,479	65	—	—
			Caisse hypothécaire fr. 4,479.65				
—	—	—					
—	—	Total des diminutions					
509	35	Augmentation nette	111. Fondation Geiser pour le séminaire de mathématiques	509	35	—	—
			Caisse hypothécaire fr. 509.35				
9,882,172	09	Somme totale des diminutions	Somme totale de l'actif et du passif	112,830,249	91	1,455,836	70
2,170,387	11	Augmentation nette	Actif net			111,374,413	21

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1934 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 11 mai 1935.

Le contrôleur des finances,
V. Michel.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1934.

Monsieur le Directeur des finances,

Le Contrôle cantonal des finances vous soumet par les présentes, à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand-Conseil, le compte de l'administration des finances de l'Etat de Berne pour l'année 1934.

La manière d'exposer les opérations de l'administration courante et de subdiviser la fortune de l'Etat, prévue par la loi sur l'administration des finances, n'a subi aucune modification comparativement aux comptes des exercices antérieurs. Par contre, un changement est intervenu en ce qui concerne les rubriques du fonds de roulement de la Caisse de l'Etat. Les comptes courants — débiteurs et créditeurs des administrations spéciales, de même que les placements et dépôts qui étaient indiqués précédemment de façon sommaire, sont mentionnés désormais d'après l'état des comptes particuliers, afin d'avoir un aperçu plus exact.

Le compte de l'exercice 1934 boucle par une diminution de la fortune nette de l'Etat de **fr. 4,173,071.06**, résultat d'une fortune nette de **fr. 54,447,804.56** au commencement et de **fr. 50,274,733.50** à la fin de l'exercice.

Cette dernière somme provient

d'un <i>actif</i> de	fr. 475,743,102. 74
et d'un <i>passif</i> de	» 425,468,369. 24

Comparativement à l'exercice précédent, l'actif s'est augmenté de fr. 13,666,426.39 et le passif de fr. 17,839,497.45.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 84.

A. Compte de profits et pertes.

La diminution nette de la fortune de **fr. 4,173,071.06** provient des modifications suivantes:

Diminutions :

Administration courante :

Dépenses fr. 168,936,398. 91

Forêts :

Réductions de la valeur estimative » 6,070. —

Domaines :

Moins-values de ventes » 11,720. —

Excédents de prix d'achat » 57,534. —

Réductions de la valeur estimative » 108,900. —

Achat de droits » 34. 40

Cessions de domaines » 77,460. —

A reporter fr. 169,198,117. 31

	Report	fr. 169,198,117. 31
Placements et dépôts :		
Radiation	»	1,325. —
Fonds d'amortissement des chemins de fer :		
Versement	»	1,600,000. —
Avance à l'administration courante :		
Radiation	»	470,500. —
Inventaire de l'administration :		
Diminutions	»	170,714. 47
Total des diminutions		fr. 171,440,656. 78
Augmentations :		
Administration courante :		
Recettes		fr. 163,658,543. 22
Forêts :		
Infériorités de prix d'achat	»	100. —
Vente de droits	»	3,000. —
Relèvements de la valeur estimative	»	1,840. —
Domaines :		
Plus-values de ventes	»	57,912. —
Infériorités de prix d'achat	»	3,442. —
Vente de droits	»	42,752. 85
Relèvements de la valeur estimative	»	760,830. —
Subsides de la Confédération pour l'acquisition de terrain de reboisement	»	33,726. 50
Amortissement d'emprunts	»	2,070,500. —
Solde du compte de l'administration courante, radiation	»	470,500. —
Inventaire de l'administration :		
Augmentations	»	164,439. 15
Total des augmentations		fr. 167,267,585. 72
Diminution nette, comme ci-dessus		fr. 4,173,071. 06
à savoir: <i>diminution</i> par suite de l'excédent des dépenses de l'administration courante . .	fr.	5,277,855. 69
dont à déduire: <i>augmentation</i> par suite de <i>rectifications</i>	»	1,104,784. 63
Diminution nette		fr. 4,173,071. 06

Les relèvements de la valeur estimative concernent principalement les agrandissements des bâtiments militaires à Berne, les nouvelles constructions et réparations à la préfecture de Moutier, au Technicum de Bienne et aux maisons d'éducation de Wangen et de Kehrsatz.

Les cessions de domaines touchent le domaine curial de Tramelan-dessus et le chœur de l'église de Sumiswald.

B. Administration courante.

Les résultats de l'administration courante sont les suivants:

Dépenses brutes	fr. 168,936,398. 91
Recettes brutes	» 163,658,543. 22
Excédent des dépenses	fr. 5,277,855. 69

ou si l'on ne considère que les chiffres nets des différents services de l'administration:

Dépenses nettes	fr. 66,918,144. 72
Recettes nettes	» 61,640,289. 03
Excédent des dépenses	fr. 5,277,855. 69

Le compte accuse comparativement au budget:

Recettes en plus	fr. 3,527,517. 03
Dépenses en plus	» 207,643. 72
ce qui donne un résultat plus favorable que les prévisions de	fr. 3,319,873. 31

Pour les différents services de l'administration, les divergences entre le compte et le budget sont les suivantes:

Recettes en plus :

XXXII. Impôts directs	fr. 2,233,858. 74
XXXIII. Imprévu	» 1,780,681. 14
XXVI. Taxe des successions et donations	» 477,907. 10
XXV. Emoluments	» 323,123. 74
XV. Forêts domaniales	» 238,295. 69
XXIV. Timbre	» 198,944. 50
XVI. Domaines de l'Etat	» 40,127. 12
XXIII. Régie des sels	» 34,502. 83
XXVIII. Patentes d'auberges, permis de vente des spiritueux et établissements de danse	» 24,590. 32
XXI. Amendes et confiscations	» 3,283. 60
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	» 1,507. 50
XVIII. Caisse hypothécaire	» 1,336. 14
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	» —. 20
<i>Total des recettes en plus</i>	fr. 5,358,158. 62

Recettes en moins.

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool	fr. 1,109,219. —
XX. Caisse de l'Etat	» 425,129. 63
XIX. Banque cantonale	» 200,000. —
XXI. Taxe militaire	» 69,876. 26
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	» 26,416. 70
<i>Total des recettes en moins</i>	fr. 1,830,641. 59

Dépenses en plus :

VIII. Assistance publique	fr. 1,304,129. 54
XI. Emprunts	» 398,077. 55
XVII. Caisse des domaines	» 66,093. 05
XIII. Agriculture	» 45,097. 63
IIIb. Police	» 21,717. 75
<i>Total des dépenses en plus</i>	fr. 1,835,115. 52

Dépenses en moins :

VI. Instruction publique	fr. 633,843. 25
V. Cultes	» 202,631. 30
IXb. Service sanitaire	» 164,087. 93
IXa. Economie publique	» 130,253. 41
Xa. Travaux publics	» 126,064. 37
XII. Finances	» 113,821. 64
II. Administration judiciaire	» 94,931. 85
IV. Affaires militaires	» 90,175. 93
I. Administration générale	» 42,780. 65
IIIa. Justice	» 24,464. 75
XIV. Economie forestière	» 2,227. 87
VII. Affaires communales	» 1,762. 15
Xb. Chemins de fer, navigation et aviation	» 426. 70
<i>Total des dépenses en moins</i>	fr. 1,627,471. 80

Recettes en plus	fr. 5,358,158. 62	
Recettes en moins	» 1,830,641. 59	fr. 3,527,517. 03
Dépenses en plus	fr. 1,835,115. 52	
Dépenses en moins	» 1,627,471. 80	» 207,643. 72
<i>Résultat plus favorable que les prévisions</i>		fr. 3,319,873. 31

Les causes de ce résultat meilleur résident principalement dans une recette en plus de fr. 2,000,000.—, provenant de la part du canton de Berne à la contribution fédérale de crise, qui n'était pas prévue au budget, et dans une dépense en moins de fr. 1,500,000.— due à la réduction des traitements des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat, appliquée depuis le 1^{er} janvier 1934.

Comparativement au compte de l'exercice précédent, les divergences suivantes sont à relever :

Recettes en plus :

XXXII. Imprévu	fr. 2,239,330. 49
XX. Caisse de l'Etat	» 965,335. 29
XXIV. Timbre	» 93,099. 85
XXVI. Taxe des successions et donations	» 39,281. 33
XVI. Domaines de l'Etat	» 1,766. 35
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	» 64. 35
<i>Total des recettes en plus</i>	<u>fr. 3,338,877. 66</u>

Recettes en moins :

XXXII. Impôts directs	fr. 914,583. 87
XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool	» 847,024. 70
XV. Forêts domaniales	» 266,599. 24
XXV. Emoluments	» 254,466. 56
XXXI. Taxe militaire	» 52,285. 86
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	» 8,507. 83
XXIII. Régie des sels	» 7,270. 97
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	» 6,245. 40
XXI. Amendes et confiscations	» 2,642. —
XXVIII. Patentes d'auberges, permis de vente des spiritueux et établissements de danse	» 1,083. —
XVIII. Caisse hypothécaire	» 722. 57
<i>Total des recettes en moins</i>	<u>fr. 2,361,432. —</u>

Dépenses en moins :

VI. Instruction publique	fr. 852,514. 30
VIII. Assistance publique	» 627,335. 99
Xa. Travaux publics	» 509,621. 51
IXb. Service sanitaire	» 157,249. 73
IIIb. Police	» 151,087. 30
V. Cultes	» 149,585. 85
II. Administration judiciaire	» 136,969. 90
IXa. Economie publique	» 108,482. 48
XII. Finances	» 76,722. 40
XIII. Agriculture	» 73,166. 85
I. Administration générale	» 67,290. 10
IV. Affaires militaires	» 39,137. 53
XIV. Economie forestière	» 33,240. 45
IIIa. Justice	» 25,418. 55
Xb. Chemins de fer, navigation et aviation	» 4,658. 20
VII. Affaires communales	» 2,105. 55
<i>Total des dépenses en moins</i>	<u>fr. 3,014,586. 69</u>

Dépenses en plus :

XI. Emprunts	fr. 1,370,439. 58
XVII. Caisse des domaines	» 29,718. 90
<i>Total des dépenses en plus</i>	<u>fr. 1,400,158. 48</u>

Recettes en plus	fr. 3,338,877. 66	
Recettes en moins	» 2,361,432. —	fr. 977,445. 66
Dépenses en moins	fr. 3,014,586. 69	
Dépenses en plus	» 1,400,158. 48	» 1,614,428. 21
<i>Résultat plus favorable du compte de 1934, comparativement à celui de 1933</i>		<u>fr. 2,591,873. 87</u>

Voici maintenant les plus importantes divergences du compte comparativement au budget, toutefois sans égard à la réduction de traitements du personnel cantonal, qui, dans la plupart des cas, ressort des rubriques « Traitements des fonctionnaires et employés ».

I. Administration générale.

Ensuite d'activité parlementaire intense, les dépenses pour le Grand Conseil dépassèrent les prévisions budgétaires de fr. 40,928.15 et, pour le même motif, les frais d'impression du Bulletin des séances dépassèrent les crédits de fr. 10,404.65.

II. Administration judiciaire.

Tribunaux de district. Ensuite de vacances temporaires, les dépenses pour *indemnités des vice-présidents* nécessitèrent fr. 2888.25 de plus qu'il n'était prévu. De même, les *frais de bureau* des tribunaux de district dépassèrent le crédit de fr. 6878.40 en raison des extensions nécessitées par l'augmentation du nombre des affaires.

Offices des poursuites et des faillites. Le dépassement de crédit de fr. 17,423.90 pour les *indemnités des agents de poursuites* est compensé par une plus-value d'émoluments d'un montant égal. Le nombre des poursuites, comparativement à l'exercice précédent, a de nouveau augmenté.

Tribunal administratif. Pour la liquidation d'affaires en retard, du personnel auxiliaire a été engagé et un plus grand nombre de séances ont eu lieu, ce qui a occasionné fr. 10,508.15 de dépenses en plus pour *traitements des employés* et fr. 3919.50 pour *indemnités des membres*.

IIIa. Justice.

A l'exception de la rubrique *frais de justice*, sur laquelle il a été réalisé une économie de fr. 12,219.70, aucunes différences importantes ne sont à signaler.

IIIb. Police.

Passeports, arrestations et conduites. Les dépenses pour la *police des passeports et des étrangers* excèdent de fr. 8081.35 les prévisions, par suite du grand nombre continu des personnes qui se rendent à l'étranger.

Corps de police. Seule la rubrique *habillement* présente une notable dépense en plus, de fr. 8207.25.

Prisons. A la rubrique *nourriture des prisonniers dans la ville de Berne*, il y a lieu de signaler une économie de fr. 10,514.—, par contre, la *nourriture des prisonniers dans les districts* nécessita fr. 4267.09 de plus qu'il n'était prévu. Ces variations ont dépendu du nombre des jours d'entretien.

Etablissements pénitentiaires et maisons de travail. Les dépenses en plus, provenant principalement des difficultés de vente des produits industriels et de la baisse des prix des produits agricoles, s'élèvent pour Thorberg à fr. 30,071.24, pour St-Jean-Anet à fr. 36,417.77, pour la Montagne de Diesse à fr. 7195.85 et pour Hindelbank à fr. 3562.65, alors que Witzwil réalisa une plus-value de rendement net de fr. 39,099.04, et que le crédit de fr. 10,000.— pour le «Loryheim» à Münsingen n'a pas été mis à contribution, attendu que l'ouverture de cet établissement aura lieu seulement en 1935.

Frais de justice et de police. Les frais de police criminelle ont dépassé le crédit de fr. 100,990.52, alors que les émoluments et remboursements de frais ont produit seulement fr. 48,231.09 de plus. La rentrée des frais prononcés est d'année en année plus défavorable.

Etat-civil. Au lieu d'un rendement net de fr. 12,000.—, l'état-civil de Berne accuse un excédent de dépenses de fr. 16,675.50 et le produit escompté quant aux émoluments n'a pas été atteint.

IV. Affaires militaires.

Seule la rubrique *secours aux familles de militaires*, du chapitre *dépenses militaires diverses*, présente un notable dépassement de crédit de fr. 13,161.80 qui, cependant, est compensé par une économie de fr. 18,987.98 dans la rubrique *habillement, armement personnel et équipement*. Le compte de la *confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes* accusa, contre toute attente, un rendement net de fr. 49,329.55.

V. Cultes.

Culte protestant. Abstraction faite du poste *Wangen, subside pour la rénovation de l'église*, de fr. 3000.—, qui n'était pas prévu au budget, il n'y a aucunes divergences particulières à signaler ici.

VI. Instruction publique.

A. *Frais d'administration de la Direction et du Synode.* Les dépenses en plus dans la rubrique *traitements des employés* fr. 1486.55, *frais de bureau* fr. 3131.41, *indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement* fr. 1206.25, ont été compensées en grande partie par une économie de fr. 4319.95 sur les frais du Synode.

B. *Université.* Présentent des dépassements de crédit: *Jardin botanique* fr. 2835.52, ensuite des frais d'installation pour le laboratoire physiologique, *hôpital vétérinaire* fr. 4502.26, occasionné par la diminution des recettes, *indemnité pour lits gratuits dans les cliniques de l'hôpital de l'Ile* fr. 4605.—, nécessité par le fait que les demandes de lits gratuits ont été plus nombreuses, *policlinique de psychiatrie* fr. 2766.65, ensuite de frais d'installation.

C. *Ecoles moyennes.* Le poste *pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes* nécessita fr. 10,123.— de plus qu'il n'était prévu.

D. *Ecoles primaires.* Les dépenses en plus de fr. 5401.65 à la rubrique *subventions pour fournitures scolaires* ont leur cause dans la réduction de la subvention fédérale, et celles de fr. 13,308.80 à la rubrique *enseignement de l'économie domestique*, dans le rendement en moins de la part au produit du monopole de l'alcool et dans l'ouverture de 4 nouvelles écoles.

E. *Ecoles normales.* Le dépassement de crédit dans la rubrique *caisse d'assurance, subside* de fr. 5796.05, résulte d'un crédit supputé de façon inexacte.

G. *Encouragements aux beaux-arts et aux sciences.* Les dépenses en plus concernent les subventions au *Musée historique* fr. 1000.—, au *Glossaire des dialectes de la Suisse* fr. 800.—, au *Musée d'histoire naturelle* fr. 5000.—, au *Musée alpin* fr. 20,000.—, par contre, une économie de fr. 7200.— a été réalisée sur la rubrique *Musée des beaux-arts, subvention aux frais d'exploitation*.

VII. Affaires communales.

A l'exception des économies provenant de la réduction des traitements, aucunes différences notables ne sont à signaler.

VIII. Assistance publique.

L'engagement de personnel auxiliaire, l'occupation de nouveaux locaux à la Rue de la Justice n° 2 et la création d'une nouvelle division pour l'aide à la vieillesse occasionnèrent des excédents de dépenses dans les rubriques *traitements des employés*, fr. 4164.—, *frais de bureau* fr. 16.043.90 et *frais de bureau et de déplacement de la commission et des inspecteurs* fr. 5030.70.

Les dépassements de crédit particuliers pour l'assistance des indigents, savoir:

1. subventions pour l'assistance temporaire	fr. 443,502. 25
2. assistance hors du canton	» 723,268. 96
3. subventions suivant les art. 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique	» 350,791. 47
4. subventions aux hospices régionaux et communaux d'invalides	» 3,262. 50
5. assistance de malades étrangers au canton	» 37. 50

résultent de la persistance de la crise économique. La dépense en moins de fr. 627,335.99, comparativement au compte de l'exercice précédent s'explique principalement par la réduction d'un montant de fr. 545,758.— dans la rubrique «secours aux vieillards», ensuite de la mise en compte de la subvention fédérale pour les vieillards, veuves et orphelins s'élevant à fr. 1,225,758.—. Sur cette subvention, il a en outre été accordé: aux communes municipales fr. 400,000.—, à l'Association bernoise «Pour la vieillesse» fr. 100,000.—, et à diverses institutions de prévoyance en faveur de la jeunesse fr. 180,000.—.

IXa. Economie publique.

Seule la rubrique: *Office du travail* présente un notable dépassement de crédit, de fr. 12,629.96. Le total des dépenses pour les *mesures propres à combattre le chômage* s'élève à fr. 9,093,889.82. La part incombant à la Confédération, aux communes et à des tiers est de fr. 4,526,014.28, de sorte qu'il reste à la charge du canton fr. 4,567,875.54, dont fr. 1,591,643.50 figurent au compte de l'administration courante (crédit ordinaire fr. 800,000.— et produit de l'impôt de chômage de $\frac{1}{10} \text{‰}$ fr. 1,091,643.50), tandis que le solde de fr. 2,976,232.04 a été porté au compte capital.

IXb. Service sanitaire.

Ont exigé plus qu'il n'était prévu, les rubriques suivantes: *vaccinations*, fr. 282.—, par suite d'une plus grande participation de la population aux vaccinations officielles, *subventions à l'hôpital de l'Ile*, fr. 7403.60, ensuite de l'augmentation imprévue des journées d'entretien non-cliniques, *maison de santé de la Waldau*, fr. 2692.69, ou en tenant compte de la réduction des traitements de fr. 36,300.—, le dépassement de crédit s'élève à fr. 38,992.69, qui s'explique principalement par l'augmentation du personnel de 16 infirmiers et 6 infirmières avec un total de salaires de fr. 36,720.— pour 1934. Les rubriques suivantes présentent des économies importantes: *service sanitaire en général* fr. 43,904.70, *subventions aux hôpitaux de district* fr. 35,754.80, cette dernière par suite du rendement plus élevé de la part des amendes.

Xa. Travaux publics.

Des dépenses considérables s'élevant à fr. 13,400.— de plus qu'il n'était prévu au budget, sont à relever dans la rubrique *rachat de l'entretien de bâtiments curiaux*, parmi lesquelles fr. 3400.— se rapportent à la cession du chœur d'église d'Unterseen et fr. 10,000.— au rachat de l'entretien du bâtiment curial de Stettlen.

Xb. Chemins de fer, navigation et aviation.

Aucun dépassement important de crédit.

XI. Emprunts.

L'intérêt semestriel du nouvel emprunt de fr. 20,000,000.—, à 4 %, non prévu au budget, occasionna un excédent de dépenses de fr. 400,000.— en regard duquel des économies de fr. 1922.45 ont été réalisées sur les frais supputés des emprunts.

XII. Finances.

Les rubriques *traitements des fonctionnaires du Contrôle cantonal des finances* accusent des dépassements de crédit de fr. 10,039.20 et les *frais d'impression et de reliure* de fr. 2835.70.

Recettes de district. Exigèrent plus qu'il n'était prévu: *traitements des employés* fr. 7220.20 et *frais de bureau* fr. 14,538.61. Ensuite de la suppression du système des provisions de perception dans les recettes de district, les recettes des *provisions* dépassèrent le montant budgété de fr. 178,464.39.

Caisse de prévoyance. Les subventions de l'Etat sont restées de fr. 20,977.80 en-dessous des prévisions.

XIII. Agriculture.

Outre les restitutions des frais de transport pour l'approvisionnement en foin du Jura, ensuite de la sécheresse du premier été, s'élevant à fr. 54,193.95, qui n'étaient pas prévues au budget, les rubriques suivantes accusent des excédents de dépenses: *assurance contre la grêle* fr. 4164.30, *assurance du bétail* fr. 14,980.60 et *école d'agriculture de Courtemelon* fr. 7556.44. Cette dernière s'est également ressentie de la sécheresse et de la mévente des porcs.

XIV. Economie forestière.

La réduction des subventions fédérales allouées aux traitements de 2 fonctionnaires a occasionné l'augmentation des dépenses nettes de fr. 1789.65 dans la rubrique *traitements des fonctionnaires*. Le dépassement de crédit de la rubrique *subsidés du canton aux chemins subventionnés par la Confédération*, de fr. 21,827.02, concerne les constructions de chemins subventionnés par la Confédération comme travaux de chômage et est motivé par l'arrêté du Grand Conseil du 19 mai 1932.

XV. Forêts domaniales.

Comparativement au budget, le rendement des produits principaux et des produits intermédiaires est de fr. 364,544.62 plus élevé, par contre, les frais de façonnage exigèrent fr. 140,502.91 de plus qu'il n'était prévu. La rubrique *quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers* est un poste transitoire et se retrouve sous rubrique XIV. B. 4 comme recette d'un montant égal.

XVI. Domaines de l'Etat.

Avec un *produit brut* plus élevé de fr. 23,453.50, et des *frais d'exploitation* et des *charges* de fr. 16,673.62 inférieurs, le résultat du compte excède les prévisions de fr. 40,127.12.

XVII. Caisse des domaines.

Les *intérêts des créances* rapportèrent fr. 38,617.70 de moins, provenant du fait que la créance de 1 million sur la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises ne produisit pas d'intérêt. Les *intérêts des dettes* exigèrent fr. 27,475.35 de plus qu'il n'était prévu.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Après des remises et des radiations de dettes pour un montant total de fr. 475,806.10, et un versement au fonds de réserve de fr. 150,000.—, le résultat excède les prévisions budgétaires de fr. 1336.14.

XIX. Banque cantonale.

Après avoir porté en compte des pertes pour fr. 952,554.81, des radiations, des mises en réserve et des dons pour fr. 502,886.97 et versé dans les réserves fr. 311,593.06, le rendement net est de fr. 2,000,000.—, correspondant à un intérêt du capital de fondation de 5 %, alors que le budget prévoyait un intérêt de 6 %.

XX. Caisse de l'Etat.

Les *intérêts des créances* produisirent fr. 120,704.62 de plus qu'il n'était prévu, d'un autre côté, les *intérêts des dettes* exigèrent fr. 545,834.25 de plus. Rapportèrent de plus: les *intérêts des obligations* fr. 114,084.45, les *intérêts des actions* fr. 59,982.20, les *intérêts de prêts pour constructions* fr. 11,941.55 et les *intérêts moratoires pour impôts* fr. 86,970.85, par contre, les *intérêts d'avances* produisirent fr. 200,990.90 de moins. Les dépenses pour l'*impôt fédéral des coupons* exigèrent ensuite de l'augmentation de cet impôt à partir du 1^{er} janvier 1934, fr. 46,675.75 de plus qu'il n'était supputé. Les *recettes diverses* de fr. 21,256.75 et les *bénéfices sur cours* de fr. 109,815.—, réalisés lors du remboursement d'obligations, étaient imprévus, de même que le versement de fr. 24,000.— à l'Université, à l'occasion des fêtes du centenaire. Le besoin en plus pour les *intérêts des dettes* concerne le compte de crédit auprès de la Banque cantonale et le compte courant de la Caisse hypothécaire auprès de la Caisse de l'Etat, au total fr. 514,440.28; en outre, nécessitèrent en plus: les *consignations judiciaires* fr. 11,256.89 et les *dépôts divers* fr. 89,621.30, par contre, exigèrent en moins, les *fonds spéciaux* fr. 25,573.74 et les *intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale* fr. 37,525.95. Ensuite de la consolidation de dettes flottantes, qui apporta un allègement sensible en fait d'intérêts passifs, le résultat est de fr. 965,335.29 plus favorable que celui de l'exercice précédent.

XXI. Amendes et confiscations.

Le *produit des amendes* et l'*emploi du produit des amendes* excèdent le budget de fr. 89,119.58. Les parts des *communes* et du *service sanitaire* ont pu être augmentées, dans chaque cas, de fr. 35,754.80.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Rapportèrent moins qu'il n'était prévu: les *patentes de chasse* fr. 19,273.—, l'*affermage de la pêche et les patentes* fr. 4707.65, les *indemnités de la Confédération* fr. 4322.75 et les *droits de concession* fr. 1814.40. Le rendement net est de fr. 26,416.70 inférieur aux supputations et de fr. 8507.83 inférieur au résultat du compte de l'exercice précédent.

XXIII. Régie des sels.

Principalement ensuite d'économies sur les frais d'exploitation, le rendement net du monopole du sel dépasse les prévisions budgétaires de fr. 34,502.83. Comparativement à l'exercice 1933, il présente cependant une nouvelle diminution de fr. 7270.97.

XXIV. Timbre.

Le *timbre cantonal* a produit fr. 198,944.50 de plus qu'il n'était prévu et fr. 93,099.85 de plus que l'exercice précédent. Ensuite de l'augmentation du *timbre fédéral*, à partir du 1^{er} janvier 1934, la part au produit du timbre fédéral est de fr. 121,929.15 plus élevée qu'en 1933.

XXV. Emoluments.

Seule la rubrique *émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture* accuse une moins-value notable, de fr. 117,550.25, par rapport aux chiffres du budget, par contre, la plupart des autres émoluments dépassent ces derniers en partie dans une mesure importante. Dans l'ensemble, il en résulte une augmentation de recettes de fr. 323,123.74, par rapport au budget, mais une diminution de fr. 254,466.56 comparativement à l'exercice précédent. Les émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture participent à cette diminution par fr. 202,748.06.

XXVI. Taxe des successions et donations.

En comparaison du budget, le compte accuse un rendement en plus de fr. 477,907.10, et de fr. 39,281.33 comparativement à l'exercice précédent.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le rendement ne présente que des divergences peu importantes par rapport au budget et au compte de l'exercice précédent.

XXVIII. Patentes d'auberges, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

Le rendement net dépasse les prévisions budgétaires de fr. 24,590.32, mais accuse une diminution de fr. 1083.— comparativement à l'exercice précédent.

XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.

L'administration fédérale des alcools a renvoyé la date du bouclement du 31 décembre au 30 juin et, dès lors, a compris la période de 1½ an, allant du 1^{er} janvier 1933 au 30 juin 1934, dans un bouclement. La part du produit pour cette période a déjà été portée au compte d'Etat de 1933. Comme la bonification pour la prochaine année comptable allant du 1^{er} juillet 1934 au 30 juin 1935 ne pourra être versée qu'en 1935, rien ne figure au compte de 1934.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

La part au bénéfice selon l'art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse, n'a pas été versée pour l'année 1934.

XXXI. Taxe militaire.

Le rendement de cette taxe a de nouveau diminué de fr. 69,876.26 par rapport au budget et de fr. 52,285.86 en comparaison de l'exercice précédent.

XXXII. Impôts directs.

Le rendement net des impôts directs dépasse les supputations de fr. 2,233,858.74, mais est de fr. 914,583.87 inférieur à celui de l'exercice précédent. L'impôt spécial de chômage de 1/10 ‰ rapporta fr. 1,091,643.50 et l'impôt spécial des sociétés Holding, perçu pour la première fois, produisit fr. 6518.80. Dans les réserves pour impôts irrécouvrables, il a été versé fr. 1,500,000.—, comme en 1933.

Les éliminations et restitutions exigèrent une somme totale de fr. 2,780,908.70 dont fr. 1,006,692.53 ont grevé d'administration courante et fr. 1,774,216.17 les réserves. Ces dernières s'élevaient à fr. 3,819,477.54 à fin 1934.

XXXIII. Imprévu.

Le rendement net des successions en déshérence s'élève à fr. 8205.35. Dans la rubrique «*divers*», les recettes suivantes ont été comptabilisées: fr. 177,775.60 pour le remboursement d'intérêts de la Compagnie du Chemin de fer des Alpes bernoises, de 1,46 %, au compte des intérêts versés en 1933 par l'Etat à la Confédération pour les obligations du chemin de fer Frutigen-Brig, 1^{re} hypothèque, détenues par elle, ainsi que fr. 56,069.70 pour la restitution de la subvention versée en 1933 aux frais du hall de l'Ecole des arts et métiers de la ville de Berne. Cette même rubrique a été grevée des dépenses imprévues suivantes:

Dépenses de la Commission cantonale pour la défense aérienne passive	fr. 1,052. 60
Installation d'une place de gymnastique pour l'Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsee.	» 8,000. 01
Subvention à l'assurance scolaire de la commune de Delémont	» 2,783. —
Part aux frais de la conférence des Directeurs des finances.	» 1,594. 40
Part de perte sur les prêts sans intérêts consentis aux agriculteurs dans la gène	» 44,787. 85
Intérêts des avances de la Confédération aux agriculteurs et viticulteurs dans la gène	» 46,673. 10
Avance d'intérêts pour un prêt à la commune de Lauterbrunnen	» 1,999. 70
Intérêt de la subvention cantonale allouée aux frais de la nouvelle construction du Musée scolaire suisse	» 24,062. 50
Part de perte sur des prêts pour constructions	» 15,302. —
Aide d'hiver en faveur des chômeurs	» 30,000. —
Total	fr. 176,255. 16

La part à la contribution fédérale de crise, pour la période d'imposition 1934/35, a été supputée à fr. 2,000,000.— d'après la moyenne présumable du rendement.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 85 à 119.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1934, de fr. 50,274,733. 50 ainsi qu'il a été indiqué plus haut, se décompose comme suit:

Actif:

Forêts	fr. 26,155,965. —
Domaines	» 81,236,890. —
Caisse des domaines	» 1,059,797. 20
Caisse hypothécaire	» 30,000,000. —
Banque cantonale	» 40,000,000. —
Capitaux de chemins de fer:	
Fonds capital	» 89,807,907. 35
Fonds de roulement	» 34,335,666. 21
Papiers-valeurs (sans ceux de chemins de fer)	» 57,753,257. 50
Caisse de l'Etat	» 105,913,265. 69
Inventaire du mobilier	» 9,480,353. 79
Total de l'actif	fr. 475,743,102. 74

Passif:

Caisse des domaines	fr. 6,672,181. 35
Emprunts:	
Fonds capital	» 98,020,229. 30
Caisse de l'Etat	» 167,148,270. 70
Banque cantonale (capitaux de chemins de fer)	» 36,287,663. 70
Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 21,965,573. 69
Caisse de l'Etat	» 62,190,696. 27
Administration courante, solde de compte	» 33,183,754. 23
Total du passif	fr. 425,463,369. 24
Fortune nette comme ci-dessus	fr. 50,274,733. 50

Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:

Doit:

Augmentations de l'actif et diminutions du passif.	fr. 1,643,084,596. 65
--	-----------------------

Avoir:

Diminutions de l'actif et augmentations du passif.	» 1,647,257,667. 71
Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9)	fr. 4,173,071. 06

La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds d'administration.

I. Fonds capital.

Ce fonds accuse les changements ci-après:

Augmentations	fr. 5,874,109. 90
Diminutions	» 3,209,469. 40
Augmentation nette	fr. 2,664,640. 50
Fortune nette au 1 ^{er} janvier	» 102,650,271. 01
Fortune nette au 31 décembre	fr. 105,314,911. 51

L'augmentation nette résulte de:

<i>Augmentations :</i>	
Frais en moins d'acquisitions de forêts	fr. 100. —
Ventes de droits	» 45,752. 85
Relèvement de l'estimation de forêts	» 1,840. —
Plus-value de domaines vendus	» 57,912. —
Frais en moins d'acquisitions de domaines	» 3,442. —
Relèvement de l'estimation de domaines	» 760,830. —
Subsides fédéraux pour terrains à reboiser	» 33,726. 50
Remboursement d'emprunts	» 2,070,500. —
Report de prêts d'électrification du Fonds d'administration	» 203,164. 25
Transformation de prêts d'électrification en actions privilégiées	» 1,352,000. —
<i>Total des augmentations</i>	fr. 4,529,267. 60
<i>Diminutions :</i>	
Moins-value de forêts vendues	fr. 6,070. —
Moins-value de domaines vendus	» 11,720. —
Excédents de prix d'achat de domaines	» 57,534. —
Achats de droits	» 34. 40
Réduction de l'estimation de domaines	» 108,900. —
Cession de domaines	» 77,460. —
Remboursement sur prêts d'électrification	» 2,908. 70
Versement au Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 1,600,000. —
<i>Total des diminutions</i>	fr. 1,864,627. 10
<i>Augmentation nette, comme ci-haut</i>	fr. 2,644,640. 50

A. Forêts domaniales.

La valeur des forêts domaniales a *diminué* de l'estimation cadastrale des parcelles vendues, de fr. 6070.—, dont à déduire la valeur estimative des acquisitions et les relèvements d'estimation, par fr. 1940.—. La diminution nette est ainsi de fr. 4130.— et à la fin de l'année l'estimation cadastrale totale était de fr. **26,155,965.—**.

B. Domaines.

Les changements sont ici les suivants:

<i>Augmentations :</i>	
Estimation cad. des domaines acquis	fr. 118,617. —
Relèvements d'estimation	» 760,830. —
<i>Total des augmentations</i>	fr. 879,447. —
<i>Diminutions :</i>	
Estimation cad. des domaines vendus	fr. 118,640. —
Réductions d'estimation	» 108,900. —
<i>Total des diminutions</i>	fr. 227,540. —
<i>Augmentation nette</i>	fr. 651,907. —
Etat au 1 ^{er} janvier	» 80,584,983. —
<i>Etat au 31 décembre</i>	fr. 81,236,890. —

C. Caisse des domaines.La dette nette de cette caisse a *augmenté* de fr. **5892.05**, savoir:

Achats de domaines	fr. 172,743. 40
à déduire:	
Ventes de forêts	fr. 3,000. —
Ventes de domaines	» 130,124. 85
Subsides fédéraux pour terrains à reboiser	» 33,726. 50
<i>Augmentation nette, comme ci-haut</i>	fr. 5,892. 05
Dette nette au 1 ^{er} janvier	» 5,606,492. 10
<i>Dette nette au 31 décembre</i>	fr. 5,612,384. 15

D. Caisse hypothécaire.

Le fonds de dotation de l'établissement, de 30 millions, n'a pas changé. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 5,896,991.53 et le mouvement des capitaux a été de fr. 391,265,152.58.

E. Banque cantonale.

Le capital de dotation, de 40 millions, n'a pas changé ici non plus. Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 5,496,946,640.01. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 12,243,322.14.

F. Emprunts.

La dette-emprunts du Fonds capital a baissé de fr. 2,070,500.— par suite de remboursements. A la fin de l'exercice, la dette publique s'élevait à un montant total de fr. 265,168,500.—, se décomposant comme suit:

Emprunt 3 % de 1895	fr. 23,774,000.—
Emprunt 3½ % de 1900	» 14,402,000.—
Emprunt 3½ % de 1906	» 16,259,500.—
Emprunt 4 % de 1911	» 26,733,000.—
Emprunt 4½ % de 1923	» 25,000,000.—
Emprunt 5 % de 1925	» 12,000,000.—
Emprunt 4¾ % de 1927	» 15,000,000.—
Emprunt 4½ % de 1930	» 10,000,000.—
Emprunt 4 % de 1930	» 25,000,000.—
Emprunt 4 % de 1931	» 39,000,000.—
Emprunt 3½ % de 1933	» 14,000,000.—
Emprunt 4 % de 1933	» 24,000,000.—
Emprunt 4 % de 1934	» 20,000,000.—
Ensemble	fr. 265,168,500.—

Dont:

<i>Fonds capital</i>	fr. 98,020,229. 30
<i>Fonds d'administration</i>	» 167,148,270. 70

Ga. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer du *Fonds capital* ont *augmenté* de fr. 903,805.55, et ceux du *Fonds d'administration* de fr. 418,073.70. Il y a donc ici une *augmentation totale* de fr. **1,321,879.25**, se décomposant comme suit:

Augmentations :

Bienne-Täuffelen-Anet, nouv. avance	fr. 21,104. 10
Langenthal-Melchnau, nouv. avance	» 4,026. 40
Saignelégier-Glovelier, nouv. avance	» 2,500.—
Berthoud-Thoune, électrification	» 120,000.—
Ligne de l'Emmental, électrification	» 150,400.—
Service d'automobiles de la Haute-Argovie, report du compte d'avances	» 11,293.—
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts, paiement	» 1,680,000.—
Total des augmentations	fr. 1,989,323. 50

Diminutions :

Prêts d'électrification, remboursements	fr. 2,908. 70
Spiez-Erlenbach, remboursement d'obligations	» 3,800.—
Steffisbourg-Thoune-Interlaken, radiation	» 1,325.—
Electrification de chemins de fer, subventions, vente de matériel	» 11,148. 95
Ramsei-Sumiswald-Huttwil, remboursement	» 475. 35
Langenthal-Huttwil, remboursement	» 232.—
Soleure-Moutier, remboursement	» 2,104. 25
Berthoud-Thoune, radiation sur actions	» 645,450.—
Total des diminutions	fr. 667,444. 25

<i>Augmentation nette</i> , comme ci-haut	fr. 1,321,879. 25
Valeur au commencement de l'année	» 122,821,694. 31
Valeur à la fin de l'année	fr. 124,143,573. 56

savoir:

Capitaux du fonds capital:**Actions :**

Huttwil-Wolhusen	fr. 160,000.—
Berthoud-Thoune	» 1,506,050.—
Spiez-Erlenbach	» 480,000.—

A reporter fr. 2,146,050.—

	Report	fr.	
Berne-Neuchâtel (Directe)	»	2,146,050. —	
Chemins de fer Berne-Worb réunis	»	1,262,000. —	
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	»	1,238,560. —	
Porrentruy-Bonfol-frontière	»	350,000. —	
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	»	171,800. —	
Fribourg-Morat-Anet	»	1,724,500. —	
Erlenbach-Zweisimmen	»	64,500. —	
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)	»	2,184,000. —	
Chemin de fer de la vallée de la Singine	»	500,000. —	
Montreux-Oberland bernois	»	484,320. —	
Berne-Schwarzenbourg	»	1,230,000. —	
Chemin de fer des Alpes bernoises	»	980,000. —	
Soleure-Moutier	»	10,334,000. —	
Langenthal-Jura	»	474,000. —	
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	»	463,500. —	
Zweisimmen-Lenk	»	795,825. —	
Mâche-Montménénil	»	270,000. —	
Soleure-Berne	»	303,680. —	
Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont	»	2,094,000. —	
Bienne-Täuffelen-Anet	»	958,000. —	
Langenthal-Melchnau	»	1,037,200. —	
Soleure-Niederbipp	»	567,500. —	
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	»	402,500. —	
Berhoud-Thoune, actions privilégiées	»	160,000. —	
Ligne de l'Emmental, actions privilégiées	»	600,000. —	
	»	752,000. —	

Obligations :

Frutigen-Brigue I ^{re} hypothèque	»	216,000. —	
Frutigen-Brigue II ^{re} hypothèque	»	12,553,000. —	
Moutier-Longeau I ^{re} hypothèque	»	789,000. —	

Prêts d'électrification :

Chemin de fer des Alpes bernoises	»	2,033,043. —	
Spiez-Erlenbach	»	762,642. —	
Erlenbach-Zweisimmen	»	1,037,919. 75	
Ligne de la vallée de la Gürbe	»	2,139,868. 50	
Berne-Schwarzenbourg	»	772,289. 05	
Berne-Neuchâtel	»	1,465,382. 10	
Soleure-Moutier	»	203,164. 25	
<i>Papiers-valeurs repris de la Banque cantonale</i>	»	36,287,663. 70	

*Capitaux appartenant à la Caisse de l'Etat :**Avances :*

Porrentruy-Bonfol.	fr.	166,000. —	
Chemin de fer de la Vallée de la Singine	»	125,456. 44	
Gléresse-Prêles	»	65,000. —	
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	»	19,230,860. 12	
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	»	33,645. 95	
Bienne-Täuffelen-Anet	»	443,186. 65	
Electrification des chemins de fer subventionnés	»	2,387,368. 75	
Saignelégier-Glovelier	»	181,157. 05	
Porrentruy-Bonfol.	»	25,350. —	
Langenthal-Melchnau	»	73,988. 15	
Huttwil-Eriswil	»	8,719. 05	
Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés	»	5,427. 25	
Service d'automobiles de la Haute-Argovie	»	11,293. —	» 22,757,352. 41

Valeurs :

Chemins de fer de l'Oberland bernois	fr.	51,400. —	
Chemin de fer des Alpes bernoises, actions privilégiées	»	3,648,481. 30	
Spiez-Erlenbach	»	346,540. —	
Ligne de l'Emmental	»	790,000. —	
Langenthal-Huttwil	»	419,500. —	
Tramelan-Tavannes	»	50,000. —	
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	»	200. —	

A reporter fr. 5,306,121. 30 fr. 112,565,259. 76

	Report	fr.	5,306,121. 30	fr.	112,565,259. 76
Berthoud-Thoune	»		3,250. —		
Chemin de fer électrique Louèche-Les Bains	»		5,000. —		
Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe	»		261. —		
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	»		1,500. —		
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées	»		63,000. —		
Berne-Neuchâtel	»		1,000,000. —		
Chemin de fer des Alpes bernoises	»		200,000. —		
B.L.S. Frutigen-Brigue, I ^{re} hyp.	»		1,872,454. 70		
B.L.S. Frutigen-Brigue, II ^e hyp.	»		601,381. 90		
B.L.S. Moutier-Longeau, I ^{re} hyp.	»		2,525,344. 90	»	11,578,313. 80
Total, comme ci-haut				fr.	124,143,573. 56

Les capitaux de chemins de fer ont rapporté fr. 1,197,745.35, ce qui représente un intérêt du 0,96 % (0,95 % en 1933).

Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer.

Il a été versé fr. 1,600,000.—, et prélevé d'autre part fr. 645,450.— pour une radiation sur les actions de la ligne Berthoud-Thoune. L'augmentation nette est donc de fr. 954,550.—, et à fin 1934 le fonds accusait un avoir de fr. 21,965,573. 69.

II. Fonds d'administration.

L'excédent du passif, de	fr.	48,202,466. 45
au commencement de l'année, a <i>augmenté</i> du déficit administratif de	»	5,277,855. 69
de la diminution de l'inventaire du mobilier, de.	»	6,275. 32
et du report sur capitaux de chemins de fer du Fonds capital	»	1,553,580. 55
et était donc à fin 1934 de	fr.	55,040,178. 01

Cet excédent se décompose comme suit:

Actif:

Avoir de la Caisse de l'Etat	fr.	198,002,189. 40
Inventaire du mobilier	»	9,480,353. 79
Total de l'actif		fr. 207,482,543. 19

Passif:

Dettes de la Caisse de l'Etat	fr.	229,338,966. 97
Solde du compte de l'administration courante	»	33,193,754. 23
Total du passif		fr. 262,522,721. 20
Excédent passif		fr. 55,040,178. 01

H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.

L'excédent passif de la Caisse de l'Etat était au début de l'année de	fr.	29,312,697. 02
et à la fin de l'exercice	»	31,336,777. 57
Augmentation		fr. 2,024,080. 55

L'augmentation résulte des mutations suivantes:

Augmentations:

Nouvelles dettes et créances rentrées	fr.	279,525,856. 63
Dépenses et compensations	»	453,201,632. 36
Restes actifs encaissés.	»	453,564,432. 52
Nouveaux restes passifs	»	452,307,706. 64
Augmentation totale		fr. 1,638,599,628. 15

Diminutions:

Nouvelles créances et dettes payées	fr.	274,358,000. 81
Recettes et compensations	»	453,564,432. 52
Nouveaux restes actifs	»	455,451,481. 91
Restes passifs payés	»	453,201,632. 36
Diminution totale		fr. 1,636,575,547. 60

Augmentation nette, comme ci-haut fr. **2,024,080. 55**

L'excédent passif se décomposait à la fin de l'année comme il que suit:

<i>Dépôts:</i>	<i>Passif:</i>	
Administrations spéciales		fr. 56,583,350. 38
Oeuvres d'utilité publique		» 2,398,402. 56
Consignations		» 1,612,284. 96
<i>Emprunts</i>		» 167,148,270. 70
<i>Caisses, soldes passifs</i>		» 519,560. 30
<i>Recettes au compte de 1935</i>		» 230,563. 17
<i>Restes passifs, mandats de paiement non réglés</i>		» 846,534. 90
	Total	fr. 229,338,966. 97
<i>Avances:</i>	<i>Actif:</i>	
Administrations spéciales		fr. 79,701,662. 99
Administration courante		» 33,183,754. 23
Oeuvres d'utilité publique		» 1,365,962. 34
<i>Caisses, soldes actifs</i>		» 628,246. 09
<i>Placements</i>		» 69,331,571. 30
<i>Restes actifs, mandats de perception non encaissés</i>		» 13,453,054. 94
<i>Paiements au compte de 1935</i>		» 337,937. 51
	Total	fr. 198,002,189. 40
	<i>Excédent passif, comme ci-dessus</i>	fr. 31,336,777. 57

A. Administrations spéciales.

Les avances (comptes-courants débiteurs) ont *augmenté*, net, de fr. 5,120,914.45, tandis que les dépôts (créditeurs) ont *diminué* de fr. 5,241,536.17. L'accroissement des avances touche principalement les *frais d'emprunts*, par fr. 674,693.90, la *garantie d'intérêts* en faveur du Chemin de fer des Alpes bernoises, par fr. 1,680,000.— et l'*amortissement des frais des mesures de chômage*, par fr. 2,976,232.—. Quant aux dépôts, leur diminution provient essentiellement de la diminution de la dette en compte-courant à la Banque cantonale et à la Caisse hypothécaire, de fr. 16,353,580.10 au total, un nouveau poste créateur figurant en revanche dans le compte, par fr. 10,585,075.58, pour le rendement de la contribution de crise.

Les avances suivantes constituent des affectations à amortir:

Détournements Steck	fr.	9,845. 70
Etablissement pour adolescentes, Münsingen.	»	13,819. 60
Oeuvres de Jeremias Gotthelf	»	1,240. —
Nouveaux instituts universitaires	»	13,905. 90
«Oberländisches Heimatwerk», subside à fonds perdu	»	1,500. —
Aide à la poterie bernoise, subside à fonds perdu	»	10,000. —
Etablissement pour adolescentes, Münsingen, II	»	110,801. 45
Travaux routiers extraordinaires	»	4,482,207. 20
Ecole normale, Berne, classes d'application	»	502,447. 85
Moutier, préfecture, transformations	»	1,022. 40
Berne, pont de la Lorraine, subside	»	200,000. —
Lütschine blanche, travaux d'urgence.	»	9,500. —
Loveresse, maison d'éducation, transformations	»	27,148. 60
Franches-Montagnes, alimentation en eau	»	66,915. 90
Contribution de crise, bureaux	»	29,023. 15
Porrentruy, Château, transformations	»	4,301. 65
Frais d'emprunts	»	3,205,642. 15
Assistance-chômage, avances	»	9,351,655. 05
Lutte contre l'alcoolisme	»	148,456. 60
Travaux de crise, compte spécial.	»	670,295. 90
Chemins de fer subventionnés, électrification	»	2,387,368. 75
Chemins de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts.	»	19,230,860. 12
Route St-Ursanne-Soubey	»	53,492. —
Pont sur la Singine	»	11,133. 92
Total	fr.	40,542,573. 89

Un amortissement particulier est prévu quant aux avances ci-après:

Travaux routiers extraordinaires, fr. 4,482,207.20. Amortissement au moyen de la taxe des automobiles.

Assistance-chômage, fr. 9,351,655.05. Affectation de l'impôt, spécial de $\frac{1}{10}^0/_{00}$.

Lutte contre l'alcoolisme, fr. 148,456.60. Termes annuels de fr. 15,000.— imputés sur la dîme de l'alcool.

Chemins de fer subventionnés, électrification, fr. 2,387,368.75, et *Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts*, fr. 19,230,860.12. En regard de ces deux postes figure le Fonds d'amortissement des chemins de fer, d'une valeur de fr. 21,965,573.69. Le solde des autres avances, fr. 4,942,026.17, doit être amorti au compte de l'administration courante.

Les dépôts (créditeurs) contiennent les mises en réserve suivantes:

Etablissement pour jeunes filles abandonnées	fr. 1,500. —
Aménagement de magasins et d'ateliers	» 206,614. 40
Ecole normale, Berne, fonds des orgues	» 15,000. —
Fonds de recherches scientifiques prof. Steck	» 143. 20
Laboratoire de chimie inorganique, Fonds Dr Wander	» 5,712. 80
Perfectionnement agricole	» 1,016. 70
Subvention fédérale à l'école primaire, solde	» 119,226. 85
Policlinique de psychiatrie	» 452. —
Asile jurassien pour enfants arriérés	» 5,767. —
Berne, Musées d'histoire naturelle et des beaux-arts	» 75,000. —
Centenaire de l'Université	» 15,297. 90
Ecole de médecine vétérinaire, constructions	» 30,000. —
Université, réfections	» 5,000. —
Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsee, constructions	» 8,000. —
Policlinique, Berne, mobilier	» 33,356. 45
Achat d'œuvres d'art	» 1,350. —
Exposition industrielle de Berthoud, 1924, remboursement du subside	» 6,400. —
Extension du service des aliénés	» 363,178. 20
Documents cadastraux, assurance-incendie	» 16,000. —
Berne, école d'application, entretien	» 1,946. 25
Vente de mobilier	» 6,350. —
Avances au Chemin de fer des Alpes bernoises, amortissement	» 94,865. —
Produit de l'impôt fédéral de guerre	» 8,124. 57
Achat de livres	» 78. 70
Fonds des mesures de chômage	» 70,682. 33
Réserves diverses	» 91,692. 50
Archives de Hallwyl	» 95. 46
Dépôts divers	» 93,145. 40
Domaine de Hofwil, améliorations	» 5,056. 05
Transactions immobilières (Direction de l'agriculture)	» 1,930. —
Réparations de bâtiments (Direction des forêts)	» 2,335. 23
Impôts irrécouvrables	» 3,819,477. 54
Total	fr. 5,104,794. 53

La destination de la plupart de ces réserves est fixée d'une manière ferme.

B. Placements.

La valeur du portefeuille a diminué de fr. 487,500.— ensuite de remboursements de titres et de fr. 1325.— ensuite de radiations. Sur les effets remboursés, il a été réalisé un bénéfice de cours de fr. 109,815.—.

C. Administration courante.

La dette de cette administration envers le Fonds capital a *augmenté* du déficit de fr. 5,277,855.69, et *diminué* de fr. 470,500.— par suite de remboursement d'emprunts. A fin 1934, cette dette s'élevait à fr. 33,183,754.23.

D. Oeuvres d'utilité publique.

Les *avances cadastrales* ont augmenté de fr. 34,027.20 et les *avances diverses* de fr. 1646.65. Le dépôt de l'*Etablissement cantonal d'assurance immobilière* a baissé de fr. 349,189.80, et l'avance pour *reboisements* de fr. 75,547.83.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les *nouveaux versements* ont été de fr. 22,980,805.93 et les *retraits* de fr. 22,711,837.98. Il en résulte une *augmentation* des dépôts de fr. 268,967.95 et une valeur au 31 décembre de fr. 1,612,284.96.

F. Emprunts.

La dette-emprunts du Fonds d'administration a augmenté de fr. 20,000,000.— par suite de l'émission faite en 1934. A la fin de l'année, elle s'élevait au total à fr. 167,148,270.70.

G. Caisses.

Les *encaissements des recettes de district* comportent fr. 66,542,373.89 et les *dépenses* fr. 66,179,573.73. Avec les recettes et dépenses par compensation, de fr. 387,022,058.63, le mouvement total accuse fr. 453,564,432.52 aux recettes et fr. 453,201,632.36 aux dépenses.

H. Reste:**a. Restes actifs.**

Les mandats de perception établis pendant l'année par les administrations se décomposent comme suit:

A. Forêts	page 87	fr. 9,070. —
B. Domaines	» 87	» 385,773. 25
C. Caisse des domaines	» 87	» 563,267. 45
F. Emprunts	» 93	» —. —
Ga. Capitaux de chemins de fer	» 97	» 651,358. 70
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 97	» 1,600,000. —
H. Caisse de l'Etat (A—F)	» 117	» 279,525,856. 63
J. Solde de compte de l'administration courante	» 119	» 5,277,855. 69
K. Inventaire du mobilier	» 119	» 170,714. 47
L. Profits et pertes	» 9	» 167,267,585. 72
Total		fr. 455,451,481. 91

La liquidation des restes actifs se présente comme suit:

Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1 ^{er} janvier	fr. 11,350,299. 43
Nouveaux mandats de perception, comme ci-dessus	» 455,451,481. 91
Recettes en 1934 pour 1935	» 230,563. 17
Total	fr. 467,032,344. 51

Recettes en 1933 pour 1934	fr. 14,857. 05
Recettes en 1934	» 453,564,432. 52
Restes actifs (mandats de perception non réglés) au 31 décembre	» 13,453,054. 94
Total, comme ci-dessus	fr. 467,032,344. 51

b. Restes passifs:

Les administrations ont émis en 1934 des mandats de paiement pour les sommes suivantes:

A. Forêts	page 86	fr. 4,940. —
B. Domaines	» 86	» 1,037,680. 25
C. Caisse des domaines	» 86	» 557,375. 40
F. Emprunts	» 92	» 2,070,500. —
Ga. Capitaux de chemins de fer	» 96	» 1,558,164. 25
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 96	» 645,450. —
H. Caisse de l'Etat (A—F)	» 116	» 274,358,000. 81
J. Solde de compte de l'administration courante	» 118	» 470,500. —
K. Inventaire du mobilier	» 118	» 164,439. 15
L. Profits et pertes	» 9	» 171,440,656. 78
Total		fr. 452,307,706. 64

La liquidation se présente comme suit:

Restes passifs (mandats de paiement non réglés) au 1 ^{er} janvier	fr. 1,436,467. 46
Nouveaux mandats de paiement en 1934	» 452,307,706. 64
Paievements en 1934 pour 1935	» 337,937. 51
Total	fr. 454,082,111. 61

Dépenses en 1933 pour le compte de 1934	fr. 33,944. 35
Dépenses en 1934	» 453,201,632. 36
Restes passifs (mandats de paiement non payés) au 31 décembre	» 846,534. 90
Total, comme ci-dessus	fr. 454,082,111. 61

Les restes actifs, constitués principalement par des impôts de l'Etat et des impôts fédéraux de crise, étaient, à la fin de l'exercice, supérieurs de fr. 2,102,755.51 à ceux de 1933.

J. Solde de compte de l'administration courante.

Ainsi qu'il est dit sous H, C, l'avance à l'administration courante a augmenté de fr. 5,277,855.69, ce qui a fait croître d'autant le solde de compte de cette administration.

K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'administration générale a diminué de fr. 6275.32 quant aux inventaires des établissements de l'Etat.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

<i>Doit:</i>	<i>a. Balance des opérations.</i>	
Augmentation des éléments de la fortune		fr. 1,643,084,596. 65
Diminution de la fortune nette		» 171,440,656. 78
	Total	fr. 1,814,525,253. 43
<i>Avoir:</i>		
Diminution des éléments de la fortune		fr. 1,647,257,667. 71
Augmentation de la fortune nette		» 167,267,585. 72
	Total, comme ci-dessus	fr. 1,814,525,253. 43
<i>Doit:</i>	<i>b. Balance de sortie.</i>	
Total de l'actif		fr. 475,743,102. 74
<i>Avoir:</i>		
Total du passif		fr. 425,468,369. 24
Fortune nette		» 50,274,733. 50
	Total, comme ci-dessus	fr. 475,743,102. 74

IV. Fonds spéciaux.

Pages 121 à 171.

Il a été constitué cette fois les nouveaux fonds suivants:

Fondation de voyages des anciens élèves de l'école normale	fr.	25,000. —
Fondation pour les recherches sur l'Encéphalite de la Faculté de médecine de l'Université	»	10,232. 20
Fondation Henri Türlér de l'«Helvétia» bernoise	»	5,020. —
Donation des communes rurales pour le Centenaire de l'Université	»	13,500. —
Fonds général de bibliothèque	»	4,479. 65
Fonds Geiser du Séminaire de mathématiques de l'Université	»	509. 35
Pour l'ensemble des fonds spéciaux les recettes ont été de	fr.	12,052,559. 20
et les dépenses de	»	9,882,172. 09
<i>Recettes en plus = Augmentation nette</i>	fr.	2,170,387. 11
Fortune au 1 ^{er} janvier	»	109,204,026. 10
Fortune nette en 31 décembre	fr.	111,374,413. 21
savoir:		
<i>Actif</i>	fr.	112,830,249. 91
<i>Passif</i>	»	1,455,836. 70
Fortune nette, comme ci-dessus	fr.	111,374,413. 21

Les principales augmentations survenues sont les suivantes:

Caisse des maîtres aux écoles moyennes	fr. 685,093. 05
Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques à l'Université de Berne	» 571,426. 90
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat:	
Caisse d'invalidité	» 364,680. 50
Caisse des dépôts d'épargne	» 23,730. 55
Caisse d'assurance des instituteurs, 3 ^e section	» 277,703. 05
Fonds des mesures contre la tuberculose	» 255,182. 95
Fonds d'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité	» 206,311. 55
Banque cantonale, fonds de réserve	» 150,000. —
Caisse hypothécaire, fonds de réserve	» 150,000. —
Caisse des épizooties	» 90,039. 25
Caisse de retraite des maîtresses de couture	» 52,956. 15
Fonds cantonal des examens d'apprentis	» 29,313. —
Fonds de l'Hôpital de l'Ile	» 20,044. 41

Accusent en particulier une diminution:

Banque cantonale, réserve spéciale	fr. 719,228. 30
Fonds de la Waldau	» 106,036. 15
Fonds des digues de la correction des eaux du Jura	» 70,852. 09
Extension du service des aliénés	» 70,684. 67
Fonds cantonal des vignes	» 19,622. 20
Fonds cantonal de solidarité	» 12,173. 20

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1934, sous réserve de l'allocation des crédits supplémentaires nécessaires.

Berne, le 23 juillet 1935.

Le contrôleur cantonal des finances,
V. Michel.

Annexe.

A. Recettes et dépenses de l'administration courante durant la période 1900—1934.

	Recettes brutes		Dépenses brutes		Index proportionnels			
	totales		totales		1900 = 100		1913 = 100	
	Fr.		Fr.		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1890	18,423,906		18,364,139		75	75	45	45
1900	24,270,396		24,245,055		100	100	60	60
1910	34,795,403		35,297,350		143	145	85	87
1913	40,589,971		40,664,712		167	168	100	100
1920	93,906,171		97,234,505		387	401	231	239
1921	101,489,142		104,007,685		418	429	250	256
1922	102,599,549		106,902,317		423	441	253	263
1923	101,035,812		103,473,460		416	427	249	254
1924	96,129,209		97,314,241		396	401	237	240
1925	97,287,823		99,124,531		401	409	240	244
1926	98,459,222		100,068,089		406	412	242	246
1927	100,000,814		100,195,615		412	413	246	246,4
1928	103,688,817		103,783,392		427,2	428	255,4	255,2
1929	106,874,432		106,064,643		440	437	263	260
1930	108,325,857		108,171,731		446	445	266,8	266
1931	113,937,068		117,371,775		469	484	281	289
1932	115,170,181		121,301,804		475	500	284	298
1933	113,717,499		121,587,228		468	501	280	299
1934	112,577,188		121,356,380		466	501	278	298

Recettes nettes, en milliers de francs.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1924	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
a. Forêts	539	647	701	1,007	1,134	1,226	1,040	933	899	854	811	807	540
b. Domaines	821	1,230	1,232	1,429	2,092	2,288	2,331	2,354	2,392	2,361	2,452	2,482	2,484
c. Caisse hypothécaire. . .	1,342	1,503	1,764	1,716	1,888	1,871	1,870	1,865	1,792	1,575	1,531	1,502	1,501
d. Banque cantonale . . .	710	1,100	1,300	1,950	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200	2,000	2,000
e. Caisse de l'Etat	643	448	872	1,266	2,264	2,140	3,415	3,409	3,168	3,336	1,468	1,049	2,015
Total	4,055	4,928	5,869	7,368	9,778	9,925	11,056	10,961	10,651	10,526	8,462	7,840	8,540
II. Emoluments (sans les droits de mutation) . . .	659	913	1,154	1,493	2,540	2,827	3,258	3,316	3,410	3,478	3,671	3,527	3,476
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines . .	49	60	61	98	101	87	113	109	112	109	88	82	73
b. Régie des sels	876	899	918	374	995	1,086	1,108	1,058	1,069	1,083	1,039	1,020	1,012
c. Part au produit du mo- nopole de l'alcool	1,068	1,011	1,066	1,165	338	540	1,000	1,004	1,066	990	1,072	847	—
d. Part au produit de la Banque nationale	—	272	316	832	763	723	731	740	795	783	602	557	551
Total	1,993	2,242	2,361	2,469	2,197	2,436	2,952	2,911	3,042	2,965	2,801	2,506	1,636
IV. Impôts.													
1. Impôts directs.													
a. Impôt foncier, des capi- taux et du revenu	6,221	9,447	10,740	34,290	34,534	34,300	35,482	37,074	38,025	38,066	38,062	38,432	37,517
b. Taxe militaire	240	364	442	937	944	949	970	976	954	899	853	828	776
Total	6,461	9,811	11,182	35,227	35,478	35,249	36,452	38,050	38,979	38,965	38,915	39,260	38,293

2. *Autres impôts.*

	1900	1910	1913	1920	1924	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
a. Taxe des successions et donations	504	577	630	1,800	1,938	1,890	2,276	3,338	2,228	2,914	2,574	2,639	2,678
b. Timbre	585	723	910	1,532	2,055	2,545	3,712	3,434	3,580	3,170	2,551	2,397	2,490
c. Droits de mutation	637	1,452	1,090	2,019	2,050	1,718	1,917	1,884	1,880	1,909	1,794	1,835	1,632
d. Redevances p. forces hydrauliq. —	85	103	129	178	184	184	182	227	234	233	280	281	
e. Emoluments de patentes d'aub. 940	1,053	1,076	947	1,011	1,011	1,092	1,095	1,080	1,109	1,125	1,123	1,122	
Total	2,666	3,890	3,809	6,427	7,232	7,348	9,181	9,933	8,995	9,336	8,277	8,274	8,203

V. *Divers.*

Amendes et confiscations	5	4	13	9	10	539*)	11	12	381*)	119*)	9	14	1,492*)
Total général	15,839	21,788	24,388	52,993	57,235	58,324	62,910	65,183	65,458	65,389	62,135	61,421	61,640

Parts en % aux dépenses nettes totales.

	1900	1910	1913	1920	1924	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
I. Produit de la fortune de l'Etat.	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
a. Forêts	3,40	2,97	2,87	1,9	1,98	2,10	1,67	1,44	1,37	1,30	1,31	1,31	0,88
b. Domaines	5,18	5,66	5,05	2,69	3,65	3,92	3,70	3,62	3,80	3,60	3,95	4,04	4,03
c. Caisse hypothécaire.	8,47	6,91	7,23	3,23	3,30	3,21	2,99	2,86	2,80	2,40	2,47	2,45	2,44
d. Banque cantonale	4,48	5,05	5,33	3,67	4,19	4,12	3,81	3,69	3,66	3,66	3,51	3,26	3,24
e. Caisse de l'Etat	4,05	2,06	3,57	2,38	3,95	3,67	5,43	5,25	4,80	5,10	2,40	1,70	3,27
Total	25,58	22,65	24,05	13,87	17,07	17,02	17,60	16,86	16,43	16,06	13,64	12,76	13,86

II. *Emoluments (sans les droits de mutation) . .*

	4,17	4,19	4,73	2,81	4,43	4,85	5,17	5,11	5,05	5,31	5,91	5,74	5,64
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

III. *Monopoles et régales.*

a. Chasse, pêche, mines	0,30	0,27	0,25	0,18	0,17	0,15	0,18	0,17	0,17	0,16	0,15	0,13	0,12
b. Régie des sels	5,52	4,13	3,76	0,7	1,74	1,87	1,76	1,63	1,63	1,65	1,68	1,66	1,64
c. Part au produit du monopole de l'alcool	6,75	4,65	4,37	2,19	0,59	0,93	1,59	1,54	1,64	1,51	1,73	1,38	—
d. Part au produit de la Banque nationale	—	1,25	1,29	1,57	1,33	1,24	1,16	1,13	1,22	1,19	0,91	0,91	0,89
Total	12,57	10,30	9,67	4,64	3,83	4,19	4,69	4,47	4,64	4,51	4,47	4,08	2,65

IV. *Impôts.*1. *Impôts directs.*

a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu	39,32	43,45	44,03	64,7	60,35	58,81	56,40	56,90	58,10	58,35	61,26	62,57	60,86
b. Taxe militaire	1,51	1,67	1,81	1,76	1,64	1,63	1,54	1,50	1,46	1,37	1,37	1,35	1,26
Total	40,83	45,12	45,84	66,46	61,99	60,44	57,94	58,40	59,56	59,72	62,63	63,92	62,12

2. *Autres impôts.*

a. Taxe des successions et donations	3,18	2,60	2,59	3,39	3,39	3,24	3,61	5,13	3,40	4,45	4,14	4,30	4,34
b. Timbre	3,69	3,33	3,73	2,89	3,59	4,36	5,90	5,28	5,47	4,84	4,10	3,90	4,04
c. Droits de mutation	4,02	6,60	4,48	3,81	3,60	2,94	3,05	2,75	2,87	2,91	2,90	2,99	2,65
d. Redevances p. forces hydrauliq. —	0,40	0,43	0,24	0,31	0,31	0,30	0,30	0,30	0,35	0,35	0,38	0,46	0,46
e. Emoluments de patentes d'aub. 5,94	4,80	4,43	1,78	1,78	1,73	1,73	1,68	1,65	1,69	1,81	1,83	1,82	
Total	16,83	17,73	15,66	12,11	12,67	12,58	14,59	15,14	13,74	14,24	13,33	13,48	13,31

V. *Divers.*

Amendes et confiscations	0,02	0,01	0,05	0,01	0,01	0,92*)	0,01	0,02	0,58	0,16	0,02	0,02	2,42*)
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

*) Imprévu compris.

Recettes nettes. Index proportionnels, 1913 = 100.

	1900	1910	1913	1920	1924	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
I. Produit de la fortune de l'Etat.													
a. Forêts	76	92	100	144	161	175	148	133	128	122	116	115	77
b. Domaines	66	99	100	116	170	186	181	190	190	190	191	201	202
c. Caisse hypothécaire. . .	76	85	100	97	107	106	106	106	101	90	87	85	85
d. Banque cantonale . . .	54	85	100	150	184	184	184	184	184	184	169	154	154
e. Caisse de l'Etat	73	51	100	145	260	245	391	391	363	383	168	120	231
Total	69	83	100	125	166	169	188	186	180	179	144	134	145
II. Emoluments (sans les droits de mutation) . .	57	79	100	129	220	245	282	287	296	300	318	306	300
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines . .	80	98	100	161	165	142	185	180	183	179	144	134	120
b. Régie des sels	95	98	100	41	108	118	120	115	116	118	113	111	110
c. Part au produit du monopole de l'alcool . . .	100	95	100	109	32	51	94	94	100	93	101	79	—
d. Part au produit de la Banque nationale . . .	—	86	100	263	241	229	231	234	251	250	190	176	174
Total	84	95	100	104	93	103	125	123	129	126	119	106	70
IV. Impôts.													
1. <i>Impôts directs.</i>													
a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu . . .	57	87	100	320	322	319	330	345	348	355	354	358	349
b. Taxe militaire	54	82	100	212	213	214	221	221	216	204	190	187	176
Total	57	88	100	315	313	317	315	326	340	349	350	341	342
2. <i>Autres impôts.</i>													
a. Taxe des successions et donations	80	91	100	286	308	300	361	530	354	462	409	419	425
b. Timbre	64	79	100	168	225	279	408	377	393	348	280	263	273
c. Droits de mutation. . .	58	133	100	185	188	158	178	173	172	175	165	168	150
d. Redevances pr. forces hydr.	—	83	100	125	172	178	178	177	220	227	226	272	273
e. Emolum. de patentes d'aub.	87	98	100	88	94	94	101	102	100	103	105	104	104
Total	69	102	100	168	189	192	241	261	236	245	217	217	215
V. Divers.													
Amendes et confiscations .	38	31	100	69	77	4146*)	85	92	2930*)	910*)	69	107	11,477*)
Total général	64	89	100	217	234	239	250	267	269	268	255	252	253

Dépenses nettes, en milliers de francs.

	1900	1910	1913	1920	1924	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Administration générale . .	654	892	901	1,786	1,823	1,819	1,859	1,754	1,871	1,988	1,918	1,879	1,811
Administration judiciaire . .	971	1,293	1,422	2,224	2,654	2,681	2,736	2,826	2,920	2,970	3,154	3,132	2,995
Justice.	19	33	37	80	119	123	124	136	160	228	255	255	229
Police	998	1,454	1,445	2,443	2,335	2,554	2,618	2,531	2,855	2,935	3,126	3,171	3,020
Militaire	271	320	266	474	653	649	636	663	674	641	630	622	583
Cultes	991	1,255	1,300	2,039	2,502	2,547	2,545	2,575	2,655	2,671	2,778	2,747	2,597
Instruction publique . . .	3,529	5,287	6,227	15,291	16,462	16,711	16,713	17,024	17,244	17,492	17,720	17,701	16,849
Affaires communales . . .	9	11	15	30	38	38	40	45	52	50	51	48	46
Assistance publique . . .	1,873	2,782	2,929	5,128	6,670	7,187	7,666	7,749	8,290	8,888	9,875	10,777	10,150
Economie publique . . .	378	661	707	1,065	1,308	1,366	1,685	1,662	1,997	3,275	2,382	3,381	3,272
Service sanitaire	971	1,206	1,348	2,640	2,273	2,180	1,960	2,005	2,071	2,338	2,691	2,589	2,432
Travaux publics	2,369	2,448	2,620	5,097	5,481	6,030	6,387	6,261	7,746	8,125	7,036	6,399	5,885
Emprunts	1,877	3,603	3,966	8,324	11,864	12,320	12,712	12,518	12,299	12,747	11,368	11,117	12,488
Finances	122	156	153	690	1,232	1,512	2,408	1,651	1,963	1,830	2,002	1,751	1,674
Agriculture	499	590	818	1,685	1,899	1,646	2,017	1,887	1,941	2,043	2,287	2,275	2,202
Economie forestière . . .	103	151	169	280	338	307	313	304	314	351	389	419	386
Caisse des domaines . . .	29	—	27	190	264	263	212	242	252	252	279	269	299
Amendes et confiscations .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	147	149	113	6,855	505	—	374	2,541	—	—	326	759	—
Total	15,813	22,291	24,463	56,321	58,420	59,933	63,005	64,374	65,304	68,824	68,267	69,291	66,918

*) Imprévu compris.

Parts en % aux dépenses nettes totales.

	1900	1910	1913	1920	1924	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration générale . .	4,13	4,00	3,68	3,17	3,12	3,05	2,95	2,72	2,87	2,89	2,81	2,71	2,71
Administration judiciaire . .	6,14	5,80	5,81	3,94	4,54	4,47	4,34	4,39	4,47	4,31	4,62	4,52	4,48
Justice	0,12	0,14	0,15	0,17	0,21	0,21	0,19	0,20	0,24	0,33	0,38	0,37	0,34
Police	6,31	6,52	5,90	4,33	4,00	4,26	4,16	3,93	4,37	4,26	4,58	4,58	4,51
Militaire	1,71	1,43	1,08	0,84	1,12	1,08	1,01	1,03	1,03	0,93	0,92	0,90	0,87
Cultes	6,26	5,63	5,31	3,62	4,28	4,25	4,04	4,00	4,06	3,88	4,07	3,96	3,88
Instruction publique	22,31	23,71	25,45	27,14	28,18	27,88	26,53	26,44	26,40	25,41	25,97	25,55	25,18
Affaires communales	0,05	0,04	0,06	0,05	0,06	0,06	0,06	0,07	0,08	0,07	0,08	0,07	0,07
Assistance publique	11,84	12,48	11,97	9,10	11,42	11,99	12,17	12,03	12,70	12,91	14,47	15,55	15,17
Economie publique	2,39	2,96	2,89	1,89	2,24	2,28	2,66	2,58	3,06	4,75	3,49	4,90	4,89
Service sanitaire	6,14	5,41	5,51	4,68	3,89	3,64	3,11	3,11	3,17	3,39	3,91	3,74	3,63
Travaux publics	14,98	10,98	10,71	9,04	9,38	10,06	10,14	9,72	11,86	11,80	10,31	9,23	8,79
Emprunts	11,86	16,16	16,21	14,77	20,31	20,56	20,19	19,45	18,84	18,54	16,65	16,04	18,66
Finances	0,77	0,69	0,62	1,22	2,11	2,52	3,82	2,56	3,00	2,66	2,93	2,52	2,50
Agriculture	3,15	2,64	3,34	2,99	3,25	2,75	3,20	2,93	2,98	3,00	3,35	3,28	3,29
Economie forestière	0,65	0,67	0,69	0,49	0,58	0,51	0,50	0,49	0,48	0,50	0,57	0,60	0,58
Caisse des domaines	0,18	—	0,11	0,33	0,45	0,44	0,34	0,37	0,39	0,37	0,41	0,39	0,45
Amendes et confiscations . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	0,92	0,66	0,46	12,17	0,86	—	0,59	3,98	—	—	0,48	1,09	—
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Index proportionnels, 1913=100.

	1900	1910	1913	1920	1924	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Administration générale . .	72	99	100	198	202	201	206	195	208	220	213	209	201
Administration judiciaire . .	68	91	100	156	187	188	193	199	205	209	222	220	210
Justice	51	90	100	216	320	332	335	370	444	616	689	689	619
Police	69	101	100	169	162	176	181	175	201	202	216	220	209
Militaire	102	120	100	178	245	244	239	249	250	241	237	234	219
Cultes	76	96	100	157	192	196	196	198	204	205	214	211	199
Instruction publique	57	85	100	245	264	268	268	273	277	281	284	284	271
Affaires communales	60	73	100	200	253	258	266	300	347	333	340	320	306
Assistance publique	64	95	100	175	228	245	262	265	283	303	337	368	346
Economie publique	53	93	100	151	185	193	238	235	282	463	337	478	463
Service sanitaire	72	90	100	196	169	161	145	148	154	173	199	192	180
Travaux publics	90	93	100	193	209	230	244	239	295	310	268	244	225
Emprunts	47	91	100	210	299	310	320	316	310	321	288	280	315
Finances	79	102	100	451	805	938	1,573	1,072	1,283	1,196	1,308	1,144	1,094
Agriculture	61	72	100	206	232	201	246	231	237	250	279	278	269
Economie forestière	61	89	100	166	200	181	185	180	186	207	230	248	228
Caisse des domaines	107	—	100	704	977	974	785	896	933	933	1,033	996	1,108
Amendes et confiscations . .	—	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Imprévu	130	131	100	6,066	446	—	331	2,249	—	—	288	671	—
Total	65	91	100	230	239	245	258	263	267	281	279	283	273

B. Fortune de l'Etat durant la même période.

I. Fonds capital.

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1926	1928	1930	1931	1932	1933	1934
1. Forêts	14,355	16,294	16,457	25,644	25,934	25,916	26,070	26,130	26,113	26,160	26,156
2. Domaines	26,731	31,324	33,263	53,982	71,315	72,802	74,318	75,794	79,629	80,585	81,237
3. Caisse des domaines . .	2,987	1,995	1,400	178	149	2,936	2,915	1,109	1,104	1,101	1,060
4. Caisse hypothécaire . .	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
5. Banque cantonale . . .	10,000	20,000	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
6. Capitaux de chemins de fer	—	22,039	23,141	91,516	89,697	87,662	89,044	88,922	88,910	88,904	89,808
Total	74,073	111,652	114,262	241,320	257,095	259,316	262,347	261,955	265,756	266,750	268,261

Passif.	1900	1910	1913	1924	1926	1928	1930	1931	1932	1933	1934
1. Caisse des domaines . . .	2,255	2,246	2,246	5,428	5,338	5,695	6,005	6,279	6,150	6,708	6,672
2. Emprunts	19,874	51,597	50,431	112,892	111,604	108,717	106,297	104,176	102,097	100,091	98,020
3. Banque cantonale, titres de chemins de fer	—	—	—	36,318	36,305	36,302	36,296	36,294	36,294	36,290	36,288
4. Fonds d'amortissement des chemins de fer	—	316	2,584	14,500	14,250	14,031	16,671	18,051	19,481	21,011	21,966
Total	22,129	54,159	55,261	169,138	167,497	164,745	165,269	164,800	164,022	164,100	162,946

Actif.**II. Fonds d'administration.**

A. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:	(En milliers de francs.)										
	1900	1910	1913	1924	1926	1928	1930	1931	1932	1933	1934
1. Administrations spéciales	18,697	23,350	25,673	47,744	49,894	54,474	74,097	57,969	65,090	74,581	79,702
2. Placements	28,963	13,197	12,066	49,672	64,438	68,999	70,744	70,286	69,968	69,710	69,331
3. Administrat. courante (déficits)	2,814	542	959	20,630	21,244	18,227	12,770	15,476	20,980	28,376	33,184
4. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	2,683	3,228	5,057	2,770	1,300	1,268	1,264	1,357	1,395	1,350	1,366
5. Dépôts à la caisse de l'Etat	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Caisse.	706	589	853	1,411	981	630	618	557	555	438	628
7. Reliquats:											
a. Actifs	2,042	3,533	5,423	31,642	19,304	12,787	14,071	12,765	12,393	11,350	13,453
b. Passifs	—	1	1	139	457	203	297	188	49	34	338
Ensemble	55,911	44,440	50,032	154,008	157,618	156,588	173,861	158,598	170,430	185,839	198,002
B. Inventaire du mobilier .	4,677	5,907	5,582	8,319	9,388	9,588	9,610	9,764	9,574	9,487	9,480
Total	60,588	50,347	55,614	162,327	167,006	166,176	183,471	168,362	180,004	195,326	207,482

Passif.

A. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:											
1. Administrations spéciales	3,072	5,573	6,464	40,227	50,827	43,724	56,432	58,301	69,810	61,825	56,583
2. Placements	684	4,648	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	325	127	43	947	2,444	2,734	3,322	3,147	3,059	2,692	2,399
4. Dépôts à la caisse de l'Etat	1,524	995	1,452	1,264	1,156	2,440	1,584	1,383	1,460	1,343	1,612
5. Emprunts	48,823	32,150	41,048	101,157	110,836	124,861	139,008	123,161	123,172	147,148	167,148
6. Emprunts temporaires . .	—	—	—	15,019	12,155	8,000	—	—	—	—	—
7. Caisse.	145	246	176	276	369	396	293	208	291	692	520
8. Reliquats:											
a. Actifs	1	—	5	268	472	318	390	215	50	15	230
b. Passifs	816	560	702	515	595	782	400	385	1,427	1,437	846
Total	55,390	44,299	49,891	159,673	178,855	183,255	201,429	186,800	199,269	215,152	229,338
B. Solde du compte de l'ad- ministration courante. .	36	542	960	20,630	21,244	18,227	12,770	15,476	20,980	28,376	33,184
Total	55,426	44,841	50,851	180,303	200,099	201,482	214,199	202,276	220,249	243,528	262,522

Récapitulation.**(En milliers de francs.)**

Actif.	1900	1910	1913	1924	1926	1928	1930	1931	1932	1933	1934
Capital.	74,073	111,652	114,262	241,320	257,095	259,316	262,347	261,955	265,756	266,750	268,261
Administration	60,588	50,347	55,614	162,327	167,006	166,176	183,471	168,362	180,004	195,326	207,482
	134,661	161,999	169,876	403,647	424,101	425,492	445,818	430,317	445,760	462,076	475,743
Passif.											
Capital.	22,129	54,159	55,261	169,138	167,497	164,745	165,269	164,800	164,022	164,100	162,946
Administration	55,426	44,841	50,851	180,303	200,099	201,482	214,199	202,276	220,249	248,528	262,522
	77,555	99,000	106,112	349,441	367,596	366,227	379,468	367,076	384,271	407,628	425,468
Fortune nette	57,106	62,999	63,764	54,206	56,505	59,265	66,350	63,241	61,489	54,448	50,275

**Proportion de la fortune nette
en % de l'actif total**

1900	42,4 %
1910	38,8 %
1913	37,5 %
1922	14,2 %
1927	13,7 %
1928	13,9 %
1929	15,1 %
1930	14,9 %
1931	14,7 %
1932	13,8 %
1933	11,8 %
1934	10,6 %

**Proportion de la fortune nette
en % du passif total**

1900	73,6 %
1910	63,6 %
1913	60 %
1922	16,6 %
1927	15,8 %
1928	16,2 %
1929	17,9 %
1930	17,5 %
1931	17,2 %
1932	16 %
1933	13,3 %
1934	11,8 %

	1900	1910	1913	1924	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Fortune brute (en milliers de fr.)	134,661	161,999	169,876	403,647	425,492	428,988	445,818	430,317	445,760	462,076	475,743

Produit de la fortune :

a. Forêts	539	647	701	1,134	1,040	933	899	854	811	807	540
b. Domaines	821	1,218	1,232	2,092	2,331	2,354	2,392	2,361	2,452	2,482	2,484
c. Caisse hypothécaire. . .	1,342	1,503	1,764	1,888	1,870	1,865	1,792	1,576	1,532	1,502	1,501
d. Banque cantonale . . .	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200	2,000	2,000
e. Caisse de l'Etat	722	750	1,118	4,862	6,298	6,659	6,272	6,446	5,176	5,403	5,695
Total	4,134	5,218	6,115	12,376	13,939	14,211	13,755	13,637	12,171	12,194	12,220

Produit en % de la fortune

brute	3,06 %	3,22 %	3,59 %	3,06 %	3,27 %	3,31 %	3,08 %	3,17 %	2,73 %	2,64 %	2,57 %
------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Dettes brutes	77,555	99,000	106,112	349,441	366,227	363,891	379,468	367,076	384,271	407,629	425,468
--------------------------------	---------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Service des dettes (sans les amortissements):

a. Emprunts et bons de caisse	1,461	2,729	3,066	10,093	10,748	10,414	10,197	10,398	9,300	8,914	10,217
b. Caisse de l'Etat	79	302	246	2,597	2,883	3,250	3,104	3,110	3,707	4,354	3,681
Total	1,540	3,031	3,312	12,690	13,631	13,664	13,301	13,508	13,007	13,268	13,898

**Intérêts de dettes en % des
dettes brutes**

1,98 %	3,06 %	3,12 %	3,62 %	3,72 %	3,75 %	3,51 %	3,68 %	3,38 %	3,35 %	3,27 %
---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Produit de la fortune (en milliers de francs):

Caisse hypothécaire . . .	1,342	1,503	1,764	1,888	1,870	1,865	1,792	1,576	1,532	1,502	1,501
Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200	2,000	2,000
Caisse de l'Etat, intérêts actifs	722	750	1,118	4,862	6,298	6,659	6,272	6,446	5,176	5,403	5,695
Total	2,774	3,353	4,182	9,150	10,568	10,924	10,464	10,422	8,908	8,905	9,196

Service de la dette publique:

Emprunts, Intérêts . . .	1,461	2,729	3,066	10,093	10,748	10,414	10,197	10,398	9,300	8,914	10,217
Caisse de l'Etat, intérêts passifs	79	302	246	2,597	2,883	3,250	3,104	3,110	3,707	4,354	3,621
	1,540	3,031	3,312	12,690	13,631	13,664	13,301	13,508	13,007	13,268	13,898
Produit, comme ci-haut	2,774	3,353	4,182	9,150	10,568	10,924	10,464	10,422	8,908	8,905	9,196

Excédent:

Produit de la fortune . .	1,234	322	870	—	—	—	—	—	—	—	—
Service de la dette . . .	—	—	—	3,540	3,063	2,740	2,837	3,086	4,099	4,363	4,702

Ces chiffres comprennent les recettes et dépenses de l'Etat en raison de la reprise de titres de la Banque cantonale pour une somme de fr. 36,326,663.70 aux termes de l'arrêté du Grand Conseil du 24 septembre 1924. Les dits postes accusent:

Recettes	286	1,074	1,417	1,034	948	41	127	105
Dépenses.	1,278	1,269	1,269	1,269	1,269	1,270	1,270	1,269
Excédent des dépenses	992	195	—	235	321	1,229	1,143	1,164
Excédent des recettes	—	—	148	—	—	—	—	—

Crédits supplémentaires de 1934.

Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil.

(Août 1935.)

Le compte d'Etat de l'exercice 1934 accuse les dépassements de crédit indiqués ci-après, pour lesquels les crédits supplémentaires correspondants doivent être accordés.

Ces dépassements, à l'exception de ceux de moins de 100 fr., laissés de côté comme d'habitude, sont classés en deux catégories :

I. Les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des dispositions légales, des décisions du Grand Conseil, des tarifs ou des conventions, d'une part, et déterminées par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part.

II. Les dépenses qui ne se produisent pas automatiquement, bien qu'elles reposent en grande partie, elles aussi, sur des dispositions légales et en dépendent.

Dans la I^{re} de ces catégories rentrent les dépassements suivants :

I. Administration générale.

A. 1. <i>Grand Conseil</i>	fr. 40,928. 15
D. 1. <i>Députation au Conseil des Etats</i> »	420. —

II. Administration judiciaire.

C. 2. <i>Indemnités des vice-présidents des tribunaux de district</i> . . .	fr. 2,888. 25
F. 1. <i>Indemnités des jurés</i> . . . »	620. 70
G. 3. <i>Indemnités des remplaçants des préposés aux offices des poursuites et des faillites</i> . . . »	793. 45
G. 4. <i>Traitements des agents de poursuites</i> »	17,423. 90
J. 3. <i>Indemnités des membres du Tribunal administratif</i> . . . »	3,919. 50

III^b. Police.

C. 3. <i>Habillement du corps de police</i> . . .	fr. 8,207. 25
G. 1. <i>Frais de police criminelle</i> . . . »	100,990. 52
G. 5. <i>Frais de police</i> »	6,279. 55

A reporter fr. 182,471. 27

Report fr. 182,471. 27

IV. Affaires militaires.

J. 2. <i>Secours aux familles de militaires</i>	fr. 13,161. 80
---	----------------

VI. Instruction publique.

B. 14 b. <i>Indemnités pour lits gratuits dans les cliniques</i> . . .	fr. 4,605. —
C. 5. <i>Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes</i> »	10,123. —
C. 8. <i>Remplacement de maîtres astreints au service militaire</i> »	1,720. —
D. 11. <i>Enseignement des travaux manuels</i> »	1,936. 20
D. 12. <i>Subventions pour fournitures scolaires</i> »	5,401. 65
D. 17. <i>Enseignement de l'économie domestique</i> »	13,308. 20
D. 18. <i>Maîtresses de couture, caisse de retraite, subside</i> »	2,216. 70
E. 5. c. <i>Caisse d'assurance, subside</i> »	5,756. 05

VIII. Assistance publique.

C. 1. b. <i>Subventions pour l'assistance temporaire</i> »	443,502. 25
C. 2. a. <i>Assistance hors du canton</i> »	723,268. 96
C. 2. b. <i>Subventions suivant les §§ 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique</i> . . . »	350,791. 47
D. 1—8. <i>Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions</i> »	3,262. 50

IX^b. Service sanitaire.

B. 5. <i>Subventions à l'hôpital de l'Ile</i>	fr. 7,403. 60
---	---------------

XI. Emprunts.

A. n. <i>Emprunt de 1934, fr. 20,000,000.— 4% .</i>	fr. 400,000. —
A reporter	fr. 2,168,929. 25

Report fr. 2,168,929. 25

XIII. Agriculture.

B. 8. Assurance du bétail . . fr. 14,980. 60

XV. Forêts domaniales.

D. 1. Contributions publiques . fr. 1,348. 84

XVII. Caisse des domaines.

B. Intérêts des dettes . . . fr. 27,475. 35

XX. Caisse de l'Etat.

A. 8. Impôt fédéral des coupons fr. 46,675. 75

B. 1. a. Administrations spéciales » 514,440. 28

B. 1. b. Consignations judiciaires » 11,256. 89

B. 1. e. Dépôts divers . . . » 82,621. 30

B. 2. Escomptes pour paiements
au comptant . . . » 915. 82**XXVI. Taxe des successions et donations.**

A. 2. Part des communes, 20 % fr. 116,052. 99

**XXVII. Redevances
pour forces hydrauliques.**A. 2. Part du fonds de secours
en cas de dommages ou de
dangers imminents causés
par les éléments, 10 % . fr. 167. 50**XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente
des spiritueux et établissements de danse.**

A. 2. Part des communes, 10 % fr. 591. 58

XXXII. Impôts directs.

D. 3. Provisions de perception . fr. 126,701. 27

D. 5. Indemnités aux communes » 239. 60

XXXIII. Imprévu.2. Intérêt des obligations
B. L. S. remises à la con-
fédération fr. 487,056. 404. Caisse bernoise d'aide aux
agriculteurs, 1^{er} terme de
la II^e subvention . . . » 100,000. —

Total fr. 3,699,453. 42

II.La II^e catégorie comprend les dépassements sui-
vants:**I. Administration générale.**

C. 1—2. Crédit du Conseil-exécutif . fr. 7,450. 55

G. 2. a. Frais d'impression . . . » 10,404. 65

H. 4. Frais de bureau des préfets » 1,089. —

J. 4. Frais de bureau des secré-
tariats de préfecture . . . » 2,379. —

Total fr. 21,323. 20

Ad C. 1—2. Des subventions relativement im-
portantes: jubilé de la Société cantonale de la
Croix-bleue fr. 2000.—, monument du conseiller
fédéral Scheurer fr. 500.—, jubilé de la Société
suisse pour la protection des aveugles fr. 500.—,
Grand prix des motocycles et automobiles fr.
1080.—, Association internationale des hôpitaux,
congrès, fr. 700.—, Tir fédéral fr. 1040.— et di-
verses fêtes fédérales et cantonales, occasionnèrent
le dépassement de crédit.

Ad G. 2. a. L'activité parlementaire intense en-
traîna plus de frais d'impression, aussi bien pour
le Bulletin des séances du Grand Conseil que pour
le Compte-rendu.

Ad H. 4. Ces dernières années, le crédit avait
été réduit de 20 %. Un dépassement était inévi-
table.

Ad J. 4. L'installation des nouveaux locaux du
secrétariat de préfecture de Delémont, qui nécessita
fr. 1651.—, et l'achat de registres fonciers fédéraux
pour fr. 8,500.—, motivent ce dépassement.

II. Administration judiciaire.

A. 2. Indemnités des juges-suppléants fr. 986. 70

B. 2. Traitements des employés du
greffe de la Cour . . . » 619. 85B. 7. Chambre des avocats, indemni-
tés des membres et frais de bu-
reau » 337. 75C. 4. Frais de bureau des tribunaux
de district » 6,878. 40E. 2. Frais de bureau du procureur
général » 300. —E. 3. Frais de bureau des procureurs
d'arrondissement et du procu-
reur suppléant » 1,457. 40F. 4. Frais de bureau des Cours
d'assises » 999. 50J. 2. Traitements des employés du
Tribunal administratif . . . » 10,508. 15

Total fr. 22,087. 75

Ad A. 2. La forte augmentation des affaires
pénales nécessita une division de la Chambre pé-
nale en deux sections, pour lesquelles on a dû ré-
gulièrément faire appel aux juges-suppléants.

Ad B. 2. La division de la Chambre pénale en
deux sections exigea aussi l'engagement d'un nou-
veau secrétaire ainsi que d'un aide.

Ad B. 7. L'augmentation du nombre des séances
de la Chambre des avocats a occasionné ce dépasse-
ment.

Ad C. 4. Malgré une diminution constante des
frais comparativement aux exercices précédents, il
n'a pas été possible de s'en tenir aux chiffres du
budget par suite de l'augmentation du nombre des
affaires. La réfection du tribunal de district d'In-
terlaken participe en outre au dépassement pour
une somme de fr. 2,100.—.

Ad E. 2. Quoique les dépenses aient été res-
treintes aux besoins indispensables, un dépassement
du crédit n'a pu être évité.

Ad E. 3. L'accroissement du nombre des affaires
des procureurs d'arrondissement occasionna une
augmentation des frais de voyage, d'où le dépasse-
ment de crédit.

Ad F. 4. Des achats nécessaires de mobilier
furent la cause de la dépense en plus.

Ad J. 2. Les dépenses en plus proviennent de
l'engagement de 2 aides-secretsaires et d'un aide de
chancellerie pour la liquidation d'affaires en retard.

III^a. Justice.A. 1. Traitements des fonctionnaires
de la Direction fr. 589. 85

Il s'agit ici d'un supplément de traitement ac-
cordé au secrétaire de la Direction de la justice.

III^b. Police.

B. 1.	<i>Police des passeports et des étrangers</i>	fr.	8,081.35
B. 3.	<i>Frais de conduites</i>	»	365.35
C. 4.	<i>Équipement et armement</i>	»	343.30
C. 10.	<i>Frais divers d'administration</i>	»	3,247.85
D. 2. a.	<i>Nourriture des prisonniers dans les districts</i>	»	4,267.09
E. 1.	<i>Pénitencier de Thorberg</i>	»	30,071.24
E. 2.	<i>Maison de travail de St-Jean-Anet</i>	»	36,417.77
E. 4.	<i>Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse</i>	»	7,195.85
E. 5.	<i>Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank</i>	»	3,562.65
H. 2.	<i>Traitements des officiers de l'état civil</i>	»	206.25
Total			fr. 93,758.70

Ad B. 1. Une grande augmentation des voyages à l'étranger et les nouveaux formulaires de passeports, introduits dès le 1^{er} janvier 1933, entraînèrent un important accroissement de travail, qui rendit nécessaire l'engagement de 4 aides. En revanche, le rendement des émoluments s'est fortement accru.

Ad B. 3. Ce dépassement est motivé par l'augmentation des rapatriements d'étrangers et de Suisses ressortissants d'autres cantons.

Ad C. 4. Les petites dépenses en plus résultent du renouvellement de la munition pour pistolets et de l'achat imprévu de fourreaux de sabre.

Ad C. 10. En ce qui concerne les frais d'administration du Corps de police, il s'agit de dépenses pour le chauffage, l'éclairage, le nettoyage, le téléphone et de petits achats du Corps de garde central de Berne, pour le linge et la remise à neuf des lits aux casernes de Berne, Bienne, Interlaken et Thoune, ainsi que pour la quote-part du Corps de garde de Bienne aux frais d'administration communs de la préfecture de Bienne, au montant de fr. 1,852.15 en 1934, quote-part qui n'était pas prévue au budget. Malgré la plus grande économie, le dépassement de crédit ne pouvait pas être évité.

Ad D. 2 a. Les dépenses de cette rubrique se règlent d'après l'état des prisonniers. Elles ne peuvent jamais être déterminées exactement d'avance.

Ad E. 1. Le dépassement de crédit a été occasionné par le surplus de dépenses de l'administration, fr. 2,880.37, de l'enseignement et du culte, fr. 699.40, de l'entretien, fr. 13,785.55, des loyers, fr. 1,776.50 et par le rendement en moins des industries, fr. 18,928.16, au regard duquel il y a lieu de signaler des dépenses en moins et des recettes en plus pour un montant total de fr. 7,999.74. La moyenne de l'état des détenus a été supérieure de 10 unités à celle de l'exercice précédent.

Ad E. 2. Le rendement en moins de l'exploitation agricole, de fr. 37,765.55, auquel la radiation sur l'inventaire participe pour une forte part, motive à lui seul le dépassement de crédit. Par ailleurs, les dépenses pour la nourriture exigèrent fr. 4,623.34 de plus qu'il n'était supputé et l'entretien fr. 13,478.85. La différence quant à l'entretien concerne en grande partie les dépenses occasionnées par la reconstruction de l'étable incendiée au pâturage de Chasseral, lesquelles dépassèrent le montant de l'assurance, ainsi que diverses améliorations urgentes aux bâtiments de l'établissement.

Ad E. 4. Le dépassement de crédit a été causé principalement par des dépenses en plus dans la rubrique *entretien*, fr. 7,518.20, qui se rapportent à l'entretien des bâtiments et à la construction d'une écurie. Les autres dépenses en plus dans les rubriques *nourriture*, fr. 4,782.80, et *loyers*, fr. 4,058.—, ont été compensées par des dépenses en moins et la subvention fédérale, imprévue, de fr. 5,300.—.

Ad E. 5. Les rendements en moins des industries, de l'exploitation agricole et des pensions, en tout fr. 4,413.22, motivent à eux seuls le dépassement de crédit. En regard des dépenses en moins pour l'administration, fr. 3,099.—, et la nourriture, fr. 4,754.77, il y a lieu de signaler des dépenses en plus pour l'entretien, fr. 4,969.70 et le loyer, fr. 2,279.—.

Ad H. 2. Ce petit dépassement provient du fait que les indemnités ont été calculées de façon trop stricte.

IV. Affaires militaires.

A. 6.	<i>Mobilisation, frais des préparatifs</i>	fr.	393.10
D. 5.	<i>Loyers</i>	»	190.—
Total			fr. 583.10

Ad A. 6. Ces dépenses ont été rendues nécessaires par les prescriptions fédérales sur les préparatifs de la mobilisation.

Ad D. 5. Cette petite dépense en plus provient du fait qu'une bonification de loyer, de fr. 193.55, est désormais comptabilisée à la rubrique D. 6.

V. Cultes.

B. 2.	<i>Suppléments de traitement</i>	fr.	716.95
B. 9.	<i>Commission des examens de théologie</i>	»	453.50
Total			fr. 1,170.45

Ad B. 2. Ensuite de la création d'un nouveau diaconat à Gessenay, il s'est produit une dépense en plus de fr. 1,800.—.

Ad B. 9. Le nombre relativement élevé des candidats à examiner, nécessita aussi plus de journées de séances de la commission et, par là, détermina une augmentation des frais.

VI. Instruction publique.

A. 2.	<i>Traitements des employés</i>	fr.	1,486.55
A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	»	3,131.41
A. 5.	<i>Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement</i>	»	1,206.25
B. 9.	<i>Jardin botanique</i>	»	2,835.52
B. 10.	<i>Hôpital vétérinaire</i>	»	5,497.74
B. 11.	<i>Polyclinique</i>	»	341.25
B. 13.	<i>Institut de médecine légale</i>	»	1,193.15
B. 16.	<i>Polyclinique de psychiatrie</i>	»	2,766.65
C. 6.	<i>Bourses</i>	»	595.50
D. 5.	<i>Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques</i>	»	3,105.—
D. 9. b.	<i>Inspecteurs des écoles, frais de bureau</i>	»	912.95
D. 10.	<i>Enseignement par sections de classe</i>	»	359.10
E. 4.	<i>Ecole normale de Delémont</i>	»	511.39
G. 1.	<i>Musée historique, subvention</i>	»	1,000.—

A reporter fr. 24,942.46

	Report	fr. 24,942. 46
G. 5.	<i>Glossaire des dialectes de la Suisse, subvention</i>	» 800. —
G. 6.	<i>Musée d'histoire naturelle, subvention</i>	» 5,000. —
G. 11.	<i>Musée alpin de Berne, subvention</i>	» 20,000. —
	Total	fr. 50,742. 46

Ad A. 2. Ce dépassement de crédit a été occasionné par l'engagement d'un aide, nécessaire pour la liquidation des travaux supplémentaires résultant de la réduction des traitements.

Ad A. 3. Les frais en plus concernent des achats de mobilier, en particulier l'achat d'une cartothèque avec armoires à registrature pour les affaires relatives aux traitements du corps enseignant, qui ont subi des complications importantes du fait de la réduction de salaires intervenue.

Ad A. 5. Les frais de cette rubrique, qui étaient de fr. 15,994.45 en 1933, se sont élevés à fr. 11,206.25 en 1934; ils ont ainsi été réduits de fr. 4,788.20. Une plus grande réduction, n'était pas possible malgré une stricte économie.

Ad B. 9. Ce dépassement concerne l'achat d'appareils et l'installation d'un laboratoire physiologique, pour lequel un solde de fr. 2,876. —, provenant d'un crédit accordé en 1933, reste à disposition.

Ad B. 10. Au lieu d'un excédent de recettes de fr. 5,000. —, le compte accuse un excédent de dépenses de fr. 497.74. Ce mauvais résultat provient principalement de recettes en moins et de la radiation de créances irrécouvrables.

Ad B. 11. Les frais en plus ont été occasionnés par l'engagement d'une garde-malades pour la clinique dermatologique à partir du 1^{er} mars 1934.

Ad B. 13. Les frais de service exigèrent fr. 3,649.20 de plus qu'il n'était prévu, tandis que les recettes ne se sont élevées qu'à fr. 1,648.05.

Ad B. 16. L'installation d'une polyclinique de psychiatrie a été décidée par le Conseil-exécutif en décembre 1933, avec octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 3,500. —.

Ad C. 6. Afin de rendre possible la fréquentation des écoles moyennes, des bourses ont été accordées à plus d'élèves que cela n'était prévu.

Ad D. 5. Le dépassement a été occasionné principalement par un crédit extraordinaire, accordé par le Conseil-exécutif pour la publication de l'histoire du « Régiment d'Erlach ».

Ad D. 9. b. Le crédit s'est avéré insuffisant. Toutefois, les frais ont pu être réduits, de fr. 4,628.15 qu'ils étaient en 1933, à fr. 3,912.95 en 1934.

Ad D. 10. Malgré la plus grande économie, la dépense en plus était inévitable.

Ad E. 4. Ce dépassement provient avant tout de la fixation d'un montant insuffisant pour les bourses.

Ad G. 1. En décembre 1933, le Conseil-exécutif accorda une augmentation de la subvention ordinaire de l'Etat de fr. 1,000. — qui ne figurait pas au budget de l'année 1934.

Ad G. 5. Il s'agit d'un crédit supplémentaire accordé en faveur du « Glossaire des dialectes de la Suisse » et du « Glossaire des patois de la Suisse romande ».

Ad G. 6. Par suite de l'ouverture du nouveau musée déjà au commencement et non au milieu

de l'année 1934, la subvention supplémentaire de fr. 10,000. —, accordée par le Conseil-exécutif en 1930, a dû être versée totalement, au lieu de la moitié seulement comme le prévoyait le budget.

Ad G. 11. La dépense en plus concerne une subvention unique pour le nouveau bâtiment du Musée alpin.

VIII. Assistance publique.

A. 2.	<i>Traitements des employés . . .</i>	fr. 4,164. —
A. 3.	<i>Frais de bureau</i>	» 16,043. 90
B. 2. b.	<i>Frais de bureau et de déplacement</i>	» 5,030. 70
	Total	fr. 25,238. 60

Ad A. 2. L'engagement de 2 aides pour le Service des secours aux vieillards, veuves et orphelins, et de 3 aides pour la Direction de l'assistance publique, motive le dépassement.

Ad A. 3. L'augmentation du personnel, l'occupation de nouveaux locaux à la Rue de la Justice, n° 2, et l'installation de la nouvelle division pour l'aide à la vieillesse, occasionnèrent des frais en plus en fait d'installations ainsi que d'achats de mobilier et de matériel de bureau.

Ad B. 2. b. L'extension du service nécessita également un plus grand nombre d'inspections, ce qui occasionna des frais de bureau et de déplacement en plus.

IX^a. Economie publique.

B. 1.	<i>Encouragements au commerce et à l'industrie en général . . .</i>	fr. 962. 35
H. 3.	<i>Frais de bureau et d'impression</i>	» 3,498. 26
J. 2. B.	<i>Frais de bureau et de déplacement</i>	» 1,373. 45
	Total	fr. 5,834. 06

Ad B. 1. Ce dépassement provient d'obligations contractuelles avec le canton de Neuchâtel, concernant les subventions au Laboratoire de recherches horlogères, la transmission de l'heure astronomique et la Chambre suisse de l'horlogerie. Depuis, les contrats ont été dénoncés et les subventions abaissées.

Ad H. 3. La crise persistante et les mesures extraordinaires prises en vue d'atténuer le chômage, telles qu'encouragement de travaux de circonstance, réadaptation de chômeurs à d'autres métiers et assistance-chômage productive, ont fait augmenter les frais de bureau.

Ad J. 2. b. L'introduction du système des cartes pour le contrôle des denrées alimentaires motive la dépense en plus.

IX^b. Service sanitaire.

B. 2.	<i>Vaccinations</i>	fr. 282. —
E.	<i>Maison de santé de la Waldau</i>	» 2,692. 69
	Total	fr. 2,974. 60

Ad B. 2. L'excédent de frais provient d'un plus grand nombre de vaccinations officielles.

Ad E. En tenant compte de la réduction des traitements de fr. 36,300. —, qui n'avait pas été prise en considération dans le budget, le dépassement de crédit s'élève à fr. 38,992.69. Il provient principalement d'une augmentation du personnel de 16 infirmiers et 6 infirmières avec un traitement

minimum total de fr. 36,720.—. Les « bonifications pour lit » accordées aux infirmiers mariés, au montant de fr. 8,833.25, constituèrent une nouvelle charge imprévue.

X a. Travaux publics.

B. 4.	<i>Loyers</i>	fr.	300.—
C. 6.	<i>Rachat de l'entretien de bâtiments curiaux</i>	>	13,400.—
D. 1. b.	<i>Constructions nouvelles</i>	>	286.60
Total			<u>fr. 13,986.60</u>

Ad B. 4. La dépense en plus concerne l'augmentation du loyer du bureau de l'ingénieur du IV^e arrondissement.

Ad C. 6. Ce dépassement de crédit résulte de la cession du chœur d'église d'Unterseen, fr. 3,400.—, et le rachat de l'entretien de la cure de Stettlen, fr. 10,000.—.

Ad D. 1. b. Pour les constructions, dont les frais s'élèvent à fr. 276,000.—, ce petit dépassement ne pouvait pas être évité.

X b. Chemins de fer, navigation et aviation.

X. b. 5.	<i>Frais de la police de la navigation</i>	fr.	213.45
----------	--	-----	--------

L'augmentation croissante de la navigation nécessita un plus grand nombre de contrôles.

XII. Finances.

A. 5.	<i>Frais judiciaires</i>	fr.	463.—
B. 1.	<i>Traitements des fonctionnaires</i> >	10,039.20	
B. 4.	<i>Frais d'impression et de reliure</i> >	2,835.70	
C. 2.	<i>Traitements des employés</i> . >	7,220.20	
C. 3.	<i>Frais de bureau</i>	>	14,538.61
Total			<u>fr. 35,096.71</u>

Ad A. 5. Les frais pour diverses consultations sur l'interprétation de lois expliquent la dépense en plus.

Ad B. 1. L'engagement d'un fonctionnaire pour prendre la succession du Contrôleur cantonal des finances motive le dépassement de crédit.

Ad B. 4. Le crédit s'est révélé insuffisant pour les frais d'impression et de reliure nécessaires en 1934.

Ad C. 2. Pour la perception de l'impôt de crise fédéral, on a dû engager des aides.

Ad C. 3. Comparativement à l'exercice précédent, les frais ont augmenté de fr. 1,670.95. Ces frais en plus résultent des taxes de chèques postaux, d'un plus grand besoin de matériel de bureau, de même que de la perception de la contribution de crise fédérale. Le crédit était insuffisant.

XIII. Agriculture.

B. 3.	<i>Elève de l'espèce chevaline</i> .	fr.	976.60
B. 5.	<i>Elève du petit bétail</i>	>	367.20
B. 7.	<i>Assurance contre la grêle, subventions</i>	>	4,164.30
E. 4.	<i>Ecole agricole d'hiver de Courtemelon</i>	>	7,556.44
H. 4.	<i>Ecole ménagère de Courtemelon</i>	>	376.80
G.	<i>Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg</i>	>	1,113.10
Total			<u>fr. 14,554.44</u>

Ad B. 3. Malgré des exigences plus rigoureuses au point de vue de la qualité, il y eut un peu plus de primes accordées, ceci parce que le nombre des chevaux dignes d'être primés est en augmentation constante.

Ad B. 5. Il y a lieu de faire ici les mêmes observations que pour la rubrique B. 3. ci-dessus.

Ad B. 7. Il a été assuré plus de cultures qu'il n'était prévu.

Ad E. 4. et H. 4. Les recettes en moins de l'exploitation du domaine, provenant de la sécheresse, les dégâts causés par la grêle et la diminution des prix pour l'élève et la vente des porcs furent les motifs principaux de l'insuffisance du crédit.

Ad G. La forte participation à des cours particuliers nécessita divers achats, qui justifient le dépassement de crédit.

XIV. Economie forestière.

A. 1.	<i>Traitements des fonctionnaires</i>	fr.	1,789.65
B. 2. b.	<i>Frais de bureau des inspecteurs forestiers</i>	>	191.13
C. 3.	<i>Subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération</i>	>	21,827.02
D. 1.	<i>Protection des monuments naturels et des plantes sauvages, subventions</i>	>	268.40
Total			<u>fr. 24,076.20</u>

Ad A. 1. Le dépassement provient de la réduction de la subvention fédérale aux traitements de deux fonctionnaires.

Ad B. 2. b. Cette petite dépense en plus était inévitable.

Ad C. 3. Divers projets de chemins forestiers présentés pour être exécutés comme travaux de chômage occasionnèrent le dépassement. Ces projets se fondent sur la décision du Grand Conseil du 19 mai 1932 accordant un crédit extraordinaire de fr. 78,000.—.

Ad D. 1. Les frais de publications concernant la protection de divers monuments naturels motivent la dépense en plus.

XV. Forêts domaniales.

C. 4.	<i>Frais de façonnage</i>	fr.	140,502.91
E. 1.	<i>Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers</i>	fr.	12,989.—
Total			<u>fr. 153,491.91</u>

Ad C. 4. Les produits en plus nécessitèrent aussi une augmentation des frais de façonnage et de transport.

Ad E. 1. Il s'agit d'un poste transitoire qui est porté en compte dans la rubrique XIV. B. 4 comme recette de même montant.

XX. Caisse de l'Etat.

A. 1. bb.	<i>Université, centenaire</i>	fr.	24,000.—
-----------	---	-----	----------

Pour les fêtes du centenaire de l'Université de Berne, le Conseil-exécutif accorda un crédit extraordinaire de fr. 24,000.—.

XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

D. 1. *Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression* fr. 1,668. 10

Le dépassement de crédit a été occasionné par les frais d'une commission chargée d'examiner, de préavis et de classer les demandes de patentes d'auberge pour la période 1935/1938.

XXXII. Impôts directs.

D. 8. *Frais de recours* fr. 14,046. 30

Il s'agit d'un poste transitoire qui figure de nouveau en recettes dans la rubrique XXV. F. 2.

XXXIII. Imprévu.

3. *Divers* fr. 176,255. 16

Cette somme comprend les dépenses suivantes, qui n'étaient pas prévues:

Dépenses de la Commission cantonale pour la défense aérienne passive	fr. 1,052. 60
Installation d'une place de gymnastique pour l'Etablissement de sourds-muets de Münchenbuchsee »	8,000. 01
Subvention à l'assurance scolaire de la commune de Delémont . . »	2,783. —
Part aux frais de la conférence des Directeurs des finances »	1,594. 40
Part de perte sur les prêts sans intérêts consentis aux agriculteurs dans la gène »	44,787. 85
Intérêts des avances de la Confédération aux agriculteurs et viticulteurs dans la gène »	46,673. 10
Avances d'intérêts pour un prêt à la commune de Lauterbrunnen . . »	1,999. 70
Intérêt de la subvention cantonale allouée aux frais de la nouvelle construction du Musée scolaire suisse »	24,062. 50
Part de perte sur des prêts pour constructions »	15,302. —
Aide d'hiver en faveur des chômeurs »	30,000. —
Total	fr. 176,255. 16

Récapitulation.

I. <i>Administration générale</i>	fr. 21,323. 20
II. <i>Administration judiciaire</i> »	22,087. 75
III ^a . <i>Justice</i> »	589. 85
III ^b . <i>Police</i> »	93,758. 70
IV. <i>Affaires militaires</i> . . . »	583. 10
V. <i>Cultes</i> »	1,170. 45
VI. <i>Instruction publique</i> . . »	50,742. 46
A reporter	fr. 190,255. 51

	Report	fr. 190,255. 51
VIII. <i>Assistance publique</i> . . . »		25,238. 60
IX ^a . <i>Economie publique</i> . . . »		5,834. 06
IX ^b . <i>Service sanitaire</i> . . . »		2,974. 69
X ^a . <i>Travaux publics</i> . . . »		13,986. 60
X ^b . <i>Chemins de fer, navigation et aviation</i> . . . »		213. 45
XII. <i>Finances</i> »		35,096. 71
XIII. <i>Agriculture</i> »		14,554. 44
XIV. <i>Economie forestière</i> . . »		24,076. 20
XV. <i>Forêts domaniales</i> . . . »		153,491. 91
XX. <i>Caisse de l'Etat</i> . . . »		24,000. —
XXVIII. <i>Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse</i> »		1,668. 10
XXXII. <i>Impôts directs</i> »		14,046. 30
XXXIII. <i>Imprévu</i> »		176,255. 16
Total	fr. 681,691. 73	

Vu le rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1934, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

1 ^o les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses motivées, aussi bien en ce qui concerne l'époque que le chiffre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions et montant à . . .	fr. 3,699,453. 42
2 ^o les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de	fr. 681,691. 73
Total	fr. 4,381,145. 15

Berne, le 7 août 1935.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 13 août 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.
Le chancelier,
Schneider.

Projet du Conseil-exécutifdu 9 juillet 1935.

Décret

portant

**création et circonscription de la paroisse
de Buchen.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 63, paragr. 2, de la Constitution et
l'art. 6, paragr. 2, lettre a, de la loi du 18 janvier
1874 concernant l'organisation des cultes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

Article premier. Les communes municipales désignées en l'art. 2 ci-après, sont séparées des paroisses de Steffisbourg, Schwarzenegg et Hilterfingen, dont elles faisaient partie jusqu'ici, et constituées en une nouvelle paroisse de *Buchen*.

Art. 2. Cette paroisse de Buchen comprend les communes municipales de Homberg, Teuffenthal et Horrenbach-Buchen, sans le territoire d'Inner-Horrenbach, situé à l'Est du Hutgraben, lequel continue de faire partie de la paroisse de Schwarzenegg.

Art. 3. La nouvelle paroisse s'organisera conformément à la loi. Le règlement y relatif sera soumis au Conseil-exécutif pour sanction.

Art. 4. Les règlements des paroisses de Steffisbourg, Schwarzenegg et Hilterfingen seront révisés selon les art. 1^{er} et 2 ci-dessus. Ils devront également être sanctionnés par le Conseil-exécutif.

Art. 5. A teneur de la convention intervenue entre les paroisses et communes intéressées relativement au partage des biens curiaux, la propriété de l'église et du cimetière de Buchen passe à la paroisse de Buchen sans indemnité particulière.

Art. 6. Il est créé pour la nouvelle paroisse une place de pasteur, l'Etat assumant à l'égard de son titulaire les prestations suivantes: le traitement, ainsi qu'une indemnité de logement et une indemnité de chauffage, le tout en conformité des prescriptions sur la matière.

Art. 7. Le présent décret entre immédiatement en vigueur. Le Conseil-exécutif pourvoira à son exécution.

Berne, le 9 juillet 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le chancelier,

Schneider.

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission**

du 26/27 août 1935.

Décret

fixant

la circonscription des paroisses de Thurnen et Riggisberg.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 63, paragr. 2, de la Constitution et l'art. 6, paragr. 2, lettre *a*, de la loi du 18 janvier 1874 concernant l'organisation des cultes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

Article premier. La paroisse de Thurnen comprend les communes municipales de Kaufdorf, Rümliigen, Kirchenthurnen, Mühlethurnen, Lohnstorf et Burgistein.

Art. 2. La paroisse de Riggisberg est nouvellement constituée et embrasse les communes municipales de Riggisberg et Rüti.

Art. 3. La nouvelle paroisse de Riggisberg s'organisera conformément à la loi. Le règlement y relatif sera soumis au Conseil-exécutif pour sanction.

Le règlement de la paroisse de Thurnen sera révisé selon la circonscription fixée en l'art. 1^{er} ci-dessus. Il devra également être sanctionné par le Conseil-exécutif.

Art. 4. L'indemnité annuelle de logement que l'Etat était tenu jusqu'ici de payer au pasteur de Riggisberg, est supprimée. En compensation et à titre de contribution aux frais de construction d'une cure, il sera versé à la paroisse de Riggisberg une indemnité de rachat de 45,000 fr., payable par termes de 15,000 fr. en 1935, 1936 et 1937. La nouvelle cure devra pouvoir être occupée au plus tard en octobre 1937.

La convention à passer entre la Direction des cultes et ladite paroisse ainsi que les plans de la cure à édifier seront soumis à l'approbation du Conseil-exécutif.

Art. 5. L'acte de partage des biens curiaux à conclure entre les paroisses de Thurnen et Riggisberg sera soumis au Conseil-exécutif pour sanction.

Art. 6. Le présent décret a effet rétroactif dès le 1^{er} janvier 1935. Le Conseil-exécutif pourvoira à son exécution.

Le décret du 23 avril 1878 concernant la disjonction de «Hinter-Rüti» de la paroisse de Ruegisberg et son incorporation à celle de Thurnen, est abrogé.

Berne, 26 / 27 août 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le suppléant du chancelier,
Hubert.

Au nom de la Commission:

Le président,
Mani.

Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur le

décret concernant l'octroi, aux communes fortement obérées, d'une aide imputée sur la contribution cantonale de crise.

(Août 1935.)

A l'art. 24, paragr. 7, la loi concernant des mesures en vue du rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat, du 30 juin 1935, porte que sur le produit annuel de la contribution cantonale de crise le 20 %, mais au maximum 600,000 fr., sera versé à la Caisse bernoise de crédit afin de soutenir les communes fortement obérées. Un décret d'exécution est réservé, et nous vous en soumettons aujourd'hui le projet, en relevant ceci :

Les charges toujours plus lourdes des communes dans le domaine des mesures de chômage et l'évolution critique de leurs finances ont fait paraître indispensable de distraire une partie du produit de la contribution cantonale de crise au profit de ces corporations.

Si ces fonds sont versés à la Caisse bernoise de crédit et gérés par elle, c'est que cette institution connaît la situation financière des communes obérées, de par son activité, et que par conséquent elle est tout particulièrement à même d'assurer à l'argent dont il s'agit un emploi judicieux. De cette manière, aussi, toute l'action de secours se trouve concentrée entre les mains d'un office unique.

La Caisse bernoise de crédit administrera pour soi les deniers mis à sa disposition, comme « Fonds de secours aux communes » et elle en rendra compte au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil (art. 1^{er} du projet).

La fixation — suivant les dispositions légales — du montant des allocations à la Caisse de crédit, est l'affaire du Conseil-exécutif, qui décidera aussi de l'époque des assignations (art. 2).

D'après une enquête faite par le Bureau cantonal de statistique, on peut admettre qu'un bon quart des communes bernoises, soit environ 120 d'entre elles, sont dans une situation financière difficile. De ces corporations, environ 90 se trouvent dans la région horlogère. Et 40 communes, enfin, doivent

être considérées comme fortement gênées. On ne possède malheureusement pas de chiffres précis sur l'endettement communal et sa marche. Les recherches du Bureau cantonal de statistique touchant les charges imposées aux communes par le chômage ont porté sur l'année 1931 seulement et ne sauraient plus être mises à profit ici.

En vue de l'octroi de prêts pour les mesures de chômage — création de possibilités de travail, allocation de subsides aux caisses d'assurance — on a mis en service au mois de février 1932 la « Caisse bernoise de crédit » prévue par la loi du 19 octobre 1924, sur l'activité de laquelle le rapport de cette institution renseigne en détail. Lors de l'ouverture de celle-ci, 50 communes s'y affilièrent. Il vint s'en ajouter encore 6 jusqu'au milieu de l'année 1935, de sorte que la Caisse compte maintenant 56 communes, dont 46 municipales, 4 mixtes et 6 bourgeoises.

Jusqu'à ce jour, il a été accordé des prêts à 33 communes, dont quelques-unes en ont touché plus d'un.

A fin juillet 1935, le nombre des demandes de prêts s'élevait à 62, représentant un montant total de 8,734,535. Il a été accordé 57 prêts, pour un montant de 4,805,700 fr., se répartissant comme suit entre les années 1933—1935 :

1933	25 prêts	fr. 2,378,000
1934	15 »	» 1,474,600
1935 (jusqu'à la mi-juillet) 18 »	»	» 993,160

Comme on le voit, les besoins financiers des communes en matière de mesures de chômage n'ont pas diminué sensiblement.

En plus de l'octroi de prêts par la Caisse de crédit, l'Etat, en vertu d'arrêtés du Grand Conseil des 14 septembre 1932 et 22 novembre 1933, a assumé la garantie d'emprunts communaux jusqu'à

concurrence de 2,000,000 fr., somme dont 1,470,000 francs se trouvaient engagés au milieu de l'année 1935.

Voici quelques exemples pour montrer combien la situation financière de tout un contingent de communes a empiré, ces années passées :

La commune A accusait en 1931 encore une fortune nette de 38,000 fr., en 1934 un passif net de 1,876,000 fr. Commune B: 1930, fortune nette de 547,000 fr., 1933, excédent de dettes de 129,000 francs. Commune C: 1930, excédent actif de 107,100 fr.; 1934, excédent passif de 308,300 fr. Commune D: 1930, fortune nette de 38,448 fr.; 1934, passif net de 285,000 fr. Commune E: 1930, actif net de 488,670 fr., réduit en 1934 à 161,600 francs. Le fonds des écoles n'est pas compris dans ces chiffres.

Quant aux dettes, la situation de ces mêmes communes a évolué ainsi qu'il suit :

	Fr.	Fr.
Commune A: 1931:	2,970,000	1934: 4,680,000
» B: 1930:	1,180,000	1934: 1,940,000
» C: 1930:	203,000	1934: 618,000
» D: 1930:	417,000	1934: 728,000
» E: 1930:	670,000	1934: 861,000

Le taux d'intérêt des prêts consentis par la Caisse de crédit est du $2\frac{1}{2}\%$ net pour $2\frac{1}{2}$ millions et du 4% net pour 2,1 millions. Les fonds à $2\frac{1}{2}\%$ ont été mis à disposition par la Confédération. Aucune avance n'a plus pu être accordée à ce taux, depuis quelque temps. Les charges des débitrices en fait d'intérêts font aujourd'hui 146,500 francs annuellement. Si l'on admet que les avances augmenteront au même rythme que ci-devant jusqu'à fin 1937, on arrive à 8 millions environ; et comme il faut compter avec une réclamation des $2\frac{1}{2}$ millions fournis par la Confédération, les intérêts, au 4% , feraient en 1938 quelque 320,000 francs. Encore faut-il se demander si un taux du 4% pourra être maintenu, à la longue. Il est vrai, par ailleurs, que les charges diminueront ensuite des amortissements exigés des communes.

La loi du 19 octobre 1924 prévoit un remboursement régulier des prêts par les communes. Dans ses cédulas, la Caisse de crédit a fixé une durée d'amortissement de 20—25 ans, en général, pour les 4 premières années une quote correspondant à une période de remboursement de 40 ans et ensuite une quote du double. A l'heure actuelle, les amortissements prescrits représentent environ fr. 100,000 par an; entre 1930 et 1940, ils passeraient à 200,000 fr., et si les prêts s'élèvent jusqu'à fin 1937 à 8 millions, chiffre admis plus haut, il s'agira dès la fin de 1941 d'un remboursement annuel de 400,000 fr.

Il est à craindre, malheureusement, que beaucoup de communes ne seront pas à même de subvenir régulièrement à leurs intérêts et amortissements, ce qui entraînera pour elles une augmentation d'intérêt du 1% , à teneur de la loi de 1924.

C'est pourquoi l'art. 3 du projet de décret prévoit que les fonds versés à la Caisse de crédit — en tout 2,400,000 fr. au maximum — seront affectés à l'amortissement des prêts consentis à des communes fortement obérées.

De cette manière, on facilitera aux débitrices non seulement l'amortissement exigé, mais aussi tout le service de leur dette en général. Par ailleurs, on assura à la Caisse de crédit une marche normale de son activité.

La restriction des dites allocations aux amortissements convenus avec la Caisse de crédit n'a rien de partial, du moment que chaque commune peut devenir membre de ladite institution et en obtenir un prêt pour ses besoins futurs en matière de chômage.

Aux termes de l'art. 4 du décret, seules peuvent être soutenues les communes qui se trouvent effectivement dans la gêne et qui n'ont plus aucune possibilité d'accroître leurs revenus ou de réduire leurs dépenses, toutes les justifications utiles à ces divers points de vue devant être présentées à la Caisse de crédit sur sa réquisition.

Quoiqu'assez fortement grevées ensuite de la crise, diverses communes n'ont pas cru devoir élever leur taux d'impôt, ces années dernières. Afin d'exercer une certaine influence sur la politique fiscale et conformément à une décision du Conseil-exécutif, la Caisse de crédit n'a pas accordé d'avances au taux privilégié du $2\frac{1}{2}\%$ aux communes dont l'impôt est inférieur au 4% . Ceci amena plusieurs communes qui sollicitaient un prêt à élever leur taux d'impôt, finalement. Mais des 33 communes débitrices de la Caisse, 15 ont encore un taux d'impôt de la fortune moindre que le 4% . Dans ces cas, les possibilités d'améliorer les recettes ne sont apparemment pas épuisées et une allocation sur le Fonds de secours ne pourrait être consentie que si un examen de la situation faisait constater qu'un relèvement du taux d'impôt est inconcevable en raison de circonstances spéciales, ou ne pourrait être réalisé que par étapes.

Le « Fonds de secours aux communes » ne sera pas liquidé lors de la cessation de la contribution cantonale de crise, mais seulement lorsque la Caisse bernoise de crédit se dissoudra. L'emploi des moyens disponibles peut ainsi être réparti sur une longue période et se faire d'une façon aussi économe que possible.

Le projet de décret qui figure plus loin a été discuté et approuvé à l'unanimité par la Direction de la Caisse de crédit.

Nous vous en recommandons de même l'adoption.

Berne, le 1^{er} août 1935.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

Projet du Conseil-exécutif

du 2 août 1935.

Décret

concernant

**l'octroi, aux communes fortement obérées,
d'une aide imputée sur la contribution
cantonale de crise.****Le Grand Conseil du canton de Berne,**

Vu l'art. 24, paragr. 7, de la loi du 30 juin 1935
concernant des mesures en vue du rétablissement
de l'équilibre financier de l'Etat,

décète:

Article premier. La part au produit de la contribution cantonale de crise qui est allouée à la Caisse bernoise de crédit en vue de soutenir les communes fortement obérées, est administrée pour soi, sous la désignation de « Fonds de secours aux communes ».

Le compte de ce fonds sera arrêté chaque année au 31 décembre et présenté au Conseil-exécutif avec celui de la Caisse bernoise de crédit, pour être approuvé par le Grand Conseil.

Art. 2. Le Conseil-exécutif fixe en conformité des dispositions légales le montant et l'époque du versement de la susdite part à la Caisse de crédit.

Art. 3. Les deniers dont il s'agit seront affectés à l'amortissement des prêts accordés par la Caisse bernoise de crédit aux communes fortement obérées.

Art. 4. Les communes qui entendent être soutenues, doivent faire une demande écrite à la Direction de la Caisse de crédit.

L'appui sollicité ne peut être accordé que si la gêne de la commune est établie et si les possibilités d'améliorer ses recettes ou de réduire ses dépenses sont entièrement épuisées.

Toute la documentation utile pour l'appréciation de la situation financière de la requé-

rante doit être présentée, sur demande, à la Direction de la Caisse de crédit.

La Direction de la Caisse de crédit statue souverainement sur l'octroi d'une aide.

Art. 5. L'emploi du solde du «Fonds de secours aux communes» qui existerait lors de la dissolution de la Caisse bernoise de crédit, sera fixé par décision du Grand Conseil.

Art. 6. Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 2 août 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le suppléant du chancelier,

Hubert.

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission**

du 19/20 août 1935.

Décret

concernant

**l'octroi, aux communes fortement obérées,
d'une aide imputée sur la contribution
cantonale de crise.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 24, paragr. 7, de la loi du 30 juin 1935
concernant des mesures en vue du rétablissement
de l'équilibre financier de l'Etat,

décète:

Article premier. La part au produit de la contribution cantonale de crise qui est allouée à la Caisse bernoise de crédit en vue de soutenir les communes fortement obérées, est administrée pour soi, sous la désignation de « Fonds de secours aux communes ».

Le compte de ce fonds sera arrêté chaque année au 31 décembre et présenté au Conseil-exécutif avec celui de la Caisse bernoise de crédit, pour être approuvé par le Grand Conseil.

Art. 2. Le Conseil-exécutif fixe en conformité des dispositions légales l'époque du versement de la susdite part à la Caisse de crédit.

Art. 3. Les deniers dont il s'agit serviront à faciliter le service des intérêts ou de l'amortissement de communes fortement obérées; ils sont alloués à fonds perdu.

Art. 4. Les communes qui entendent être soutenues, doivent faire une demande écrite à la Direction de la Caisse de crédit, en y joignant toute la documentation utile pour l'appréciation de leur situation financière.

L'appui sollicité ne peut être accordé que si la gêne de la commune est établie et si les

possibilités d'améliorer ses recettes ou de réduire ses dépenses sont entièrement épuisées.

La Direction de la Caisse de crédit statue souverainement sur l'octroi et l'affectation d'une aide.

Art. 5. L'emploi du solde du « Fonds de secours aux communes » qui existerait lors de la dissolution de la Caisse bernoise de crédit, sera fixé par décision du Grand Conseil.

Art. 6. Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 19/20 août 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le chancelier,
Schneider.

Au nom de la Commission:

Le président,
Lindt.

Recours en grâce.

(Septembre 1935.)

1° **Bieri**, Frédéric, né en 1878, maître-boucher, de Schangnau, domicilié à Lerchenfeld/Thoune, a été condamné le 3 juin 1935 par le président du tribunal de Thoune, pour **contravention au décret sur le commerce du bétail** (exercice de ce commerce sans patente), à une amende de 100 fr. Avant qu'il se soit rendu coupable de contravention le recourant avait été rendu attentif, par la Direction de l'agriculture, aux conditions à remplir afin de pouvoir exercer le commerce du bétail. Comme il n'a pas tenu compte des instructions reçues, il ne paraît pas opportun de réduire son amende.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

2° **Schild**, Jean, né en 1887, cultivateur et marchand de bétail, de et à Brienzwiler, a été condamné le 27 mai 1935 par le président du tribunal d'Interlaken, pour **contravention au décret sur le commerce du bétail** (exercice de ce commerce sans patente), à une amende de 100 fr. Quoique le recourant, en sa qualité de marchand de bétail, devait savoir qu'il commettait une infraction en exerçant sa profession sans avoir renouvelé sa patente, on peut proposer une réduction de l'amende au minimum de 50 fr. Il s'agit en effet d'une première condamnation; en outre, le certificat de moralité du recourant est bon.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 50 fr.*

3° **Fuhrer**, Erna, née en 1912, célibataire, d'Adelboden, couturière à Berne, a été condamnée, premièrement, le 30 août 1932 par le tribunal de district de Berne II, pour **abus de confiance qualifié** aux dépens de son patron, à 3 mois de dé-

tention correctionnelle, avec sursis et fixation d'un temps d'épreuve de 3 ans. Une deuxième condamnation à 5 jours d'emprisonnement dut lui être infligée le 18 avril 1933 par le président du tribunal V de Berne, pour **vol** de deux montants de 3 fr. et 20 fr., commis en mars 1933. Le tribunal de district de Berne n'a cependant pas considéré le fait comme assez grave pour justifier une révocation du sursis accordé le 30 août 1932. Mais par jugement du tribunal de district de Berne, une troisième condamnation a été prononcée contre Dlle Fuhrer le 17 décembre 1934, cette fois-ci pour escroquerie et à raison de 3 mois de détention, correctionnelle. Ensuite de cette nouvelle condamnation le tribunal, en date du 12 février 1935, révoqua le sursis susmentionné. Dans son recours, Dlle Fuhrer demande une réduction des deux peines de 3 mois et la commutation du reste en détention cellulaire. D'après le dossier, une remise totale n'entre pas en considération. Par contre une réduction partielle et la commutation en détention cellulaire paraissent justifiées, car le délit qui a fait l'objet de la dernière condamnation avait été commis déjà avant que le jugement pour vol n'ait été prononcé. D'après les renseignements pris, la conduite de la recourante n'a plus donné lieu à des plaintes, de sorte que l'autorité communale propose de faire droit au recours. Une remise partielle paraît effectivement dans l'intérêt du but d'amélioration de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif:

Réduction des peines suivant jugements du 30 août 1932 et du 17 décembre 1934, de 3 mois chacune, à 3 mois au total, avec commutation en 45 jours de détention cellulaire.

4° **Moser**, Paul-Jean, de Ruppoldsried, né en 1901, voyageur à Berne, a été condamné le 8 février 1935 par la II^e Chambre pénale de la Cour

suprême, pour **escroquerie** dans 6 cas, à 2 mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire, sous déduction, de 10 jours d'emprisonnement, de sorte qu'il lui reste 20 jours de détention à subir. Le recourant a déjà purgé 4 condamnations et, depuis le jugement susmentionné, une nouvelle enquête judiciaire est pendante contre lui, derechef pour escroquerie. Les renseignements pris à son égard sont défavorables. De ce fait, une réduction ou même seulement une remise de la peine, ne serait pas justifiée. Le Conseil-exécutif se joint donc aux propositions de rejet des autorités communales et du préfet.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

5° **Froidevaux**, Pierre-Roger, du Noirmont, né en 1905, voyageur à La Chaux-de-Fonds, a été condamné le 16 avril 1935 par le tribunal de district des Franches-Montagnes, pour **abus de confiance et faux en écritures privées**, à 3 mois de détention correctionnelle, avec sursis de 3 ans, et à la privation des droits civiques pour une année. Froidevaux sollicite la remise de la seconde de ces peines, car, si elle était maintenue, il ne pourrait plus obtenir de carte de voyageur, ce qui lui enlèverait son gagne-pain, et le ferait tomber à la charge de l'assistance publique. Ces allégués sont confirmés par le Bureau cantonal bernois de l'assistance publique de La Chaux-de-Fonds. Le président du tribunal et préfet des Franches-Montagnes proposent de faire droit à la demande. La situation précaire du sieur Froidevaux est en grande partie cause de ses agissements coupables. Il convient donc de ne pas rejeter le prénommé dans la misère, pour qu'il ne coure pas le risque de commettre de nouveaux délits.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la privation des droits civiques.*

6° **Wenger**, Emile, de Gurzelen, né en 1887, négociant à Obergurzelen, a été condamné le 28 mars 1935 par le président du tribunal de Thoune, pour **exercice illégal du commerce du bétail**, à une amende de 100 fr. Vu que le recourant, ayant eu connaissance de sa condamnation le 30 mars 1935, s'est de nouveau rendu coupable d'une même contravention le 2 avril suivant, il ne mérite pas qu'on lui fasse grâce. Les renseignements pris sur lui ne sont d'ailleurs pas très favorables, de sorte que malgré sa situation financière précaire il n'y a pas lieu d'avoir des égards pour lui.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

7° **Beck**, Paul, né en 1903, célibataire, de Sumiswald, charpentier et ouvrier de campagne, à Wasen, a été condamné le 18 avril 1934 par le président du tribunal de Trachselwald, pour **inaccomplissement intentionnel d'obligations alimentaires**, à 15 jours d'emprisonnement. En date du 4 juillet 1934 il a présenté une demande en remise de la peine, promettant de payer prochainement les contributions arriérées. Il n'a cependant tenu que partiellement cette promesse. D'un montant de 870 fr. qu'il devait pour aliments et frais, il n'a payé en effet que 200 fr., et pour 1934/1935, au lieu de 360 fr. il n'a versé que 120 fr. Ces montants n'ont au surplus été versés qu'après sommation et menace de nouvelle plainte. Vu que le recourant a déjà été condamné et que les renseignements obtenus sur lui ne sont pas favorables, une remise entière ni même partielle ne peut être recommandée.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

8° **Eichelberger**, Adolphe, né en 1900, de Rapperswil, à Rüegsau, serrurier, a été condamné le 21 décembre 1934 par la Chambre pénale de la Cour suprême, pour **tapage nocturne**, à une année d'interdiction d'auberges. Un recours en grâce du prénommé a été rejeté le 15 mai 1935 par le Grand Conseil. Avant que sa requête ne soit liquidée, le sieur Eichelberger fut condamné le 15 mars 1935 par le président du tribunal de Konolfingen, sur une dénonciation du 26 janvier 1935, pour **infraction à l'interdiction des auberges**, à 6 jours d'emprisonnement. Travaillant à Biglen, il est allé prendre ses repas dans une auberge. Le recourant prétend avoir cru, au commencement, qu'il s'agissait simplement pour lui de s'abstenir de boissons alcooliques, ce qui est plausible. Le président du tribunal de Trachselwald, comme juge de première instance ayant prononcé l'interdiction des auberges, n'a en effet répondu à une demande de renseignements écrite du recourant que le 30 janvier 1935, c'est-à-dire après que plainte eut été portée pour infraction à l'interdiction des auberges. D'informations prises auprès de la maison Bigler, Spichiger & Cie, S. A., à Biglen, le recourant perdrait sa place s'il devait subir sa peine, chose qui ne saurait cependant répondre à l'esprit du jugement du 15 mars 1935. Vu les conditions spéciales du cas, il convient de remettre la peine d'emprisonnement.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'emprisonnement.*

9° **Binz**, Auguste, né en 1906, de Herbetswil, canton de Soleure, célibataire, agent d'assurances à Oberdorf (Soleure), a été condamné le 26 avril 1935 par le président du tribunal d'Aarwangen, pour **escroquerie**, à 6 jours d'emprisonnement. Le

recourant avait déjà été condamné pour escroquerie, faux, abus de confiance et contravention à la loi fédérale concernant les voyageurs de commerce. Les renseignements pris sur lui ne sont pas favorables. Vu les faits, il ne paraît pas digne d'être gracié. Le Conseil-exécutif, d'accord avec les autorités consultées, propose donc de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

10° **Brawand**, Pierre, né en 1877, de Grindelwald, colporteur à Berne, a été condamné le 27 juin 1934 par le président du tribunal de Nidau, pour **inaccomplissement intentionnel d'obligations alimentaires**, à 20 jours d'emprisonnement. Comme il ressort du dossier, le recourant était dans l'impossibilité de payer à sa femme la pension alimentaire fixée par le préfet de Nidau en date du 1^{er} juillet 1929, et cela aussi après sa condamnation. D'après les dépositions de la plaignante, le présumé a payé son dû jusqu'au milieu de l'année 1933. Depuis, suivant une attestation médicale, il souffre d'une maladie des reins qui l'empêche souvent de se livrer à son travail et il n'a plus été à même de remplir ses obligations, d'autant plus que, suivant une attestation de la Direction de police de la ville de Berne, son gain journalier s'élève en moyenne à 3—4 fr. La condamnation du 27 juin 1934 n'est guère conciliable avec le rapport de la Direction de police. L'autorité communale recommande également la requête. Si le recourant devait subir sa peine, il perdrait son gain et tomberait à la charge de l'assistance publique.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

11° et 12° **Zeugin**, Richard, né en 1910, de Duggingen, employé postal, et **Saladin**, Wilhelm, né en 1912, de Grellingue, tailleur, tous deux domiciliés à Duggingen, ont été condamnés le 25 juin 1935 par la II^e Chambre pénale de la Cour suprême, pour **vol**, à chacun 5 jours d'emprisonnement. Ils présentent une demande en remise de cette peine. Leur réputation n'est pas très bonne et leur conduite durant le procès a été telle que la Chambre pénale leur a refusé le sursis, bien qu'il s'agît d'une première condamnation. Une remise des peines d'emprisonnement, dans ces conditions, porterait atteinte au prestige de la justice et, dès lors, le recours doit être rejeté.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13° **Rey**, Jost-Joseph, né en 1901, négociant et fromager, de et à Buttwil (Argovie), a été condamné le 24 août 1933 par la Cour d'assises du III^e arrondissement, pour **instigation à incendie**, à une année de réclusion et à la privation des droits civils pendant la durée de la peine et 3 ans ultérieurement. Le recourant, qui a purgé la peine principale, demande remise de la peine complémentaire, l'interdiction des droits civils nuisant à son avenir. Il est à constater, cependant, que d'après l'article 396 du Code pénal la privation des droits civils, en cas de condamnation à la réclusion, doit être de deux ans au moins; et d'après l'art. 389 une réintégration dans la capacité civile ne peut avoir lieu que 3 ans après l'extinction ou la remise de la peine. Faire grâce de la peine complémentaire serait donc en contradiction avec les articles précités, car le recourant a quitté le pénitencier le 1^{er} août 1934 et il ne s'agit pas de corriger un jugement trop rigoureux. D'après le dossier, en effet, il s'agit d'un cas très grave et, en outre, le recourant ne jouit pas d'une bonne réputation. Une remise de la peine complémentaire ne paraît pas justifiée dans ces conditions.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

14° **Vögeli**, Adolphe, né en 1896, de Grafenried, menuisier à Berne, a été condamné le 24 octobre 1934 par le tribunal de district de Berne, pour **complicité d'avortement**, à 3 mois de maison de correction, commués en 45 jours de détention cellulaire. D'après le dossier, il ne saurait être fait droit au recours. Le sieur Vögeli a déjà subi trois condamnations, il est vrai pour d'autres délits. Comme il ressort des dépositions du recourant lui-même pendant l'enquête et durant le procès, il savait qu'il contrevenait à la loi en aidant sa femme dans les avortements qu'elle pratiquait. D'après ses dépositions, son gain était en ce temps-là suffisant, de sorte qu'il n'a pas agi sous l'empire du besoin. Au regard des faits, on peut dire que le tribunal a déjà prononcé une peine très légère, de sorte qu'il a été tenu compte de tous les facteurs qui parlaient en faveur du recourant. Une remise de la peine ne paraît pas opportune dès lors.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

15° **Zysset**, Rodolphe, né en 1907, de Köniz, célibataire, chauffeur à Toffen, a été condamné le 5 juin 1935 par le président du tribunal de Thoune, pour **abandon malicieux**, commis en 1934—1935 envers son enfant illégitime, à 10 jours d'emprisonnement. Dans son recours, il fait valoir qu'ensuite de chômage, il ne lui a pas été possible de verser la pension alimentaire qui lui avait été imposée par jugement du tribunal du district de Thoune du

6 juillet 1934. D'après le dossier et les renseignements pris sur le recourant, celui-ci aurait été parfaitement à même de payer les aliments dus, tout au moins en partie. Sur les frais de pension, qui se montent à 780 fr., il n'a payé que 30 fr. D'après le dossier, il s'agit de mauvaise volonté au cas particulier. Vu que le recourant ne jouit en outre pas d'une très bonne réputation, une remise de la peine ne serait pas justifiée dans ces conditions.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

16° **Siegfried**, Rodolphe, né en 1889, d'Arni, voyageur, domicilié à Strasbourg, a été condamné par le tribunal de district de Berne le 12 mars 1929, pour **escroquerie et tentative d'abus de confiance**, à 5 mois de détention correctionnelle, avec sursis pendant 4 ans et moyennant réparer le dommage dans un délai de deux ans. Durant le temps fixé, Siegfried ne s'est donné aucune peine pour réparer le dommage causé; au contraire, il est parti pour l'étranger sans laisser d'adresse. Le tribunal de district de Berne a donc, en date du 14 novembre 1931, prononcé la révocation du sursis accordé le 12 mars 1929. Le recourant ne jouit d'ailleurs pas d'une bonne réputation. Il n'a rien fait pour réparer le dommage et s'est soustrait à l'exécution du jugement. Il n'y a pas lieu d'user de mansuétude à son endroit.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17° **Michel**, Albert, né en 1883, substitut, de et à Unterseen, a été condamné le 4 mars 1935 par le président du tribunal d'Interlaken pour **contravention à l'interdiction des auberges**, à 6 jours d'emprisonnement. Il ne s'agit pas d'un cas unique, mais de toute une série de contraventions à l'interdiction des auberges prononcée par arrêté du Conseil-exécutif du 5 décembre 1933, contraventions commises par Michel depuis sa sortie de la maison de travail de St-Jean. Comme d'ailleurs ce dernier ne jouit pas d'une bonne réputation, il ne peut être fait droit à sa requête.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

18° **Schläfli**, Ernest, né en 1908, jardinier, de Berthoud, à Oensingen, a été condamné le 25 juillet 1931 par le président du tribunal d'Aarwangen, pour **vol, faux et usage de faux**, à 10 jours d'emprisonnement, avec sursis pendant 3 ans. Une nou-

velle condamnation à 18 jours d'emprisonnement dut lui être infligée par le président du tribunal de Berthoud en date du 20 novembre 1934, pour vol. Le temps d'épreuve susmentionné n'étant pas encore expiré alors, la révocation du sursis fut prononcée le 28 janvier 1935. Le rapport sur la conduite du recourant n'est pas favorable. Il n'a pas tenu compte de l'avertissement sérieux que représentait sa première condamnation. Une remise, même partielle, ne peut être recommandée, car elle devrait être considérée comme une intervention injustifiée dans le domaine de la justice. Le recours ne peut donc pas être admis.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

19° **Michel**, Wilhelm, né en 1904, de Köniz, voyageur, à Lausanne, a été condamné le 30 novembre 1933 par le président du tribunal de Porrentruy, pour **abus de confiance**, à 5 jours d'emprisonnement avec sursis pour la durée de 5 ans. Ensuite d'une nouvelle condamnation pour escroquerie prononcée par le juge de police de Lausanne, le président du tribunal de Porrentruy a, le 15 juin 1935, révoqué le sursis précédemment accordé à Michel. — Vu les circonstances, il ne peut être question de remettre la peine par voie de grâce. Le recourant n'a tenu nul compte de l'avertissement sérieux que constituait sa première condamnation. Le juge a considéré dans la mesure du possible les motifs invoqués par Michel lors du jugement. Une correction de celui-ci par acte de grâce ne serait pas indiquée.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

20° et 21° **Schwendener**, Mathias, né le 18 avril 1915, de Buchs (St-Gall), et **Vinzenz**, Jakob, né le 6 avril 1916, de Lachen (Schwyz), tous deux internés actuellement dans la maison d'éducation de St-Georg, à Knutwil (Lucerne), ont été condamnés le 6 février 1935 par le tribunal de district de Laufon, pour **vol**, chacun à 3 mois de détention correctionnelle. Vu le but d'amélioration poursuivi par l'internement dans une maison d'éducation, la direction de l'établissement de St-Georg, et l'autorité tutélaire de Rütli (Zurich) quant à Vinzenz, proposent de déclarer les 3 mois de détention correctionnelle comme éteints ensuite de l'internement dans la susdite maison d'éducation. Comme il s'agit pour les deux jeunes gens d'une première condamnation, pour un délit commis d'ailleurs lors d'une évasion de la maison d'éducation, et vu qu'une interruption de l'internement pour exécuter la peine dans un pénitencier bernois compromettrait le but éducatif du placement à St-Georg, il y a lieu de faire droit à la requête. Le Conseil-exécutif recom-

mande par conséquent de déclarer la peine comme éteinte par l'internement des recourants dans la maison d'éducation durant le temps allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 1935.

Proposition du Conseil-exécutif:

La peine de 3 mois de détention correctionnelle, prononcée par le tribunal de Laufen, est déclarée purgée par l'internement des deux recourants dans la maison d'éducation de St-Georg (Lucerne).

22° **Beck**, Ernest, né en 1888, de Rohrbach, domicilié à Luthern, canton de Lucerne, a été condamné le 10 mai 1935 par le président du tribunal de Konolfingen, pour **inaccomplissement intentionnel d'obligations alimentaires**, à 10 jours d'emprisonnement. Le recourant a déjà été condamné pour un même délit et pour d'autres encore. D'après les renseignements pris, les motifs invoqués dans le recours relativement aux conditions financières du sieur Beck ne sont pas entièrement véridiques. Avec un peu de bonne volonté, il aurait sûrement été possible au prénommé de subvenir à temps aux besoins de ses enfants, et pas seulement après l'ouverture de la poursuite pénale. A en juger par le dossier, le recourant n'est pas digne de grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

23° et 24° **Wicki** divorcée Choffat, Marguerite, née en 1899, de Tramelan-dessous, employée à Berne, a été condamnée le 19 septembre 1934 par le président du tribunal V de Berne, pour **débit clandestin de boisson**, à une amende de 50 fr. et à 10 fr. de frais de patente, le 8 octobre 1934 pour un même délit à une amende de 70 fr. et 10 fr. de frais de patente, et le 11 décembre 1934 de rechef à une amende de 100 fr. — Le père de la prénommée, **Wicki**, Michel, né en 1872, de Flühli (Lucerne), maçon à Berne, a été également condamné par le président du tribunal V de Berne, pour les mêmes faits, à une amende de 50 fr. et au paiement des frais de patente de 10 fr. Tous deux présentent une demande en remise des amendes. Le fait que les contraventions ont été commises à de courts intervalles, prouve cependant que la première condamnation n'a pas servi de leçon aux recourants, de sorte qu'une recommandation du recours ne serait pas justifiée aujourd'hui. Les renseignements obtenus ne sont d'ailleurs pas favorables. Les recours doivent dès lors être rejetés.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

25° **Bigler**, Walter, né en 1908, de Rubigen, cordonnier, actuellement au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 30 novembre 1934 par le tribunal de district de Thoune, pour **escroquerie** dans

9 cas, **tentative d'escroquerie et abus de confiance**, à 15 mois de détention correctionnelle. Le recourant sollicite une réduction de cette peine. Vu que durant les quatre années précédentes il avait subi pas moins de 5 condamnations pour escroquerie et abus de confiance, une remise quelconque ne serait nullement justifiée.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

26° **Wittwer**, Paul-Eugène, né en 1907, de Reichenbach, commerçant à Berne, a été condamné le 15 février 1934 par le tribunal de district de Berne, pour **escroquerie, complicité d'escroquerie, faux et usage de faux**, à 10 mois de détention correctionnelle, sous déduction de 5 mois de prison préventive. Ensuite de tuberculose pulmonaire, le prénommé n'a pas été à même de subir sa peine immédiatement. Il présente maintenant une demande en remise, qu'il motive par le fait de son séjour de 7 mois à l'hôpital. En date du 14 novembre 1934, le Grand Conseil a rejeté un premier recours en grâce, dans lequel Wittwer invoquait les mêmes motifs qu'aujourd'hui. L'état de santé du recourant n'est pas tel que la peine ne puisse être purgée. De même, l'allégué consistant à dire que pour d'autres patients un séjour à l'hôpital est compté comme exécution de la peine, n'est nullement concluant. Dans le cas cité par le sieur Wittwer, il ne s'agit pas de faits analogues. Vu que le recourant a déjà subi 2 condamnations pour délits d'ordre pécuniaire, il ne paraît pas digne de grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

27° **Strahm**, Ernest, né en 1914, d'Oberthal, cuisinier, actuellement au pénitencier de Witzwil, a été condamné le 8 juin 1934 par la Chambre pénale de la Cour suprême, pour **vol, escroquerie, dommages à la propriété et contravention aux prescriptions sur la police des chemins de fer**, à 2 ans de détention correctionnelle. Il a commencé de subir sa peine le 29 mars 1934, en vertu de l'art. 364, al. 2, du Code de procédure pénale, et demande qu'il lui soit fait remise du reste. Vu qu'en un temps assez court le prénommé a subi 3 condamnations pour vol et que d'ailleurs il a une mauvaise réputation, qu'en outre sa conduite au pénitencier n'est pas impeccable, une remise de la peine ne saurait être recommandée. Les conditions d'un élargissement anticipé, suivant l'art. 1, al. 2, du décret du 24 novembre 1910 ne sont pas accomplies. Les autorités judiciaires ayant considéré une peine d'une certaine durée comme nécessaire pour l'amélioration du recourant, une réduction ne peut être recommandée aujourd'hui.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

28° **Schneider, Fritz**, né le 15 janvier 1915, ouvrier de campagne et vacher, de Buchholterberg, actuellement à la maison de discipline de la Montagne de Diesse, a été condamné le 15 juin 1934 par le tribunal de district de Thoune, pour **vol** dans 6 cas, à deux ans d'internement dans le susdit établissement. Il sollicite maintenant la remise du reste de sa peine. Vu les mauvaises expériences faites ces temps derniers au sujet d'élargissements prématurés de la maison de discipline, et le tribunal de district de Thoune, dans son jugement du 15 juin 1934, ayant spécialement fait ressortir que le recourant avait besoin d'une éducation énergique sous une direction sévère, le recours ne saurait être admis, car cela nuirait à l'effet de l'internement.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

29° **Reber, Paul**, né le 4 mai 1912, d'Ausserbirrmoos, représentant à Matten près Interlaken, a été condamné le 11 avril 1935 par la I^{re} Chambre pénale de la Cour suprême, pour **faux en écritures privées**, à 20 jours d'emprisonnement et à une année d'interdiction des droits civiques. Vu les nombreuses condamnations, en partie très graves, du prénommé, il ne peut être fait droit à sa demande sur une simple promesse d'amélioration de sa part. Aucun motif pouvant justifier une remise de la peine ne parle en faveur du recourant.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

30° **Rüfenacht, Ernest**, né le 7 août 1915, de Hasle p. Berthoud, actuellement interné à la maison de discipline de la Montagne de Diesse, a été condamné le 21 septembre 1934 par le tribunal de district de Trachselwald, pour **vol** dans 10 cas, à 2 ans d'internement. Bien que la peine ne soit pas même exécutée pour la moitié, le prénommé demande sa libération. Aussi bien d'après sa conduite antérieure que d'après le dossier, cependant, il paraît avoir besoin d'une éducation sévère, et il est dans son intérêt d'achever son apprentissage de tailleur dans la maison de discipline. Aussi le recours ne peut-il pas être recommandé.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

31° **Zingg, Alfred**, né en 1908, boucher, célibataire, de et à Mühleberg, a été condamné le 11 octobre 1934 par le tribunal de district de Laupen, pour **infraction à l'art. 25, chiffre 1, de la loi fédérale sur la circulation et pour homicide par imprudence**, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire et avec sursis pendant trois ans. Sur appel du minis-

tère public, la II^e Chambre pénale de la Cour suprême annula le sursis par décision du 4 décembre 1934 et un recours en cassation adressé au Tribunal fédéral fut de même rejeté, le 14 juin 1935, par la Section de droit public. Zingg présente maintenant un recours en grâce, demandant remise des 45 jours de détention cellulaire. Dans les motifs de son jugement, la Chambre pénale a relevé que le recourant a causé mort d'homme par une faute grave. Malgré les conditions de la route, il circulait à une vitesse de 70 km. de sorte qu'il n'a aperçu la personne tuée qu'après l'accident; malgré le crépuscule, donc, il n'avait pas concentré son attention sur la route. Comme excuse il ne peut pas faire valoir que l'automobiliste venant à sa rencontre l'ait ébloui par ses phares, car ce fait, au contraire, aurait dû l'engager à ralentir sa marche ou même à stopper complètement, au lieu de continuer de circuler sans plus à une telle vitesse. Contrairement au recours liquidé par le Grand Conseil en date du 9 avril 1935 dans la cause Herren, cas dans lequel la personne tuée était en partie fautive, où le tribunal de district de Laupen a prononcé un acquittement et où la peine de 30 jours de détention n'a été infligée qu'à la requête de la partie civile, la victime König, au cas particulier, a agi très correctement et, d'après les dépositions, marchait tout à fait à droite de la chaussée. L'accident est dû entièrement à l'imprudence de Zingg et bien qu'il prétende que le refus du sursis ne saurait être prononcé à titre de prévention générale, la faute grave commise par l'automobiliste ne doit pas être laissée de côté. C'est seulement si chaque usager de la route sait que s'il est cause d'un accident il devra en supporter les conséquences et subir effectivement la peine prononcée, qu'on pourra obtenir plus de discipline et une meilleure observation des règles de la circulation routière. Dans sa circulaire du 13 août 1935 aux gouvernements cantonaux, le Conseil fédéral se prononce expressément dans ce même sens. Contrairement aux allégués du recours, le Conseil-exécutif est d'avis que les accidents de la circulation ne sont pas inévitables et que l'on ne peut pas se borner à laisser aller les choses à cet égard. Avec l'application de la loi, l'exécution stricte des jugements pourra seule réduire le nombre des accidents de la circulation. Aussi le Conseil-exécutif propose-t-il au Grand Conseil de rejeter le recours du sieur Zingg.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

32° **Riegger, Christian**, né en 1900, de Guggisberg, célibataire, ouvrier agricole, demeurant à Harris s. Albligen, a été condamné le 4 mai 1935 par le tribunal du district de Schwarzenbourg, pour **faux témoignage et contravention à l'interdiction des auberges**, à 3 mois de détention correctionnelle commués en 45 jours de détention cellulaire. — Le recourant a déjà été condamné à 5 reprises à des peines privatives de la liberté, et aussi à un an d'internement dans une maison de travail pour vie déréglée et fainéantise. Il appert du dossier que cette dernière condamnation n'a pas amendé

le sieur Riegger. Les autorités préconsultatives proposent le rejet du recours. Il ne convient donc pas de faire grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

33^o **Schaffer**, Ernest, né en 1900, de Stettlen représentant à Berne, a été condamné le 13 mars 1935 par la I^{re} Chambre pénale de la Cour

suprême pour **escroquerie**, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire. — Le recourant, qui a mauvaise réputation, a déjà été condamné à diverses reprises pour escroquerie, abus de confiance, contraventions à la loi sur les voyageurs de commerce et à la loi sur le commerce des marchandises ainsi que pour inaccomplissement intentionnel d'obligations alimentaires envers son enfant. Il ne convient donc pas de faire grâce.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur le

décret modifiant et complétant celui du 22 janvier 1919 relatif à l'impôt du revenu.

(Juillet 1935.)

I.

Vu les dispositions figurant au chapitre D de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat adoptée par le peuple le 30 juin dernier, il y a lieu de modifier aujourd'hui le décret du 22 janvier 1919/16 novembre 1927 concernant l'impôt du revenu sur les points suivants:

1^o *La taxation fiscale de catégories déterminées de contribuables sera simplifiée dans ce sens qu'en règle générale ceux-ci n'auront à présenter la déclaration d'impôt prescrite que tous les deux ou trois ans* (art. 9 de la loi du 30 juin 1935).

Relativement à ce passage à une période de taxation embrassant plusieurs années, il s'agit d'abord de voir quels groupes de contribuables il faut soumettre au nouveau régime.

D'ordinaire, les taxations du revenu du travail des « salariés » n'accusent que peu de changements d'une année à l'autre et les fluctuations de revenu ne peuvent d'ailleurs pas même être constatées quand il n'y a point d'attestations de gain. Dans le 80 % des cas où l'imposition est arrêtée sur la base de pareille justification de l'employeur, un revenu accessoire ainsi que le gain de la femme ou des enfants mineurs ne peut généralement pas être établi d'une manière certaine, de sorte que la taxation n'est, elle aussi, que d'une exactitude fort relative. Exception faite des contribuables à revenu de quelque importance, on peut sans doute, ici, se contenter d'une taxation trisannuelle. Pour ce qui est des chefs d'entreprises, il faut dire que le 20 %, seulement, sont taxés sur le vu de pièces comptables. Quant aux autres 80 % — comprenant de petits commerçants ou industriels — on en est réduit à une taxation par appréciation. Autrement dit,

une nouvelle taxation n'apporte dans ces cas qu'une modification insignifiante, sinon nulle, comparative-ment à celle de l'exercice précédent. On peut donc, pour une grande majorité des gens d'affaires, se contenter d'une imposition fixée tous les trois ans. Et il en est de même en ce qui concerne les petits rentiers et retraités. La situation est toute autre, en revanche, quant aux sociétés poursuivant des fins lucratives, de telle sorte qu'une taxation annuelle est indispensable à l'égard des sociétés anonymes, en commandite par actions, coopératives ou en nom collectif, ainsi que des groupements à objectifs économiques.

Pour fixer la limite entre période annuelle et période trisannuelle de taxation, il faut au surplus considérer deux choses: Tout d'abord, l'étendue des probabilités de fluctuations de la matière imposable et, ensuite, l'économie en fait de besogne et de frais. De ce double point de vue, il paraît indiqué de se régler sur un revenu de 6000 fr., ce qui donne un revenu imposable de I^{re} classe de 4000 fr. C'est pourquoi, aussi, le décret que nous proposons dit en l'art. 21, tout en consacrant le principe de la taxation annuelle: « Pour les personnes physiques dont le revenu imposable de I^{re} classe ne dépasse pas 4000 fr., ou le revenu de II^e classe 1000 fr., la taxation n'a lieu que tous les trois ans, ainsi qu'au début de l'assujettissement à l'impôt. »

Pour une répartition, du travail aussi égale que possible — telle qu'elle est indispensable à la fois pour une taxation soignée et une occupation régulière des organes qui y sont commis — l'art. 21 précité prévoit d'autre part que « la taxation ordinaire des contribuables visés au paragr. 2 ci-dessus s'effectuera suivant un cycle à fixer par ordonnance du Conseil-exécutif, de manière qu'au cours de la période triennale il soit procédé à une nouvelle taxation générale dans tous les districts du canton, la

période de taxation pouvant être réduite selon les besoins durant le régime transitoire.» A titre d'exemple pratique, nous dirons que dans l'arrondissement d'impôts de l'Oberland une taxation nouvelle et complète s'effectuerait en 1936 dans le district de Thoun, en 1937 dans les districts d'Interlaken et d'Oberhasle, en 1938 dans ceux de Frutigen, Bas-Simmental, Haut-Simmental et Gessenay.

Quels seront les effets de l'innovation proposée? D'après l'importance du revenu imposable, les 177,000 personnes physiques taxées en 1^{re} classe de revenu se classent approximativement comme suit:

Revenu imposable Fr.	Contribuables	
	Nombre	%
jusqu'à 2,000	138,000	77,8
2,100— 3,000	18,000	10,1
3,100— 4,000	8,000	4,5
4,100— 5,000	4,500	2,5
5,100—10,000	6,500	3,7
plus de 10,000	2,500	1,4
Total	177,500	100,0

On voit, par ces chiffres, qu'avec notre système 164,000 desdits contribuables, sur les 177,500, soit le 92,5%, seraient soumis à la taxation trisannuelle, et seulement 15,500, ou le 7,5%, à l'imposition annuelle. Ainsi et selon le cycle prévu, les taxations tomberaient — y compris les impositions extraordinaires ou faites pour la première fois — de quelque 200,000 à 100,000 par année. Si quant aux contribuables à taxation trisannuelle il s'agit souvent de cas prenant peu de temps, la forte diminution du nombre des taxations permettra néanmoins une taxation plus soignée, en ce qu'il y aura un meilleur contact avec les contribuables et que les cas pourront être éclaircis d'une façon plus complète. En outre, on réalisera une notable simplification de tout l'appareil de la taxation, aussi bien relativement aux communes qu'en ce qui concerne l'autorité de taxation. Enfin, chose nullement négligeable, les contribuables eux-mêmes auront un peu plus de quiétude à l'endroit de leurs affaires fiscales.

2^o *Le Grand Conseil peut également régler d'une façon particulière la taxation de groupes déterminés de contribuables, et, notamment, ordonner pour l'imposition des bénéfices immobiliers une taxation et une perception effectuées indépendamment des autres espèces d'impôt au lieu de situation de l'objet en cause.*

Comme l'exposait déjà le Message concernant la votation populaire du 30 juin 1935 et ainsi que le corps électoral l'a admis alors, la *taxation des salariés à revenu dûment établi* se fera par simple décision du président de l'autorité de taxation (v. art. 39) et, par ailleurs, la *taxation et perception pour l'impôt des gains immobiliers* s'opérera au lieu de situation des objets en cause, indépendamment des autres impositions (art. 21, parag. 5, et 31, paragraphe 4, du décret).

Cette dernière innovation apportera aux contribuables un allègement, en ce sens que la progression touchant les autres impôts ne sera plus conditionnée par les gains immobiliers éventuellement réalisés (v. art. 55). Pour l'Etat et les communes,

il y aura avantage du fait que les bénéfices en question seront taxés immédiatement par l'Intendance des impôts, et non pas seulement l'année suivante. D'autre part, si plusieurs aliénations d'immeubles ont lieu la même année, pour un contribuable, il est procédé à une revision, afin de déterminer le bénéfice total et l'impôt y afférent (art. 30 d).

3^o Réorganisation des autorités de taxation.

Aux termes de l'art. 10, lettre d, de la loi du 30 juin 1935, les commissions locales obligatoires jusqu'ici et les commissions d'arrondissement sont remplacées, pour chaque commune, par une autorité de taxation formée de représentants de l'Etat et de la commune (art. 37 du décret). Pour les grandes communes, il sera nécessaire que le Conseil-exécutif désigne plusieurs commissions, que dirigeront des suppléants du président.

Comme on vient de le dire, les communes ne seront plus astreintes à avoir une commission locale de l'impôt. En revanche, elles demeureront tenues de se prononcer sur les déclarations des contribuables, ce qui (art. 50 du projet) incombera à l'organe compétent aux termes du règlement communal (conseil municipal, commission spéciale des impôts, représentant local au sein de l'autorité de taxation, teneur des rôles de l'impôt).

II.

Concurremment avec la réorganisation de la taxation et de la perception de l'impôt des gains immobiliers il convient, à notre avis, de supprimer la contradiction qui existe dans les dispositions actuelles visant les bénéfices immobiliers. Dans son rapport de gestion de l'année 1930, déjà, le Tribunal administratif attirait l'attention sur cette antinomie et l'inégalité de droits en résultant, en disant que les choses n'en pouvaient demeurer là.

Déjà avant que soit rendue la loi modificative du 31 janvier 1926, on s'accordait à reconnaître inéquitable que les gains immobiliers réalisés sur des objets hérités fussent affranchis de l'impôt sans plus. En effet, un gain imposable en bonne justice peut être réalisé tout aussi bien sur un immeuble reçu par succession que sur un immeuble acquis par acte juridique. La loi de 1918, elle-même, ne prévoit aucun privilège en faveur des bénéfices sur objets hérités, déclarant au contraire expressément comme soumis à l'impôt les « gains spéculatifs et de capitaux de toute espèce et réalisés sous n'importe quelle forme ». Et la loi de 1926 vint encore rendre expressément imposables, aussi, les parts de cohéritiers au sens de l'art. 619 C. C. S., c'est-à-dire précisément des parts de bénéfices sur immeubles hérités. On avait ainsi une situation juridique fort singulière: si d'un côté, selon le texte légal clair et net, le cohéritier était imposable pour sa part de bénéfice, l'héritier reprenant l'immeuble, et qui paie la part revenant au cohéritier, demeurerait franc d'impôt, à teneur de l'art. 19 du décret du 22 janvier 1919, pour la portion de gain lui restant. Il y a là une inégalité de droits flagrante et qui ne saurait guère être défendue au regard de l'art. 4 de la Constitution fédérale.

C'est pourquoi notre projet de décret supprime la disposition de l'art. 19 du décret de 1919 suivant laquelle «les gains spéculatifs et de capitaux ne comprennent pas le produit de la vente d'objets hérités». En revanche, afin de sauvegarder les «propriétés de famille», le nouvel art. 19 déclare non imposable la plus-value réalisée en cas de vente d'immeubles aux descendants, au conjoint ou aux ascendants. L'idée essentielle est donc, ici, qu'à l'avenir les plus-values immobilières échapperont à l'impôt tant que les objets en cause resteront dans la famille. Dès qu'ils passent à des tiers, les gains réalisés seront imposables comme suivant le principe.

Enfin, pour les propriétés rurales exploitées par l'aliénateur lui-même pendant plus de 20 ans, le gain réalisé est imposable au taux de l'impôt du revenu de 1^{re} classe, parce que représentant en quelque sorte un fruit du travail.

Nous vous recommandons notre projet.

Berne, le 24 juillet 1935.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

**Projet commun du Conseil-exécutif
et de la Commission**

du 29/30 août 1935.

Décret

**modifiant et complétant celui du
22 janvier 1919 / 16 novembre 1927
sur l'impôt du revenu.**

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu les art. 19, 22 et 46 de la loi concernant les impôts directs de l'Etat et des communes, du 7 juillet 1918, ainsi que les art. 9 et 10 de la loi du 30 juin 1935 relative à des mesures en vue du rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

I. Le décret du 22 janvier 1919 / 16 novembre 1927 concernant l'impôt du revenu, est modifié et complété ainsi qu'il suit:

Art. 19. La plus-value réalisée lors de vente, d'échange ou d'une autre aliénation d'immeubles ou d'autres objets, comparative-ment au prix d'achat ou de reprise (prix d'acquisition), est franche d'impôt:

- 1° en cas d'achat ou de vente d'objets effectué à titre professionnel;
- 2° en cas de vente forcée;
- 3° en cas de revente d'un immeuble que le créancier gagiste ou la caution avait dû acquérir dans une vente forcée, pour autant que le produit n'excède pas le prix d'acquisition entrant en ligne de compte, plus la perte subie sur la créance garantie, la perte d'intérêts subie depuis et une compensation éventuelle selon les articles 30 c et d du présent décret;
- 4° en cas d'expropriation, soit judiciaire, soit extrajudiciaire, lorsque l'exproprié perd son asile de ce fait;

5° en cas d'aliénation en vue d'un remaniement parcellaire effectué suivant les articles 702 et 703 du Code civil suisse.

Le bénéfice réalisé par la cession d'immeubles à des descendants, à un conjoint ou à des ascendants n'est imposé qu'en cas de revente de l'objet en cause à des tiers.

III. Répétition de la taxation.

Art. 21. Le revenu imposable est taxé en règle générale chaque année.

Pour les personnes physiques, non inscrites au registre du commerce, dont le revenu imposable de I^{re} classe ne dépasse pas 4000 fr., ou le revenu de II^e classe 1000 fr., la taxation n'a lieu que tous les trois ans, ainsi qu'au début de l'assujettissement à l'impôt.

La taxation ordinaire des contribuables visés au paragr. 2 ci-dessus s'effectuera suivant un cycle à fixer par ordonnance du Conseil-exécutif de manière qu'au cours de la période triennale il soit procédé à une nouvelle taxation générale dans tous les districts du canton, la période de taxation pouvant être réduite selon les besoins durant le régime transitoire. Pendant le susdit délai, tout contribuable devra être l'objet d'une taxation.

Une taxation extraordinaire des contribuables à taxer normalement tous les trois ans, doit être faite lorsque leur revenu vient à subir un changement qui aurait pour effet, lors de nouvelle taxation, d'élever ou d'abaisser le revenu imposable de I^{re} ou II^e classe du 10⁰/₀ et d'au minimum 200 fr. En pareil cas, le contribuable présentera une déclaration d'impôt, sans y être spécialement invité, dans le délai fixé par l'autorité de taxation. S'il y a lieu d'admettre que les conditions d'une taxation extraordinaire sont remplies, le contribuable peut être astreint à produire une déclaration. Une taxation intermédiaire ne doit au surplus avoir lieu qu'en cas de changement établi du revenu imposable dans la mesure susindiquée.

Les bénéfices immobiliers sont taxés indépendamment des autres espèces d'impôt et immédiatement après inscription de la mutation au registre foncier.

Art. 25, paragr. 1. Les réductions prévues à l'art. 22, n° 3, de la loi d'impôt, se calculent sur la valeur comptable, ou, s'il existe des inventaires échelonnés, sur les frais effectifs d'acquisition ou de revient.

Art. 26, paragr. 1. Les réductions selon l'art. 22, n° 4, de la loi d'impôt, seront faites sur la valeur comptable, ou, s'il existe des inventaires échelonnés, sur la valeur d'acquisition, et cela seulement pour les installations, bâtiments ou propriétés, ou les parties de pareils objets, entrant effectivement en ligne de compte.

Art. 30. Ces dispositions sont remplacées par les art. 30, 30 a, 30 b, 30 c et 30 d qui suivent:

Art. 30. Est réputée plus-value, en cas d'aliénation d'objets, la différence entre le prix d'acquisition entrant en ligne de compte à teneur de l'art. 30 a, d'une part, et le prix d'aliénation au sens de l'art. 30 b, d'autre part.

II. Revenu de 2^e classe.
Notion de la plus-value.

Dans le cas d'une durée de possession de 5 ans et davantage, le gain imposable diminue d'autant de pourcents qu'il s'est écoulé d'années depuis l'acquisition de l'immeuble aliéné, mais au maximum du 25 0/0. Les années de possession entières comptent seules pour cette défalcation.

Les déductions prévues en l'art. 20, paragraphe 1, n^{os} 2 et 3, de la loi d'impôt ne s'appliquent pas à l'impôt des bénéfices immobiliers. D'un autre côté, ce même impôt n'entre pas en considération quant à la détermination des défalcations selon l'art. 20, paragr. 1, n^o 3, de la loi.

Art. 30 a. Comme prix d'acquisition au sens de l'art. 30 ci-dessus, fait règle le prix inscrit au registre foncier. Si toutefois la somme effectivement payée est moindre, c'est elle qui vaut. Au prix d'acquisition doivent être ajoutées toutes les dépenses et la valeur du travail personnel faits par le contribuable pour la conservation, l'amélioration et la plus-value de l'objet dont il s'agit. En revanche, la valeur des jouissances dont le contribuable peut avoir bénéficié, doit être déduite dans la mesure où elle excède l'intérêt usuel du capital engagé.

Notion du prix d'acquisition.

Doivent en particulier être ajoutés au prix d'acquisition :

Frais.

- a) Les droits de mutation, frais d'acte et étrennes (sols par franc);
- b) les dépenses et la valeur du travail personnel faits par le vendeur pour l'augmentation durable de la valeur de l'immeuble (construction de routes, améliorations foncières, endiguements, constructions neuves ou transformations, installations d'eau, d'éclairage et chauffage);
- c) les contributions volontaires versées à l'Etat, à la commune, à un syndicat ou autre groupement de quelque espèce que ce soit aux fins prévues sous lettre b qui précède;
- d) les contributions foncières payées à la commune conformément à l'art. 18 de la loi sur les plans d'alignement et au règlement municipal y relatif;
- e) les intérêts du prix d'acquisition et des impenses selon lettres a à d qui précèdent, à la condition que l'assujetti justifie que la jouissance annuelle n'a pas atteint le 5 0/0 du capital engagé. Il ne peut pas être fait état d'intérêts composés, et s'il s'agit d'un bâtiment utilisé par l'assujetti lui-même, on ne peut déduire aucuns intérêts.

Pour les propriétés reçues en donation ou héritées, le prix d'acquisition est constitué par l'estimation cadastrale de l'immeuble lors de la dernière acquisition par donation ou en vertu du droit successoral, dans ce dernier cas à moins que le contribuable ne justifie du paiement d'un prix supérieur par le défunt.

Quant aux immeubles acquis d'ascendants, du conjoint ou de descendants (art. 19, paragraphe 2, du présent décret), est réputé prix d'acquisition l'estimation cadastrale à l'époque de l'acquisition, ou, s'il y est inférieur, le prix effectivement payé par le contribuable. Si toutefois ce dernier établit que le premier aliénateur non imposable à teneur de l'art. 19, paragraphe 2, avait acquis l'immeuble à un prix supérieur, c'est celui-ci qui vaut comme prix d'acquisition.

S'il n'est aliéné qu'une partie de l'objet acquis, le prix d'acquisition et les frais, notamment selon lettres *a* à *e* ci-dessus, ne comptent que proportionnellement.

Dans le cas où des objets mobiliers n'ayant pas le caractère d'accessoires sont aliénés avec l'immeuble, la valeur effective en sera déduite du prix d'aliénation de ce dernier.

Prix d'aliénation.

Art. 30 b. Est réputée prix d'aliénation, au sens de l'art. 30 du présent décret, la valeur intégrale, exprimée ou déterminable en une somme d'argent, de toutes les prestations auxquelles l'acquéreur s'oblige, sous quelque forme que ce soit, à l'égard du vendeur ou d'une tierce personne. Dans le cas d'échange, c'est la valeur vénale des objets reçus en échange qui vaut prix de vente. Si toutefois les actes présentés comme pièces justificatives indiquent un prix supérieur à celui dont les parties sont convenues en réalité, c'est ce prix supérieur qui fait règle.

Les parts de bénéfice sur l'immeuble vendu, à verser aux cohéritiers en vertu de l'art. 619 C. C. S., seront déduites du prix d'aliénation.

Si des objets mobiliers n'ayant pas le caractère d'accessoires sont aliénés avec l'immeuble, leur valeur réelle sera défalquée du prix d'aliénation.

Déduction des pertes.

Art. 30 c. Il est loisible à l'assujetti de déduire de la plus-value réalisée sur certains objets les pertes qu'il peut établir avoir subies sur d'autres, pendant la même année civile, du chef d'aliénation non professionnelle; sont exceptées, les pertes résultant de la vente d'immeubles situés hors du canton, de même que celles qu'un contribuable non domicilié sur le territoire bernois subit de par l'aliénation de biens mobiliers. Les pertes ensuite de cautionnement ne sont défalcales en aucun cas.

Si pour la compensation entre pertes et gains il s'agit d'objets de nature diverse, ou de communes différentes, on appliquera les principes suivants:

La compensation s'opérera tout d'abord sur objets du même genre, c'est-à-dire entre pertes et gains immobiliers, pertes et gains sur objets mobiliers.

Un excédent de perte affectant un genre d'objets peut ensuite être compensé avec le bénéfice réalisé sur des biens d'autre espèce.

Quand les gains spéculatifs ou de capitaux sont imposables dans des communes diverses, les pertes défalcables seront réparties entre elles proportionnellement aux bénéfices leur afférant et conformément aux règles posées ci-dessus. En pareil cas, la perte subie sur des objets de nature différente sera prise en considération en première ligne à l'égard de la commune où l'objet est situé.

Art. 30 d. Lorsqu'un contribuable a aliéné plusieurs immeubles au cours de la même année civile, ou s'il y a lieu de compenser des pertes à teneur de l'art. 30 c qui précède, il peut être procédé, pour la détermination de la totalité du gain immobilier imposable, à une revision dès l'expiration de l'année civile en cause. Rectification.

A peine de déchéance, une demande de revision doit être présentée à l'Intendance des impôts dans les trois mois qui suivent l'expiration de l'année civile dans laquelle la taxation s'est faite. Pour la procédure ultérieure sont applicables par analogie les dispositions en matière de taxation, recours et pourvoi. La présentation de la demande ne porte aucune atteinte à la force exécutoire de la taxation arrêtée. En revanche l'Intendance des impôts peut, sur requête suffisamment motivée, accorder une suspension d'exécution.

Art. 31, paragr. 4. Ces dispositions sont remplacées par les suivantes :

Le contribuable qui, durant une année d'imposition, n'a dans le canton ni domicile ou siège d'affaires, ni séjour au sens de l'art. 17, nos 2 ou 3, de la loi d'impôt, est taxé dans la commune où a eu lieu, entièrement ou en majeure partie, l'activité qui détermine son assujettissement à l'impôt.

Les bénéfices immobiliers réalisés postérieurement au 31 décembre 1935, y compris les parts de co-héritiers au sens de l'art. 619 C. C. S., sont taxés indépendamment de l'imposition ordinaire du revenu, et cela dans la commune où sont situés les immeubles aliénés. Si ces derniers se trouvent dans plusieurs communes, la taxation s'effectue dans celle où est située la portion accusant l'estimation cadastrale la plus forte, sous réserve de répartition de l'impôt municipal entre toutes les communes sur le territoire desquelles les objets en cause sont situés. Pour ce partage fait règle le rapport suivant lequel la plus-value imposable affère aux diverses portions. Faute de pouvoir déterminer ledit rapport, la répartition, s'opère

au prorata des estimations cadastrales des portions en cause. Le mode de procéder est au surplus régi par les dispositions du décret sur les impositions communales du 30 septembre 1919.

Art. 32. Nouveau paragr. 4:

L'Intendance des impôts tient au sujet des gains immobiliers taxés un registre particulier, qui a les mêmes effets que les registres ordinaires de l'impôt.

Art. 33. Dans ces dispositions, le renvoi à l'art. 27 de la loi d'impôt du 7 juillet 1918 est supprimé.

Art. 34, paragr. 1:

Les autorités locales compétentes à teneur du règlement municipal exercent, sous la responsabilité de la commune, les fonctions que la loi, les décrets et les ordonnances leur confèrent en matière d'impôt (art. 44, paragr. 3, de la loi).

Paragr. 2, lettre g:

Ils doivent en particulier:

- g)* nommer les membres de l'autorité de taxation à désigner par la commune aux termes de l'art. 46, paragr. 1, n° 3, de la loi d'impôt, et faire aux autorités de taxation, ou entre eux, les communications exigées par la loi, les décrets ou une demande spéciale de renseignements.

Art. 36. Note marginale:

2° Autorités de taxation.

N° 2: 2^{me} arrondissement: Berne-Ville I et Berne-Ville II. La circonscription est fixée par le Conseil-exécutif, qui, d'entente avec le conseil municipal de Berne, pourra aussi régler la taxation d'une manière particulière, dérogeant à l'art. 21 du présent décret.

Art. 37. Pour la taxation des revenus impossibles, il est institué pour chaque commune, en tant qu'une autre autorité n'est pas déclarée compétente par voie de décret, les commissions nécessaires, comprenant:

- 1° un président, nommé par le Conseil-exécutif;
- 2° un à trois membres désignés par la même autorité parmi les habitants du district;
- 3° un à trois membres élus par la commune et qui peuvent faire partie de la commission locale d'impôts;
- 4° des suppléants.
(Nouvel art. 46 de la loi d'impôt.)

Le Conseil-exécutif désigne en outre suivant nécessité les suppléants du président, et pourvoit celui-ci du personnel dont il a besoin.

Ces nominations sont faites pour 4 ans chaque fois. A l'exception des fonctionnaires de l'impôt permanents de l'Etat et des communes, l'éligibilité est limitée à deux périodes. Peuvent seules faire partie de l'autorité de taxation, les personnes qui sont assujetties à l'impôt et qui ont payé les impôts cantonaux et communaux de l'année précédente ayant acquis force exécutoire.

La taxation des gains immobiliers ressortit à l'Intendance des impôts.

Art. 38. Le président de la commission fixe d'une façon paritaire le nombre des membres de celle-ci pour chaque commune, ainsi que les lieu et date des séances. Il désigne de même un secrétaire, qui, s'il l'ordonne, sera fourni par la commune.

Art. 39. Les personnes travaillant pour le compte d'autrui sont taxées par décision du président de la commission; sont exceptés les cas où la taxation du revenu de II^e classe fait l'objet d'un différend.

Art. 45. A l'aide du registre de l'impôt, de celui des domiciles et sur le vu de toutes autres constatations, l'autorité locale compétente à teneur du règlement communal dresse la liste de tous les contribuables de la commune qui doivent être taxés à nouveau pendant l'année fiscale, puis envoie à chacun d'eux une formule pour la déclaration de son revenu.

II. Mode de procéder à la taxation.

1° En général.

a. Déclaration d'impôt.

Cette formule est établie par l'Intendance des impôts et livrée aux communes par l'Etat.

Art. 46. Tout contribuable à taxer nouvellement pendant l'année fiscale conformément à l'art. 21 du présent décret, doit remettre au conseil municipal, dans un délai de 14 jours à fixer et à publier par une ordonnance du Conseil-exécutif, une déclaration contenant l'indication exacte de son revenu imposable (art. 26 de la loi d'impôt).

Il se servira à cet effet de la formule officielle à lui envoyée, dont il remplira exactement et véridiquement toutes les rubriques entrant en ligne de compte pour ce qui le concerne et qu'il signera de sa propre main ou fera signer par un mandataire. Un simple avis par lettre ne peut suppléer à la remise de la déclaration d'impôt.

Le contribuable qui ne remet pas sa déclaration dans le délai prescrit et dans les cinq jours après une nouvelle sommation faite par écrit ou par voie publique, est déchu du droit de former recours contre la taxation officielle de son revenu, à moins qu'il n'établisse avoir été empêché pour cause de maladie, d'absence ou de service militaire (art. 26 de la loi).

L'avis public prévu aux paragraphes 1 et 3 qui précèdent doit avoir lieu par insertion dans une feuille officielle d'avis ou par affichage public.

Pour la taxation des bénéfices immobiliers, l'Intendance cantonale des impôts, dès qu'elle a reçu avis de l'inscription de la mutation au registre foncier, envoie à l'assujetti une formule de déclaration, par pli chargé ou contre récépissé. L'Intendance des impôts est informée de la mutation par le conservateur du registre foncier, dans les 20 jours de l'inscription, sur formule officielle. La déclaration de gain immobilier doit être remise à l'Intendance des impôts, avec les justifications nécessaires, dans un délai de 14 jours dès l'envoi de la formule à l'assujetti. Il n'y a pas de seconde sommation et, à défaut de déclaration, la taxation officielle est arrêtée sans plus de formalités.

Les gains spéculatifs et de capitaux provenant de l'aliénation de biens mobiliers, sont taxés dans la procédure ordinaire.

Art. 49. Le contribuable doit indiquer sur la formule officielle de déclaration, pour la taxation ordinaire, également les gains spéculatifs et de capitaux qu'il a réalisés pendant l'année civile précédant la taxation, en tant qu'ils ne proviennent pas de l'aliénation d'immeubles.

*b. Taxation officielle.
aa. Autorité communale.*

Art. 50. Les déclarations d'impôt reçues des contribuables sont examinées par l'autorité compétente à teneur du règlement communal. Le dit organe donne aussi son avis sur la taxation des contribuables qui n'ont pas fait de déclaration.

Les déclarations de gains immobiliers à remettre à l'Intendance des impôts sont également soumises, pour avis, aux communes, qui se prononceront et retourneront les déclarations au plus tard dans les 30 jours. L'inobservation de ce délai est réputée renonciation à présenter une proposition.

bb. Autorité de taxation.

Art. 52. Une fois son examen terminé, le conseil municipal transmet les déclarations d'impôt des contribuables et les registres de l'impôt à l'autorité de taxation (art. 36 et suivants du présent décret), laquelle porte sur les registres tous les contribuables n'y figurant pas, modifie les déclarations qui ne lui paraissent pas justes et taxe d'office tous les contribuables, taxables pendant l'année en cause, qui n'ont pas fait de déclaration pour quelque motif que ce soit.

L'autorité de taxation, ou son président, peut exiger de tout contribuable qu'il lui fournisse oralement ou par écrit les indications voulues concernant son revenu (art. 46, paragraphe 3, de la loi d'impôt). Ces organes peuvent en particulier requérir la présentation des livres d'affaires et d'autres moyens de preuve, en prendre connaissance chez le contribuable ou les y faire examiner par experts, en tant

que l'intéressé est légalement astreint à tenir comptabilité. Le contribuable qui refuse de produire ses écritures, supporte en cas de recours, pour refus de faire la preuve exigée, le maximum de l'émolument fixe ainsi que la totalité des frais de recours.

Si une modification que l'autorité de taxation se propose d'apporter à la déclaration du contribuable ne se fonde pas sur une pièce justificative concluante, telle qu'attestation de salaire, etc., le contribuable devra préalablement être entendu par écrit ou oralement.

L'autorité de taxation tient au sujet de ses délibérations un procès-verbal, dont l'établissement et la tenue seront réglés par le Conseil-exécutif.

Art. 54. Au 4^e paragraphe de cet article, le commencement est modifié comme suit: « L'article 28 de la loi ... »

Art. 54^{bis}. L'autorité de taxation examine les recours formés par les contribuables et communique par lettre chargée le résultat de cet examen aux intéressés, en modifiant la taxation s'il y a lieu. Elle invite en même temps le contribuable à déclarer dans les 14 jours s'il entend que l'affaire soit portée devant la Commission cantonale des recours. Si la transmission du recours à la Commission cantonale n'est pas demandée, ou ne l'est que tardivement, la décision de l'autorité de taxation acquiert force exécutoire. Cette autorité donne connaissance de la modification de la taxation primitive à l'Intendance cantonale des impôts et à la commune ayant qualité pour recourir, en mettant le dossier du cas à leur disposition. La taxation modifiée peut être attaquée par l'Intendance des impôts et le conseil municipal conformément à l'art. 29, paragr. 1 et 2, de la loi d'impôt.

Art. 55. Les impôts de l'Etat sont recouvrés chaque année par les soins du conseil municipal, en une seule fois ou par termes, dans le délai que fixe le Conseil-exécutif.

I. Perception
de l'impôt.

La perception de l'impôt des gains immobiliers s'effectue dès la notification de la taxation.

Lorsque la taxation est contestée partiellement, l'impôt, y compris la contribution additionnelle, doit être acquitté sur la portion non litigieuse dans le délai ordinaire de perception. Il sera payé tout au moins sur le revenu reconnu par le contribuable dans sa déclaration ou devant l'autorité de taxation. Le contribuable peut d'ailleurs l'acquitter aussi pour le montant contesté de la taxation, sous réserve de restitution de l'indû, et si son recours est reconnu fondé, l'impôt qu'il aurait payé de trop lui est restitué.

Les contributions additionnelles sont déterminées à l'occasion de la perception, conformément aux instructions et ordres de la Direction des finances. Celle-ci fixe également

le lieu où ces contributions seront perçues. Il lui est loisible d'ordonner qu'elles seront portées au rôle de perception d'une seule commune et qu'il soit établi un rôle spécial de recouvrement les concernant.

L'impôt des bénéfices immobiliers, imposables en II^e classe, qui seront réalisés après le 31 décembre 1935, se calculera selon les taux fixés dans l'art. 31 de la loi d'impôt et les suppléments prévus en l'art. 32 de cette loi seront appliqués lorsque la cote due à l'Etat, pour lesdits bénéfices, excède à elle seule les chiffres énoncés dans l'art. 32 de la loi. Le montant de ces contributions additionnelles se règle sur la totalité de l'impôt que le contribuable doit à l'Etat pour les gains immobiliers imposables (gains spéculatifs et de capitaux, y compris les parts de co-héritiers au sens de l'article 619 C. C. S.) réalisés par lui durant l'année civile dont il s'agit, et cela que ces bénéfices aient été taxés en une ou plusieurs fois, ou que les diverses taxations aient eu lieu la même année ou pendant des années différentes.

Art. 57. Il n'y a pas de sommation publique pour la perception de l'impôt des bénéfices immobiliers.

Art. 61. Nouveau paragraphe 2:

Pour le montant de l'impôt des gains immobiliers, des sûretés peuvent être exigées du contribuable dès la notification de la taxation officielle. La décision y relative de l'Intendance des impôts vaut jugement exécutoire au sens de l'art. 80 de la loi fédérale sur la poursuite pour dette et la faillite.

Art. 62, paragr. 2.

Une ordonnance règlera les indemnités et le remboursement des dépenses des membres des autorités de taxation.

Art. 32, 34, paragr. 2, lettres *a*, *b* et *f*, 41, 42, 43, 53 et 54. Dans toutes ces dispositions, le terme « commission d'arrondissement » est remplacé par celui d'« autorité de taxation ».

II. Dispositions transitoires et finales.

1^{re} Disposition transitoire.

Quant aux gains spéculatifs et de capitaux imposables en II^e classe, y compris les parts de co-héritiers, qui auront été réalisés jusqu'au 31 décembre 1935 lors de l'aliénation d'immeubles situés dans le canton de Berne, la taxation se fera avec celle des autres revenus imposables. Pour les assujettis qui n'avaient ou n'ont aucun domicile dans le canton de Berne en 1935 ou 1936, cette taxation sera faite dans la commune où se trouvent les immeubles aliénés, soit la portion accusant l'estimation cadastrale la plus élevée. Ces bénéfices immobiliers sont soumis à l'impôt sans égard aux conditions de domicile du contribuable.

Les contribuables qui, n'ayant jusqu'ici pas rempli ou n'ayant rempli qu'incomplètement leurs obligations d'impôt à l'égard de l'Etat ou des communes, déclareront volontairement au cours de l'année 1936 vouloir acquitter au montant simple les cotes d'impôt fraudées pour dix années en arrière (1926 à 1935), et qui produiront à cet effet les pièces justificatives voulues, seront libérés du paiement du triple impôt répressif (art. 40 de la loi d'impôt) pour ces années-là. Le Conseil-exécutif est autorisé à faire application de ce principe également quant aux cas de fraude d'impôt actuellement pendants.

2° Amnistie
fiscale.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables au cas où des fraudes fiscales ont été cachées par la dissimulation de biens lors de l'établissement d'inventaires successoraux ou de tutelle qui devaient être soumis à l'Intendance des impôts.

Faculté est conférée au Conseil-exécutif de publier les cas de fraude d'impôt qui parviendraient ultérieurement à la connaissance des autorités.

Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1936.

3° Entrée en
vigueur.

Berne, le 29/30 août 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Bösiger.

Le suppléant du chancelier,

Hubert.

Au nom de la Commission:

Le président,

Raaflaub.

Propositions du Conseil-exécutif au Grand Conseil

concernant les

Projets de travaux publics

(Août / septembre 1935.)

I.

Barrage de Nidau; ouverture de crédit.

Le 15 septembre 1925 le Grand Conseil a ouvert un crédit d'un million de francs pour la construction du nouveau barrage de Nidau dans le canal de Nidau-Büren. Il était prévu que les travaux seraient mis en chantier en 1927. Malheureusement les autres intéressés ne purent pas se mettre d'accord en vue de l'exécution immédiate de ces travaux.

Lorsque, au printemps 1933, la crise générale exigea impérieusement la création de possibilités de travail, le Conseil-exécutif demanda aux autorités fédérales de reconnaître le barrage de Nidau comme travail de chômage. La justification financière de cette entreprise était prévue en ce sens que la Confédération prenait à sa charge, en les imputant sur les crédits en faveur des mesures contre le chômage, au moins les montants des prestations qu'auraient dû assumer les autres cantons intéressés au barrage de Nidau.

Les pourparlers avec les autorités fédérales aboutirent à une entente fixant comme suit la répartition des frais:

Subventions fédérales (ordinaires et extraordinaires)	65 0/0	=	fr. 2,795,000
Canton de Berne	32 0/0	=	» 1,376,000
Communes	3 0/0	=	» 129,000
Total	100 0/0	=	fr. 4,300,000

Le Conseil fédéral proposera aux Chambres fédérales d'allouer ces subventions. La décision interviendra au cours de la session de septembre des Chambres.

La Confédération obtiendra probablement une prestation des usines intéressées. Dans le plan financier initial, il était prévu que ces usines verseraient un important subsidé, soit au moins 800,000

francs. Entre temps les conditions du marché de l'énergie électrique se sont modifiées. La vente du courant a diminué et on a aussi de l'énergie de compensation à des prix relativement peu élevés. Actuellement il n'est pas encore établi à quel montant sera fixée la prestation définitive des usines. Par ailleurs, une régularisation du niveau du lac, qui n'a pas à tenir compte d'une manière spéciale des besoins des usines, présente des avantages pour les riverains. En cédant à la Confédération les prestations des usines en compensation d'une augmentation de la quote de la subvention fédérale, le canton de Berne élimine un poste qui pouvait présenter certains risques.

Les communes intéressées, soit celles de Port, Nidau, Bienne et Brügg, ont aussi assuré leurs prestations.

L'amortissement de la part du canton de Berne (1,376,000 fr.) se fera au cours des années 1935 à 1941, par imputation sur le crédit annuel pour constructions hydrauliques (Xa G. 1.), selon la répartition suivante:

1935	fr. 100,000
1936—1940 5 × 240,000 fr.	» 1,200,000
1941	» 76,000
Total	fr. 1,376,000

Le nouveau barrage remplacera celui qui avait été construit en 1886 près de Port. Il sera érigé à environ 200 m. en aval de l'embouchure de la Vieille Thièle. Cet emplacement a été choisi afin d'englober dans la régularisation tout l'écoulement du lac de Bienne et aussi en considération du fait que cet endroit présente le meilleur fond. A une profondeur accessible se trouve en effet de la morasse pouvant supporter les fondations.

L'aménagement général du barrage est tel que celui-ci répondra aussi aux besoins de la future II^e correction des eaux du Jura. Le barrage lui-même comprend 5 ouvertures de 13 m. de vide, pouvant être fermées par des doubles vannes. Le seuil est à la cote 422.80. Les possibilités d'écoulement sont telles que même en période de hautes eaux l'ouverture des vannes permettra d'éviter tout refoulement.

Sur la rive droite il sera aménagé une écluse de 12 m. de largeur et, provisoirement, d'une longueur de 25 m., correspondant ainsi aux besoins de la navigation future. Cette écluse permettra de maintenir la navigation actuelle et contribuera à son développement.

Sur la rive gauche il sera établi une échelle à poissons du système «Wildbach». Le projet du barrage, élaboré par la Direction cantonale des travaux publics, a été approuvé par le Service fédéral des eaux.

Il était prévu, au début, de faire servir le barrage de Nidau à une communication routière, qui, partant du passage à niveau de Studen, aurait longé le Jensberg à l'ouest de la voie ferrée pour aboutir à Bienne. En examinant la question de plus près on constata qu'il est préférable de faire traverser le canal à cette route un peu au-dessus du pont du chemin de fer. De cette façon le tracé sera réduit dans une notable proportion. Par contre, le barrage conviendrait fort bien pour y établir un passage ayant le caractère d'une voie de communication locale entre Port et Nidau. Les piliers du barrage sont disposés de telle façon qu'un pont de 8 m. de largeur (6 m. de chaussée et 2 m. de trottoir) pourra y être construit. Ceci exige cependant la construction de rampes d'accès pour

lesquelles les déblais du barrage pourront fournir le matériel nécessaire.

Pour autant que les communes intéressées mettront à disposition le terrain nécessaire pour ces voies d'accès et se chargeront de la construction de celles-ci, les déblais du barrage seront déposés aux endroits voulus lors de la construction et le pont même serait établi par le canton au moyen des crédits pour la construction de routes.

La construction du barrage doit être mise en chantier en automne. C'est pour ce motif que les travaux ont déjà été mis en soumission sous réserve du financement définitif. Il est prévu, pour les travaux principaux, une durée de deux ans. A ces ouvrages viendront s'ajouter l'aménagement des berges et la démolition de l'ancien barrage, ce qui exigera encore une demi-année de travail.

Ces travaux constitueront pour la contrée de Bienne, si fortement frappée par le chômage, une occasion de gain qui sera la bienvenue. Il est prévu qu'on pourra occuper sur le chantier proprement dit 150—200 ouvriers. A ceci viennent s'ajouter les installations métalliques, qui pourront être exécutées en grande partie à Nidau. Une partie sera exécutée à la Fonderie de Berne. Ces usines souffrent aujourd'hui d'un chômage inquiétant. D'autres entreprises encore (matériaux de construction, bois, carrières de gravier, de sable, de pierres, etc.) auront besoin d'ouvriers et apporteront à la population un gain qui n'est pas à dédaigner. C'est en raison de ces effets bienfaisants que les communes intéressées ont été d'accord d'assumer leurs prestations.

Vu ces considérations, le Conseil-exécutif vous propose d'adopter le projet d'arrêté suivant:

Projet d'arrêté:

Barrage de Nidau; ouverture de crédit.

- 1° Pour la construction d'un nouveau barrage, avec écluse à bateaux, dans le canal de Nidau-Büren, près de Port, il est ouvert au Conseil-exécutif un crédit de 32 % de la somme du devis de 4,300,000 fr., soit de 1,376,000 fr.

Ce crédit est accordé à la condition que des subventions fédérales ordinaires et extraordinaires d'un montant total de 2,795,000 francs (65 %) soient allouées et que les communes intéressées versent un subside de 3 %, soit de 129,000 fr.

- 2° Le Grand Conseil est autorisé, conformément à l'art. 6, n° 5, de la Constitution cantonale, à contracter un emprunt de 1,376,000 francs. L'amortissement de cette somme se fera par imputation sur le crédit annuel pour constructions hydrauliques, selon la répartition suivante:

en 1935	fr. 100,000
en 1936—1940	
5 × 240,000 fr. =	» 1,200,000
et en 1941	» 76,000
Total	fr. 1,376,000

- 3° Sur le barrage sera établi un passage comme voie de communication locale, mais pour autant seulement que les communes intéressées mettront à disposition le terrain nécessaire pour les voies d'accès et qu'elles se chargeront de la construction de celles-ci.

Berne, le 3 septembre 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,

Küpfer.

II.

Projet d'arrêté:

Mesures contre le chômage en 1935 et 1936.

I. Afin de procurer à l'Etat les fonds nécessaires en vue d'obvier au chômage pendant les années 1935 et 1936, le Grand Conseil est autorisé, conformément à l'art. 6, n^o 5, de la Constitution cantonale, à contracter un emprunt de 1,310,000 fr.

II. Le montant total de 1,310,000 fr. sera amorti par annuités de 328,000 fr. en 1935/37 et de 326,000 fr. en 1938, au moyen du crédit qui sera prélevé en faveur de la lutte contre le chômage sur le rendement de la contribution cantonale de crise.

Berne, le 3 septembre 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,
Küpfer.

III.

Projet d'arrêté:

Travaux divers; emprunt de l'Etat.

Afin de procurer à l'Etat les fonds nécessaires pour procéder aux travaux prévus ci-après, le Grand Conseil est autorisé, conformément à l'art. 6, n° 5, de la Constitution cantonale, à contracter un emprunt de fr. 1,633,000.

1. Maternité cantonale; agrandissement.

Pour l'agrandissement de la division d'isolement ainsi que pour diverses nouvelles constructions et transformations à la Maternité cantonale, à Berne, il est ouvert au Conseil-exécutif un crédit de 622,000 fr. Il est, en outre, mis à sa disposition, pour l'acquisition de mobilier, un montant de 91,000 fr. Le montant total de 713,000 fr. devra être amorti comme suit:

a) au moyen du crédit pour nouvelles constructions du Service cantonal des bâtiments:			
1935/37	3 × fr. 100,000	fr.	300,000
1938		»	222,000
1939		»	100,000
b) au moyen du crédit budgétaire de la Maternité pour «Entretien», crédit qui devra être augmenté d'un montant correspondant:			
1936/37	2 × fr. 45,500	fr.	91,000
Ensemble			<u>fr. 713,000</u>

2. Technicum de Berthoud; nouvelle installation de chauffage.

Pour la transformation de l'installation de chauffage dans les locaux d'enseignement du Technicum cantonal de Berthoud et pour des travaux de réfection dans ces bâtiments, il est ouvert au Conseil-exécutif un crédit de 120,000 fr.

Ce montant devra être amorti au moyen des crédits pour nouvelles constructions du Service cantonal des bâtiments, en 1935: fr. 40,000 et, en 1936: fr. 80,000.

Les travaux seront exécutés en diverses étapes, pendant les vacances scolaires.

3. Château de Schlosswil; transformation.

Pour la transformation des locaux de l'administration de district au Château de Schlosswil, il est ouvert au Conseil-exécutif un crédit de 230,000 fr., ainsi qu'un crédit de 20,000 fr. pour l'acquisition de mobilier. Le montant total de 250,000 fr. devra être amorti comme suit:

a) au moyen des crédits pour nouvelles constructions du Service cantonal des bâtiments:	
1935	fr. 50,000
1936	» 100,000
1937	» 80,000
b) au moyen du crédit «Administration judiciaire» (II. L.), qui devra être augmenté d'autant, en 1936	» 20,000
Total	<u>fr. 250,000</u>

Les travaux devront être commencés en 1935.

4. Voies d'accès C.F.F. Wyler-Gare centrale de Berne.

Pour permettre aux Chemins de fer fédéraux de commencer durant l'hiver 1935/1936 et d'exécuter en environ 4 1/2 années, sans interruption, les travaux en vue du transfert des voies d'accès Wyler-Gare de Berne, transfert projeté, mais renvoyé de plusieurs années pour des motifs d'ordre financier, le canton de Berne participe, en commun avec la Confédération et la Ville de Berne, au versement d'une subvention.

Le devis de ce projet ascende à 15,700,000 francs. — Sur la base de l'entente réalisée (sous réserve de ratification) lors des pourparlers, la prestation commune ascende à 4,230,000 fr.. De ce montant, 3,040,000 fr. seront supportés par la Confédération, fr. 640,000 par la Ville de Berne et 550,000 fr. par le canton.

Le montant de la subvention cantonale sera amorti par termes de 137,500 fr. au cours des années 1936/39, au moyen du crédit qui sera prélevé en faveur de la lutte contre le chômage sur le rendement de la contribution cantonale de crise.

Le Conseil-exécutif est autorisé à verser aux C. F. F. le montant de 550,000 fr., selon l'avancement des travaux et en proportion des versements des deux autres subventionnaires.

Berne, le 3 septembre 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,

Küpfer.

IV.

Projet d'arrêté:

Améliorations foncières.

En vue d'allouer des subventions pour des améliorations foncières, il est ouvert au Conseil-exécutif un crédit de 100,000 fr., qui devra être entièrement amorti en 1935 au moyen du crédit qui sera prélevé en faveur de la lutte contre le chômage sur le rendement de la contribution cantonale de crise.

Berne, le 3 septembre 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,

Küpfer.

V.

Projet d'arrêté:

Canal de Hagneck; élévation des digues.

Il est ouvert au Conseil-exécutif pour l'élévation des digues de hautes eaux du canal de Hagneck, entre Walperswil et le pont de Hagneck, un crédit de 238,500 fr., soit 208,500 fr. comme prestation ordinaire du canton et 30,000 fr. comme subside pour obvier au chômage.

Le crédit total sera prélevé à titre d'avance sur le Fonds des digues de la Correction des eaux du Jura. Il sera remboursé à ce fonds au cours des années 1935/1944, par annuités à imputer sur les recettes de l'administration courante (Xa G. 4.).

Berne, le 3 septembre 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

W. Bösiger.

Le remplaçant du chancelier,

Küpfer.

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

sur les

mesures tendant à remédier au chômage.

(Janvier 1935.)

A. Généralités.

En considération du programme financier et vu les demandes de nouveaux crédits formulées dans le projet d'arrêté qui figure à la suite du présent rapport, nous estimons qu'il convient d'examiner ici, d'une manière générale, le développement qu'a suivi le chômage au cours de ces dernières années ainsi que les mesures qui ont été prises en vue d'y remédier.

Nous exposerons en même temps quelques directives pour l'avenir, en nous fondant sur le besoin de fonds probable.

I. L'économie publique bernoise.

La répartition des diverses branches de l'économie présente, pour le canton de Berne, la particularité qu'elle correspond presque en tous points à la distribution sur le plan fédéral. Ceci provient déjà du fait que notre canton englobe une part de chacune des grandes régions de la Suisse: Jura, Plateau, Alpes, et représente, partant, tant en ce qui concerne les produits agricoles que l'industrie et les arts et métiers, une norme valant pour l'ensemble du pays. Ceci s'applique aussi au développement de l'économie comme aux transformations survenues dans la structure des diverses branches de celle-ci. C'est ainsi que le recul de l'agriculture et le développement des autres professions se sont fait sentir dans le canton de Berne dans la même proportion que pour la Suisse en général. C'est le groupe: *Industrie et arts et métiers* qui présente numériquement la plus forte augmentation. Le nombre des ouvriers de ce groupe, qui était de 85,000 en 1880, est actuellement de 134,471 (dont 31,417 ouvrières). La part de l'industrie et des arts et métiers au nombre total des personnes exerçant une profession a passé au cours de cette période de 38 % à 40 %; elle fut même de 44 % en 1910. La diminution comparativement à 1910 n'est pas absolue; elle provient de l'augmentation, relativement plus grande encore des groupes Commerce, trafic et administration publique.

La part des diverses branches industrielles ressort des tableaux qu'on trouvera plus loin. En tête viennent les groupes: bâtiment, métallurgie et machines, industrie horlogère et vêtement.

Il n'est pas possible de tracer une limite précise entre l'industrie et les arts et métiers. Cependant un chiffre assez exact peut être obtenu en comparant le nombre total de 122,233 personnes, indiqué par le recensement des entreprises de 1929 pour le groupe entier, avec le nombre des ouvriers indiqué par la statistique des fabriques de 1930, soit 55,865. Il résulte de cette comparaison que le nombre des personnes travaillant dans les fabriques est à peu près le même que celui des gens travaillant dans les entreprises relevant de l'artisanat. Depuis cette époque l'artisanat a probablement noté un recul moins prononcé que celui qui s'est produit dans l'industrie, où l'on comptait, à fin 1930, encore 46,475 ouvriers.

Non seulement les conjonctures mais aussi les fluctuations quant à la mode, au goût, à l'alimentation et au genre de vie ont apporté d'importantes modifications. C'est ainsi que la diminution dans la consommation du pain, de la viande et de la bière a eu pour effet une augmentation des crémeries et des pâtisseries, que le sport a appelé l'ouverture de maisons d'articles spéciaux et que l'automobilisme et la radiophonie ont apporté de nouvelles occasions de travail.

D'après le recensement de 1930, le groupe *Commerce, banques et assurances* occupait 25,555 personnes, soit le 7,7 % du total des personnes exerçant une profession. On note ici une augmentation de 50 % depuis 1880. Le commerce proprement dit occupe, d'après le recensement de la population, 21,600 personnes et d'après le recensement des entreprises, qui a englobé aussi 16,300 ouvriers et 5200 membres de la famille travaillant occasionnellement dans l'entreprise, ce nombre atteint 47,360. De ce total, 9400 étaient personnellement propriétaires de l'entreprise, 11,000 étaient des employés de bureau et de commerce. Le nombre des personnes salariées a fortement augmenté par suite de la concentration des exploitations. Les 1500 maisons du

commerce de gros occupent 5000 personnes et les 1700 maisons du commerce de détail en occupent 19,600. Il y a 2050 personnes employées dans les maisons de banque et de bourse.

L'hôtellerie bernoise occupait, dans ses 3350 exploitations, 19,000 personnes, soit le 6 % du total des personnes exerçant une profession. L'importance de cette branche d'industrie pour l'Oberland bernois ressort du fait que sur les 50,000 personnes environ qui exercent une profession dans cette contrée il n'y en a pas moins de 27,000 qui gagnent leur vie dans l'hôtellerie.

Les transports ont occupé 13,463 personnes, soit le 4 % du total de celles exerçant une profession. On note ici une augmentation du 50 % comparativement à l'année 1880. Ceci provient de l'extension des chemins de fer et du développement de l'automobilisme.

Les professions libérales englobent 12,586 personnes, soit le 3,8 % du total de celles exerçant une profession. Les groupes les plus forts sont l'enseignement et les professions relevant de l'hygiène.

Les administrations publiques occupent 5800 personnes, soit le 1,7 % de l'ensemble des personnes exerçant une profession.

L'économie ménagère emploie 20,897 personnes, soit le 6,1 % de l'ensemble des personnes exerçant une profession. Parmi ces personnes il y en a 17,000 qui sont des employés de maison.

II. Les effets de la crise sur le degré d'occupation de l'industrie, des arts et métiers et du commerce.

C'est en particulier l'industrie travaillant exclusivement pour l'exportation qui s'est révélée sensible aux crises. Ceci est principalement le cas pour l'industrie horlogère, qui exporte le 90—95 % de ses produits. L'Office pour l'introduction de nouvelles industries a examiné la possibilité de faire porter l'activité de ces entreprises sur des articles pour la consommation indigène. Cela a été réalisé dans quelques cas. Les difficultés sont cependant extraordinairement grandes du fait que toutes les branches rentables sont déjà représentées dans une mesure suffisante et souvent même plus que suffisante.

Dans l'industrie métallurgique et des machines cette réadaptation a pu se faire en partie grâce au contingentement de l'importation, vu que seules quelques fabriques bernoises travaillaient en majeure partie pour l'exportation. Le nombre des ouvriers de certaines grandes entreprises n'en a pas moins diminué dans une forte mesure. Les fabriques de machines pour l'horlogerie sont celles qui sont le plus frappées. Le degré d'occupation a diminué dans les branches : constructions en fer, construction d'appareils et tréfilerie. Il put par contre être maintenu dans les branches protégées, comme celles des machines et outils agricoles.

Parmi les industries textiles il y eut recul dans les filatures de coton alors que les filatures et les tissanderies de laine purent se maintenir, grâce aux mesures de contingentement. Les manufactures de coton eurent à enregistrer un recul de l'exportation et souffrirent de la mauvaise marche de l'hôtellerie.

Dans le groupe : « Denrées alimentaires et condiments », ce furent en premier lieu les industries

du lait condensé et du chocolat, travaillant surtout pour l'exportation, qui se virent frappées. L'exportation des biscuits a subi une forte réduction. Les boulangeries, pâtisseries et boucheries au service de la consommation indigène ont pu maintenir leur degré d'occupation.

Dans l'industrie du cuir les tanneries eurent à souffrir de l'importation de produits bon marché provenant d'outre-mer et de la diminution de la demande quant à la marchandise de bonne qualité.

Les fabriques de chaussures ne purent plus exporter que fort peu ; par contre elles livrèrent un peu plus pour le marché indigène. Les mesures de contingentement eurent d'heureux effets sur le degré d'occupation dans l'industrie du cuir en général.

L'industrie du papier et les arts graphiques se sont ressentis du mauvais degré d'occupation dans la majeure partie des industries, comme des mesures d'économies prises par les particuliers et les administrations publiques.

L'importation de produits bon marché a joué un rôle prépondérant dans l'industrie du bois. Les scieries souffrirent de la grande importation de planches. Grâce aux mesures de contingentement, l'ébénisterie put maintenir sa production au moins quant à la quantité. Le degré d'occupation fut moins favorable dans la fabrication d'articles en bois, la vannerie et la sculpture sur bois.

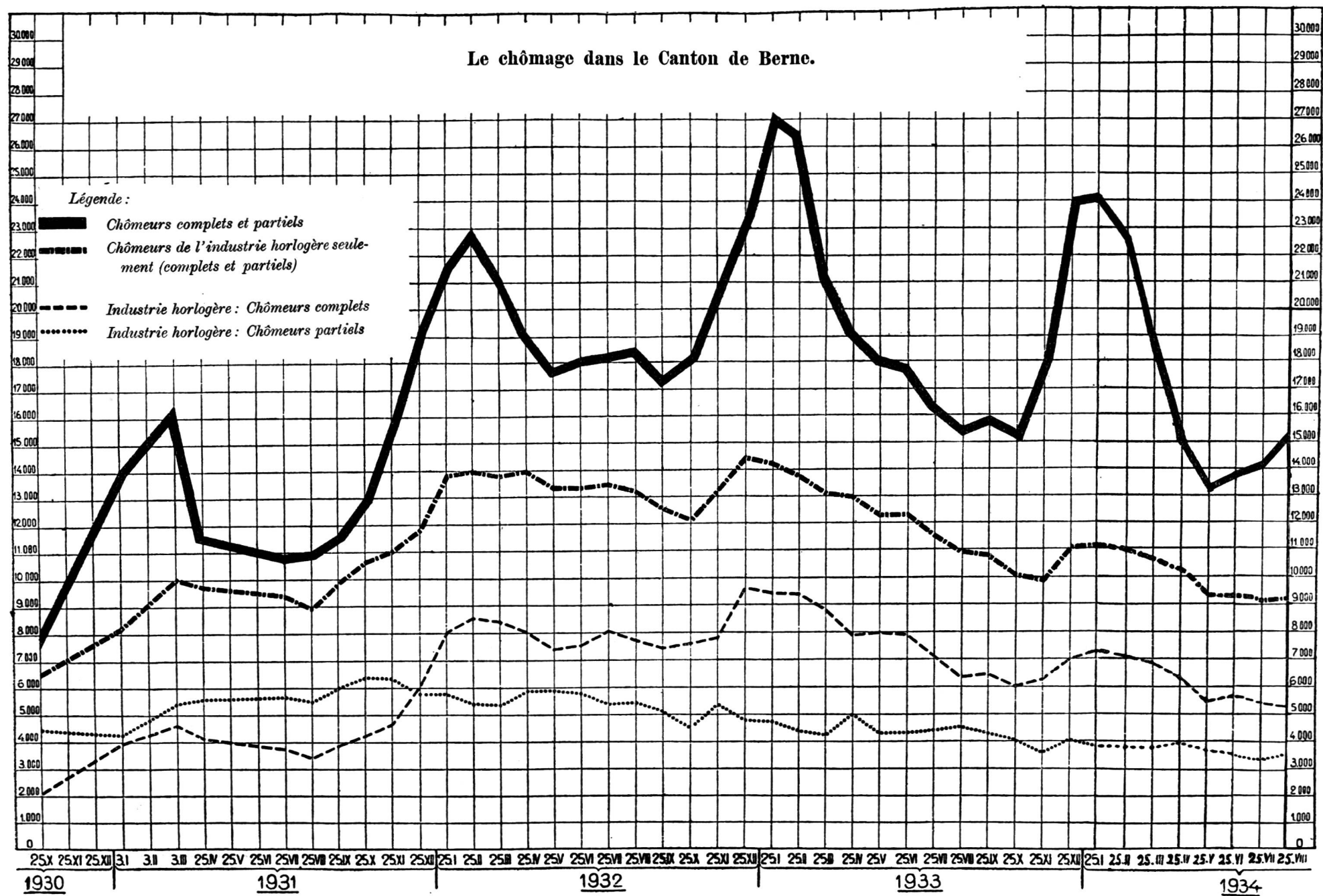
Industrie du bâtiment. Jusqu'au premier semestre 1934 l'activité dans l'industrie du bâtiment fut satisfaisante. Ce n'est que ces derniers temps qu'un ralentissement s'est produit. Les besoins semblent être couverts dans une grande mesure. Le degré d'occupation dans l'industrie du bâtiment a toujours été très limité en hiver et cette industrie a toujours eu un caractère saisonnier. En outre, les ouvriers non-qualifiés et ceux qui ne trouvent pas d'occupation dans leur branche finissent souvent par s'annoncer comme manœuvres dans l'industrie du bâtiment. Il y a donc toujours de nouveaux éléments provenant des milieux agricoles, industriels et des arts et métiers. Il s'ensuit que l'industrie du bâtiment présente d'ordinaire un fort contingent de chômeurs. La crise dans les autres industries se manifeste donc indirectement aussi dans le bâtiment.

Le recul qui s'annonce dans l'activité de cette branche est encore une conséquence de la crise générale, avant tout des besoins limités qu'a l'industrie quant à des locaux et à des logements.

L'hôtellerie dépend de l'étranger dans une même mesure que l'industrie travaillant exclusivement pour l'exportation. L'absence des clients étrangers par suite de l'appauvrissement général, des difficultés financières et des tendances nationalistes, a eu des effets catastrophiques. Ces clients ne purent être remplacés que dans une modeste mesure par la clientèle indigène. Le recul extraordinaire dans la fréquentation de nos hôtels menace les immenses capitaux engagés dans ces derniers. Il prive de son gagne-pain une grande partie du personnel de l'hôtellerie et ses répercussions sont fatales pour les fournisseurs de celle-ci (agriculture, commerce et arts et métiers), en particulier pour toute l'économie publique de l'Oberland bernois.

Le degré d'occupation dans les diverses branches du commerce dépend de la prospérité de l'industrie et des arts et métiers. La forte augmenta-

Tableau 1.



tion du nombre des employés de commerce pendant les années ayant précédé la crise n'a été rendue possible que par le constant développement de l'industrie et de l'artisanat. La demande de personnel pour le commerce a fortement diminué du fait de la stagnation provenant de la crise, des tendances nationalistes empêchant nos commerçants de se rendre à l'étranger, ainsi que de la rationalisation des exploitations et de l'emploi toujours plus grand de machines remplaçant le personnel de bureau.

Quant aux *transports*, ils subissent une réduction du degré d'occupation correspondant au recul de la production industrielle.

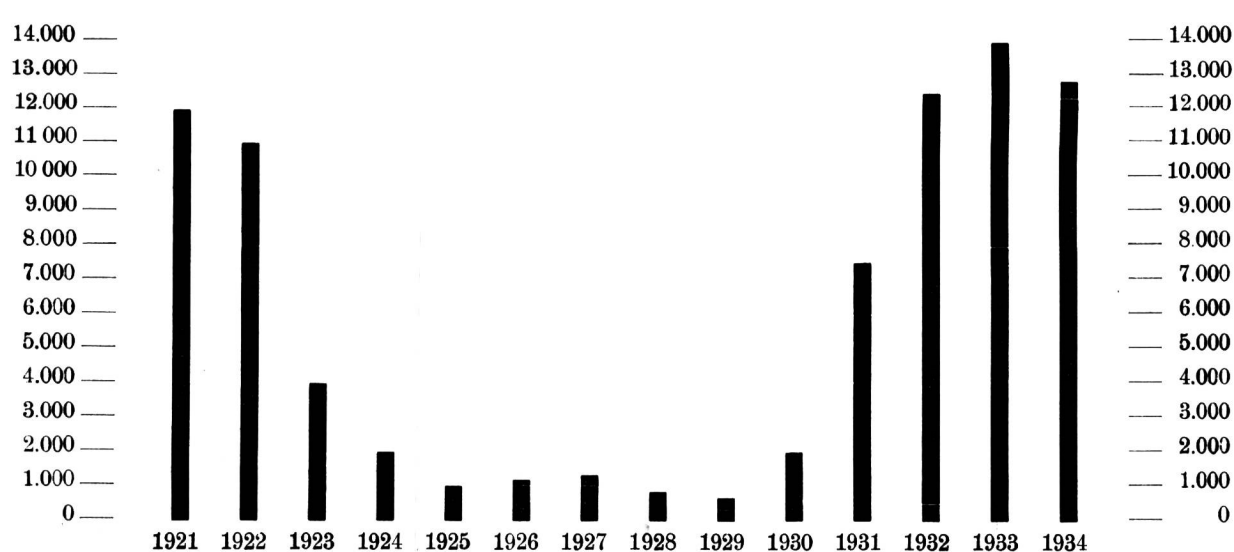
En résumé, il est établi que les branches de notre activité qui sont en contact direct avec l'étranger (industries travaillant pour l'exportation et hôtellerie) sont celles qui sont le plus frappées par la crise, et que la majeure partie des industries indigènes sont affectées à leur tour par la baisse des prix des produits étrangers ou par les rapports qu'elles ont avec l'industrie d'exportation et l'hôtellerie. Il en est de même du commerce et des transports. Le nombre des chômeurs donne quelques indications quant à la façon dont certaines industries sont plus ou moins atteintes par la crise. Ceci ne constitue toutefois pas un critérium absolu, attendu qu'il y a encore divers autres facteurs à considérer, en particulier les transformations de structure dans les arts et métiers.

III. Chômage.

Le tableau n° 1 indique l'évolution suivie par le chômage depuis 1931, et tient spécialement compte de l'industrie horlogère bernoise. Notre statistique des chômeurs n'ayant été dressée dans sa forme actuelle que depuis 1931, il ne peut être établi de comparaison avec les années 1921—1930 que quant au chiffre moyen des chômeurs pendant l'année. C'est cette comparaison qu'indique le tableau n° 2.

Tableau 2.

Moyenne annuelle du nombre des chômeurs complets dans le canton de Berne 1921—1934.



Le nombre des chômeurs est déterminé mensuellement à jours fixes (fin du mois).

Comme moyenne annuelle nous entendons la moyenne arithmétique des résultats des 12 enquêtes mensuelles.

Quant au tableau n° 3, il renseigne sur l'âge des personnes qui, à fin juillet 1933, à fin janvier 1934 et à fin juillet 1934 cherchaient un emploi.

B. Mesures prises jusqu'ici quant au marché du travail et quant à l'assistance des chômeurs.

I. Placement public gratuit.

1° Activité des offices.

Les tableaux n° 4 et n° 5 renseignent sur l'activité de notre office cantonal de placement depuis l'année 1924, c'est-à-dire depuis que nous en tenons une statistique.

Il est indiqué de relever ici que l'Office cantonal du travail ne s'occupe que des placements interlocaux et intercantonaux. Le placement dans la commune même est du ressort des offices communaux.

C'est grâce à l'extension du Service public de placement que celui-ci n'a pas eu à enregistrer un important recul dans son activité.

Comme tâche particulière, ce service a eu à placer dans le canton de Thurgovie des chômeurs bernois en vue de remplacer les faneurs qui venaient ci-devant de l'Allemagne. En été 1934 il fut ainsi placé 462 chômeurs de notre canton.

Par ailleurs, 50 chômeuses de l'industrie horlogère — du Jura en majeure partie — furent placées dans des exploitations industrielles de la Suisse orientale en vue de leur réadaptation à une nouvelle activité.

2° Protection du marché du travail indigène.

L'Office cantonal du travail est chargé depuis 1923 de préavisier, du point de vue du marché du travail, toutes les demandes d'entrée en Suisse d'ouvriers étrangers.

Age des personnes cherchant un emploi 1933—1934.

Fin janvier et fin juillet.

Tableau 3.

Année	Nombre des personnes		En-dessous de 20 ans		20 — 24		25 — 29		30 — 39		40 — 49		50 — 59		60 et plus	
	Fin		Fin		Fin		Fin		Fin		Fin		Fin		Fin	
	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet
<i>a) Age</i>																
1933 .		10,616		275		1,314		1,788		2,604		2,152		1,389		1,094
1934 .	19,116	9,731	508	95	2,374	820	3,573	1,343	5,577	2,454	3,653	2,092	2,122	1,614	1,309	1,313
<i>b) Hommes</i>																
1933 .		8,228		192		906		1,258		1,998		1,692		1,191		991
1934 .	16,793	8,205	448	77	2,159	731	3,099	1,095	4,846	2,036	3,197	1,730	1,855	1,381	1,189	1,155
<i>c) Femmes</i>																
1933 .		2,388		83		408		530		606		460		198		103
1934 .	2,323	1,526	60	18	215	89	474	248	731	418	456	362	267	233	120	158

Activité du Service de placement de l'Office cantonal du travail 1924—1934.
Places vacantes et placements.

Tableau 4.

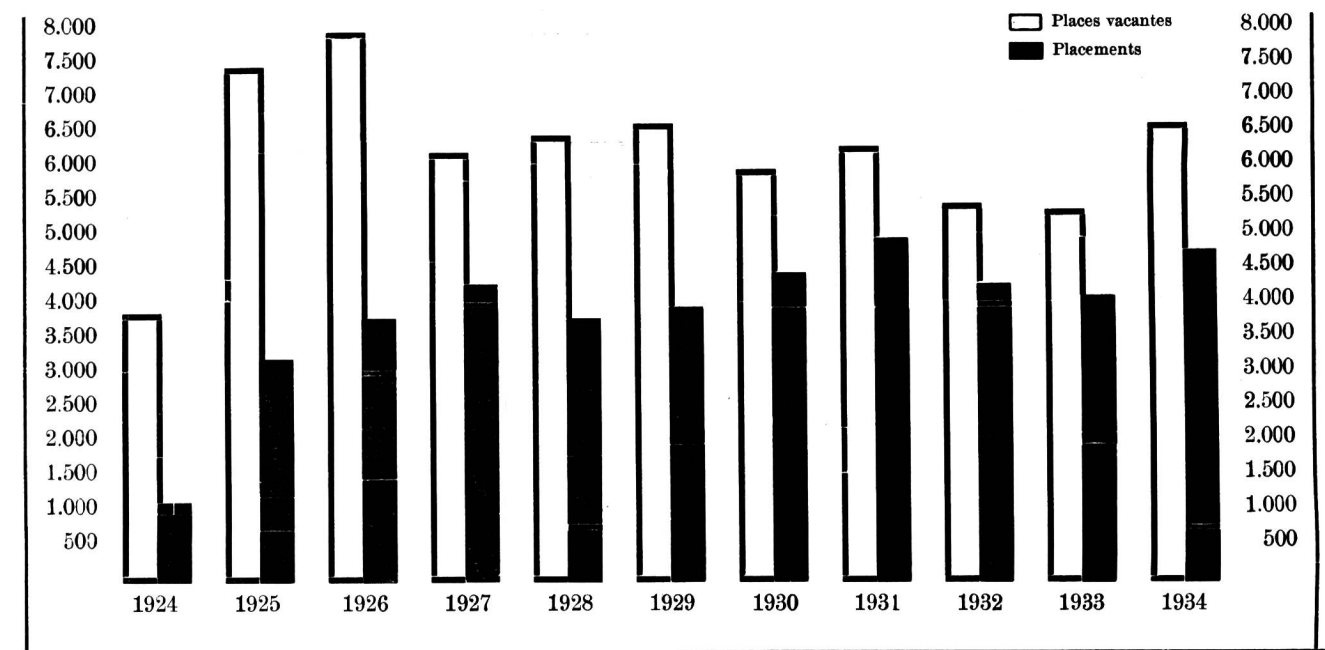


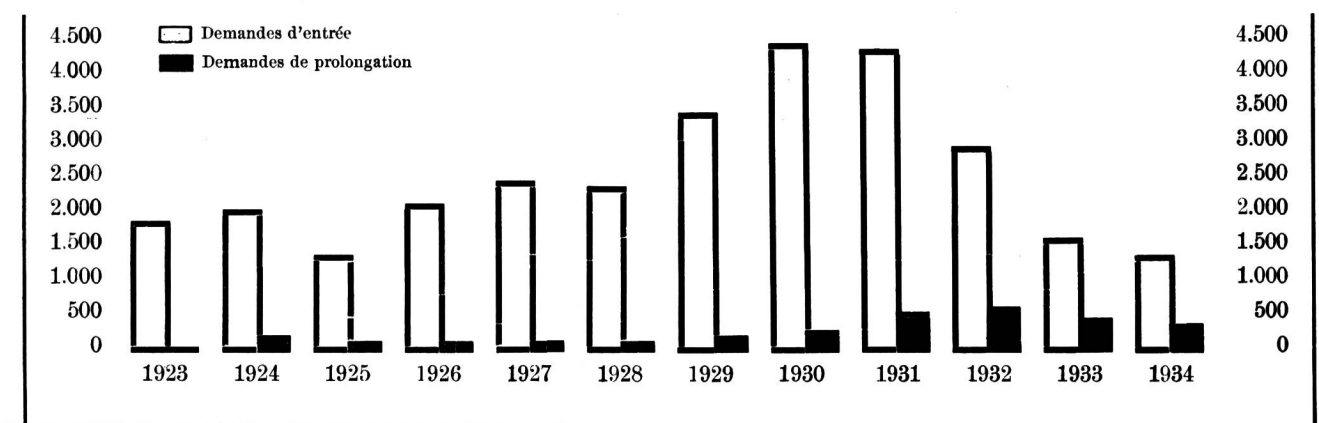
Tableau 5.

Récapitulation selon le sexe.

Année	Places vacantes			Placements			Pour 100 places vacantes il a été placé		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1924	2,568	1,392	3,960	1,162	89	1,251	45	7	26
1925	3,879	3,565	7,444	1,448	900	3,348	63	25	44
1926	4,125	3,882	8,007	2,432	1,458	3,890	59	37	48
1927	3,140	3,087	6,227	2,702	1,661	4,363	86	54	70
1928	3,173	3,218	6,391	2,205	1,624	3,829	70	50	60
1929	3,628	3,095	6,723	2,542	1,476	4,018	70	48	59
1930	3,298	2,656	5,954	2,901	1,602	4,503	88	60	74
1931	3,705	2,583	6,288	3,182	1,634	4,816	86	63	75
1932	2,847	2,606	5,453	2,630	1,744	4,374	93	67	80
1933	2,710	2,707	5,417	2,441	1,708	4,149	90	63	76
1934	3,524	3,073	6,597	3,327	1,636	4,963	04	53	73

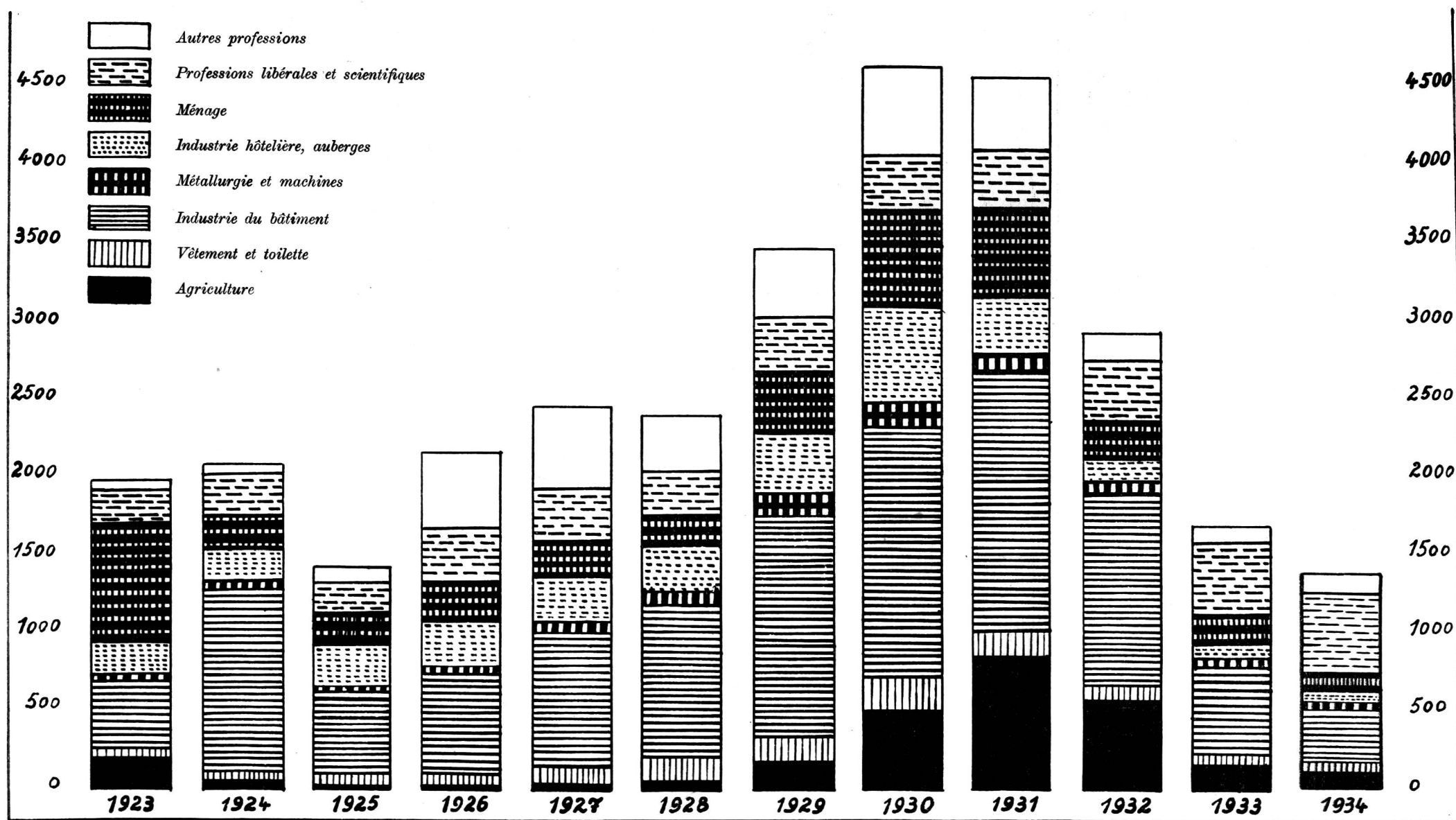
**Demandes d'entrée ou de prolongation de séjour d'ouvriers étrangers
recommandées par l'Office cantonal du travail de 1923 à 1934.**

Tableau 6.



**Demandes d'entrée d'ouvriers étrangers recommandées par l'Office cantonal du travail de 1923 à 1934,
classées selon la profession.**

Tableau 7.



**Demandes d'entrée d'ouvriers étrangers recommandées par l'Office cantonal du travail de 1923 à 1933,
classées selon le pays d'origine.**

Tableau 8.

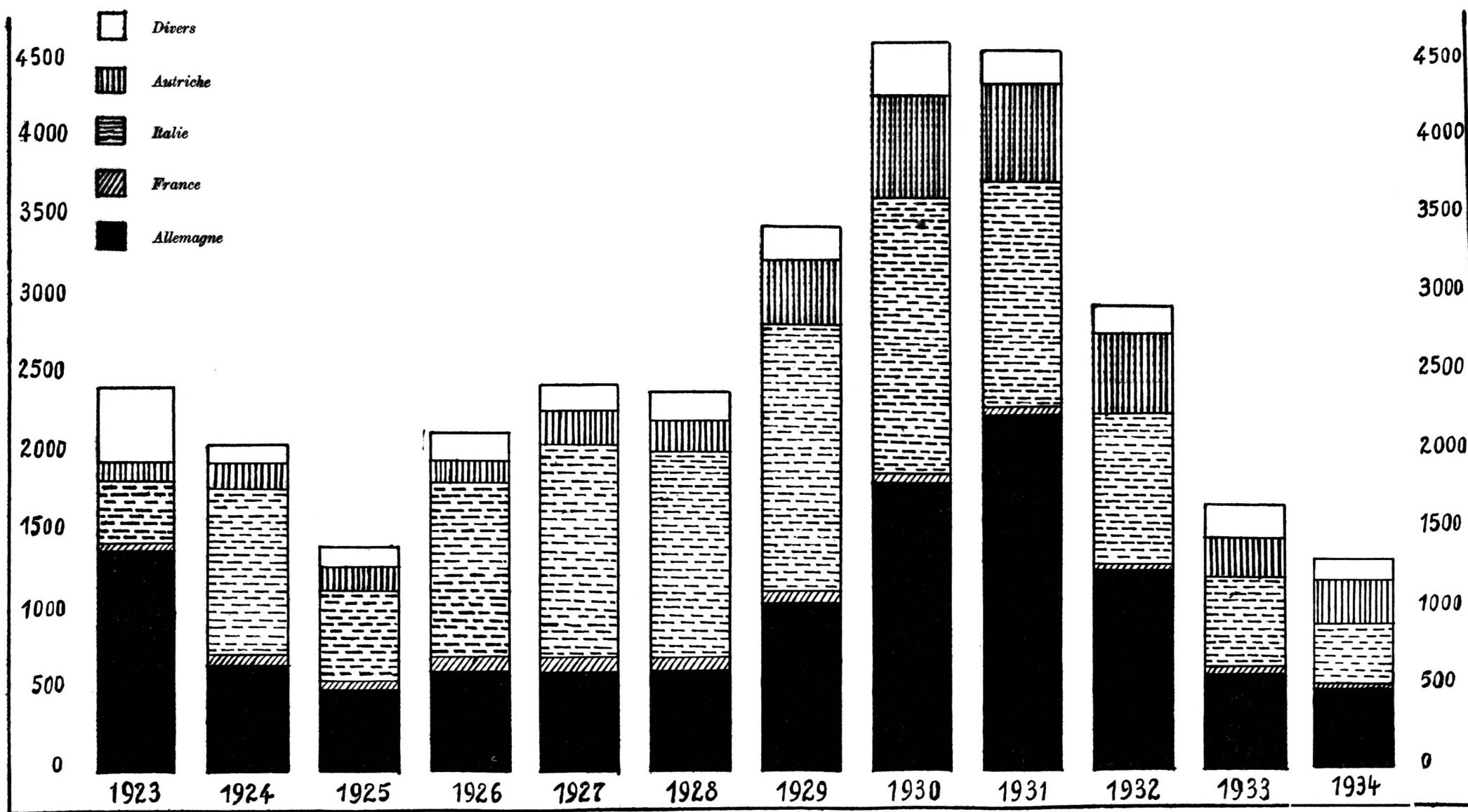


Tableau 9.

	Nombre des travaux	Devis	Salaires	Subvention cantonale	Subvention fédérale	Total des subventions
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
I. 1 ^{re} action 1931 et 2 ^e action 1931/32	154	7,134,391	1,777,160	440,880	440,880	881,760
II. 3 ^e action 1932	108	3,632,821	1,596,650	513,387	513,387	1,026,774
III. Travaux entrepris par le canton 1932	17	1,874,300	754,000	—	392,950	392,950
IV. 4 ^e action 1932/1933	41	1,750,155	974,700	261,810	260,160	521,970
V. 5 ^e action 1933	137	6,129,925	2,941,300	884,791	758,365	1,643,156
VI. Travaux entrepris par le canton 1933	35	2,049,400	783,500	—	247,150	247,150
VII. 6 ^e action 1934	58	1,419,987	764,800	284,540	250,000	534,540
VIII. Travaux entrepris par le canton 1934	22	933,000	307,200	—	119,750	119,750
Total	572	24,923,979	9,899,310	2,385,408	2,982,642	5,368,050

1934 encore incomplet.

Le tableau n° 6 donne un résumé comparatif des demandes d'entrée ou de prolongation de séjour d'ouvriers étrangers recommandées par notre office.

Les tableaux n° 7 et n° 8 indiquent la répartition de ces demandes selon les professions et selon la nationalité des requérants.

Le grand nombre de demandes concernant la rubrique: « Professions libérales et scientifiques » touche principalement des musiciens qui ne séjournent dans notre pays qu'un laps de temps relativement court.

II. Assistance-chômage productive.

1^o Encouragement de travaux de chômage.

L'encouragement de travaux de chômage fut d'abord limité aux communes de la région particulièrement frappée par la crise horlogère.

Les tableaux nos 9 à 14 renseignent sur les travaux de chômage exécutés depuis 1931, avec l'aide de subventions extraordinaires de la Confédération et du canton.

Tableau 10.

Genre des travaux	Nombre	Devis
		Fr.
1 ^o Travaux de voirie, correction de routes, canalisations . .	328	14,288,000
2 ^o Constructions hydrauliques	46	3,610,000
3 ^o Alimentation en eau, place de sport et de gymnastique, plages et bains	74	3,312,000
4 ^o Chemins forestiers	64	1,906,000
5 ^o Améliorations foncières, che- mins de montagne et che- mins vicinaux	60	1,808,000
	572	24,924,000

L'activité de la Direction des travaux publics dans le domaine des constructions hydrauliques, des constructions de chemins et des constructions de bâtiments constitue, par la nature même des choses, des créations de possibilités de travail efficaces, soit que ces travaux soient exécutés direc-

tement par ladite Direction, soit que des subsides ordinaires soient accordés pour pareils travaux aux communes et corporations. De nombreux travaux de chômage, bénéficiant de subventions extraordinaires, ne peuvent d'ailleurs être exécutés que si la Direction des travaux publics y participe au moyen des subsides ordinaires. C'est ainsi que la Direction des travaux publics, au cours des années 1933, 1934 et 1935, a contribué dans 20 cas à l'exécution de travaux de chômage d'un devis de plus de 530,000 fr. Il y a lieu de signaler en particulier:

a) *Travaux hydrauliques.* Alors que le crédit pour constructions hydrauliques ascendait, en 1928, à 320,000 fr., il passa en 1930 à 450,000 fr., en 1931

Tableau 11.

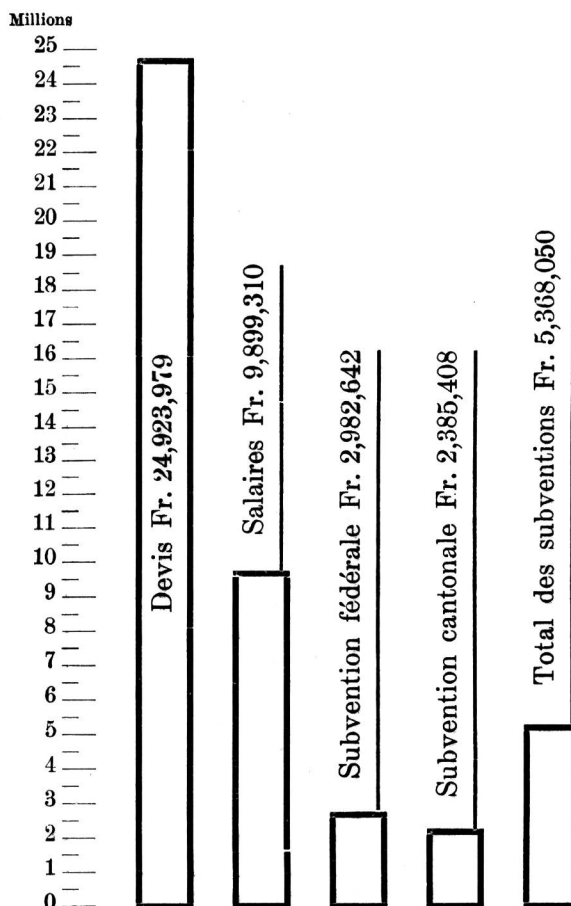


Tableau 12.

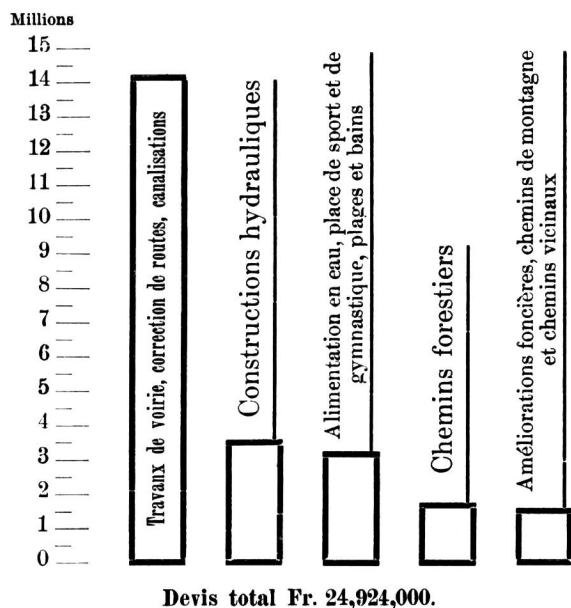


Tableau 13.

Nombre de personnes qui en 1933
ont été occupées à des travaux de chômage.

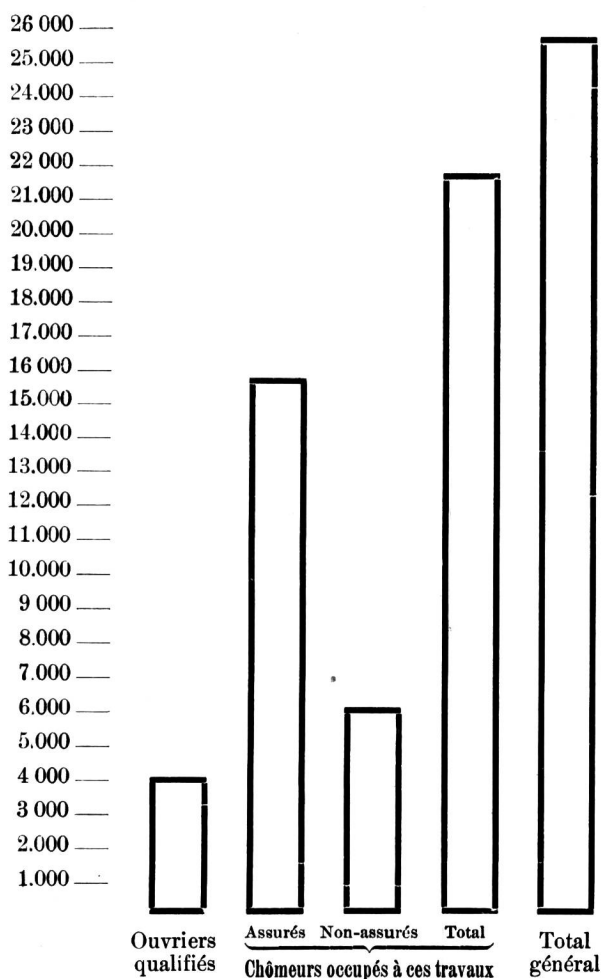
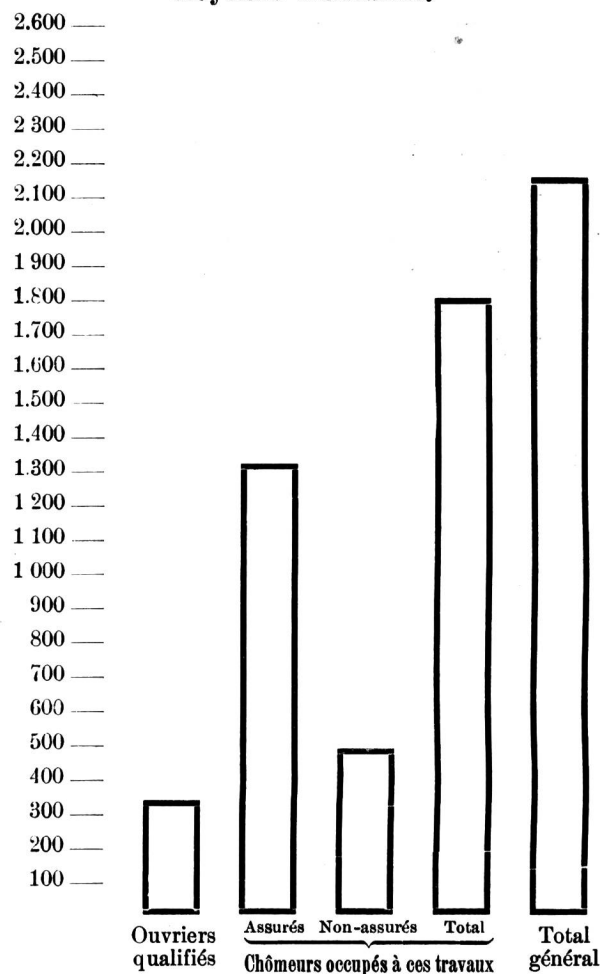


Tableau 14.

Moyenne mensuelle.



à 600,000 fr., en 1933 à 800,000 fr., pour retomber à 700,000 fr. en 1934 et à 650,000 fr. en 1935. La réduction du crédit devra d'ailleurs être compensée par des crédits spéciaux (arrêté du Grand Conseil du 18 mai, ouvrant un crédit de 135,000 fr., et votation populaire du 27 août 1934 sur l'emprunt de 24 millions, réservant 330,000 fr. en faveur de constructions hydrauliques). Mêmes les grandes inondations de 1930/31 ont eu leur bon côté, en ce sens que les travaux de rétablissement apportèrent des occasions de gain dans les contrées frappées.

b) *La construction de routes* est aussi un excellent moyen de créer des possibilités de travail. C'est ainsi qu'il fut possible, ces dernières années, d'attribuer annuellement 9—10 millions de francs pour la création de pareilles occasions d'occupation.

c) Ces dernières années, *la construction de bâtiments* a amélioré le marché du travail d'un montant de 1,200,000 fr. Ici aussi, le crédit budgétaire a été ramené à 390,000 fr., mais cette réduction devra elle aussi être compensée à l'avenir par l'ouverture d'une série de crédits spéciaux qui permettront de continuer de remédier au chômage comme jusqu'ici.

Dans ces 3 domaines de son activité, la Direction des travaux publics est fidèle au principe adopté depuis plusieurs années, à savoir qu'elle ne donne son assentiment à l'ouverture de nouveaux chantiers que lorsque, normalement, les occasions de travail se font rares. C'est principalement le cas pendant la période d'hiver.

Tableau 15.

Commandes de l'étranger	Confédération	Canton	Communes	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1 ^{re} commande	75,000. —	12,500. —	12,500. —	100,000. —
2 ^e »	75,000. —	12,500. —	12,500. —	100,000. —
3 ^e »	39,000. —	6,500. —	6,500. —	52,000. —
4 ^e »	27,450. —	3,202. 50	3,202. 50	33,855. —
5 ^e »	12,895. —	3,223. 75	3,223. 75	19,342. 50
6 ^e »	10,000. —	3,330. —	3,330. —	16,660. —
7 ^e »	7,827. 70	2,960. 15	953. 65	11,741. 50
8 ^e »	2,040. —	340. —	340. —	2,720. —
9 ^e »	1,170. —	292. 50	292. 50	1,755. —
10 ^e »	750. —	125. —	125. —	1,000. —
11 ^e »	687. —	114. 50	114. 50	916. —
12 ^e »	477. 45	159. 15	159. 15	795. 75
13 ^e »	—	750. —	—	750. —
14 ^e »	450. —	75. —	75. —	600. —
15 ^e »	185. —	61. 50	61. 50	308. —
16 ^e »	163. —	40. 75	40. 75	244. 50
Total	253,095. 15	46,174. 80	43,418. 30	342,688. 25

2° Encouragement du travail à domicile.

Le travail à domicile fut encouragé par les actions suivantes:

a) Exposition de produits du travail à domicile de la Suisse aux Etats unis d'Amérique en 1933.

La Confédération accorda un prêt sans intérêt de 40,000 fr. et une subvention à fonds perdu de 6000 fr. Attendu que les deux tiers des marchandises provenaient du canton de Berne, celui-ci accorda de son côté un prêt sans intérêt de 20,000 francs et une subvention à fonds perdu de 4000 fr.

b) Création de possibilités de travail dans l'Oberland bernois.

En leur donnant le caractère d'une aide aux paysans des régions montagneuses, la Confédération et le canton accordèrent les subventions suivantes:

1° Prêts sans intérêts: Confédération et canton 10,000 fr. chacun;

2° Subventions à fonds perdu: Confédération 7000 francs, canton 10,000 fr.

Au moyen de ces subventions, on a encouragé les efforts des institutions suivantes:

1° Centrale du travail à domicile de l'Oberland bernois;

2° « Oberländer Heimatwerk », Berne;

3° « Handweberei Zweisimmen »;

4° Société oberlandaise du travail à domicile;

5° « Heimatwerk », Thoune;

6° « Hausweberei », Gessenay.

c) Création de possibilités de travail à domicile dans la ville de Berne.

La Confédération et le canton assurèrent ensemble des subventions extraordinaires d'un montant total de 3350 fr.

d) Création de possibilités de travail en faveur des ouvriers à domicile et des tailleurs dans le Jura et dans l'Oberland; confection d'uniformes pour l'armée.

L'Assemblée fédérale a alloué un crédit spécial pour la repourvue des réserves d'équipement militaire au titre de mesures pour atténuer le chômage. La confection d'habits militaires est comprise dans ce crédit. Le Conseil-exécutif accorda à cet effet un crédit extraordinaire de 45,000 fr. A fin 1934, il avait été imputé sur celui-ci un montant de 22,500 fr.

e) Fabrication de tentes à Tavannes.

Les crédits extraordinaires ouverts par la Confédération pour lutter contre le chômage permirent d'attribuer au canton de Berne la confection de 10,000 tentes militaires.

Ces tentes furent confectionnées à Tavannes sans que le canton ait été mis à contribution.

3° Encouragement de l'exportation.

a) Subsidés de fabrication pour l'exécution de commandes déterminées.

Conformément à l'arrêté fédéral du 18 mars 1932/20 juin 1934 et à l'ordonnance cantonale du 24 juin 1932 sur la lutte contre le chômage par des travaux productifs, il put être alloué, dans des cas extraordinaires, des subsidés de fabrication pour l'exécution de commandes déterminées, quand, à défaut de pareils subsidés, l'entreprise ou l'établissement en cause ne pourrait accepter une commande et devrait, de ce fait, fermer ses portes ou réduire fortement son exploitation. Les subventions cantonales sont imputées sur le crédit de 100,000 fr. ouvert par le Grand Conseil le 14 septembre 1932 pour l'« assistance-chômage productive ».

Les subsidés de fabrication alloués jusqu'ici à des fabricants bernois se répartissent entre la Confédération, le canton et les communes selon que l'indique le tableau n° 15.

A notre avis, l'assistance-chômage productive constitue le plus rationnel et le plus avantageux moyen de créer des occasions de travail et considéré du point de vue purement financier ce mode de faire est beaucoup plus favorable que le versement de secours improductifs aux chômeurs et que l'octroi de subventions à des travaux de chômage.

b) Garantie de l'Etat pour les risques d'exportation.

Une fabrique d'horlogerie bernoise a demandé que la Confédération, le canton et la commune du siège de l'entreprise lui allouent une subvention pour garantir les risques d'exportation d'une commande destinée à la Russie.

Il fut fait droit à cette demande et la subvention totale du 35,000 fr. qui fut allouée permit à cette fabrique non seulement de maintenir son exploitation, mais encore d'engager 30 nouveaux ouvriers.

Sur la proposition du Conseil-exécutif, le Grand Conseil a ouvert, dans sa session de novembre 1933, un crédit de 10,000 fr. en vue de l'encouragement de l'exportation par garantie de l'Etat quant aux risques.

4° Action de secours en faveur des sculpteurs sur bois.

a) Secours en espèces.

Il a été versé des secours en espèces pour un montant total de 72,415 fr. 25, à 417 ayants-droit domiciliés dans 11 communes. La Confédération, le canton et les communes ont participé à cette dépense pour chacun un tiers.

b) Subsidies de production.

Ces montants, grâce auxquels, pendant l'année 1932, il put être assuré une somme de salaires de plus de 100,000 fr., se répartissent comme suit:

	Confédération Fr.	Canton Fr.	Commune Fr.	Total Fr.
Commandes du pays	4144	5237	3052	12,433
Commandes de l'étranger	1330	1669	996	3,995
Total	5474	6906	4048	16,428

En 1933, le canton a accordé une subvention extraordinaire de 30,000 fr. pour la création d'un dépôt de sculpture d'une valeur de 70,000 à 100,000 francs. Ce dépôt est et restera bloqué aussi longtemps qu'il n'y aura pas pénurie sur le marché des articles entreposés. Cette action touche à sa fin. Il faudra envisager l'octroi de nouveaux subsides.

c) Propagande en faveur de la sculpture sur bois.

Participation de la Confédération et du canton pour 1660 fr. chacun. (Vitrines.)

5° Création de possibilités de travail pour les chômeurs du commerce et de l'administration.

Le chômage continuant à se manifester avec la même intensité dans le groupe «Commerce et administration», le canton et la ville de Berne décidèrent d'employer pendant l'hiver 1932/1933 et 1933/1934 un certain nombre de chômeurs de cette catégorie

dans les bureaux cantonaux et communaux, en leur confiant des travaux accessoires. La Bibliothèque de la ville ainsi que la «Schreibstube» engagèrent aussi quelques chômeurs.

Parmi les 81 chômeurs qui bénéficièrent de cette mesure pendant 3 ou 4 mois, 21 étaient engagés à titre auxiliaire dans l'administration cantonale.

Le total des frais pour les deux actions a atteint la somme de 86,000 fr.; la Confédération a participé à cette dépense pour le 25 %.

6° Camps de travail volontaire pour jeunes chômeurs.

a) Généralités.

Le 3 septembre 1934, M. le député O. Steiger et 11 cosignataires ont déposé au Grand Conseil le postulat suivant:

«Le Conseil-exécutif est invité à examiner comment le service volontaire de travail pour jeunes chômeurs pourrait être développé par le canton et, en outre, comment le choix des projets de travaux pourrait être conditionné d'une manière plus systématique.»

Notre canton ne possède pas d'office spécial chargé exclusivement du service de travail volontaire. Il s'est créé, lors de l'organisation des premiers camps de travail, une certaine pratique bien adaptée aux circonstances. Voici de quelle façon le travail est réparti:

au point de vue administratif, les affaires sont liquidées par l'Office cantonal du travail; alors *qu'au point de vue technique*, elles le sont par le Service cantonal du génie rural.

b) Activité administrative.

Cette activité comporte en première ligne les demandes de crédit auprès de la Confédération et du canton pour procurer aux services de travail volontaire les moyens financiers nécessaires. Il s'agit aussi d'informer les associations et institutions s'intéressant à ces camps de travail, et qui se proposent d'en ouvrir un, de toutes les possibilités de travail qui pourraient convenir pour un pareil but.

Puis viennent les pourparlers entre l'Office du travail et les organisateurs du camp, ainsi qu'entre ceux-ci et le propriétaire du terrain sur lequel les travaux auront lieu.

Une des tâches principales de l'activité administrative consiste dans la désignation des jeunes chômeurs devant participer au camp de travail. Il s'agit d'en établir le contrôle et, cas échéant, de supprimer le droit à tout secours à ceux qui refuseraient du travail, ainsi qu'aux individus indisciplinés qui devront être renvoyés du camp. Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 14 mars 1934, la désignation des chômeurs appelés à participer au camp de travail peut être déléguée aux offices communaux pour l'assistance-chômage. Enfin, c'est à l'Office du travail qu'incombe aussi l'établissement des décomptes.

c) Activité technique.

Celle-ci consiste avant tout dans la recherche de possibilités de travail appropriées. Il faut ensuite émettre des propositions sur le lieu et le genre du travail, ainsi que sur les conditions de la propriété

foncière. Les ingénieurs agricoles recherchent, à l'occasion de leurs déplacements pour l'examen et le contrôle de travaux ordinaires d'améliorations foncières, toutes les possibilités de travail qui pourraient convenir pour le service de travail volontaire, soit donc des travaux qui, d'une part, ne présentent pas de trop grandes difficultés quant à leur exécution, et qui, d'autre part, ne constituent pas une concurrence pour l'industrie privée. Dans l'activité du Bureau du génie rural rentrent aussi les préavis concernant les propositions d'occasions de travail, qui sont présentées par des particuliers. L'activité technique comporte encore la formation des chefs de camps, l'examen de la façon dont les travaux doivent être exécutés, ainsi que le contrôle et la surveillance générale de l'exécution technique des travaux. Enfin, c'est aussi au Bureau cantonal du génie agricole qu'incombent l'examen final et l'établissement du rapport sur l'exécution des travaux (réception).

Jusqu'à aujourd'hui, les pourparlers avec les propriétaires fonciers ont eu lieu en commun par le Bureau du génie rural et l'Office cantonal du travail. Le premier examen sur place a toujours eu lieu aussi en commun par des fonctionnaires de ces deux offices et avec la participation des propriétaires; ce fut en commun, encore, que les questions concernant l'ampleur et le genre des travaux à exécuter, les possibilités de logement et les possibilités de transport furent examinées.

Outre cette activité des organes officiels de l'Etat en faveur du service de travail volontaire, l'organisateur du camp de travail doit lui-même pourvoir:

- à l'aménagement des locaux pour les participants, achat du matériel nécessaire ainsi que des denrées alimentaires; création de possibilités de délasserment (jeux, radio, etc.);
- à la préparation des repas;
- au décompte entre le camp de travail et le propriétaire quant au loyer pour le logement, pour la fourniture de bois et, cas échéant, de denrées alimentaires;
- au divertissement et à l'instruction (excursions, conférences, etc.);
- au service médical et sanitaire;
- à la conclusion de contrats d'assurance (maladie, accidents et incendie).

D'entente avec l'Office cantonal du travail et le Bureau du génie rural, l'organisateur du camp doit pourvoir à l'organisation proprement dite de celui-ci, en nommant et en rétribuant le chef du camp, cas échéant, le contre-maître, une cuisinière, etc. Jusqu'à ce jour, les travaux suivants ont été entrepris sur ces bases dans notre canton:

1° Mise en culture du lieu-dit «Gschwend-Romane» dans la commune de St-Stephan. Les sieurs E. et G. Perren sont propriétaires d'immeubles qui, en 1917, furent recouverts d'éboulis et de pierres lors du débordement du Kapfbach.

Les travaux de nettoyage en vue de la remise en culture de ce terrain ont été subventionnés par la Confédération et le canton au moyen des crédits ordinaires pour améliorations foncières. Ces travaux ont été exécutés par le premier camp de travail bernois, pendant la période de mai à août 1933. Ils furent organisés par la Jeunesse libérale bernoise. La superficie remise en culture est de 2,80 ha. Les

frais du camp ascendèrent à 12,543 fr. 70. Le nombre des participants varia entre 22 et 40 hommes, âgés de 18 à 22 ans.

2° Amélioration de l'alpage «Gantlauenen», dans la commune de St-Stephan. Le propriétaire de cet alpage, M. Samuel Rieder à Boltigen, se proposait depuis longtemps de faire exécuter, à côté d'autres grands travaux auxquels il a fait procéder ces dernières années, divers autres travaux encore, soit: établissement de chemins de fumure, pavages des abords des abreuvoirs et des écuries, et nettoyage de l'alpage. Ces travaux purent être mis en chantier dès que le premier camp de travail de St-Stephan eut terminé sa tâche. Ce fut donc, ici aussi, la Jeunesse libérale bernoise qui organisa ce camp. Pendant la période du 21 août au 2 novembre 1933, il fut établi 665 m. de chemins de fumure, 270 m² de pavages et il fut ramassé 365 m³ de pierres. Les frais de ce camp ascendèrent à 13,472 fr. 15. Ces travaux d'amélioration furent subventionnés aussi au moyen des crédits ordinaires pour améliorations foncières de la Confédération et du canton. La moyenne des participants fut de 27, leur âge de 18—22 ans.

3° Construction d'un chemin aux Bains de Weissenbourg, commune de Därstetten. Il s'agit de la construction d'un chemin carrossable allant des Bains de Weissenbourg au hameau de Weissenbourg. La longueur totale sera de 1600 m. (1445 m. de nouveau tracé). Il est prévu une largeur de 2,80 m. (y compris les banquettes). Les frais étaient dévisés à 43,000 fr. Comme propriétaire foncier, c'est le Syndicat du chemin des Bains de Weissenbourg-Weissenbourg qui fut désigné. Celui-ci est représenté par M. Jenny, hôtelier aux Bains de Weissenbourg. L'organisatrice du camp est la Conférence de la Jeunesse réformée. Les travaux furent entrepris dans le courant de l'hiver 1933/34. On rencontra bientôt de graves difficultés techniques, qui obligèrent de suspendre l'entreprise. Celle-ci fut reprise en vue de terminer la construction du chemin, sur la base du projet établi par M^r l'ingénieur Savoldi à Berne. Le Bureau du génie rural ne s'est occupé de cette entreprise qu'après qu'eurent été rencontrées les difficultés signalées. Nombre des participants: 48.

4° Remise en culture et nettoyages au «Stechelberg», commune de Lauterbrunnen. Lors de l'orage du 12 août 1933, une grande partie des prairies entre Lauterbrunnen et Stechelberg furent recouvertes d'éboulis et de pierres et ravagées par les torrents. Sur la proposition du Bureau du génie rural, cette contrée fut choisie, au printemps 1934, en vue de l'organisation d'un camp de travail, par la «Kommission für Ferien und Freizeit» de la ville de Berne. Les travaux furent entrepris le 2 mai et terminés à fin septembre 1934. Le rapport final ainsi que les décomptes ne sont pas encore établis. Le nombre des participants varia entre 30 et 36 hommes, y compris 4 personnes pour la direction des travaux.

Comme camp accessoire de Stechelberg, il fut procédé à l'«Alp Brech» à des travaux d'essartage. Nombre des participants: 15; durée: 6 semaines.

5° Nettoyage de la «Rotschalp», commune de Brienz. Ici aussi, il s'agit d'une occasion de travail

proposée par le Bureau du génie rural, et qui convient particulièrement bien. De grandes étendues de cet alpage ont été couvertes au cours des temps par des éboulis, si bien qu'une grande partie de l'alpage était perdue. Organisatrice du camp: Chambre d'économie publique de l'Oberland bernois. Les travaux furent exécutés de la mi-juillet à fin septembre 1934. Ils ont permis de récupérer une surface de 14 ha. de pâturage. Le nombre des participants à ce camp de travail varia entre 20 et 30 hommes, y compris 3 personnes pour la direction des travaux. Le décompte final de cette entreprise n'a pas encore été établi.

6° *Essartage et nettoyage d'un pâturage au Mont Sujet près des Prés d'Orvin.* Depuis plusieurs années, M. le Dr. Furimann, vétérinaire, a fait de gros efforts pour améliorer l'alpage qu'il possède au Mont Sujet. Les parties supérieures dudit alpage étaient recouvertes de buissons de toutes espèces. C'est sur la proposition et par l'intermédiaire du Bureau du génie rural que ces travaux purent être entrepris par un camp de travail. L'organisatrice du camp fut ici la Société suisse des commerçants. Tout en procédant à ces travaux, les jeunes gens eurent cette fois l'occasion de compléter leur formation professionnelle en ce sens qu'il fut organisé à leur intention des cours de sténographie, de dactylographie et de comptabilité. En moyenne 22 hommes, y compris les 2 chefs, y furent occupés.

7° *Camp de travail de «Lütschenthal», commune de Lütschenthal.* En septembre 1934, une chute de rochers se produisit près de Lütschenthal. Afin de nettoyer les terrains encombrés par les pierres provenant de l'éboulement, la commune de Lütschenthal demanda à celle de Berne d'organiser un camp de travail.

Ce fut la «Kommission für Ferien und Freizeit» de la ville de Berne qui fut chargée de l'organisation du camp. Nombre des participants: 22 hommes plus 3 personnes pour la direction des travaux. Durée: 3 semaines.

Le rendement effectif de tous ces camps de travail est en général très grand.

D'ailleurs, la valeur d'économie générale de ces camps ne doit pas être considérée seulement du point de vue de l'occupation de jeunes chômeurs. L'institution du service de travail volontaire mérite donc, dans tous les cas, d'être encouragée le plus possible par les autorités dans le sens de la motion de M. Steiger.

d) *Extension du service de travail volontaire.*

Nos expériences nous ont permis de fixer les directives suivantes pour l'organisation et l'extension du service de travail volontaire:

aa) *Organisation des autorités cantonales.* La collaboration entre l'Office cantonal du travail et le Bureau cantonal du génie rural a fait ses preuves. Il n'y a donc pas nécessité de créer un office spécial en vue de l'encouragement du Service de travail volontaire. Le surcroît de besogne découlant de l'organisation de ces camps ne nécessitera que l'engagement provisoire d'un fonctionnaire auxiliaire (jeune ingénieur) qui sera attribué au Bureau cantonal du génie rural et qui s'occupera exclusivement de l'organisation et de la surveillance des

camps. Le traitement dudit fonctionnaire pourra être imputé sur le nouveau crédit «Développement du service de travail volontaire». Nous soumettrons au Conseil-exécutif un projet y relatif.

bb) *Organisation des camps de travail.* Chaque camp devra avoir à sa tête une direction responsable comprenant:

- un chef de camp, qui aura à s'occuper de la comptabilité, de la correspondance et de l'établissement des ordres du jour, etc.;
- un chef technique, cas échéant, un contre-maître, dont l'activité consistera dans la direction des travaux sur le terrain, distribution du travail entre les participants, établissement des rapports sur l'avancement des travaux, etc.;
- un cuisinier.

e) *Genre de travaux entrant en considération pour le service de travail volontaire.*

Ce sont principalement les travaux de mise en culture, de nettoyage et d'essartage qui conviennent le mieux. Il s'agit ici de travaux que les corporations intéressées ne peuvent pas entreprendre elles-mêmes, vu les frais.

Par l'exécution de ces travaux, on récupère de grandes superficies de terrain et, de ce fait même, on crée des occasions de travail pour les petits paysans des contrées montagneuses, tout en améliorant les conditions d'existence de ces derniers.

Pendant la période d'été, on ne rencontre aucunes difficultés climatiques. Les alpages ayant besoin d'être nettoyés sont en si grand nombre qu'il y a là des possibilités d'occupation presque illimitées. Il est, par contre, plus difficile de trouver des projets pouvant être exécutés pendant les mois d'hiver.

Dans aucun cas, nous ne nous départirons de notre principe que tous les travaux pouvant être exécutés pendant la période d'hiver ne doivent pas être mis en chantier pendant l'été. Comme travaux susceptibles d'être exécutés pendant la période d'hiver, on peut envisager les suivants:

Essartage et nettoyage d'alpages et de pâturages sis dans l'Emmental à 800—1000 m. d'altitude (par exemple l'Alp Münchegg);

Aplanissement de terrains, criblage de matériel pour endiguements (gravier, sable, terre), rétablissement de la couche d'humus aux endroits où elle n'existe plus;

Travaux de protection, petits endiguements en bois et consolidation de terrains éboulés;

Petits travaux pour la protection de rives;

Préparation de groise dans les carrières de l'Etat et enlèvement des bancs de gravier se formant dans l'Aar et l'Emme;

Extraction de tourbe pour litière;

Travaux d'entretien de chemins endommagés qui avaient été subventionnés à titre d'améliorations foncières, mais dont l'entretien n'est pas satisfaisant;

Mise en culture de terrains (entreprises de colonisation).

Il reste encore à examiner la possibilité d'organiser des camps de travail pendant l'hiver à des fins d'apprentissage, exclusivement.

f) Besoin de fonds.

1° Le Grand Conseil a ouvert jusqu'ici au Conseil-exécutif les crédits suivants en faveur du Service de travail volontaire:	Fr.	Fr.	Fr.
Mai 1933		12,000	
Novembre 1933.		15,000	27,000

2° Il a été imputé sur ces crédits:

Gschwend - Romanei.

Arrêté du Conseil-exécutif du 28 avril 1933	4000	
Acompte de mai 1933 . . .	2000	
Acompte de juin 1933 . . .	1000	
Acompte d'août 1933 . . .	1000	Fr. 4,000.—

Alp Gantlauenen.

Arrêté du Conseil-exécutif du 1 ^{er} août 1933	2400	
Acompte d'août 1933 . . .	1200	
Acompte d'oct. 1933 . . .	1000	» 2,200.—

Weissenbourg I.

Arrêté du Conseil-exécutif du 6 octobre 1933. . . .	5000	
Acompte d'oct. 1933 . . .	2500	
Acompte de juin 1934 . . .	2500	» 5,000.—

Arbeitsdienst Bern.

Arrêté du Conseil-exécutif du 23 janvier 1934 . . .	1500	
Versement de mai 1934 . .	1500	» 1,500.—

Rotschalp.

Arrêté du Conseil-exécutif du 3 juillet 1934	7200	
Acompte d'août 1934 . . .	3500	
Acompte de sept. 1934 . .	2500	» 6,000.—

Spitzberg.

Arrêté du Conseil-exécutif du 3 juillet 1934	6400	
Acompte d'août 1934 . . .	3200	» 3,200.—

Stechelberg.

Arrêté du Conseil-exécutif du 1 ^{er} mai 1934	8000	
Acompte de nov. 1934 . . .	4000	» 4,000.—

Weissenbourg II.

Arrêté du Conseil-exécutif du 12 juin 1934	5000	
Acompte de déc. 1934 . . .	2500	
Versement du solde . . .	2500	» 5,000.—
à reporter		Fr. 30,900.—

Report Fr. 30,900.—

Kath. Jugendverband.

Arrêté du Conseil-exécutif du 5 octobre 1934 . . .	1,450	
Versement de déc. 1934 . .	1,450	» 1,450.—

Rigi.

Versement de déc. 1934 . .	» 80.—	
Total		Fr. 32,430.—

Versement en trop pour le camp de

« Gschwend - Romanei » Fr. 347.75

Compensé avec le solde revenant au camp de « Gantlauenen »

	» 200.—	
Remboursement	Fr. 147.75	147.75
Reste		Fr. 32,282.25
Crédit		» 27,000.—
Dépassement		Fr. 5,282.25

3° Subsidés en faveur de camps de travail alloués par le Conseil-exécutif, mais non encore versés:

Arrêté du	Camp	Montant	
1 ^{er} Mai 1934	Stechelberg	4,000.—	} Sol-des
3 Juillet 1934	Rotschalp	1,200.—	
3 Juillet 1934	Spitzberg	3,200.—	
24 Août 1934	Alp Brech	1,600.—	
5 oct. 1934	Lütschenthal	900.—	
24 oct. 1934	Weissenbourg III	6,000.—	
Total		16,900.—	
Dépassement de crédit selon décompte sous N° 2		5,282.25	
Total des dégassements de crédits		22,182.25	

4° Afin de pouvoir encourager l'institution des camps de travail et de la développer surtout quant aux travaux à entreprendre pendant l'hiver, il y aura lieu d'ouvrir un crédit de 100,000 fr.

Après couverture des dépassements de crédits signalés ci-dessus, il restera à disposition un montant de 77,817 fr. 85 pour organiser de nouveaux camps de travail selon que la situation du marché du travail l'exigera.

g) Elimination du postulat de M. le député Steiger.

Vu les considérations qui précèdent ainsi que le projet d'arrêté figurant à la fin du présent rapport, nous admettons qu'il aura été donné suite au postulat de M. le député Steiger concernant l'organisation des camps de travail.

Nous proposons donc d'éliminer ce postulat.

III. Mesures particulières contre le chômage.

1° Développement professionnel des chômeurs et réadaptation à d'autres métiers.

a) Cours d'initiation à l'agriculture pour ouvriers de l'industrie.

Il a été organisé 22 cours de ce genre, d'une durée de 2 à 6 semaines et dans lesquels environ 300 ouvriers de l'industrie ont été initiés aux divers travaux agricoles.

b) Cours d'économie ménagère pour horlogères sans occupation.

Les 4 cours de raccommodage, couture et cuisine qui se sont donnés sous les auspices de la commune de Bienne, et qui durèrent chacun 12 semaines, ont été suivis par 350 chômeuses.

c) Autres cours de perfectionnement et de réadaptation.

Durée: 2 semaines — 1 an. Nombre des participants: environ 440. Genre: Cours de perfectionnement pour horlogers, maçons, techniciens en chauffages centraux, décorateurs. Cours de réadaptation pour diverses autres branches.

2° Propagande en faveur du tourisme dans l'Oberland bernois.

En vue d'une propagande énergique — tant au pays qu'à l'étranger — au profit du tourisme dans l'Oberland bernois, la Centrale oberlandaise du travail à domicile a fait confectionner des vitrines pour l'exposition de figures artistiques, en bois, illustrant le tourisme et la vie populaire dans l'Oberland bernois.

Le Conseil-exécutif a accordé pour cette œuvre un subside extraordinaire de 3720 fr.

3° Attribution de terrain cultivable et remise de semences à des familles de sans-travail.

Afin de fournir à nos chômeurs une occupation qui leur aide à subvenir aux besoins de l'existence, nous avons invité toutes les communes à fournir gratuitement du terrain cultivable à leurs familles frappées par la crise. La maison Vatter, à Berne, nous a remis à l'intention de 5000 familles bernoises des assortissements de 16 espèces de graines à grand rendement.

Le résultat obtenu fut très bon.

4° Aide intellectuelle aux chômeurs.

Des subsides extraordinaires de 3500 fr. pour 1933 et 4000 fr. pour 1934 ont permis au Dépôt central de la Bibliothèque pour tous, à Berne, de prêter des livres — en collections ou isolément — aux offices communaux de chômage, ainsi que directement à des sans-travail, cela gratuitement et sans frais de port pour l'envoi et le renvoi. Les catalogues établis ont de même été mis gratuitement à la disposition des chômeurs.

Le résultat de cette œuvre spéciale dépasse tous les espoirs et prouve combien l'aide intellectuelle aux chômeurs est appréciée dans le canton de Berne.

IV. Assurance-chômage et secours de crise.

1° Assurance-chômage.

Dès le 1^{er} juin 1926, les secours aux sans-travail, tels qu'ils avaient été versés de 1918 à 1924, ont été remplacés par l'assurance en cas de chômage.

Les tableaux nos 16—22 renseignent sur la marche suivie par cette assurance dans notre canton, ainsi que sur les indemnités versées au cours des divers exercices.

2° Secours d'attente.

Afin d'étendre la durée de la jouissance des prestations d'assurance-chômage, à une période de crise aussi longue que possible, il avait été introduit en 1931 des stages — ou délais d'attente — de 6 à 12 jours.

Cette mesure s'avéra cependant d'une rigueur excessive en maints endroits et les communes se virent obligées, pendant les stages, d'accorder des secours qui, en bonne justice, ne devaient cependant pas avoir le caractère d'une assistance des indigents.

Par la suite, la Confédération et le canton ouvrirent des crédits particuliers pour l'octroi de subsides aux communes en vue du paiement desdits secours. Ces derniers, dont le versement demeura restreint à un temps allant du 1^{er} septembre 1931 au 15 avril 1932, se répartissent entre la Confédération, le canton et les communes ainsi que le montre le relevé n° 23.

3° Mesures en faveur des petits patrons de l'horlogerie bernoise.

Pour assurer à nos petits patrons horlogers les ressources indispensables, il leur a été versé du 1^{er} décembre 1931 au 15 avril 1932 les secours — entièrement gratuits — qu'indique le tabl. n° 24.

A partir du 15 avril 1932, ces industriels ont bénéficié des secours en tant qu'ils se trouvaient dans la gêne.

En 1933, un nombre total de 335 petits patrons ont touché pour 58,936 jours 343,591 fr. 91 en fait d'allocations du genre considéré.

Au début d'avril 1933, enfin, nous avons autorisé les caisses bernoises de chômage à recevoir aussi comme membres, exceptionnellement, de petits patrons horlogers ayant des obligations légales d'assistance.

Tout d'abord il ne fut versé que des indemnités pour chômage total; dès la fin d'août, en revanche, une perte partielle de gain fut également prise en considération.

4° Office fiduciaire pour petits industriels en horlogerie.

La crise nécessita également une action de secours temporaire en faveur des petits patrons horlogers dans la gêne.

A cet effet, il fut institué un Office fiduciaire intercantonal, auquel le Grand Conseil a accordé les subsides suivants:

Tableau 16.

Développement des caisses bernoises d'assurance-chômage.

Caisses	Fin								
	1926*	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Caisses publiques	4	14	15	15	18	20	19	19	17
Caisses privées non-paritaires . .	6	11	22	22	22	24	25	28	30
Caisses privées paritaires	1	17	18	19	25	28	36	37	36
Total	11	42	55	56	65	72	80	84	83

* 1^{er} juin au 31 décembre.

Tableau 17.

Etat des membres des caisses bernoises d'assurance-chômage.

Caisses	Fin								
	1926*	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Caisses publiques	3,433	3,670	3,627	3,402	6,358	8,534	10,175	10,951	12,468
Caisses privées non-paritaires	22,942	24,513	24,339	27,996	33,050	39,262	43,508	48,101	50,788
Caisses privées paritaires . .	1,783	4,439	4,519	4,730	4,887	6,878	7,153	7,328	8,672
Total	28,158	32,622	32,485	36,128	44,295	54,674	60,836	66,380	71,928

* 1^{er} juin au 31 décembre.

Tableau 18.

Nombre des membres des caisses d'assurance-chômage

comparé au nombre des personnes exerçant une activité lucrative, selon le recensement de 1920.

(Chiffres de notre statistique de fin septembre des années 1927 à 1934.)

	Nombre des membres à fin septembre, en %																							
	Personnes exerçant une activité lucrative								Salariés								Salariés des branches industrielles entrant principalement en ligne de compte pour l'assurance-chômage							
	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Canton de Berne	10,5	10,8	11,9	14,4	17,9	19,9	21,7	23,0	14,2	14,6	16,0	19,3	24,1	26,8	29,3	30,1	28,9	29,8	32,7	39,4	49,1	54,7	59,6	57,1
Suisse centrale	13,2	14,0	15,5	16,8	20,4	25,8	28,0	27,8	17,6	18,7	20,7	22,5	27,2	34,5	37,4	35,7	32,3	34,3	37,9	41,1	49,8	63,1	68,4	62,6

Le chômage parmi les membres des caisses bernoises d'assurance-chômage.

Fin septembre 1927 à 1934 (sur 100 membres).

Chômeurs complets								Chômeurs partiels							
1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
2,6	0,9	0,7	4,0	6,6	10,1	11,2	9,5	1,9	0,4	0,6	11,7	15,3	14,2	9,6	6,5

Novembre 1932.

Fr. Fr.

Contribution au capital de fon-

5,000

Subvention à l'Office fiduciaire

265,000

Ensemble 270,000 270,000

Novembre 1933 150,000

Total 420,000

Jusqu'à fin 1934, les prêts accordés à de petits industriels bernois en horlogerie faisaient une somme totale de 213,925 fr.

5° Secours de crise.

L'aide de crise — sans aucunes prestations des intéressés — instituée dès la mi-avril 1932 a un caractère temporaire. Elle a pour objet, d'une part, de fournir les ressources indispensables aux chô-

meurs qui n'ont plus droit aux indemnités de la caisse à laquelle ils sont affiliés et, d'autre part, d'alléger les charges de l'assurance-chômage.

Pour notre canton, ces secours ont été versés comme l'indique le tableau n° 25.

6° Aide à l'artisanat frappé de crise.

Afin d'atténuer l'endettement progressif de l'artisanat bernois, il a été accordé des subsides cantonaux suivants aux associations bernoises de cautionnement et de crédit artisanal:

Novembre 1929	fr. 120,000
» 1932	» 100,000
Mars 1934	» 80,000
Total	fr. 300,000

Tableau 20.

Nombre des bénéficiaires et des journées d'indemnisation.

Caisses	Bénéficiaires								Journées d'indemnisation.							
	1926 *	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1926 *	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
Caisses publiques . . .	1,488	2,433	2,172	2,083	2,999	6,031	7,696	7,489	36,151	99,428	70,568	75,976	113,994	409,543	625,720	538,386
Caisses privées non-paritaires	2,793	5,450	4,981	6,061	11,777	18,485	23,534	26,515	66,390	172,521	130,108	163,061	555,547	1,231,141	1,745,926	1,629,625
Caisses privées paritaires .	249	205	118	304	1,597	2,954	3,411	3,122	3,080	3,135	1,420	5,311	50,315	160,341	183,719	150,130
Total	4,530	8,088	7,271	8,448	16,373	27,470	34,641	37,126	105,621	275,084	202,096	244,348	719,856	1,801,025	2,555,365	2,318,141

* 1^{er} juin — 31 décembre 1926.

Tableau 21.

Indemnités journalières versées.

Caisses	1926 *	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
Caisses publiques	221,200. 65	596,052. 75	410,119. 58	437,217. 40	608,792. 14	1,961,639. 45	2,988,297. 40	2,652,950. 65
Caisses privées non-paritaires . . .	339,419. 22	977,965. 34	739,533. 37	915,603. 07	3,454,988. 02	7,510,748. 91	9,815,624. 81	9,635,578. 11
Caisses privées paritaires	9,742. 32	12,038. 20	6,233. 56	11,170. 37	241,757. 45	758,903. 19	928,271. 48	718,329. 82
Total	570,362. 19	1,586,056. 29	1,155,886. 51	1,363,990. 84	4,305,537. 61	10,231,291. 55	13,732,193. 69	13,006,858. 58

* 1^{er} juin au 31 décembre 1926.

Tableau 22.

Subvention cantonale aux indemnités journalières versées par les caisses bernoises de chômage.

Caisses	1926 *	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
a) Caisses publiques	22,120. —	59,605. 25	41,011. 95	61,089. 85	88,586. 65	344,282. 80	746,654. 30	656,422. 90
b) Caisses privées non-paritaires	33,941. 85	97,796. 50	85,298. 85	130,760. 45	601,023. 10	1,334,788. 70	2,381,843. 90	2,332,008. —
c) Caisses privées paritaires . .	974. 25	1,203. 85	623. 35	1,113. 80	39,319. 55	136,518. 95	206,856. —	150,354. 20
Total	57,036. 10	158,605. 60	126,934. 15	192,964. 10	728,929. 30	1,815,580. 45	3,335,354. 20	3,138,785. 10

* 1^{er} juin au 31 décembre 1926.

Tableau 23.

Secours d'attente.

Mois	Secours	Répartition		
		Confédération	Canton	Communes
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Septembre 1931	19,972. 75	6,657. 35	6,657. 35	6,658. 05
Octobre 1931	22,055. 30	7,351. 65	7,351. 70	7,351. 95
Novembre 1931	32,347. 60	10,782. 50	10,782. 40	10,782. 70
Décembre 1931	50,379. 10	16,792. 80	16,792. 75	16,793. 55
Janvier 1932	—	—	—	—
Février 1932	3,460. 20	1,153. 40	1,153. 40	1,153. 40
Mars 1932	5,288. —	1,762. 65	1,762. 65	1,762. 70
Avril (jusqu'au 15) 1932 . . .	4,143. 15	1,381. 05	1,381. 05	1,381. 05
Total	137,646. 10	45,881. 40	45,881. 30	45,883. 40

Tableau 24.

Secours aux petits patrons de l'industrie horlogère.

Mois	Secours	Répartition		
		Confédération	Canton	Communes
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Décembre 1931	24,810. 10	8,270. —	8,270. —	8,270. 10
Janvier 1932	35,419. 50	11,806. 50	11,806. 50	11,806. 50
Février 1932	36,111. 30	12,037. 05	12,037. 05	12,037. 20
Mars 1932	38,670. 85	12,889. 90	12,890. —	12,890. 95
Avril (jusqu'au 15) 1932 . . .	16,917. 50	5,639. 15	5,639. 10	5,639. 25
Total	151,929. 25	50,642. 60	50,642. 65	50,644. —
Remboursement	470. 10	156. 70	156. 70	156. 70
Reste	151,419. 15	50,485. 90	50,485. 95	50,487. 30

Cette somme a été prélevée sur le Fonds cantonal de solidarité. A l'avenir, les subsides accordés à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois seront imputés sur le crédit «Aide aux petits patrons».

7° Aide volontaire aux chômeurs.

De la fin de 1931 jusqu'à ce jour, il a été recueilli dans le canton de Berne en faveur des chômeurs, par la voie de collectes, une somme totale de 919,000 fr. Les collectes de dons en nature représentent de leur côté une valeur importante.

Les 206,000 fr. réunis par la Société des instituteurs bernois furent versés en espèces aux chômeurs, conformément à une décision de ce groupement.

Sur le produit des autres collectes, 70,000 fr. furent remis à la Fondation «Pro Juventute», pour placements de vacances d'enfants de sans-travail.

Les fonds restants furent distribués à des chômeurs sous forme de bons pour l'achat de denrées de tout genre.

Cet hiver, également, il a été fait une collecte en faveur des familles de sans-travail des régions bernoises frappées par la crise. Le produit, de 233,000 francs, en est compris dans le montant de 919,000 francs mentionné ci-haut.

* * *

Telles sont les considérations — tant rétrospectives que pour l'avenir — que nous pouvons formuler relativement aux mesures au profit des chômeurs.

Tableau 25.

Secours de crise.

1932			
du 15 avril au 31 décembre			
Total	Répartition		
	Confédération	Canton	Communes
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3,572,217. 20	1,652,294. 95	1,190,739. 06	729,183. 19
1933			
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre			
Total	Répartition		
	Confédération	Canton	Communes
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
4,355,295. 28	1,997,791. 45	1,451,765. 08	905,738. 75
1934			
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre			
Total	Répartition		
	Confédération	Canton	Communes
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3,772,219. 40	1,743,418. 45	1,257,611. 13	771,189. 82

V. Dépenses extraordinaires du canton pour les mesures de chômage prises du 1^{er} juin 1926 au 31 décembre 1934.

Le tableau n° 26 donne les frais extraordinaires causés au canton de Berne par les mesures de tout ordre ordonnées en raison du chômage, durant la période de crise actuelle du 1^{er} juin 1926 à fin décembre 1934. Les subsides légaux de l'Etat en faveur de l'assurance-chômage sont compris dans les chiffres indiqués.

C. Directives pour l'avenir.

I. Maintien de mesures antérieures.

1^o Conservation de possibilités de travail et de gain.

Encouragement de l'exportation par l'octroi de subsides de fabrication cantonaux et la garantie des risques.

2^o Service public et gratuit de placement.

Perfectionnement constant du placement public, avec application des principes suivants:

- a) pas d'obligation pour le patronat;
- b) placement individuel, selon les aptitudes des intéressés;
- c) neutralité absolue au point de vue politique, c'est-à-dire interdiction de questionner les chômeurs à cet égard;
- d) gratuité;
- e) mesures de contrainte, mais tendant uniquement à protéger le marché du travail contre la concurrence de la main-d'œuvre étrangère.

3^o Perfectionnement professionnel des chômeurs et réadaptation de ces gens à des professions déficitaires.

Dans le cadre habituel.

4^o Occupation temporaire de chômeurs à des travaux productifs.

Encouragement de travaux de crise et développement du service de travail pour jeunes chômeurs.

5^o Garantie de l'entretien indispensable aux chômeurs

qui ne peuvent trouver du travail par eux-mêmes ou par l'entremise du Service public de placement, ou qui ne peuvent bénéficier de l'assistance-chômage productive:

Assurance-chômage, secours de crise, collectes, secours d'hiver, etc.

II. Nouvelles mesures nécessitées par l'état actuel de l'économie, du marché du travail et du chômage.

1^o Généralités.

Constatons, tout d'abord, qu'il est impossible de résoudre seulement sur le plan cantonal le problème des *mesures tendant à obvier à la crise et à*

fournir du travail. Il suffit, à cet égard, de citer le développement systématique du trafic de clearing et de compensation, la réglementation officielle du marché financier, le contrôle des exportations de capitaux au point de vue de la création d'occasions de travail, etc.

Mais par ailleurs, non plus, l'assistance-chômage tant productive qu'improductive, ne saurait incomber exclusivement au canton de Berne. Aussi faut-il continuer de subordonner à une participation de la Confédération toutes les mesures prises afin d'obvier au manque de travail. C'est précisément pourquoi le chef du Département fédéral de l'économie publique a chargé MM. Grimm, conseiller municipal à Berne, et le Dr Rothpletz, ingénieur à Aarau, de présenter un rapport sur « Les possibilités de lutter contre la crise et de fournir du travail », rapport qui fut publié en mai 1934.

Il reste maintenant à voir si et dans quelle mesure la Confédération entend et peut réaliser pratiquement les propositions retenues dans ladite consultation, dont certaines exigeraient des fonds considérables. Nous ne saurions manquer, pour ce qui nous concerne, de formuler quelques suggestions nous paraissant propres à compléter avantageusement les mesures de crise décrétées jusqu'à ce jour en vue de porter remède au chômage.

Voici ces suggestions:

2^o Fourniture ordinaire de travail.

Restriction de travaux publics en temps d'occupation normale, afin d'éviter une extension superflue de la production. Accroissement de pareilles adjudications aux époques de crise, en vue d'une action systématique sur l'évolution des conjonctures. Extension de la période de construction par l'exécution de travaux publics au printemps, en automne et en hiver.

Renvoi à la mauvaise saison des travaux d'aménagement intérieur et de réfection d'édifices publics.

Octroi de longs délais de livraison en cas d'adjudication publiques, de manière à différer l'exécution jusqu'à la morte saison.

Dans les mesures de crise, la tâche principale incombe à la Direction cantonale des travaux publics. Tant dans le domaine des bâtiments que dans celui des ponts et chaussées, d'importants projets sont préparés et l'exécution n'en dépend plus que de la fourniture des fonds nécessaires. Les propositions dont le Conseil-exécutif est déjà saisi, doivent être laissées de côté eu égard à la loi concernant le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat. Les projets les plus efficaces pour la lutte contre le chômage sont les suivants:

1^o *Barrage de Nidau*. Ces travaux présentent un intérêt particulier du fait qu'ils seraient exécutés en plein centre de la région de Bienne, durement frappée par la crise. Pour les frais, devisés à 4,300,000 francs, le Grand Conseil a voté, voici dix ans déjà, un subside de 1,000,000 fr. Celui-ci devra être amorti par moitiés au moyen des crédits de la Direction de l'intérieur et de celle des travaux publics. Adoptée en principe, une proposition de la Direc-

Tableau 26.

Dépenses extraordinaires pour combattre le chômage, du 1^{er} juin 1926 au 31 décembre 1934.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1935.

	1926 2 ^e semestre	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
I. Mesures pour combattre le chômage.										
1 ^o Encouragement de travaux de chômage . . .	—	—	—	—	—	—	132,337.75	416,028.05	608,878.40	1,157,244.20
2 ^o Contribution aux Caisses d'assurance-chômage .	8,000.—	82,636.10	170,175.25	139,764.15	359,964.10	1,540,247.55	3,425,774.46	2,792,561.45	2,859,528.36	11,378,651.42
3 ^o Introduction de nouvelles industries	—	—	—	—	—	—	20,333.—	16,999.60	18,967.40	56,300.—
4 ^o Secours de crise	—	—	—	—	—	—	1,179,520.40	1,354,982.10	1,105,945.93	3,640,448.43
5 ^o Cours de perfectionnement et de réadaptation .	—	—	—	—	—	—	12,795.60	31,770.45	25,118.95	69,685.—
6 ^o Secours d'attente et aide aux petits patrons . .	—	—	—	—	—	—	81,557.—	500.—	—	82,057.—
7 ^o Lutte contre le chômage par des travaux productifs	—	—	—	—	—	—	—	5,076.50	2,771.55	7,848.05
8 ^o Subventions pour les primes dues aux Caisses maladie par des assurés chômeurs	—	—	—	—	—	—	—	20,000.—	—	20,000.—
9 ^o Encouragement du travail à domicile	—	—	—	—	—	—	—	4,000.—	40,400.—	44,400.—
10 ^o Camps de travail volontaire pour jeunes chômeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	23,730.—	23,730.—
	8,000.—	82,636.10	170,175.25	139,764.15	359,964.10	1,540,247.55	4,852,318.21	4,641,918.15	4,685,340.59	16,480,364.10
II. Fonds cantonal de solidarité.										
1 ^o Subsidés aux Caisses de chômage	20,300.—	12,100.—	18,350.—	14,800.—	14,600.—	14,000.—	12,600.—	—	—	106,750.—
2 ^o Subsidés à la Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal	—	—	—	20,000.—	20,000.—	20,000.—	120,000.—	20,000.—	20,000.—	220,000.—
3 ^o Subsidés à la Centrale du travail à domicile de l'Oberland, à Interlaken	—	—	—	—	—	—	2,000.—	—	—	2,000.—
4 ^o Encouragement de travaux de chômage . . .	—	—	—	—	—	—	86,754.95	17,584.—	—	104,338.95
	20,300.—	12,100.—	18,350.—	34,800.—	34,600.—	34,000.—	221,354.95	37,584.—	20,000.—	433,088.95
III. Prêts de l'Etat.										
1 ^o Encouragement du travail à domicile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,000.—
2 ^o Office fiduciaire pour les petits patrons horlogers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	213,925.—
Total des prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	248,925.—

Récapitulation.

I. Dépenses extraordinaires pour combattre le chômage	fr. 16,480,364.10
II. Dépenses pour combattre le chômage, imputées sur le Fonds cantonal de solidarité	> 433,088.95
Total	fr. 16,913,453.05
III. Prêts de l'Etat	fr. 248,925.—

tion des travaux publics ne peut pas être réalisée pratiquement, pour le moment, en raison du projet de loi susmentionné.

2° *Canal de Hagneck; exhaussement des digues.*
La somme en jeu est ici de 380,000 fr. Un arrêté du Conseil-exécutif du 21 décembre 1934 a autorisé la Direction des travaux publics à prélever 247,500 fr. sur le Fonds des digues de la correction des eaux du Jura. Dans ce montant est comprise une somme forfaitaire de 37,500 fr. pour la création de possibilités de travail. Une fois adoptée la loi sur le rétablissement des finances cantonales, on fixera les versements annuels nécessaires pour alimenter ledit fonds jusqu'à ce qu'il atteigne le chiffre légal de 1,000,000 fr.

Le projet est actuellement pendant devant les pouvoirs fédéraux, en vue de l'octroi de subventions ordinaires et extraordinaires.

3° *Ligne d'accès du Wyler à la Gare centrale de Berne.* Cette entreprise accuse un devis de 15,700,000 francs. A l'origine, les Chemins de fer fédéraux entendaient différer les travaux de quelques années encore, mais grâce à l'intervention des autorités cantonales et locales, la mise en chantier sera probablement avancée à cette année 1935, si la Confédération, le canton et la commune de Berne prennent à leur charge la perte d'intérêts de 2,115,000 francs. L'entreprise fournirait avec ses 460,000 journées de travail une excellente possibilité d'occupation pour ouvriers non qualifiés.

Une proposition de la Direction des travaux publics touchant le versement du subside de 550,000 francs à fournir par l'Etat, et qui, déduction faite des acquisitions de terrain, déterminerait l'exécution de travaux d'une valeur totale de 11,000,000 à 12,000,000 fr., a été adoptée en principe par le Gouvernement, mais avec ajournement eu égard à la loi sur le redressement des finances cantonales.

4° Pour le plus proche avenir, l'aménagement des routes et passages des Alpes constituera une importante affaire au point de vue de la création de possibilités de travail. Les plans et projets sont prêts en majeure partie, de sorte que les travaux pourront être mis en œuvre dès que le programme financier sera établi.

5° En fait de grands travaux dans le domaine des bâtiments, on pourra entreprendre ou exécuter entièrement en 1935 ceux-ci: A Porrentruy: Agrandissement de l'Ecole cantonale et de l'Ecole normale, réfection et aménagement du Château, 500,000 francs (crédit total 1,000,000 fr.). A Berne: Transformation de la Polyclinique, 315,000 fr., et travaux à l'Ecole normale, section supérieure. A Courtelary: Préfecture, 50,000 fr. Maisons cantonales de santé, 200,000 fr.

En ce qui concerne l'extension de la Maternité cantonale à Berne, le Conseil-exécutif a ajourné un projet des Directions des travaux publics et des affaires sanitaires, au devis d'environ 700,000 fr., jusqu'à l'adoption de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat. Et de même quant à la réfection de la préfecture de Schlosswil.

D'autres importants projets de construction — Hôtel-de-ville de Berne et Archives cantonales —

sont préparés, et les plans élaborés, de sorte que de nouvelles bâtisses pourront être mises en chantier dès l'acceptation de la loi susmentionnée.

3° Encouragement de l'exportation.

Extension des garanties de risque et des suppléments de fabrication à l'exportation d'horlogerie de qualité.

4° Introduction de nouvelles industries.

Maintien provisoire de l'Office central de Bienne.

Coopération des techniciens cantonaux aux études et essais concernant de nouvelles inventions, jusqu'au stade de mise en fabrication.

5° Travail à domicile.

Réglementation du travail à domicile dans l'horlogerie bernoise. Cette question est actuellement à l'étude à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

6° Passage de chômeuses de l'industrie au service domestique et à l'agriculture.

Assimilation d'une domestique de maison ou agricole à un enfant mineur pour l'imposition du revenu du chef de famille, à la condition:

- a) que la personne en cause soit de nationalité suisse et domiciliée dans le canton de Berne depuis au moins un an;
- b) qu'elle soit choisie parmi les chômeuses de l'industrie horlogère, et
- c) qu'elle ait droit, en qualité d'ouvrière sans travail, aux indemnités d'une caisse de chômage ou à des secours de crise, ou encore qu'elle puisse être éliminée de l'état des allocations d'assurance-chômage ou de crise revenant à son chef de famille.

Le Gouvernement allemand, qui en date du 1^{er} juin 1933 a statué un régime analogue, a constaté que durant les mois de juillet, août et septembre 1933 ce système aurait eu pour effet de faire croître d'environ 60,000 unités le nombre des servantes et autres domestiques de maison.

III. Besoin de fonds probable pour les mesures de chômage de 1935/36.

1° Généralités.

Nos supputations touchant les fonds qui seront probablement nécessaires pour la lutte contre le chômage en 1935/1936, se fondent sur l'hypothèse que la situation économique et les conditions du chômage ne subiront pas grands changements ces années-là. Nous indiquons à nouveau, dans notre état, les crédits ouverts antérieurement déjà, soit qu'ils accusent encore un reliquat disponible, soit que les subventions qui y ont été imputées n'aient pas été versées effectivement jusqu'à ce jour.

2° Besoin ordinaire de fonds pour 1935 et 1936.

	1935		1936	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<i>a) Frais d'administration de l'Office cantonal du travail.</i>				
<i>Traitement.</i>				
Fonctionnaires	20,281. 80		20,281. 80	
Employés	71,428. 80		71,428. 80	
Total	91,710. 60	91,710. 60	91,710. 60	91,710. 60
<i>Frais de bureau.</i>				
Frais de bureau et d'impression	26,700. —		26,700. —	
Loyer des bureaux	5,000. —		5,000. —	
Total	31,700. —	31,700. —	31,700. —	31,700. —
Total du tout		123,410. 60		123,410. 60
<i>Recettes.</i>				
Subvention fédérale	25,932. —		25,932. —	
Vente d'imprimés	700. —		700. —	
Total	26,632. —	26,632. —	26,632. —	26,632. —
<i>Besoin de fonds pour traitements et frais de bureau</i>		96,778. 60		96,778. 60
<i>b) Assurance-chômage.</i>				
Subsides aux caisses d'assurance contre le chômage conformément à la loi du 6 décembre 1931 (rubrique IX a, H. 6 a du budget de 1935)		3,200,000. —		3,200,000. —
<i>c) Subvention en faveur des secours de crise (rubrique IX a, H. 6 b du budget de 1935)</i>		1,000,000. —		1,000,000. —
<i>Total du besoin ordinaire de fonds</i>		4,296,778. 60		4,296,778. 60

3° Besoin extraordinaire de fonds pour 1935 et 1936.

	1935		1936
	Fr.	Fr.	Fr.
<i>a) Encouragement de travaux de chômage.</i>			
<i>aa) Subventions accordés mais non encore versées .</i>	1,000,000. —		
<i>bb) Subventions en faveur de nouveaux travaux de chômage, non compris le projet d'alimentation en eau des Franches-Montagnes*) et la correction des eaux du Jura</i>	370,000. —		
	1,370,000. —	1,370,000. —	500,000. —
<i>b) Assistance-chômage productive (subsides de fabrication)</i>			
<i>aa) Subsides de fabrication assurés, mais non encore versés</i>	39,000. —		
<i>bb) Nouveaux subsides de fabrication</i>	54,000. —		
	93,000. —	93,000. —	100,000. —
A reporter		1,463,000. —	600,000. —

*) cf. la votation du 27 août 1933 concernant un emprunt de 24 millions (Message, page 9, programme de travaux).

	1935		1936
	Fr.	Fr.	Fr.
Report		1,463,000. —	600,000. —
c) Développement de l'exportation par garantie de l'Etat quant aux risques		40,000. —	10,000. —
d) Encouragement du travail à domicile, en particulier dans l'Oberland			
aa) En mai et novembre 1933 le Grand Conseil a voté des crédits pour Fr. 30,910. — en vue de l'encouragement du travail à domicile, y compris la création de possibilités de travail pour sculpteurs sur bois et la réclame touristique. Il a été dépensé Fr. 21,900. —	9,010. —		
bb) Continuation de l'action du développement du travail à domicile	30,000. —		
e) Création de possibilités de travail en faveur des ouvriers à domicile et des tailleurs dans le Jura et dans l'Oberland Arrêté du Conseil-exécutif N° 155 du 12 janvier 1934, approuvé par le Grand Conseil en septembre 1934 .	39,010. —	39,010. —	50,000. —
f) Camps de travail pour jeunes chômeurs		22,500. —	
g) Perfectionnement et réadaptation professionnels de chômeurs		100,000. —	50,000. —
h) Commission et Office central pour l'introduction de nouvelles industries, à Bienne		50,000. —	50,000. —
i) Assistance-chômage intellectuelle: Subvention à la « Bibliothèque pour tous », Berne		25,000. —	25,000. —
k) Contributions aux primes d'assurance-maladie de sans-travail. (Ce crédit a été supprimé par le Conseil-exécutif)		4,000. —	4,000. —
l) Autres mesures de secours tendant à atténuer le chômage, p. ex. Service technique de travail, etc.		— . —	— . —
Total du besoin extraordinaire de fonds		100,000. —	100,000. —
		1,843,510. —	889,000. —

Récapitulation.		
	1935	1936
1° Besoin ordinaire de fonds	Fr. 4,296,778. 60	Fr. 4,290,778. 60
2° Besoin extraordinaire de fonds	> 1,843,510. —	> 889,000. —
	<u>Fr. 6,140,288. 60</u>	<u>Fr. 5,179,778. 60</u>

D. Demande de crédits.

La demande de crédits qui figure plus loin porte uniquement sur les besoins de fonds pour mesures de chômage de l'exercice 1935: crédits nouveaux ou à reconstituer, d'une part, et mesures extraordinaires, d'autre part. Nous laissons donc de côté les frais d'administration de l'Office cantonal du travail, la subvention légale de l'Etat en faveur de l'assurance-chômage selon l'art. 2 de la loi du 6 décembre 1931, de même que le subsidie du canton en faveur des secours de crise.

Relativement aux divers crédits, nous renvoyons aux considérations formulées ci-haut, que nous complétons cependant encore sur les quelques points particuliers, suivants:

1° Encouragement de travaux de crise; crédits cantonaux alloués.

I ^{re} action. — 1931.	Fr.	Fr.
Imputation sur le Fonds cantonal de solidarité		100,000. —
II ^e action. — 1931.		
a) Arrêté du Conseil-exécutif n° 1887 du 8 mai 1931 . . .	200,000	
b) Arrêté du Conseil-exécutif n° 4276 du 30 octobre 1931 (Ratification par le Grand Conseil en novembre 1931.)	150,000	350,000. —
A reporter		450,000. —

Fr.
Report 450,000. —

Fr.
Report 2,448,283. —

III^e action. — 1932.

Imputation sur le Fonds de compensation des impôts (novembre 1931) 500,000. —

a) Tabl. 26 I n° 1 . . . 1,157,244. 20
b) Tabl. 26 II n° 4 . . . 104,338. 95 1,261,583. 15
Reste à payer 1,186,699. 85

IV^e action. — 1932.

a) Arrêté du Conseil-exécutif n° 4327 du 11 octobre 1932, approuvé par le Grand Conseil en novembre 1932 173,270
b) Arrêtés du Conseil-exécutif nos 4739 et 5450 des 8 novembre et 21 décembre 1932, approuvés par le Grand Conseil en mai 1933 86,740 260,010. —

Sous chap. C, III, n° 3 a « Besoins de fonds pour 1935 », nous ne prévoyons cependant pour subsides alloués en faveur de travaux de crise, mais non encore versés, qu'une somme de 1,000,000 fr., ceci eu égard aux travaux qui ne seraient pas effectivement exécutés en 1935 et aux économies éventuellement réalisées dans d'autres cas.

V^e action. — 1933.

Arrêtés du Conseil-exécutif nos 2801, 3642 et 4314 des 23 juin, 18 août et 4 oct. 1933, approuvés par le Grand Conseil en novembre 1933 753,273. —

2^o Encouragement de l'exportation par garantie cantonale des risques.

Le crédit extraordinaire de 10,000 fr., voté par le Grand Conseil en novembre 1933 n'a pas encore été mis à contribution, jusqu'à présent, ensuite de la garantie assumée en septembre 1933 au profit d'une fabrique de machines de Bienne pour l'exécution d'une commande de Russie.

VI^e action. — 1934.

a) Arrêté du Conseil-exécutif n° 2951 du 3 juillet 1934, approuvé par le Grand Conseil le 12 septembre 1934 285,000
b) Arrêté du Grand Conseil du 12 septembre 1934 . . . 200,000 485,000. —

Depuis quelque temps les demandes se multiplient très fortement, de sorte qu'il faudra prendre davantage en considération, à l'avenir, la question des crédits en faveur de l'exportation. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui l'ouverture d'un supplément de crédit extraordinaire de 30,000 fr., de sorte que l'on disposerait désormais de 40,000 fr. pour l'objet dont il s'agit.

Total des crédits extraordinaires cantonaux 2,448,283. —

3^o Encouragement du travail à domicile, en particulier dans l'Oberland.

Nouveau crédit pour cette action: 30,000 fr.

Jusqu'au 31 décembre 1934, il a été versé au compte de ces crédits les subsides cantonaux extraordinaires suivants pour travaux de chômage:

Quant aux autres demandes de fonds, elles sont suffisamment motivées dans notre rapport.

A reporter 2,448,283. —

Nous fondant sur les considérations qui précèdent, nous vous soumettons le

Projet d'arrêté:

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

En vue d'obvier au chômage, il est ouvert au Conseil-exécutif les crédits extraordinaires suivants:

1^o Encouragement de travaux de circonstance.

Subsides pour nouveaux travaux de chômage, non compris le projet d'alimentation en eau des Franches-Montagnes et la II^e correction des eaux du Jura 370,000

2^o Assistance-chômage productive.

Allocation de subsides de fabrication cantonaux. Il reste ici un solde de crédit de 54,000 fr., qui devrait suffire pour 1935.

A reporter 370,000

	Fr.
Report	370,000
3° <i>Encouragement de l'exportation par la garantie cantonale des risques</i> .	30,000
4° <i>Développement du travail à domicile, en particulier dans l'Oberland</i>	30,000
5° <i>Camps de travail pour jeunes chômeurs.</i>	
a) Couverture du dépassement de crédit . . .	22,182.25
b) Allocations pour nouveaux Camps de travail, selon la pratique suivie jusqu'ici . . .	77,817.75
	100,000
6° <i>Perfectionnement et réadaptation professionnels de chômeurs</i>	50,000
7° <i>Commission et Office central pour l'introduction de nouvelles industries, à Bienne</i>	25,000
8° <i>Assistance-chômage intellectuelle.</i> Subvention à la « Bibliothèque pour tous », Berne	4,000
9° <i>Contributions aux primes d'assurance-maladie de sans-travail.</i> Ce crédit a été supprimé par le Conseil-exécutif.	—
10° <i>Autres mesures de secours tendant à atténuer le chômage, p. ex. Service technique de travail, etc.</i> . .	100,000
Total	<u>709,000</u>

Berne, le 15 janvier 1935.

Le directeur de l'intérieur,
Joss.

Le rapport qui précède, avec projet d'arrêté visant les nouveaux crédits à ouvrir, était prêt déjà pour la session du Grand Conseil de novembre 1934, mais ne fut pas soumis à cette autorité en raison du projet de loi concernant le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat.

Cette loi ayant maintenant franchi les débats parlementaires, nous vous soumettons le rapport de la Direction de l'intérieur, dans l'idée, toutefois, que la discussion en soit différée jusqu'au moment où le peuple se sera prononcé sur le susdit projet. Si ce dernier est accepté, rien n'empêchera plus une liquidation immédiate de la question des mesures de crise. Au cas contraire, force serait au Conseil-

exécutif de retirer ses propositions en faveur de la lutte contre le chômage, des réductions de dépenses s'imposant alors d'une façon inéluctable dans ce domaine également.

Berne, le 7 mai 1935.

Au nom du Conseil-exécutif,
Le président,
A. Stauffer.
Le suppléant du chancelier,
Hubert.

Rapport de la Direction de l'instruction publique

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur le

décret concernant l'élévation du subside de l'Etat à la Caisse d'assurance des instituteurs.

(Août 1935.)

I.

La Caisse d'assurance du corps enseignant bernois comprend trois sections: celles des instituteurs primaires, des maîtres aux écoles moyennes et des maîtresses de couture. Chacune de ces trois subdivisions a sa comptabilité propre. Or, tandis que la situation des 2^e et 3^e sections ne donne lieu à aucunes craintes, la 1^{re} section, de l'avis des experts, est menacée dans son existence même, à moins qu'on ne lui assure des ressources plus abondantes.

Fondée la première en 1904, la Caisse d'assurance des instituteurs primaires bénéficie d'un subside de l'Etat qui, équivalant à une prime du 4,4 % au début, est tombé avec le temps au 2,1 %, ensuite de l'accroissement des traitements entrant en ligne de compte. La contribution des membres fut, elle, dès l'abord du 5 % et est demeurée la même.

Aux art. 32 et 33, la nouvelle loi sur les traitements du corps enseignant du 21 mars 1920 fixe le subside annuel de l'Etat en faveur de la Caisse d'assurance au 5 %, en disposant par ailleurs qu'il peut, au besoin, être arrêté à nouveau par décret du Grand Conseil, les cotisations des assurés devant atteindre au minimum le chiffre de la prestation du canton.

Les nouveaux traitements du corps enseignant ont fait augmenter la somme assurée de plus de 7¹/₂ millions de francs. Pour compensation, il aurait fallu verser au fonds de couverture la valeur de 7 mensualités du relèvement. Mais il ne fut exigé que 3 mensualités, et encore seulement des assurés. Le déficit technique de 4 millions en résultant ne fut aucunement amorti, pas plus qu'il ne donna lieu au paiement d'un intérêt. Et il ne cessa de croître, surtout aussi du fait que la Caisse hypothécaire abaissa successivement du 3/4 % le rendement des capitaux placés chez elle.

Une nouvelle réduction du taux d'intérêt de la Caisse hypothécaire du 1/2 % intervenue cette année pour tous les fonds spéciaux que gère cet établissement oblige maintenant les organes de la Caisse d'assurance des instituteurs à procéder, sans plus tarder, à un assainissement des finances de cette dernière.

La question se pose, à cet égard, de savoir dans quelle mesure l'Etat est tenu de concourir à ce redressement. Il faut considérer, ici, que la susdite institution ne jouit pas de la garantie formelle du canton dont bénéficie la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Celui-ci, toutefois, s'est engagé en 1920 à participer à l'assurance du corps enseignant à un point tel qu'il a grand intérêt, désormais, à une situation solide de la Caisse, et, aujourd'hui, l'on peut bien dire qu'il a moralement le devoir de prêter la main à un assainissement de cette institution, vu les difficultés dans lesquelles elle se trouve.

Pour garantir à la Caisse d'assurance un régime financier normal, il faut, suivant les calculs des experts consultés, une quote totale de contributions du 14 % des traitements, au lieu des 10 % d'aujourd'hui. Si cette quote continue de se répartir par moitiés entre l'Etat et les assurés, conformément au mode actuel et ainsi que cela paraît indiqué, le relèvement serait de part et d'autre du 2 % et il produirait quelque 300,000 fr. par année.

Pour l'Etat, cependant, il y aurait impossibilité, vu ses propres embarras financiers, à fournir un appui quelconque s'il lui fallait, pour cela, se procurer des fonds. Mais une voie s'offre pour venir en aide à la Caisse d'assurance des instituteurs sans que le canton soit grevé plus fortement encore. En effet, le budget de l'Etat pour l'exercice 1935 prévoit un crédit de 249,669 fr. en vue du versement de pensions, de rentes à des veuves de

membres retraités du corps enseignant ainsi que de suppléments à des instituteurs, veuves et orphelins mis au bénéfice de pensions sur la base des petits traitements d'avant l'année 1920 (voir chapitre VI D 3 du budget). Or, ce groupe de «rentiers» diminue d'année en année et disparaîtra avec le temps. Le crédit en question deviendra donc libre. Vu ce fait, la Direction de l'instruction publique, après négociations avec les organes de la Caisse d'assurance des instituteurs, a pu soumettre au Conseil-exécutif la proposition suivante :

La Caisse d'assurance des instituteurs s'oblige à verser aux ayants-droit, jusqu'au décès ou à la limite d'âge, les pensions, rentes et allocations supplémentaires actuellement servies.

En revanche, le montant susmentionné de 249,669 francs, arrondi à 250,000 fr., lui sera versé durant 44 ans, la valeur de cette prestation équivalant à un relèvement de contribution du 2^o/o des traitements assurés, ainsi qu'il ressort du contrôle effectué par les soins de la Direction de l'instruction publique.

Ce régime — qui, nous le répétons, n'exige de l'Etat aucun nouveau sacrifice financier — a pour conséquence que les primes des membres de la Caisse d'assurance se trouvent également augmentées du 2^o/o. Et, de cette manière, l'assainissement financier de l'institution est accompli.

II.

Si, comme il est probable, les rentes versées par la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont réduites, il ne sera que juste d'abaisser dans la même proportion celles de la Caisse d'assurance du corps enseignant. Aussi subordonnons-nous à cette condition éventuelle l'élévation du subside de l'Etat prévue au cas particulier.

Au service de l'école primaire ne se trouvent aujourd'hui plus que quatre maîtres qui, lors de l'entrée au service de la Caisse d'assurance, avaient déjà franchi la limite d'âge statutaire. Il n'y avait pas encore, alors, d'assurance-épargnes. Ces maîtres ont par conséquent droit à une pension et ils ne devront pas, avec le nouveau régime, être moins bien lotis qu'ils ne l'eussent été avec l'ancien.

Les organes de la Caisse d'assurance des instituteurs désirant pouvoir faire payer aux assurés les nouvelles primes dès le 1^{er} octobre prochain déjà, il convient de fixer l'entrée en vigueur du décret à cette date-là.

Berne, le 5 août 1935.

*Le directeur
de l'instruction publique,
Rudolf.*

Projet du Conseil-exécutif

du 20 août 1935.

Décret

portant

élévation du subside de l'Etat à la Caisse d'assurance des instituteurs.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu les art. 32 et 33 de la loi du 21 mars 1920
concernant les traitements du corps enseignant des
écoles primaires et moyennes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décède:

Article premier. Le subside de l'Etat en faveur de la Caisse d'assurance des instituteurs primaires est porté du 5 % au 7 % des traitements assurés.

Art. 2. Cette élévation a lieu en ce sens que l'Etat garantit à la Caisse, pour 44 ans, le crédit de 250,000 fr. (249,669 fr. arrondis audit montant) fixé quant à l'exercice 1935 pour l'octroi de pensions de retraite ainsi que de suppléments de pensions et rentes.

Art. 3. Ladite garantie est subordonnée aux réserves suivantes:

- a) La Caisse d'assurance des instituteurs assume le versement des prestations visées à l'art. 2 ci-dessus qui incombaient jusqu'ici à l'Etat;
- b) les cotisations d'assurance des membres de la Caisse des maîtres primaires seront élevées du 2 % dès le 1^{er} octobre 1935.
- c) au cas où une réduction, ou une obligation de payer cotisation, serait statuée à l'égard des bénéficiaires de pensions de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, les dispositions édictées touchant la mesure et la durée de l'une ou de l'autre feront règle également pour les membres pensionnés des trois sections de la Caisse d'assurance du corps enseignant;
- d) cette dernière traitera les futurs bénéficiaires de pensions, ou leurs veuves, suivant les principes appliqués jusqu'ici par l'Etat.

Art. 4. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1935.

Berne, le 20 août 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le chancelier,
Schneider.

**Projet commun du Conseil-exécutif et de la
Commission d'économie publique**
du 20 août / 7 septembre 1935.

Décret

portant

élévation du subside de l'Etat à la Caisse d'assurance des instituteurs.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu les art. 32 et 33 de la loi du 21 mars 1920
concernant les traitements du corps enseignant des
écoles primaires et moyennes;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décède:

Article premier. Avec l'augmentation des contributions du corps enseignant du 5 % au 7 %, le subside de l'Etat en faveur de la Caisse d'assurance des instituteurs primaires est également relevé.

Ce relèvement a lieu en ce sens que l'Etat garantit à la Caisse, pour 44 ans, le crédit de 250,000 fr. (249,669 fr. arrondis audit montant) fixé quant à l'exercice 1935 pour l'octroi de pensions de retraite ainsi que de suppléments de pensions et rentes.

Art. 2. Ladite garantie est subordonnée aux conditions suivantes:

- a) La Caisse d'assurance des instituteurs assume le versement des prestations visées à l'art. 1^{er}, paragr. 2, ci-dessus qui incombait jusqu'ici à l'Etat;
- b) les cotisations d'assurance des membres de la Caisse des maîtres primaires seront élevées du 2 % dès le 1^{er} octobre 1935;
- c) au cas où une réduction, ou une obligation de payer cotisation, serait statuée à l'égard des bénéficiaires de pensions de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, les dispositions édictées touchant la mesure et la durée de l'une ou de l'autre feront règle également pour les membres pensionnés des trois sections de la Caisse d'assurance du corps enseignant;
- d) cette dernière traitera les futurs bénéficiaires de pensions, ou leurs veuves, suivant les principes appliqués jusqu'ici par l'Etat.

Art. 3. Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1935.

Berne, le 20 août / 7 septembre 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le chancelier,
Schneider.

*Au nom de la
Commission d'économie publique:*

Le président,
H. Strahm.

Budget de l'exercice 1936.

Rapport de la Direction des finances au Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil.

(Octobre 1935.)

Le budget établi par le Conseil-exécutif pour l'exercice 1936 prévoit un déficit de fr. 3,660,223. Les recettes et dépenses totales et leurs soldes se présentent comme suit:

Dépenses brutes	fr. 131,305,912
Recettes brutes	» 127,645,689
Excédent des dépenses	fr. 3,660,223
Dépenses nettes	fr. 66,445,260
Recettes nettes	» 62,785,037
Excédent des dépenses	fr. 3,660,223

Comparativement au budget de l'exercice 1935, qui accusait un déficit de fr. 5,992,406, les prévisions pour 1936 comportent:

Recettes en plus	fr. 1,944,689
Dépenses en moins	» 387,494
de sorte que le nouveau budget accuse un résultat meilleur de	fr. 2,332,183

Cette amélioration, comparativement à l'exercice précédent, résulte principalement des mesures prévues dans le programme financier du mois de juin 1934, mesures qui, à l'exception de la taxe des billets, ont été réalisées pratiquement par la « loi concernant des mesures en vue du rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat de Berne », acceptée par le peuple bernois le 30 juin 1935.

Les divergences du budget de 1936 au regard de celui de 1935 sont en particulier les suivantes:

Dépenses en plus:

I. Administration générale	fr. 8,329
II. Administration judiciaire	» 57,950
III ^b . Police	» 59,759
IV. Affaires militaires	» 1,464
V. Cultes	» 33,175
VII. Affaires communales	» 538
IX ^a . Economie publique	» 18,423
X ^a . Travaux publics	» 49,105
XII. Finances	» 84,573
XIV. Economie forestière	» 4,402
XVII. Caisse des domaines	» 43,000
Total des dépenses en plus	fr. 360,718

Dépenses en moins:

III ^a . Justice	fr. 2,595
VI. Instruction publique	» 402,064
VIII. Assistance publique	» 79,405
IX ^b . Service sanitaire	» 101,292
X ^b . Chemins de fer, navigation et aviation	» 8,850
XI. Emprunts	» 131,755
XIII. Agriculture	» 22,251
Total des dépenses en moins	fr. 748,212

Recettes en plus:

XVI. Domaines de l'Etat	fr. 6,845
XXI. Amendes et confiscations	» 310,000
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	» 1,440
XXIV. Timbre	» 383,592
XXV. Emoluments	» 1,026,700
XXVI. Taxe des successions et donations	» 738,500
XXXIII. Imprévu	» 471,000
Total des recettes en plus	fr. 2,938,077

Recettes en moins:

XV. Forêts domaniales	fr. 27,200
XX. Caisse de l'Etat	» 389,807
XXIII. Régie des sels	» 34,723
XXVIII. Patentes d'auberge, etc.	» 2,000
XXIX. Part au produit du mono- pole de l'alcool	» 377,628
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	» 6,000
XXXI. Taxe militaire	» 44,580
XXXII. Impôts directs	» 111,450
Total des recettes en moins	fr. 993,388

Dépenses en moins	fr. 748,212
Dépenses en plus	» 360,718
Recettes en plus	fr. 2,938,077
Recettes en moins	» 993,388
Résultat plus favorable du budget de 1936	fr. 2,332,183

Ce résultat meilleur se répartit comme suit entre les diverses rubriques:

I. Administration générale.

Dépenses en plus:

A. Grand Conseil	fr. 10,000
C. Crédit du Conseil-exécutif	» 3,000
G. Bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois	» 5,500
H. Préfets	» 1,718
Total	fr. 20,218

Dépenses en moins:

B. Conseil-exécutif	fr. 21
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires	» 50
E. Chancellerie d'Etat	» 268
F. Feuilles officielles, recettes en plus	» 2,500
J. Secrétariats de préfecture	» 9,050
Total	fr. 11,889

Dépenses nettes en plus fr. 8,329

Grand Conseil. Elévation du crédit d'après le calcul des frais des séances probables du Conseil et des commissions.

Bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois. Adaptation aux dépenses effectives.

Préfets. L'augmentation concerne les allocations d'ancienneté prévues par le décret sur les traitements.

Secrétariats de préfecture. La réduction des traitements des employés correspond à une diminution de la quote-part pour les travaux de revision du registre foncier, ainsi qu'à un changement dans l'état du personnel du secrétariat de préfecture de Schlosswil (loi concernant le rétablissement de l'équilibre financier, art. 1).

II. Administration judiciaire.

Dépenses en plus:

B. Greffe de la Cour suprême	fr. 8,000
D. Greffes des tribunaux de district	» 17,250
E. Ministère public	» 450
G. Offices des poursuites et des faillites	» 25,250
L. Administration des districts, mobilier	» 20,000
Total	fr. 70,950

Dépenses en moins:

C. Tribunaux de district	fr. 7,050
F. Cours d'assises	» 1,000
H. Conseils de prud'hommes	» 300
J. Tribunal administratif	» 3,550
K. Tribunal de commerce	» 1,100
Total	fr. 13,000

Dépenses nettes en plus fr. 57,950

L'augmentation du crédit du greffe de la Cour, des greffes des tribunaux de district, du Ministère public et des offices des poursuites et des faillites concerne principalement des élévations de traitements selon décret.

Administration des districts, mobilier. Ce nouveau crédit se rapporte à l'ameublement de la préfecture de Schlosswil, conformément à la décision du Grand Conseil.

Tribunaux du district. Suppression d'un juge instructeur extraordinaire, réduction de l'indemnité journalière des juges et de juges suppléants, ainsi que compression des frais de bureau.

Cours d'assises. Réduction des indemnités journalières conformément au décret et à la loi concernant le rétablissement de l'équilibre financier.

Tribunal administratif. Régression des frais en suite de la réorganisation de la procédure de taxation, qui aura pour conséquence une diminution des recours et des plaintes.

Tribunal de commerce. Réduction des indemnités des membres, conformément aux comptes de 1933 et 1934.

III^a. Justice.

Dépenses en moins:

A. Frais d'administration de la Direction fr. 4,800

Dépenses en plus:

C. Inspectorat	fr. 525
E. Office cantonal des mineurs	» 1,680
Total	fr. 2,205

Dépenses nettes en moins fr. 2,595

Frais d'administration de la Direction de la justice. En adaptation aux frais effectifs de ces dernières années, les frais de justice ont été réduits de fr. 5,000.

Inspectorat. L'augmentation concerne un accroissement des frais de déplacement des fonctionnaires de ce service.

Office cantonal des mineurs. Adaptation des frais de bureau et de déplacement au compte de 1934.

III^b. Police.

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction de la police	fr. 4,945
C. Corps de police	» 47,200
E. Etablissements pénitentiaires	» 114
G. Frais de justice et de police, recettes en moins	» 1,000
H. Etat civil	» 21,100
Total	fr. 74,359

Dépenses en moins:

D. Prisons fr. 14,600

Dépenses nettes en plus fr. 59,759

Frais d'administration de la Direction de la police. Les augmentations de traitements des fonctionnaires et employés, conformément au décret, ainsi qu'une augmentation de loyer sur l'ordre de la Direction des finances, occasionnent la dépense en plus.

Corps de police. La suppression de la contribution de fr. 40,000, prélevée sur le produit des amendes (art. 15 de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat), les suppléments de solde des gendarmes et l'augmentation des loyers, sont les causes du crédit plus élevé.

Prisons. La réduction du prix de pension pour la nourriture des prisonniers dans la ville de Berne, de fr. 2,000, et dans les districts, de fr. 5,000, correspond à la baisse des denrées alimentaires. D'au-

tres réductions ont été faites sur la rubrique «Frais divers» des prisons de la ville de Berne, de fr. 5,000, et sur celle des loyers des prisons des districts de fr. 2,600.

Etablissements pénitentiaires. Thorberg. La diminution du loyer de fr. 3,550 correspond approximativement à la réduction du crédit total. Le rendement des industries a été diminué de fr. 4,200 eu égard au résultat du compte de 1934, par contre celui de l'exploitation agricole a été augmenté de fr. 3,500. *St-Jean, Anet.* L'augmentation du crédit de l'établissement, indépendamment de petites réductions, provient de la diminution des recettes des industries et de l'exploitation agricole. *Witzwil* prévoit une augmentation du rendement de l'exploitation agricole de fr. 24,009. *Montagne de Diesse.* En face de l'augmentation du produit des pensions de fr. 1,000 et de la subvention fédérale de fr. 4,700, dont il n'avait pas été tenu compte l'année passée, il faut mentionner un rendement en moins de fr. 2,300 sur les industries et de fr. 1,200 sur l'exploitation agricole. *Hindelbank.* Une diminution des frais est à signaler dans les rubriques administration, fr. 1,267, et nourriture, fr. 2,300; par contre, le loyer a été augmenté de fr. 2,179. En outre, les recettes des industries, de l'exploitation agricole, des pensions et le prélèvement sur la dîme de l'alcool accusent des diminutions. *Loryheim Münsingen.* Comparativement au budget provisoire de l'exercice précédent, il y a une économie de fr. 11,670 résultant du faible nombre des pensionnaires de cet établissement.

Frais de justice et de police. La diminution des recettes de fr. 1,000 provient de l'irrecouvrabilité des frais prononcés dans des affaires pénales.

Etat civil. Le crédit a dû être augmenté pour l'adapter au résultat du compte de 1934.

IV. Affaires militaires.

Dépenses en plus:

D. Administration des casernes . . .	fr.	539
E. Administration des arrondissements . . .	»	1,530
J. Dépenses militaires diverses . . .	»	6,000
Total	fr.	8,069

Dépenses en moins:

A. Frais d'administration de la Direction	fr.	85
G. Conservation et entretien du matériel de guerre	»	6,320
H. Vente de matériel de guerre cantonal, recettes en plus	»	200
Total	fr.	6,605

Dépenses nettes en plus fr. 1,464

La réduction des dépenses pour la conservation et l'entretien du matériel de guerre, de fr. 6,320, et l'augmentation des dépenses militaires diverses proviennent de l'adaptation au résultat du compte de 1934.

V. Cultes.

Dépenses en plus:

B. Culte protestant	fr.	19,790
C. Culte catholique romain	»	12,805
D. Culte catholique chrétien	»	580
Dépenses nettes en plus	fr.	33,175

Outre le crédit de fr. 15,000 dans la rubrique du «Culte protestant» (B. 12) pour Riggisberg, indemnité de logement, rachat, 2^e terme, les dépenses en plus concernent presque exclusivement des suppléments de traitement, conformément au décret, ainsi que les pensions de retraite du clergé catholique romain.

VI. Instruction publique.

Dépenses en moins:

A. Frais d'administration de la Direction et du Synode	fr.	4,482
B. Université	»	65,821
C. Ecoles moyennes	»	1,050
D. Ecoles primaires	»	259,808
E. Ecoles normales	»	27,289
G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences	»	45,820
Total	fr.	404,270

Dépenses en plus:

F. Institutions de sourds-muets . . .	fr.	2,206
Dépenses nettes en moins	fr.	402,064

Frais d'administration de la Direction et du Synode. Diminution des indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement, de fr. 1,000, conformément à l'article premier de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier, ainsi que des frais du Synode, de fr. 3,800.

Université. La diminution des dépenses concerne les rubriques: *instituts et cliniques*, fr. 4,000, *institut dentaire*, fr. 20,000, ensuite de la revision du tarif et *contribution aux frais des cliniques* de l'Hôpital de l'île, fr. 50,000, sous réserve de pourparlers avec les autorités de cette corporation.

Ecoles moyennes. Réduction des subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires, de fr. 5,000, et des pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes, de fr. 10,000, par contre, augmentation de la subvention de l'Etat aux écoles moyennes supérieures, de fr. 1,000, et du subside à la Caisse d'assurance, de fr. 13,000.

Ecoles primaires. Des économies suivant l'art. 18 de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat sont prévues dans les rubriques: *contribution aux traitements des maîtres* fr. 277,000, et *écoles de couture, traitements*, fr. 13,000. Les subventions pour fournitures scolaires exigent fr. 5,000 de plus et les écoles et cours complémentaires publics de l'enseignement de l'économie domestique fr. 11,000.

Ecoles normales. Les rubriques suivantes participent à l'économie totale de fr. 27,289: section inférieure à Hofwil avec fr. 6,000, section supérieure à Berne avec fr. 9,079, école normale de Porrentruy avec fr. 3,400, école normale de Thoun avec fr. 7,000 et école normale de Delémont avec fr. 2,310.

Institutions de sourds-muets. Les frais en plus concernent principalement l'établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee, dont les recettes pour pensions prévoient une diminution de fr. 3,000.

Encouragements aux beaux-arts et aux sciences. L'économie provient principalement de la suppression de subventions fixées contractuellement (Musée d'histoire naturelle, nouveau bâtiment, et Musée des beaux-arts, nouveau bâtiment).

VII. Affaires communales.

Les traitements des fonctionnaires subissent une augmentation de fr. 412 et ceux des employés de fr. 126.

VIII. Assistance publique.

Dépenses en moins:

B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique	fr. 6,650
C. Assistance des indigents	» 81,700
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions	» 3,500
H. Subventions diverses	» 26,000
Total	fr. 117,850

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction	fr. 30,700
F. Foyers cantonaux d'éducation	» 7,745
Total	fr. 38,445

Dépenses nettes en moins fr. 79,405

Frais d'administration de la Direction. De nouveaux engagements de personnel ensuite de l'accroissement du travail de la Direction de l'assistance publique nécessitent un crédit plus élevé.

Commissions et inspecteurs de l'assistance publique. La réduction des frais de bureau et de déplacement de fr. 2,000, et la suppression du loyer de fr. 5,000, proviennent du transfert de ces frais aux rubriques A. 3. et A. 4.

Assistance des indigents. Des diminutions de dépenses dans les rubriques « subventions pour l'assistance permanente » et « assistance hors du canton » sont possibles par suite de la réduction du prix de pension correspondant à la baisse des denrées alimentaires ainsi qu'en application de l'art. 14 de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat.

Maisons d'éducation des districts et privées, subventions. La diminution du crédit concerne la suppression de la subvention à la Maison d'éducation d'Enggistein, qui a été fermée.

Foyers cantonaux d'éducation. En considération des conditions locales, les crédits pour Cerlier et Loveresse ont été augmentés, tandis que ceux de Landorf, Aarwangen, Kehrsatz et Bretières ont été diminués.

Subventions diverses. La réduction de ce crédit concerne les bourses pour apprentissages, qui ont été reportées à la rubrique IX^a. B. 2.

IX^a. Economie publique.

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction de l'intérieur	fr. 737
B. Commerce et industrie	» 5,900
C. Chambre du commerce et de l'industrie	» 1,531
D. Office cantonal des apprentissages	» 8,288
E. Musée des arts et métiers	» 995
G. Technicum de Bienne	» 25,463
J. Police des denrées alimentaires	» 3,876
M. Orientation professionnelle et patronage des apprentis	» 2,055
Total	fr. 48,845

Dépenses en moins:

F. Technicum de Berthoud	fr. 17,360
H. Office du travail	» 12,562
L. Police du feu	» 500
Total	fr. 30,422

Dépenses nettes en plus fr. 18,423

Frais d'administration de la Direction de l'intérieure. L'augmentation concerne les rubriques des traitements.

Commerce et industrie. Le transfert des bourses pour apprentissages de la rubrique VIII. H. 6 est la cause du dépassement de crédit.

Chambre du commerce et de l'industrie. Augmentation des traitements d'après le décret et adaptation des frais de bureau et de déplacement aux résultats du compte de 1934.

Office des apprentissages. La dépense en plus est occasionnée par l'augmentation des frais des apprentissages et examens d'apprentis de fr. 8,000.

Musée des arts et métiers. Les frais du musée des arts et métiers ont été augmentés de fr. 3,607, ceux de l'école de sculpture de Brienzi ont été réduits de fr. 2,612.

Technicum de Berthoud. La diminution du crédit pour le matériel d'enseignement est la cause principale de l'économie.

Technicum de Bienne. Conformément au décret du 15 novembre 1934, la disjonction du compte en deux rubriques a) Technicum et b) Ecoles annexes, a eu lieu la première fois pour l'année 1936. Le surplus de dépenses provient de l'agrandissement de l'école des transports.

Office du travail. La réduction des subsides aux caisses d'assurance contre le chômage, de fr. 600,000, entraîne en premier lieu une diminution du report sur le compte de compensation.

Police des denrées alimentaires. La dépense en plus concerne l'augmentation des frais pour les cours d'instruction, de fr. 2,000, et la réduction de la subvention de la Confédération.

Police du feu. Réduction sur cette rubrique en adaptation au résultat du compte de 1934.

Orientation professionnelle et patronage des apprentis. L'augmentation des subsides est occasionnée par la création de nouveaux offices d'orientation professionnelle.

IX^b. Service sanitaire.

Dépenses en moins:

B. Service sanitaire en général	fr. 210,456
G. Maison de santé de Bellelay	» 8,075
Total	fr. 218,531

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration	fr. 400
C. Maternité	» 40,821
E. Maison de santé de la Waldau	» 45,075
F. Maison de santé de Münsingen	» 30,943
Total	fr. 117,239

Dépenses nettes en moins fr. 101,292

Frais d'administration. Le besoin en plus de fr. 400 concerne la rubrique Collège de santé, examens et inspections.

Service sanitaire en général. Par suite de la suppression de la recette de fr. 102,000, provenant du produit des amendes (art. 19 de la loi sur le rétablissement financier de l'Etat), la rubrique *subventions aux hôpitaux de district* est grevée d'une dépense en plus de fr. 100,000. Par contre, des réductions interviennent dans les rubriques suivantes: *extension du service public des aliénés*, fr. 50,000, *mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose*, fr. 202,181, et *Hôpital de l'Île, aide financière*, fr. 53,375.

Maternité. Les dépenses en plus sont motivées par le crédit extraordinaire de fr. 45,500, voté par le Grand Conseil pour l'ameublement des bâtiments agrandis.

Maison de santé de la Waldau. L'augmentation du crédit est la conséquence d'extensions du service en relation avec une augmentation du personnel.

Maison de santé de Münsingen. Dans le but de les adapter aux résultats obtenus jusqu'ici, les prix de pension ont été réduits de fr. 25,000, ce qui doit être considéré comme la cause principale de l'augmentation du crédit total.

Maison de santé de Bellelay. En face des dépenses en plus pour l'administration, la nourriture et l'entretien, d'un montant total de fr. 6,955, il faut mentionner des recettes en plus, de fr. 14,930, pour les industries et les pensions.

X^a. Travaux publics.

Dépenses en plus:

B. Service des arrondissements . . .	fr.	355
C. Entretien des bâtiments de l'Etat . . .	»	25,000
G. Travaux hydrauliques . . .	»	23,850
J. Service topographique et cadastral . . .	»	545
Total	fr.	49,750

Dépenses en moins:

A. Frais d'administration . . .	fr.	645
Dépenses nettes en plus . . .	fr.	49,105

Frais d'administration et du service des arrondissements. Les différences concernent exclusivement les traitements.

Entretien des bâtiments de l'Etat. L'augmentation se rapporte au nouveau poste de fr. 25,000 pour le rachat de l'entretien de bâtiments curiaux.

Travaux hydrauliques. L'augmentation du crédit se rapporte au terme annuel qui est mis à la charge de la rubrique X^a G. 4 pour les frais de l'élévation des digues au canal d'Hagneck.

Service topographique et cadastral. Le surplus de dépense concerne les traitements.

X^b. Chemins de fer, navigation et aviation.

Réduction des subventions à la *Société d'aviation de Berne «Alpar»* et à l'*Office suisse du tourisme*, de fr. 5,000; par contre, augmentation des dépenses de la rubrique *frais de la police de la navigation*, de fr. 1,150, en vue de l'adaptation au résultat du compte de 1934.

XI. Emprunts.

L'économie concerne la conversion de l'emprunt 5% de 1925 en bons de caisse 4%, ainsi que la diminution du service de l'intérêt de l'emprunt 4 1/2% de 1930 ensuite des tirages au sort qui auront lieu à partir de 1936.

XII. Finances.

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines . . .	fr.	4,211
C. Inspectorat des finances . . .	»	82,238
E. Recettes de district . . .	»	24,498
F. Caisse de prévoyance . . .	»	25,000
Total	fr.	135,947

Dépenses en moins:

B. Contrôle cantonal des finances . . .	fr.	50,374
D. Statistique . . .	»	1,000
Total	fr.	51,374

Dépenses nettes en plus . . .	fr.	84,573
-------------------------------	-----	--------

Frais d'administration de la Direction des finances. L'augmentation du crédit touche l'engagement d'un deuxième secrétaire.

Contrôle cantonal et inspectorat des finances. La séparation de l'Inspectorat des finances du Contrôle cantonal, intervenue depuis le 1^{er} février 1935, trouve son expression pour la première fois dans le présent budget. Au regard des frais de l'inspectorat des finances, qui s'élèvent à fr. 82,238, il y a lieu de signaler une économie de fr. 50,374 au Contrôle cantonal.

Statistique. Les traitements des employés diminuent de fr. 2000, par contre les frais de bureau et d'impression exigeront fr. 1,000 de plus.

Recettes de district. La suppression des provisions des receveurs de district a eu comme conséquence une nouvelle réglementation des traitements des receveurs de district et des employés, des frais de bureau et des loyers.

Caisse de prévoyance. Les versements de l'Etat sont calculés à fr. 1,537,000, montant duquel il faut déduire la quote-part des charges incombant à la Confédération.

XIII. Agriculture.

Dépenses en moins:

B. Economie rurale . . .	fr.	16,000
D. Ecole de laiterie de la Rütli . . .	»	550
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz . . .	»	635
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg . . .	»	2,880
H. Ecoles ménagères . . .	»	3,165
J. Inspection des viandes . . .	»	500
Total	fr.	23,730

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction . . .	fr.	623
C. Ecole d'agriculture de la Rütli . . .	»	549
E. Ecoles agricoles d'hiver . . .	»	307
Total	fr.	1,479

Dépenses nettes en moins . . .	fr.	22,251
--------------------------------	-----	--------

Frais d'administration de la Direction. La dépense en plus concerne les traitements des employés.

Economie rurale. Les crédits suivants ont été réduits: élève de l'espèce bovine de fr. 10,000, élève du petit bétail de fr. 4,000 et frais de l'assurance du bétail de fr. 8,692; par contre, exigent de plus les mesures contre les ennemis de l'agriculture, ensuite de l'éclosion des hannetons en 1936, fr. 5,000 et l'assurance contre la grêle, fr. 2,500 en vue de l'adaptation au résultat du compte de 1934.

Ecoles d'agriculture. Les divergences des crédits nets, comparativement à l'exercice précédent, sont insignifiantes; elles seront déterminées par les conditions locales. Presque partout une réduction interviendra sur les subsides de la Confédération et les bourses.

Inspection des viandes. Diminution des frais pour les cours d'instruction conformément au compte de 1934.

XIV. Economie forestière.

Dépenses en plus:

A. Frais de l'administration centrale des forêts	fr. 3,595
C. Encouragements à l'économie forestière	fr. 5,500
Total	fr. 9,095

Dépenses en moins:

B. Police forestière	fr. 4,193
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages	» 500
Total	fr. 4,693

Dépenses nettes en plus fr. 4,402

Frais de l'administration centrale des forêts. L'augmentation des dépenses provient du nouvel engagement d'un employé.

Police forestière. L'économie sur les traitements des inspecteurs forestiers se rapporte au fait qu'un arrondissement forestier n'a pas été repourvu.

Encouragements à l'économie forestière. Les allocations pour des plans d'aménagement exigent fr. 500 de plus et les subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération fr. 5,000.

Protection des monuments naturels et des plantes sauvages. Les subventions pour 1936 figurent sous rubrique XXII D.

XV. Forêts domaniales.

Recettes en moins:

A. Produits principaux et produits intermédiaires	fr. 50,000
B. Produits accessoires	» 2,900
Total	fr. 52,900

Dépenses en moins:

C. Frais d'exploitation	fr. 21,700
D. Charges	» 2,000
E. Frais d'administration	» 2,000
Total	fr. 25,700

Recettes nettes en moins fr. 27,200

Le rendement en moins des produits principaux et des produits intermédiaires provient d'une forte réduction des coupes ordinaires, ensuite des très importantes chutes de bois occasionnées par le vent au mois de février 1935, ce qui entraîne aussi moins de frais d'exploitation et d'administration.

XVI. Domaines de l'Etat.

Rendement en plus fr. 6,845

Les loyers des bâtiments de l'administration produisent fr. 20,245 de plus; par contre, les fermages des domaines civils fr. 10,000 de moins, les loyers des églises et des bâtiments militaires fr. 1500 et les recettes diverses fr. 500.

XVII. Caisse des domaines.

Dépenses en plus fr. 43,000

Les intérêts des créances diminuent de fr. 38,000, alors que les intérêts des dettes augmentent de fr. 5,000.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Le rendement net reste supputé à fr. 1,500,000 comme pour l'exercice précédent.

XIX. Banque cantonale.

Le produit d'exploitation a diminué de fr. 100,000 et, proportionnellement, le versement au fonds de réserve également de fr. 100,000, de sorte que le produit net reste supputé à fr. 2,000,000 comme pour l'exercice précédent.

XX. Caisse de l'Etat.

Rendement en moins fr. 389,807

Les intérêts des créances peuvent être estimés à fr. 400,717 de moins. Cette diminution concerne les postes: obligations fr. 61,149, actions fr. 226,518 ensuite de la réduction probable du dividende des actions des F.M.B., intérêts d'avances des administrations spéciales fr. 184,200 en vue d'adaptation au rendement effectif, intérêts de prêts pour constructions fr. 1,850, par contre, l'impôt fédéral des coupons exigera fr. 3,000 de moins et les bénéfices sur cours sont supputés pour la première fois à fr. 70,000.

Les intérêts des dettes exigent fr. 10,910 de moins, Ceux-ci se rapportent: fr. 17,000 aux intérêts des fonds spéciaux et fr. 20,000 aux intérêts des dépôts divers, par contre, les intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale exigeront fr. 26,090 de plus.

XXI. Amendes et confiscations.

Rendement en plus fr. 310,000

Participent à cette amélioration:

Le rendement net des amendes suivant les résultats des comptes rendus jusqu'ici par fr. 66,000

La suppression de la répartition des amendes conformément à l'art. 15 de la loi sur la rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat:

1° Contribution aux traitements du corps de police	» 40,000
2° Part des communes	» 102,000
3° Part du service sanitaire	» 102,000

Total comme ci-dessus fr. 310,000

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Rendement en plus fr. 1,440

De ce rendement en plus, fr. 840 se rapportent à la chasse, fr. 1,100 à la pêche et fr. 500 aux mines, par contre, le crédit total accuse une nouvelle charge de fr. 1,000 par suite du transfert des frais pour la protection des monuments naturels et des plantes sauvages de la rubrique XIV. D.

XXIII. Régie des sels.

Rendement en moins fr. 34,723

La diminution constante de la consommation du sel de cuisine est la cause de la réduction du ren-

dement brut, il en est de même des différences de ventes entre sel iodé et sel de cuisine ordinaire, ensuite de l'introduction générale du premier de ces sels. Une adaptation à la vente en plus ou en moins des autres genres de sel a également eu lieu. La réduction sur le rendement brut total se chiffre par fr. 54,723 et sur les frais d'exploitation par fr. 21,000, par contre, les frais d'administration (traitements des fonctionnaires) exigent fr. 1000 de plus.

XXIV. Timbre.

Rendement en plus fr. 383,592

Droits de timbre. L'augmentation des taux d'après l'art. 25 de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat apporte une amélioration du rendement brut du timbre de fr. 520,000, par contre, les parts aux produits du timbre fédéral et de l'impôt fédéral des coupons subissent un déchet de fr. 19,000.

Frais d'exploitation. Les frais de matériel et l'entretien des appareils sont diminués de fr. 10,000, par contre, les commissions des débiteurs sont augmentées de fr. 25,000, en rapport avec la vente plus élevée.

Pour les *frais d'administration*, il sera prévu fr. 1,608 de plus.

XXV. Emoluments.

Rendement en plus fr. 1,026,700

Participent à cette amélioration: les émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture, en application de l'art. 27 de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat, par fr. 930,000, les émoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et faillites par fr. 50,000, les émoluments de secrétariat des tribunaux par fr. 1,800, les émoluments de la police par fr. 120,000 et ceux de la Direction de l'intérieur par fr. 5,000. Ensuite de la diminution du nombre des recours, résultant de la réorganisation de la taxation, les émoluments de la Direction des finances baissent de fr. 80,100.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Rendement en plus fr. 738,500

L'augmentation est basée sur l'effet probable de l'art. 26 de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Pas de modification comparativement à l'exercice précédent.

XXVIII. Patentes d'auberges, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

Rendement en moins fr. 2,000

Le rendement brut n'a pas subi de modification, par contre, les frais de perception ont été augmentés de fr. 2,000, en rapport avec les résultats du compte.

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Rendement en moins fr. 377,628

Cette moins-value est adaptée au résultat probable du compte de l'administration des alcools.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

Rendement en moins fr. 6,000

Une part au bénéfice selon l'art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse ne sera pas distribuée.

XXXI. Taxe militaire.

Rendement en moins fr. 44,580

La diminution du rendement, par suite de la baisse des revenus et fortunes, continue. La réduction est proportionnée à cette situation.

XXXII. Impôts directs.

Rendement en moins fr. 111,450

Comparativement au résultat du compte de 1934, la diminution du rendement s'élève à fr. 1,202,358. Avec cette réduction, il est tenu compte du rendement des impôts, sans cesse en décroissance.

Les frais de taxation et de perception ont été réduits de fr. 95,100 et les frais d'administration de fr. 3,600.

XXXIII. Imprévu.

Rendement en plus fr. 471,000

A. *Divers.* Sous réserve de pourparlers avec la Confédération, l'intérêt des obligations B. L. S. remises à la Confédération a été supprimé. Pour les dépenses de la Commission cantonale de défense aérienne passive, la quote-part de perte des prêts sans intérêts accordés aux agriculteurs dans la gêne, l'intérêt à la Confédération pour avances consenties à des agriculteurs et viticulteurs obérés, la quote-part de pertes sur prêts pour constructions, etc., il est prévu pour la première fois un crédit de fr. 100,000 sous la rubrique « Divers ». La part à la contribution de crise fédérale est de nouveau évaluée à fr. 2,000,000.

Contribution cantonale de crise. Le rendement et la part de 20 % destinée à la Caisse bernoise de crédit sont calculés d'après l'art. 24 de la loi sur le rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat. Les autres dépenses sont conformes aux dispositions (art. 20 et 21) de la même loi.

Berne, le 31 octobre 1935.

Le directeur des finances,
Guggisberg.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 5 novembre 1935.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
W. Bösiger.

Le chancelier,
Schneider.